



unesco

Institut de statistique

Utiliser les diagrammes de la CITE pour comparer les systèmes éducatifs



Utiliser les diagrammes de la CITE pour comparer les systèmes éducatifs

UNESCO

L'acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été adopté par 20 pays lors de la Conférence de Londres en novembre 1945. Il est entré en vigueur le 4 novembre 1946. L'organisation compte actuellement 195 États membres et 11 membres associés.

La vocation première de l'UNESCO est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant la collaboration entre les nations par l'éducation, la science, la culture et la communication afin de promouvoir le respect universel de la justice, du droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue, ni de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples.

L'UNESCO a cinq fonctions principales, inscrites dans son mandat : 1) des études prospectives sur l'éducation, la science, la culture et la communication pour le monde de demain ; 2) le progrès, le transfert et le partage des connaissances par des activités de recherche, de formation et d'enseignement ; 3) des actions normatives en vue de la présentation et de l'adoption d'instruments internationaux et de recommandations réglementaires ; 4) l'expertise par le biais de la coopération technique avec les États membres, en faveur de leurs projets et politiques de développement; et 5) l'échange d'informations spécialisées.

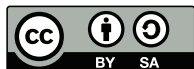
Institut de statistique de l'UNESCO

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) est le bureau de statistique de l'UNESCO, chargé de rassembler, pour le compte des Nations Unies, des statistiques mondiales dans les domaines de l'éducation, de la science et la technologie, et de la culture et la communication.

L'ISU est la source officielle des données comparables au plan international utilisées pour assurer le suivi de l'Objectif de développement durable sur l'éducation et des cibles clés relatives à la science, la culture, la communication et l'égalité entre les genres.

Publié en 2021 par :
Institut de statistique de l'UNESCO
P.O. Box 6128, Succursale Centre-Ville
Montréal, Québec H3C 3J7
Canada
Tél. : +1 514-343-6880
Courriel : uis.publications@unesco.org
<http://www.uis.unesco.org>

ISBN : 978-92-9189-260-0



© UNESCO-UIS 2021

Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement les vues de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Création graphique : Em Dash Design
Graphisme de la couverture : Em Dash Design

Utiliser les diagrammes de la CITE pour comparer les systèmes éducatifs

BREF RÉSUMÉ

Comparer les systèmes nationaux d'éducation

Ce rapport présente des diagrammes sur les structures nationales de l'éducation selon la Classification internationale type de l'éducation (CITE). L'UNESCO a créé la CITE dans les années 1970 et y a effectué d'importantes révisions en 1997 et 2011 afin de catégoriser les structures nationales de l'éducation selon l'âge des élèves, la durée du programme et le niveau du programme allant de l'enseignement préprimaire à l'enseignement supérieur. En uniformisant chaque catégorie d'éducation, la CITE joue un important rôle en veillant à ce que les données requises pour honorer les engagements des pays envers l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) pour l'éducation puissent être comparées d'un pays à l'autre.

Ce rapport fournit des diagrammes pour 177 pays, permettant aux lecteurs de visualiser les systèmes éducatifs catégorisés selon la CITE afin qu'ils soient rapidement et facilement comparables. Le rapport initie les lecteurs à la CITE en définissant chaque niveau de la CITE, en expliquant comment les diagrammes ont été créés selon les cartographies des pays et en abordant la structure de gouvernance, les défis ainsi que des recommandations. Cette section est suivie d'une analyse mondiale de la CITE qui se penche sur la façon dont les systèmes éducatifs de chaque région se comparent l'un à l'autre dans le contexte du Programme 2030. Ensuite, des analyses approfondies des États arabes, de l'Asie-Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Afrique subsaharienne fournissent des aperçus détaillés de caractéristiques clés dans chaque région.

Le rapport cherche à donner aux responsables des politiques gouvernementales, aux instituts nationaux de statistique ainsi qu'aux organismes et milieux académiques internationaux une explication de la CITE et de son importance pour aider les pays à réaliser leurs engagements envers l'ODD 4 en offrant un cadre d'organisation des systèmes éducatifs qui permet de comparer les pays entre eux.

Table des matières

| | |
|---|-----|
| 1. Introduction | 9 |
| 2. La Classification internationale type de l'éducation (CITE) | 11 |
| 3. Guide sur les diagrammes | 15 |
| 3.1 Portée | 15 |
| 3.2 Comment lire les diagrammes | 15 |
| 3.3 Légendes utilisées pour uniformiser la présentation visuelle de l'information | 17 |
| 3.4 Processus de consultation et de révision pour la création des diagrammes | 17 |
| 4. Liste des diagrammes | 19 |
| 5. Analyse mondiale | 21 |
| 6. Analyses régionales | 25 |
| 6.1 États arabes | 25 |
| 6.2 Asie et Pacifique | 29 |
| 6.3 Amérique latine et Caraïbes | 34 |
| 6.4 Afrique subsaharienne | 39 |
| 7. Diagrammes de la CITE par régions | 48 |
| 7.1 États arabes | 48 |
| 7.2 Asie et Pacifique | 59 |
| 7.3 Amérique latine et Caraïbes | 80 |
| 7.4 Afrique subsaharienne | 96 |
| Annexe : Diagramme de la CITE des pays de l'OCDE/UE | 120 |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 5.1 Pourcentage des pays dans chaque région qui ont un enseignement gratuit et obligatoire, par années | 22 |
| Tableau 5.2 Profil de la durée des niveaux de la CITE, du plus commun au moins commun, mondialement..... | 23 |
| Tableau 6.1 Années d'enseignement primaire et secondaire gratuit et obligatoire, États arabes | 26 |
| Tableau 6.2 Durée des programmes d'éducation de la petite enfance, États arabes | 26 |
| Tableau 6.3 Principaux modèles d'organisation de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire, États arabes | 27 |
| Tableau 6.4 Âge d'entrée et durée théoriques de chaque niveau d'enseignement, États arabes | 28 |
| Tableau 6.5 Profil de la durée des niveaux de la CITE, du plus commun au moins commun, États arabes | 28 |
| Tableau 6.6 Années d'enseignement primaire et secondaire gratuit et obligatoire, Asie et Pacifique, 2018 | 30 |
| Tableau 6.7 Durée des programmes d'éducation de la petite enfance, Asie et Pacifique..... | 31 |
| Tableau 6.8 Modèles d'organisation de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire, Asie et Pacifique | 32 |
| Tableau 6.9 Âge d'entrée et durée théoriques de chaque niveau d'enseignement, Asie et Pacifique | 33 |
| Tableau 6.10 Profil de la durée des niveaux de la CITE, du plus commun au moins commun, Asie et Pacifique | 34 |
| Tableau 6.11 Années d'enseignement primaire et secondaire gratuit et obligatoire, Amérique latine et Caraïbes | 35 |
| Tableau 6.12 Durée des programmes d'éducation de la petite enfance, Amérique latine et Caraïbes | 36 |
| Tableau 6.13 Principaux modèles d'organisation de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire, Amérique latine et Caraïbes | 37 |
| Tableau 6.14 Âge d'entrée et durée théoriques de chaque niveau d'enseignement, Amérique latine et Caraïbes | 38 |
| Tableau 6.15 Profil de la durée des niveaux de la CITE, du plus commun au moins commun, Amérique latine et Caraïbes | 39 |
| Tableau 6.16 Années d'enseignement primaire et secondaire gratuit et obligatoire, Afrique subsaharienne | 40 |
| Tableau 6.17 Durée des programmes d'éducation de la petite enfance, Afrique subsaharienne | 41 |
| Tableau 6.18 Modèles d'organisation de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire, Afrique subsaharienne | 42 |
| Tableau 6.19 Âge d'entrée et durée théoriques de chaque niveau d'enseignement, Afrique subsaharienne | 44 |
| Tableau 6.20 Profil de la durée des niveaux de la CITE, du plus commun au moins commun, Afrique subsaharienne | 45 |

Avant-propos

L'Objectif de développement durable 4 pour l'éducation (ODD 4) requiert un suivi et des comptes rendus attentifs et constants. Produire des statistiques et des indicateurs pour l'ODD 4 qui sont comparables à l'échelle mondiale exige un cadre pour recueillir et rendre compte des données sur les programmes éducatifs et leurs certifications connexes. Actuellement, la structure des systèmes éducatifs varie grandement d'un pays à l'autre, mais aborder les systèmes éducatifs selon l'optique de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) facilite les comparaisons. La CITE compte elle-même trois principales classifications – les programmes éducatifs (CITE-P), le niveau d'enseignement atteint (CITE-A) et les domaines d'études et de formation (CITE-F).

Ces classifications sont considérées comme étant valides à l'échelle mondiale et englobent tous les systèmes éducatifs. On ne saurait trop insister sur le fait que nous ne pouvons réellement rendre des comptes sur l'ODD 4 à moins que les cartographies de la CITE soient complétées pour tous les pays dans toutes les régions. En d'autres termes, la CITE est nécessaire pour l'atteinte des objectifs de l'ODD 4. En permettant de visualiser les systèmes éducatifs, ce rapport et son contenu connexe en ligne fournissent un outil pour comparer (et un jour, harmoniser) les systèmes éducatifs d'une région et d'un pays à l'autre.

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) est mandaté par les Nations Unies pour être la source autonome, fiable et officielle de données comparables d'un pays à l'autre sur l'ODD 4. Pour améliorer la qualité des données des pays et leur comparabilité, l'ISU a conçu des représentations visuelles des systèmes éducatifs selon la CITE pour aider les pays à comparer les données sur l'éducation. Ce rapport présente des diagrammes sur les systèmes éducatifs de 177 pays incluant ceux des pays de l'OCDE/UE présentés en annexe. Ces diagrammes se retrouvent également sur le site Web de l'ISU (<http://isced.uis.unesco.org>) et sur le site Web de PEER, qui est hébergé par le Rapport mondial de suivi sur l'éducation (<http://education-profiles.org>).

Nous avons créé ces outils de visualisation pour aider les pays à mettre en œuvre la CITE 2011 en tant que cadre d'évaluation de leurs systèmes éducatifs et pour soutenir leurs efforts de collecte et de production de données comparables d'un pays à l'autre pour l'ODD 4. Nous espérons également que les organisations internationales, les responsables des politiques éducatives et les milieux universitaires les utiliseront pour comparer les structures et systèmes éducatifs à l'échelle régionale et mondiale. *Utiliser les diagrammes de la CITE pour comparer les systèmes éducatifs* est composé de trois volets : une brève explication des niveaux de la CITE 2011, des analyses mondiales et régionales, et des diagrammes.

L'ISU a préparé ce rapport malgré la pandémie de COVID-19, grâce à une participation significative des pays. Le rapport a été élaboré sous la direction de Bertrand Tchatchoua. Les représentants des bureaux régionaux de l'ISU, Georges Boade, Roshan Bajracharya et Yacine Ndeye Fall, ont préparé les analyses régionales de l'Asie-Pacifique et de l'Afrique subsaharienne. Martin Scasso a contribué à l'analyse de l'Amérique latine et des Caraïbes et à celle des États arabes. Wilfried Amoussou-Guénou, Ghania Djafri, Daniel Ejov, Talal el Hourani, Nadejda Girlovan, Lina Ktali, Tin Nam, Nestor Santillan Carpio, Shailendra Sigdel, Pascale Ratovondrahona et Said Voffal ont revu les diagrammes. Tanya Guyatt, Shereen Joseph et Richard Warren ont offert leur aide à la rédaction et coordonné la production du rapport.



Silvia Montoya
Directrice, Institut de statistique de l'UNESCO

Acronymes et abréviations

| | |
|--------------|---|
| CITE | Classification internationale type de l'éducation |
| DEPE..... | Développement de l'éducation de la petite enfance |
| EPE..... | Éducation de la petite enfance |
| EFTP | Enseignement et formation techniques et professionnels |
| ISU | Institut de statistique de l'UNESCO |
| OCDE..... | Organisation de coopération et de développement économiques |
| ODD 4 | Objectif de développement durable 4 pour l'éducation |
| PFE | Programme de formation des enseignants |
| UE..... | Union européenne |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |

1. Introduction

Suivre les progrès de l'éducation dans le monde est essentiel à la réalisation de l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4). Pour obtenir un aperçu global cohérent du niveau d'enseignement atteint sur une base annuelle, l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) collecte des données sur l'éducation auprès de tous les pays du monde. Cependant, les systèmes éducatifs diffèrent grandement d'un pays à l'autre et il y a souvent des écarts entre les niveaux d'apprentissage, l'enseignement et les domaines d'études. Pour pouvoir comparer les données sur l'éducation à l'échelle mondiale, l'UNESCO a créé la Classification internationale type de l'éducation (CITE) comme référence en matière de statistiques et d'indicateurs sur l'éducation comparables à l'échelle mondiale. La CITE applique des définitions uniformes et internationalement convenues pour faciliter les comparaisons des systèmes éducatifs, classer les programmes éducatifs et leurs certifications connexes par niveaux et domaines d'études. Ces classifications sont considérées comme étant valides internationalement et englobent tous les systèmes éducatifs. Les classifications de la CITE ont été incluses dans la collecte de données administratives de l'ISU, assurant par conséquent la comparabilité des données nationales des pays sur l'éducation.

Selon le niveau et le type d'éducation donné, un système de classement hiérarchique est établi entre les critères principaux et secondaires (comme les critères d'admission typiques et les exigences d'admission minimales).

1.1 POURQUOI LA CITE EST-ELLE IMPORTANTE?

La CITE est essentielle à la cohérence du suivi, de l'analyse et de l'avancement des systèmes éducatifs des pays. Les données recueillies dans chaque pays doivent être comparables pour créer une référence de performance d'un pays à l'autre au fil du temps et pour suivre le progrès de chaque pays. Les statistiques sur l'éducation offrent des informations pour les décideurs politiques et d'autres intervenants du domaine de l'éducation. Les données sur l'inscription et la fréquentation scolaire, les ressources humaines ou financières requises pour augmenter le niveau d'enseignement atteint et le niveau de scolarité global de la population offrent des informations aux pays en tant que tels, aux organismes internationaux et au reste du monde. La CITE sera aussi solide que son maillon le plus faible : plus les pays sont intégrés dans le système de la CITE, plus le potentiel est grand d'atteindre l'ODD 4. Les pays bénéficieront de la comparaison de leur système éducatif avec celui d'autres pays et seront en mesure de définir leurs besoins et problèmes spécifiques.

La CITE est une classification continue et évolutive des systèmes éducatifs du monde entier. C'est un cadre servant à assembler, compiler et analyser des statistiques sur l'éducation qui sont comparables d'un pays à l'autre et une référence internationale en matière de classification pour organiser les programmes éducatifs et les certifications connexes par niveaux et domaines d'études.

1.2 À PROPOS DES REPRÉSENTATIONS VISUELLES DE LA CITE

L'ISU a conçu une série de diagrammes pour offrir une représentation visuelle de la structure de systèmes nationaux d'éducation selon la CITE. L'objectif est que ces diagrammes créent un cadre qui facilitera la comparaison des données sur l'éducation entre les pays comme l'exige l'ODD 4. Les diagrammes ont été créés d'après les cartographies fournies par les pays et validées par l'ISU. Selon les classifications de la CITE, différents programmes peuvent être cartographiés au même niveau, par exemple, tous les programmes d'éducation primaire, indépendamment de l'âge d'admission ou de la durée théoriques du programme, devraient être cartographiés au niveau 1 de la CITE.

Les diagrammes seront mis à jour annuellement. Tous les établissements pédagogiques d'un pays participant, tant publics que privés, et tant formels qu'informels, sont inclus. Toutefois, les diagrammes ne comprennent pas l'éducation aux adultes ou pour les besoins éducatifs spéciaux.

Malgré la pandémie de COVID-19, un important nombre de pays ont remis des cartographies de la CITE à l'ISU. Après des consultations auprès des pays des États arabes, de l'Asie-Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Afrique subsaharienne, l'ISU a produit 133 diagrammes, dont 115 s'appuient sur des données vérifiées et **validées en date du 1er mars 2021**, et 18 contiennent une note de bas de page indiquant « en attente de l'approbation du pays ». L'ISU a également produit des diagrammes pour 46 pays de l'OCDE/UE qui sont présentés en annexe de cette publication.

Tous les diagrammes produits sont publiés sur le nouveau site Web de l'ISU dédié à la CITE (<http://isced.uis.unesco.org>). Ces diagrammes sont également accessibles sur le site Web de PEER qui est hébergé par le Rapport mondial de suivi sur l'éducation (<https://education-profiles.org/fr>).

Cette publication est composée de trois volets : une brève explication de la CITE 2011, des analyses mondiales et régionales des structures et systèmes éducatifs nationaux, et des diagrammes pour 179 pays. Plus particulièrement, le chapitre 2 de cette publication propose une description de la CITE 2011 ainsi qu'une définition de chaque niveau allant de la CITE 01 à la CITE 8. Le chapitre 3 propose un Guide sur les diagrammes. Le chapitre 4 dresse la liste des pays inclus dans les analyses mondiales et régionales. Le chapitre 5 propose aux lecteurs un aperçu global des niveaux d'enseignement dans le contexte de l'ODD 4. Le chapitre 6 souligne les différences et les similitudes entre les structures des systèmes éducatifs à l'échelle régionale et le chapitre 7 présente les 133 diagrammes de la CITE organisés par région; l'annexe de cette publication présente les diagrammes de la CITE de 44 pays de l'OCDE/UE.¹

Gouvernance et ressources de la CITE

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) est le dépositaire de la CITE et est donc responsable du développement, du maintien, de la mise à jour et de la révision de cette référence en matière de classification. Il présente également des orientations sur l'utilisation efficace et constante de la CITE pour la collecte ou l'analyse de données.

D'autres responsabilités de l'ISU comprennent : décrire comment la structure et les détails de la classification sont utilisés lors de la production et de la présentation des statistiques; promouvoir l'utilisation de la CITE pour des statistiques comparables d'un pays à l'autre; offrir du matériel d'orientation, de la formation et du soutien technique aux pays pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre et de l'utilisation de la classification à l'échelle mondiale; établir des mécanismes de suivi pour obtenir une bonne rétroaction de la part des utilisateurs de la CITE à propos des problèmes d'utilisation; et former un comité de la CITE avec d'autres partenaires de collecte de données afin de réviser la classification et d'offrir des conseils sur sa mise en œuvre.

L'ISU travaille en étroite collaboration avec les pays et les agences partenaires de collecte de données (dont l'Eurostat et l'OCDE) afin de s'assurer que les cartographies sont conformes à la classification de la CITE et mises à jour au besoin. Un mécanisme est mis en place pour effectuer une révision entre les pairs des cartographies sur les programmes et certifications formels de l'enseignement national.

Par le biais de ses publications, de son site Web et d'autres outils de communication, l'ISU décrit comment la structure et les détails de la classification sont utilisés lors de la production et de la présentation de statistiques. L'ISU a produit un **manuel opérationnel** destiné à faciliter la classification et la cartographie des systèmes nationaux d'éducation en fonction de la CITE (d'abord pour les programmes et certifications de l'enseignement formel) ainsi qu'un document comprenant des **descriptions détaillées sur les domaines** et un **questionnaire**. Tous les documents sont accessibles sur le site Web de l'ISU : <http://uis.unesco.org/fr/topic/classification-internationale-type-de-leducation-cite>. Tous les diagrammes nationaux sont également accessibles sur le site Web de l'ISU : <http://isced.uis.unesco.org>.

L'ISU promeut l'utilisation de la CITE pour des statistiques comparables d'un pays à l'autre et propose du matériel d'orientation, des formations et du soutien technique aux pays afin d'assurer l'efficacité de la mise en œuvre et de l'utilisation des classifications dans le monde entier.

¹ La Belgique dispose de deux systèmes éducatifs (Francophone et Flamand) résumés à travers deux diagrammes CITE.

2. La Classification internationale type de l'éducation (CITE)

La CITE est un outil servant à compiler des statistiques sur les systèmes éducatifs de manière cohérente. La CITE a été établie pour comparer la performance d'un pays à l'autre au fil du temps et pour suivre le progrès de toutes les régions et pays. Elle couvre deux variables de classification croisées : les niveaux et les domaines d'études, avec les dimensions complémentaires de l'orientation générale/professionnelle/préprofessionnelle et de la destination études/marché du travail. La CITE a été créée en 1970 et continue d'être perfectionnée, ayant subi une révision majeure en 1997 et une autre en 2011. Les catégories des domaines d'études et des niveaux d'enseignement, ainsi que les révisions de la CITE, sont approuvées internationalement et adoptées formellement par les États membres de la Conférence générale de l'UNESCO.

Depuis la mise à jour 2011, la CITE possède maintenant neuf niveaux d'enseignement au lieu de sept. L'enseignement supérieur est passé à quatre niveaux et une nouvelle catégorie a été créée pour couvrir l'éducation de la petite enfance pour les enfants de moins de trois ans. De plus, chaque niveau d'enseignement est maintenant plus clairement défini et comprend deux classifications parallèles : la CITE-P (une révision des niveaux d'enseignement de la CITE-97) et la CITE-A (qui comprend des définitions améliorées de l'apprentissage formel et informel, des activités d'apprentissage et des programmes). La CITE 2011 possède maintenant seulement deux dimensions ou catégories complémentaires d'orientation : générale et professionnelle.

Une autre révision en 2013 a créé la CITE-F, qui révisait la classification des domaines d'études et de formation. La CITE-F 2013 contient 11 grands domaines, 29 domaines spécialisés et environ 80 domaines détaillés.

Les grands domaines d'études de la CITE-F 2013 sont :

- 00 – Programmes et certifications génériques
- 01 – Éducation
- 02 – Lettres et arts
- 03 – Sciences sociales, journalisme et information
- 04 – Commerce, administration et droit
- 05 – Sciences naturelles, mathématiques et statistiques
- 06 – Technologies de l'information et de la communication
- 07 – Ingénierie, industries de transformation et construction
- 08 – Agriculture, sylviculture, halieutique et sciences vétérinaires
- 09 – Santé et protection sociale
- 10 – Services

Chaque grand domaine d'études est divisé en sous-domaines. Cette nouvelle classification a d'abord été mise en œuvre en 2016 et s'appuyait sur l'année scolaire 2014/15 et les enquêtes sur les ménages de 2016.

Empiriquement, la CITE présume que divers critères existent, ce qui peut aider à associer les programmes d'enseignement au niveau d'enseignement correspondant. Selon le niveau et le type d'enseignement concernés, il existe un besoin d'établir un système de classement hiérarchique entre les critères principaux et secondaires (certifications habituellement demandées pour l'admission, condition minimale d'admission, âge minimal, qualifications du personnel, etc.).

Les statistiques de la CITE sont recueillies dans chaque pays, tant à l'échelle nationale que sous-nationale, illustrant le nombre d'élèves dans les écoles, par domaine d'études et niveau de scolarité. Les certifications qu'ils reçoivent après

chacune des étapes de leur scolarisation sont également recueillies. Les données peuvent être tirées de différentes sources : registres administratifs, enquêtes individuelles et sur les ménages et statistiques macroéconomiques ventilées.

Les différents niveaux de la CITE, tels qu'établis par la CITE 2011, sont les suivants :

CITE 0 : Programmes d'éducation de la petite enfance :

CITE 01 : Développement éducatif de la petite enfance (DEPE), de 0 à 2 ans

CITE 02 : Enseignement préprimaire, de 3 ans jusqu'à l'âge d'entrée à la CITE 1

CITE 1 : Programmes d'enseignement primaire, conçus pour donner aux élèves des aptitudes fondamentales en lecture, écriture et mathématiques. L'âge est le seul critère d'admission.

CITE 2 : Premier cycle de l'enseignement secondaire, destiné à compléter les acquis scolaires du niveau 1 de la CITE. Les élèves ont habituellement de 10 à 13 ans.

CITE 3 : Deuxième cycle de l'enseignement secondaire, conçu pour compléter l'enseignement secondaire et préparer à l'enseignement supérieur, et/ou pour enseigner des compétences pertinentes pour exercer un emploi. Les élèves ont habituellement de 14 à 16 ans.

CITE 4 : Enseignement postsecondaire non-supérieur, fournit des expériences d'apprentissage qui viennent compléter l'enseignement secondaire et préparent à l'entrée sur le marché du travail. Un des critères d'admission est d'avoir complété le niveau 3 de la CITE.

CITE 5 : Les programmes d'enseignement supérieur de cycle court sont conçus principalement pour enseigner aux participants des connaissances, aptitudes et compétences professionnelles. Habituellement, ils sont fondés sur la pratique, professionnellement spécifiques et ils préparent les étudiants à entrer sur le marché du travail. Toutefois, ces programmes peuvent aussi représenter une passerelle vers d'autres programmes d'enseignement.

CITE 6 : Les programmes de niveau licence ou équivalent sont souvent destinés à enseigner aux participants des connaissances, aptitudes et compétences académiques et/ou professionnelles intermédiaires conduisant à un premier diplôme ou une certification équivalente. L'admission peut dépendre du choix de sujet et/ou des notes obtenues aux niveaux 3 et 4 de la CITE.

CITE 7 : Les programmes de niveau master ou équivalent sont souvent destinés à enseigner aux participants des connaissances, aptitudes et compétences académiques et/ou professionnelles conduisant à un deuxième diplôme ou une certification équivalente. Ces programmes se fondent généralement sur la théorie, mais ils peuvent inclure un cursus pratique et sont traditionnellement dispensés dans des universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur.

CITE 8 : Les programmes de niveau doctorat ou équivalent sont principalement destinés à l'obtention d'une certification de chercheur hautement qualifié. Ces programmes sont consacrés à des études approfondies et à des travaux de recherche originaux et sont dispensés presque exclusivement par des établissements d'enseignement supérieur orientés vers la recherche, comme des universités. Les programmes de doctorat existent aussi bien dans des domaines académiques que professionnels.

En tant que dépositaire des données mondiales sur l'éducation par le biais de la CITE et en tant qu'agence principale de production des indicateurs requis pour suivre le progrès mondial en vue de la réalisation de l'ODD 4 pour l'éducation, l'ISU a entrepris l'élaboration d'un programme de classification des programmes de formation des enseignants (PFE) dans l'objectif de soutenir le suivi de l'indicateur mondial 4.c.1 :

« Proportion d'enseignants ayant les qualifications minimales requises, par niveau d'enseignement ». La classification est considérée comme un prolongement de la CITE et est provisoirement appelée la CITE-T. La CITE-T sera une classification type pour les PFE qui pourra être utilisée pour comparer ces programmes à l'échelle internationale.

Comment les cartographies nationales de la CITE sont-elles créées?

Les structures nationales de l'éducation sont enregistrées et cartographiées par un processus collaboratif entre l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et les États membres conformément au cadre établi par la Classification internationale type de l'éducation 2011 (CITE).

L'information est recueillie par l'Enquête annuelle de l'ISU sur l'enseignement formel à l'aide du questionnaire de la CITE 2011 qui s'intitule « Systèmes nationaux d'éducation » (ISU/ED/CITE 2011). Le questionnaire recueille de l'information sur les critères d'admission, l'âge d'entrée, la durée du programme et la certification décernée à la fin de chaque niveau d'enseignement. Le niveau associé de la CITE 2011, de l'enseignement préprimaire à l'enseignement supérieur, est également indiqué. Le questionnaire recueille également des données sur l'enseignement gratuit et obligatoire.

L'ISU préremplit le questionnaire de la CITE 2011 avec les informations existantes des structures nationales d'éducation. Les pays peuvent confirmer que leur contenu demeure inchangé ou envoyer un questionnaire révisé. L'ISU traite les informations mises à jour et travaille avec des instituts nationaux de statistique pour résoudre tout problème en suspens. Le document qui en résulte est validé par le pays avant que l'ISU publie la cartographie de la CITE correspondante sur son site Web : <http://uis.unesco.org/fr/cartographies-de-la-cite>. Selon la CITE 2001 validée, l'ISU envoie annuellement trois questionnaires sur l'enseignement formel (QA, QB et QC) : le QA porte sur les élèves et les enseignants (CITE 0-4); le QB porte sur les dépenses consacrées à l'éducation (CITE 0-8); et le QC porte sur les élèves et les enseignants (CITE 5-8).

Ces cartographies sont ensuite utilisées par l'ISU pour assurer la comparabilité mondiale de ses statistiques sur l'éducation. Plus le nombre de pays intégrés au système de cartographie de l'ISU augmente, plus il sera possible de faire des comparaisons entre les régions et les pays, améliorant par conséquent la possibilité d'aborder des enjeux liés à l'éducation dans des pays précis.

L'ISU est responsable du développement, du maintien, de la mise à jour et de la révision de cette référence en matière de classification. Il présente également des orientations sur l'utilisation efficace et constante de la CITE pour la collecte et l'analyse des données. L'ISU cherche à conserver des liens avec les dépositaires d'autres classifications pertinentes afin d'assurer une cohérence entre les cadres normatifs connexes.

Par le biais de ses publications, de son site Web et d'autres outils de communication, l'ISU décrit comment la structure et les détails de la classification sont utilisés lors de la production et de la présentation de statistiques. L'ISU promeut l'utilisation de la CITE pour des statistiques comparables d'un pays à l'autre et propose du matériel d'orientation, des formations et du soutien technique afin d'assurer l'efficacité de la mise en œuvre et de l'utilisation des classifications dans le monde entier. Il continue d'établir des mécanismes de suivi pour obtenir une bonne rétroaction de la part des utilisateurs de la CITE à propos des problèmes d'utilisation et a formé un comité de la CITE avec d'autres partenaires de collecte de données afin de réviser la classification et d'offrir des conseils sur sa mise en œuvre.

3. Guide sur les diagrammes

Ce chapitre décrit l'éventail de programmes inclus dans les diagrammes, l'affichage et la présentation graphique ainsi que le critère d'harmonisation utilisé. Il explique ensuite comment l'ISU effectue la révision des diagrammes et souligne quelques défis et recommandations.

3.1 PORTÉE

Les diagrammes comprennent les programmes réguliers les plus représentatifs des systèmes éducatifs formels, et ce, de l'éducation de la petite enfance à l'enseignement supérieur.

Ces diagrammes portent sur :

1. Les programmes d'éducation de la petite enfance et les soins offerts dans des centres accrédités et subventionnés par le gouvernement pour les enfants dès le plus jeune âge d'admission.
2. Les programmes d'enseignement primaire et secondaire.
3. Les programmes d'enseignement postsecondaire et non supérieur.
4. Les programmes d'enseignement supérieur.

Ils ne portent pas sur :

1. Les programmes d'enseignement destinés exclusivement aux adultes ayant atteint un faible niveau d'enseignement formel et/ou possédant un faible niveau de compétences de base. Les diagrammes ne portent que sur les cours permettant aux adultes de retourner à l'école ou d'acquérir une certification supplémentaire dans le cadre des principaux programmes d'enseignement. Habituellement, ces cours sont intégrés dans les programmes qui offrent des certifications fondées sur les compétences au niveau de l'enseignement secondaire ou qui permettent un accès à l'enseignement supérieur (c.-à-d., le niveau d'enseignement postsecondaire et non supérieur).
2. Les offres distinctes qui sont en dehors de l'enseignement régulier pour les enfants et les jeunes ayant des besoins éducatifs spéciaux.
3. Le niveau supérieur, les études doctorales.

3.2 COMMENT LIRE LES DIAGRAMMES

3.2.1 Principaux éléments

Les échelles sur l'âge des élèves et la durée des programmes :

Âge des élèves : L'échelle sur l'âge des élèves indique l'âge des élèves et des étudiants lorsqu'ils commencent chaque niveau d'enseignement, du préprimaire à l'enseignement professionnel non supérieur (niveau 0 à 4 de la CITE). Ces âges sont théoriques et donnent une indication de l'âge officiel auquel les enfants pourraient commencer l'éducation de la petite enfance ou l'enseignement obligatoire. Les entrées précoces ou tardives, les redoublements et autres interruptions d'études ainsi que l'enseignement aux adultes ne sont pas pris en compte.

Durée du programme : La durée du programme est indiquée par la longueur des barres. Pour l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, la durée est sous-entendue par l'âge de l'élève en années, qui est indiqué sur l'échelle en haut du diagramme. Pour les programmes d'enseignement supérieur, l'échelle est fondée sur la durée du programme en années, de zéro à huit. La durée des études à temps partiel ou de schémas d'études personnalisés n'est pas représentée dans ces diagrammes.

Niveaux et types d'enseignement :

Les barres de couleur des diagrammes indiquent les programmes du système national d'éducation. Les différentes couleurs représentent les différents niveaux et types d'enseignement. Au sein des barres colorées, de petites barres verticales blanches divisent chaque niveau d'enseignement. Une ligne blanche pointillée dans la même barre de couleur indique la continuité d'un programme au niveau suivant. Une boîte noire pointillée indique qu'une année supplémentaire au programme est offerte. Le niveau de la CITE est indiqué par le nombre dans le cercle noir sur chaque barre.

3.2.2 Représentation graphique

L'éducation de la petite enfance et l'enseignement postsecondaire (du côté gauche du diagramme) :

Les barres de couleur situées à gauche indiquent les principaux programmes éducatifs, du préprimaire à l'enseignement postsecondaire non supérieur (niveaux 0 à 4 de la CITE) et donnent une indication de l'âge auquel les élèves débutent un programme particulier. Les âges indiquent l'âge théorique auquel les élèves sont censés entrer dans un niveau éducatif ou commencer un programme d'études. (Les entrées précoces ou tardives, les redoublements et autres interruptions d'études ne sont pas pris en compte.)

Ordre de représentation dans le diagramme, de gauche à droite :

- Préprimaire
- Primaire
- Secondaire
- Postsecondaire et professionnel non supérieur

Programmes d'enseignement supérieur (du côté droit du diagramme) :

Les barres de couleur situées à droite présentent les principaux programmes d'enseignement au niveau supérieur et font référence au nombre d'années habituellement nécessaires pour terminer ces programmes sur une base à temps plein. La durée des études à temps partiel ou des modèles d'études individualisées n'est pas représentée.

Ordre de représentation dans le diagramme, de haut en bas :

- Programme/diplôme de baccalauréat
- Programme/diplôme de master et spécialisation
- Programme/diplôme de baccalauréat CITE 6 en études spécialisées
- Programme/diplôme de baccalauréat CITE 7 en études spécialisées
- Enseignement supérieur de cycle court

Si l'admission à un programme nécessite la certification d'un autre programme d'enseignement supérieur, ils sont placés côte à côte.

Les programmes d'enseignement supérieur sont ordonnés comme suit :

- Les programmes dont les critères d'admission comprennent la réussite du niveau 4 ou moins de la CITE (habituellement un diplôme de baccalauréat ou des programmes d'enseignement supérieur de cycle court) sont placés sur l'axe « 0 ».
- Les programmes du niveau 7 de la CITE dont les critères d'admission comprennent la certification de programmes de niveaux 5 ou 6 sont positionnés à la dernière année de ces programmes en fonction de leur durée théorique et sont séparés par une ligne blanche.
- Les mêmes critères sont utilisés pour tous les programmes d'enseignement supérieur dont les critères d'admission comprennent un certificat de réussite d'un autre programme d'enseignement supérieur.

- Si le pays a des programmes de baccalauréat dont la durée théorique est différente, la barre de la CITE 7 est placée à la fin de la plus courte durée théorique de ces niveaux.

3.3 LÉGENDES UTILISÉES POUR UNIFORMISER LA PRÉSENTATION VISUELLE DE L'INFORMATION

Niveaux et types d'enseignement

| Enseignement / formation obligatoire à plein temps | |
|--|---|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| ■ (ministère non responsable) | ■ Enseignement secondaire professionnel |
| ■ (ministère responsable) | ■ Post-secondaire non-supérieur |
| ■ Enseignement primaire | ■ Supérieur Durée du programme (ans) |
| ⋮ Année supplémentaire | ■ Supérieur |

Niveaux de la CITE 2011



Année additionnelle : Cette boîte en pointillé est utilisée pour indiquer les cas où la durée théorique d'un programme d'enseignement peut varier. Par exemple, dans les cas où un programme d'enseignement contient une partie qui ne doit pas obligatoirement être complétée pour finaliser un cycle ou un niveau d'enseignement, mais qui peut être nécessaire pour accéder à un niveau d'enseignement supérieur ou pour poursuivre un autre cheminement.

3.4 PROCESSUS DE CONSULTATION ET DE RÉVISION POUR LES DIAGRAMMES

Consultation : Les diagrammes actuels ont été produits en fonction de cartographies de la CITE existantes validées par les pays et publiées sur le site Web de l'ISU (<http://uis.unesco.org/fr/cartographies-de-la-cite>). Les diagrammes complétés et les critères utilisés ont été partagés avec les pays afin d'être validés.

La première consultation auprès des pays a été tenue entre mai et juin 2020 en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que dans les États arabes, en Afrique subsaharienne, et en Asie-Pacifique, la date exacte de commencement dépendant du statut de production des diagrammes. Des consultations additionnelles ont été tenues jusqu'au 1^{er} mars 2021.

Pendant cette consultation, les trois réponses possibles étaient : (i) les pays ont approuvé le diagramme; (ii) les pays n'ont pas fait de commentaires et (iii) les pays ont fait des commentaires et demandé des modifications à leur cartographie de la CITE.

Révision : Lorsqu'un pays demandait des modifications ou des mises à jour, cela était communiqué à l'équipe de l'ISU responsable de la CITE, laquelle utilisait ensuite un processus de validation interne pour apporter les changements aux cartographies de la CITE de ce pays.

Lorsque les pays ne faisaient aucun commentaire, les diagrammes étaient produits en fonction des cartographies de la CITE existantes et validées.

Toute mise à jour de la cartographie de la CITE reçue après le 1^{er} mars 2021 sera utilisée pour ajuster et réviser le diagramme lors de la prochaine publication de données de l'ISU.

Maintien/mise à jour des diagrammes : La présentation visuelle des diagrammes sera publiée sur un site Web de l'ISU et sera mise à jour annuellement. Les mises à jour se feront en même temps que la publication des données de l'ISU sur l'éducation en septembre (et, au besoin, en même temps que la mise à jour des données en février). Cette correspondance assurera la cohérence entre les diagrammes et les cartographies de la CITE qui sont publiés plus en détails sur le site Web de l'ISU.

Défis et recommandations : Un défi de la production de ces diagrammes est évidemment le fait que le processus s'est déroulé en pleine pandémie de COVID-19. Cette situation a affecté le processus de consultation auprès des pays et a eu un impact sur le taux de réponse des pays. Environ 35 % des pays ont commenté leur diagramme. Un autre défi de la collecte de données pour les cartographies de la CITE est dû à la segmentation des systèmes nationaux d'éducation dans divers ministères.

L'ISU est résolu à travailler avec les pays pour aborder leurs défis en matière de données. Une des façons de le faire est de plaider en faveur de la collecte et de la production de données de grande qualité sur l'éducation dans les divers secteurs des systèmes nationaux d'éducation. Notre objectif, en tant qu'agence dépositaire des données pour l'ODD 4, est de nous assurer que les pays reçoivent le soutien nécessaire pour offrir l'information pour les cartographies de la CITE afin de recueillir et de produire des données sur l'éducation comparables d'un pays à l'autre, et ce, pour que les pays puissent réaliser leur engagement envers l'ODD 4.

4. Liste de diagrammes publiables

Les 133 pays suivants sont inclus dans les analyses mondiales et régionales. Les lecteurs trouveront le diagramme de la CITE de chaque pays à la page indiquée.

| PAYS / RÉGION | PAGE | PAYS / RÉGION | PAGE |
|------------------------------------|------|--|------|
| États arabes | | Malaisie | 69 |
| Algérie | 49 | Philippines | 72 |
| Arabie saoudite | 56 | Lao RDP | 68 |
| Bahreïn | 49 | Singapour | 73 |
| Djibouti | 50 | Thaïlande | 75 |
| Égypte | 50 | Timor-Leste | 76 |
| Émirats arabes unis | 58 | Viet Nam | 79 |
| Irak | 51 | Amérique latine et Caraïbes | |
| Jordanie | 51 | Anguilla | 81 |
| Koweït | 52 | Antigua-et-Barbuda | 81 |
| Liban | 52 | Argentine | 82 |
| Libye | 53 | Aruba | 82 |
| Maroc | 54 | Bahamas | 83 |
| Mauritanie | 53 | Belize | 83 |
| Oman | 54 | Bermudes | 84 |
| Palestine | 55 | Bolivie (État plurinational de) | 84 |
| Qatar | 55 | Brésil | 85 |
| Soudan | 56 | Chili | 86 |
| République arabe syrienne | 57 | Colombie | 86 |
| Tunisie | 57 | Costa Rica | 87 |
| Yémen | 58 | Curaçao | 87 |
| Asie centrale | | El Salvador | 89 |
| Arménie | 60 | Équateur | 88 |
| Azerbaïdjan | 61 | Grenade | 89 |
| Géorgie | 65 | Guyane | 90 |
| Kazakhstan | 67 | Honduras | 90 |
| Kirghizstan | 68 | Îles Caimanes | 85 |
| Ouzbékistan | 78 | Îles Turques et Caïques | 94 |
| Tadjikistan | 75 | Jamaïque | 91 |
| Turkménistan | 77 | Mexique | 91 |
| Asie de l'Est et du Sud-Est | | Montserrat | 92 |
| Brunei Darussalam | 62 | Panama | 92 |
| Cambodge | 63 | Pérou | 93 |
| Chine | 63 | République dominicaine | 88 |
| Chine, RAS Hong Kong | 64 | Sainte-Lucie | 93 |
| Chine, RAS Macao | 64 | Suriname | 94 |
| Indonésie | 66 | Venezuela (République bolivarienne du) | 95 |

| PAYS / RÉGION | PAGE |
|----------------------------------|------|
| Pacifique | |
| Îles Cook | 65 |
| Îles Marshall | 70 |
| Îles Salomon | 74 |
| Kiribati | 67 |
| Nioué | 71 |
| Palaos | 72 |
| Samoa | 73 |
| Tokélaou | 76 |
| Tuvalu | 77 |
| Vanuatu | 78 |
| Asie du Sud et de l'Ouest | |
| Afghanistan | 60 |
| Bangladesh | 61 |
| Bhoutan | 62 |
| Inde | 66 |
| Maldives | 69 |
| Népal | 70 |
| Pakistan | 71 |
| Sri Lanka | 74 |
| Afrique subsaharienne | |
| Angola | 97 |
| Afrique du Sud | 116 |
| Bénin | 97 |
| Botswana | 98 |
| Burkina Faso | 98 |
| Burundi | 99 |
| Cameroun | 100 |
| Cabo Verde | 99 |
| Tchad | 101 |
| Comores | 101 |
| Congo | 102 |
| Côte d'Ivoire | 102 |

| PAYS / RÉGION | PAGE |
|----------------------------------|------|
| Érythrée | 104 |
| Eswatini | 104 |
| Éthiopie | 105 |
| Gabon | 105 |
| Gambie | 106 |
| Ghana | 106 |
| Guinée | 107 |
| Guinée équatoriale | 103 |
| Guinée-Bissau | 107 |
| Kenya | 108 |
| Lesotho | 108 |
| Libéria | 109 |
| Madagascar | 109 |
| Malawi | 110 |
| Mali | 110 |
| Maurice | 111 |
| Mozambique | 111 |
| Namibie | 112 |
| Niger | 112 |
| Nigéria | 113 |
| Ouganda | 117 |
| République centrafricaine | 100 |
| République démocratique du Congo | 103 |
| République unie de Tanzanie | 118 |
| Rwanda | 113 |
| Sao Tomé-et-Principe | 114 |
| Sénégal | 114 |
| Seychelles | 115 |
| Sierra Leone | 115 |
| Soudan du Sud | 116 |
| Togo | 117 |
| Zambie | 118 |
| Zimbabwe | 119 |

5. Analyse mondiale

La Déclaration d'Incheon et le Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4 2030 demande aux pays d'offrir neuf ans d'enseignement obligatoire et 12 ans d'enseignement gratuit à tous les enfants et adolescents. De plus, l'indicateur thématique 4.1.7 de l'ODD 4, tient compte du « *nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire (i) gratuit et (ii) obligatoire garanti par le cadre juridique* ».

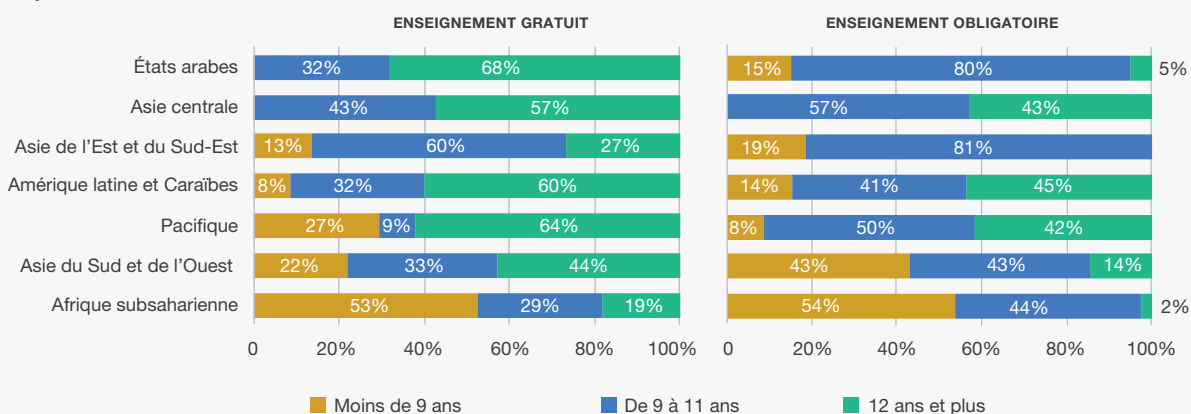
Actuellement, la majorité des pays ont des lois qui précisent l'âge et le niveau d'enseignement auxquels les enfants devraient commencer l'école. De telles lois précisent habituellement le nombre d'années d'enseignement qui sont garanties, l'âge auquel les jeunes peuvent cesser leurs études ou, dans certains cas, les deux. Idéalement, l'enseignement devrait être gratuit pendant le même nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire qu'on s'attend à ce que les jeunes terminent avant d'avoir atteint l'âge légal pour pouvoir quitter l'école.

Dans cette section, *Utiliser les diagrammes de la CITE pour comparer les systèmes éducatifs* se penche sur la façon dont les régions se comparent l'une à l'autre sur les points suivants : si l'enseignement est gratuit et/ou obligatoire ou non et pour quels niveaux; la structure et la disponibilité de l'éducation de la petite enfance; l'âge théorique d'entrée à l'école; et la durée, en années, de chaque niveau d'enseignement.

Enseignement primaire et secondaire gratuit et obligatoire

Le **Tableau 5.1** présente le pourcentage d'enseignement gratuit et obligatoire au primaire et au secondaire par région. Plus de 70 % des pays analysés dans chaque région offrent plus de neuf ans d'enseignement gratuit. L'exception est l'Afrique subsaharienne, où 53 % des pays analysés offrent moins de neuf ans de scolarité gratuite. Dans cette région, l'enseignement gratuit varie de six ans (école primaire seulement) à 16 ans (comprend le deuxième cycle du secondaire). Dans la sous-région de l'Asie-Pacifique qu'est l'Asie centrale, 57% des pays offrent un enseignement gratuit pendant au moins 12 ans. L'éducation obligatoire – scolarité obligatoire selon le cadre juridique d'un pays – varie de six à 12 ans d'une région à l'autre, 31 pays exigent cinq ou six années d'éducation obligatoire et 15 pays exigent neuf ou dix années. Dans l'ensemble, le nombre de pays exigeant au moins 12 ans d'éducation est encore très faible. L'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que l'Asie centrale comptent les plus grandes proportions de pays exigeant une éducation obligatoire, avec 45 % des pays de ces régions exigeant plus de 12 ans d'éducation. Plusieurs pays en Amérique latine et dans les Caraïbes ont pris des mesures pour assurer un enseignement gratuit et obligatoire au niveau secondaire. Dans les États arabes, sur les 20 pays analysés, 17 pays ont établi au moins neuf ans d'enseignement primaire et de premier cycle du secondaire obligatoire, et dans la majorité des pays de cette région, l'enseignement obligatoire est également gratuit. Seul un pays, l'Égypte, exige 12 ans d'éducation obligatoire.

Tableau 5.1 Pourcentage des pays dans chaque région qui offrent un enseignement gratuit et obligatoire, par années



Source : Base de données de l'Institut de statistiques de l'UNESCO

Éducation de la petite enfance

La disponibilité de l'éducation de la petite enfance (EPE) (CITE 0) varie d'une région à l'autre. En Amérique latine et dans les Caraïbes, 19 pays (66 % de tous les pays de la région) offrent une EPE, et tous les pays offrent au moins un an d'enseignement préprimaire obligatoire et gratuit. Quatorze pays de cette région garantissent au moins deux ans d'enseignement préprimaire et 20 d'entre eux incluent l'enseignement préprimaire gratuit dans leur système d'éducation. En Asie-Pacifique, 61 % des pays offrent une EPE, et tous les pays offrent au moins un an d'enseignement préprimaire. Toutefois, moins de 30 % des pays de cette région ont des programmes d'EPE axés sur les enfants de 2 ans et moins (CITE 01). Dans les États arabes, 40 % des pays offrent une EPE, et la totalité d'entre eux offre au moins un an d'enseignement préprimaire. Aucun des pays des États arabes n'a réalisé de progrès en ce qui a trait à l'inclusion de l'enseignement préprimaire obligatoire dans leurs cadres juridiques de l'éducation.

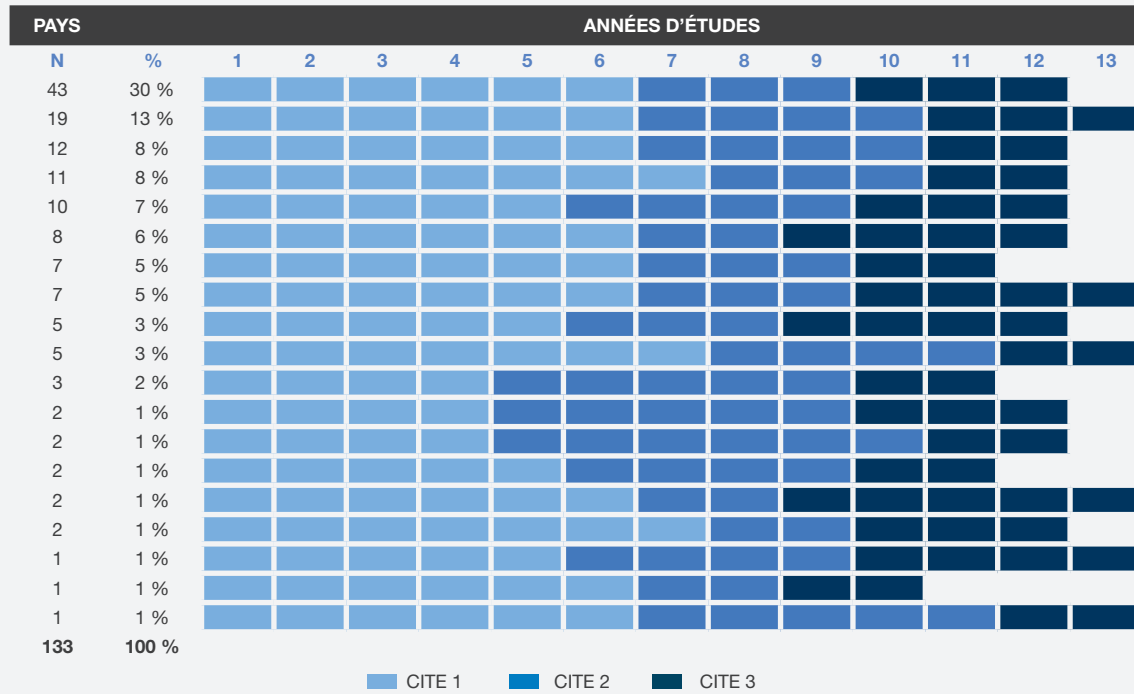
Âge d'entrée à l'école et durée des études selon le niveau de la CITE : profils communs

Dans les pays analysés, le profil le plus commun en ce qui a trait à la durée des études est six ans de CITE 1, trois ans de CITE 2 et trois ans de CITE 3, ou 6-3-3 (voir le **Tableau 5.2**). Cette combinaison particulière de durée d'études est représentée dans 43 des 143 pays analysés. À l'échelle mondiale, près de 55 % des pays des États arabes, 27 % des pays de l'Asie-Pacifique, 28 % des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, et 24 % des pays de l'Afrique subsaharienne ont ce profil de durée des niveaux 1, 2 et 3 de la CITE, soit 6-3-3.

La deuxième combinaison la plus commune quant à la durée des niveaux de la CITE est six ans de CITE 1, quatre ans de CITE 2 et trois ans de CITE 3, soit 6-4-3. Parmi les pays analysés, 13 % présentent ce profil. Cette combinaison existe dans 14 % des pays de l'Asie-Pacifique et dans 27 % des pays de l'Afrique subsaharienne.

Dans la majorité des pays, l'âge le plus commun d'entrée à l'école primaire est 6 ans. Dans certains cas, les enfants commencent l'école à 5 ou 7 ans. Dans 20 % des pays de l'Asie-Pacifique, les enfants commencent l'école à 5 ans, mais dans 65 % de ces pays, l'âge d'entrée à l'école est fixé à 6 ans. Dans l'ensemble, la durée totale des études primaires et secondaires est de 11 à 13 ans.

Tableau 5.2 Profil de la durée des niveaux de la CITE, du plus commun au moins commun, mondialement



Source : Base de données de l'Institut de statistiques de l'UNESCO

6. Analyses régionales

L'analyse suivante brosse un portrait sur la scolarité de chaque région en montrant les différences et les similitudes entre la structure de leurs systèmes d'éducation. Elle examine le modèle éducatif de chaque région, dont des points comme les niveaux de scolarité, la durée du programme et l'âge des élèves qui entrent à l'école, soulignant comment chacun de ces points s'inscrit dans la CITE afin que les structures organisationnelles soient comparables. Cette analyse examine les régions dans l'ordre suivant : États arabes, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, et Afrique subsaharienne.

Les analyses comprennent plus de pays que le nombre de diagrammes publiés, car l'ISU a travaillé avec des données disponibles dans sa base de données.

Chaque analyse régionale est présentée selon la structure suivante :

1. Caractéristiques clés de la structure éducative
2. Enseignement obligatoire et gratuit
3. Programmes d'éducation de la petite enfance (EPE) par type et durée
4. Modèles d'organisation de l'enseignement primaire et secondaire
5. Âge d'entrée à l'école et durée de l'enseignement primaire et secondaire

6.1 ÉTATS ARABES

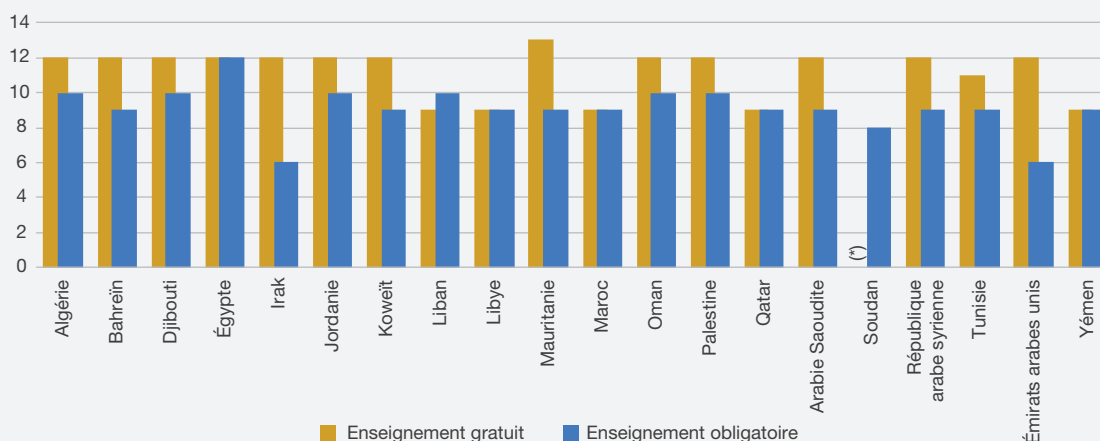
6.1.1 Caractéristiques clés de la structure éducative

- Sur les 20 pays analysés, 17 exigent au moins neuf ans d'enseignement obligatoire au primaire et au premier cycle du secondaire. Dans la majorité de ces pays, cet enseignement obligatoire est également gratuit.
- Quelque 40 % des pays ont une EPE et ces derniers incluent tous au moins une année d'enseignement préprimaire.
- Aucun pays de cette région n'a inscrit l'enseignement préprimaire obligatoire dans son cadre juridique de l'éducation.
- Dans la majorité des pays, l'âge théorique d'entrée au primaire est fixé à 6 ans. Dans un cas, il est fixé à 5 ans.
- La durée de l'enseignement primaire et secondaire varie, mais combinés, les deux niveaux totalisent de 12 à 13 ans d'études. Le modèle d'organisation le plus fréquent est : six ans de CITE 1, trois ans de CITE 2 et trois ans de CITE 3.

6.1.2 Enseignement obligatoire et gratuit

Dans la région des États arabes, plusieurs pays ont pris des mesures visant la légalisation de l'enseignement gratuit et obligatoire au primaire et au premier cycle du secondaire. Sur les 20 pays analysés, 14 ont établi au moins 12 ans d'enseignement primaire et secondaire obligatoire. Cette obligation se complète par l'existence de l'enseignement gratuit.

Tableau 6.1 Années d'enseignement primaire et secondaire gratuit et obligatoire, États arabes

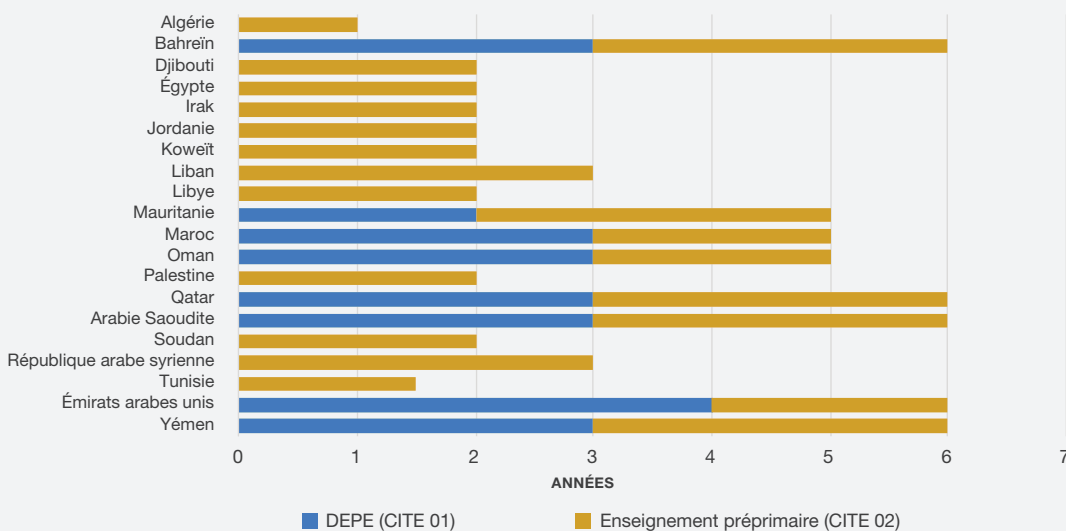


(*) données manquantes
Source : Base de données de l'Institut de statistiques de l'UNESCO

6.1.3 Programmes d'éducation de la petite enfance par type et durée

Seulement huit pays des États arabes offrent une EPE aux enfants pendant leurs deux premières années de vie (CITE 01). Dans ces huit pays, l'âge théorique d'entrée pour l'EPE est avant 1 an, et la durée théorique est de deux à trois ans. D'autre part, tous les pays de la région offrent un programme d'enseignement préprimaire d'au moins un an (CITE 02), dont la durée théorique est de deux à trois ans.

Tableau 6.2 Durée des programmes d'éducation de la petite enfance, États arabes



Source : Base de données de l'Institut de statistiques de l'UNESCO

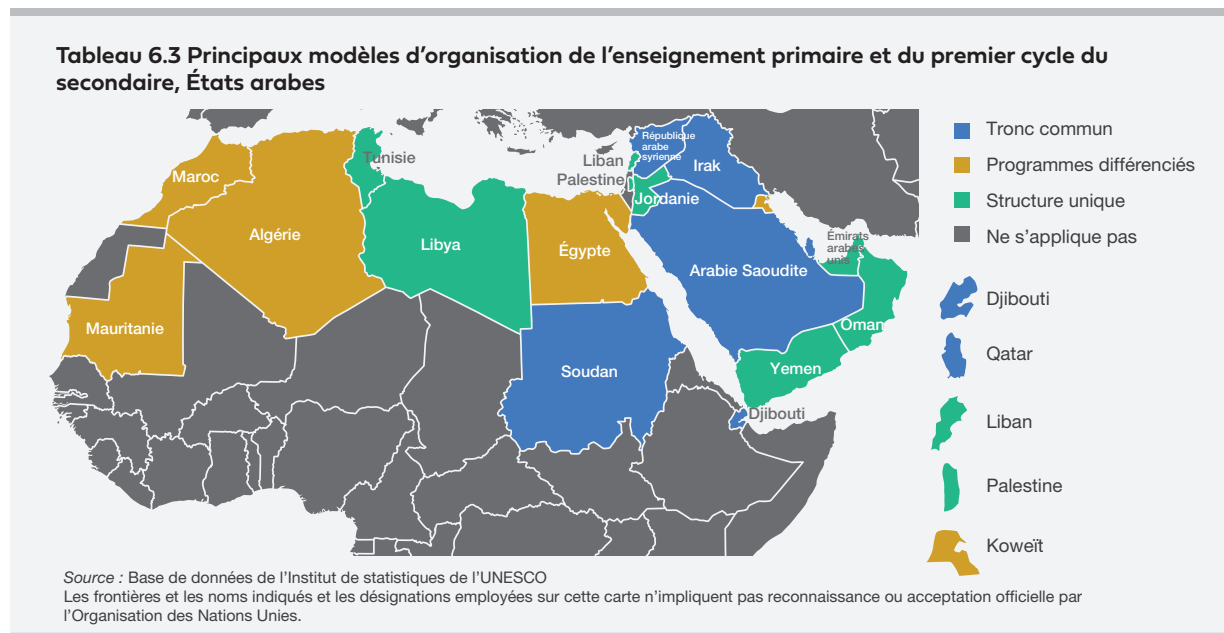
6.1.4 Modèles d'organisation de l'enseignement primaire et secondaire

Selon la cartographie de la CITE, la région offre trois principaux modèles d'organisation de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire (CITE 1 et 2) :

Structure unique : Une seule structure du primaire (CITE 1) au premier cycle du secondaire (CITE 2) sans transition entre les niveaux, et dans laquelle tous les élèves suivent le même programme général de base commun.

Tronc commun : Après la réussite de l'enseignement primaire (CITE 1), tous les élèves accèdent au premier cycle du secondaire (CITE 2) où ils suivent une formation générale commune.

Programmes différenciés : Au début ou pendant le premier cycle du secondaire, les élèves suivent des chemins différents d'enseignement professionnel, technique ou général. À la fin de leurs études, ils reçoivent différents certificats.

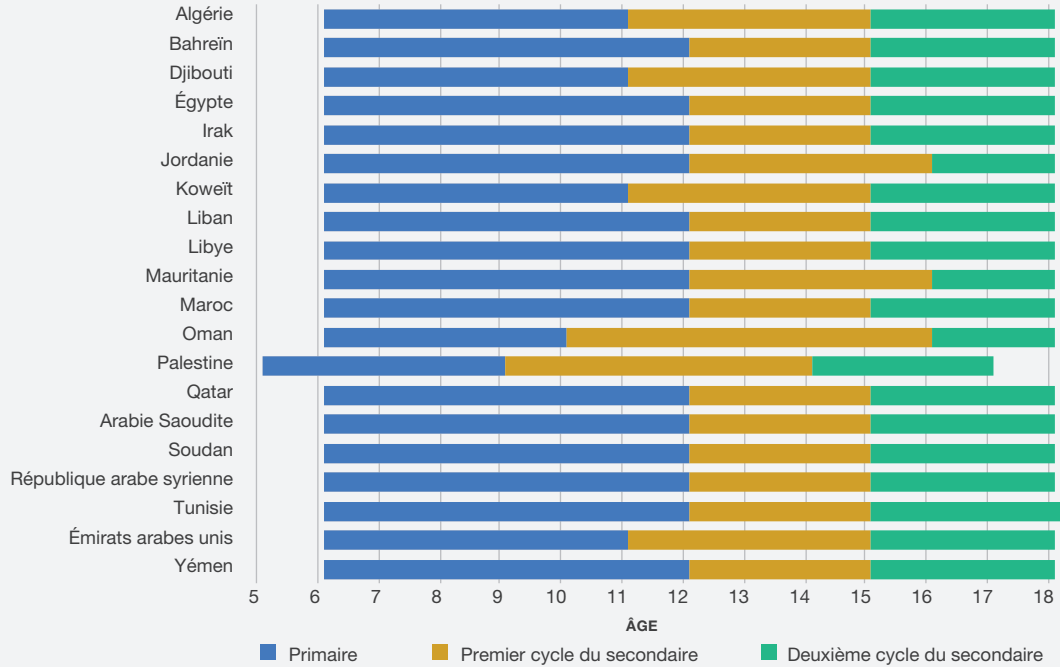


Huit pays organisent le primaire et le premier cycle du secondaire selon une structure unique. Sept pays ont un tronc commun pour le primaire et le premier cycle du secondaire, et cinq pays offrent différents parcours d'enseignement professionnel, technique et général au premier cycle du secondaire. Tous les pays remettent un diplôme qui certifie l'achèvement de chaque niveau d'enseignement. Le nombre d'années de scolarité que représente cette certification dépend de la durée du programme d'enseignement de chaque pays, et peut varier. Dans plusieurs cas, la durée du programme national coïncide avec la classification de la CITE. Par conséquent, le certificat représente l'achèvement du niveau de la CITE équivalent. Dans les pays où les niveaux 1 et 2 de la CITE correspondent au même programme (modèle d'organisation à structure unique), ceux-ci remettent habituellement un diplôme intermédiaire. Dans trois pays, un certificat d'achèvement du niveau 1 de la CITE n'est pas remis, ainsi que dans deux autres pays où le niveau 1 et le niveau 2 de la CITE ne forment pas une structure commune. Dans les systèmes éducatifs où les niveaux 2 et 3 de la CITE font partie du même programme d'enseignement secondaire, tous les pays remettent un certificat intermédiaire.

6.1.5 L'âge d'entrée à l'école et la durée de l'enseignement primaire et secondaire

L'âge d'entrée théorique au primaire est fixé à 6 ans dans tous les pays des États arabes à l'exception de la Palestine, où l'âge est fixé à 5 ans. La durée de l'enseignement primaire et secondaire varie également, mais combinés, les deux niveaux totalisent 12 ans d'études, ou 13 ans dans un pays.

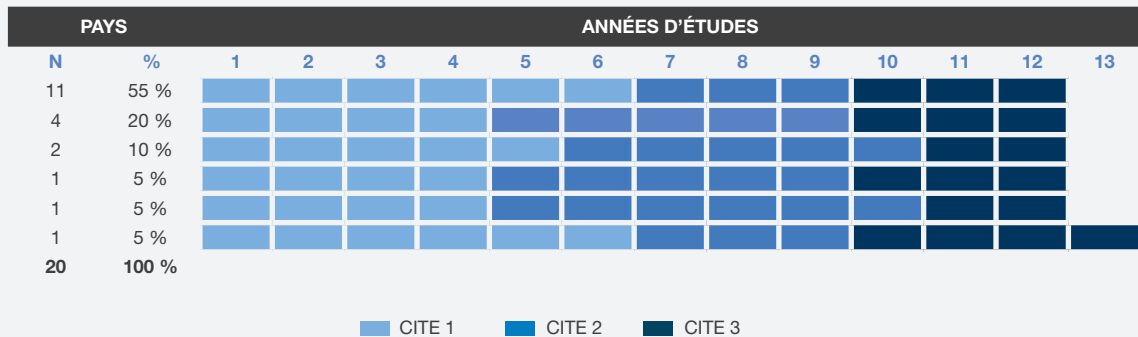
Tableau 6.4 Âge d'entrée et durée théoriques de chaque niveau d'enseignement, États arabes



Source : Base de données de l'Institut de statistiques de l'UNESCO

Le modèle d'organisation le plus commun dans la région est six ans d'enseignement primaire (CITE 1), trois ans de premier cycle du secondaire (CITE 2) et trois ans de deuxième cycle du secondaire (CITE 3).

Tableau 6.5 Profil de la durée des niveaux de la CITE, du plus commun au moins commun, États arabes



Source : Base de données de l'Institut de statistiques de l'UNESCO

6.2 ASIE ET PACIFIQUE

La région de l'Asie-Pacifique adhère pleinement à l'ODD 4 et d'énormes ressources ont été investies dans le secteur de l'éducation. Toutefois, des défis complexes persistent. Malgré un progrès constant en matière d'accès et de participation à l'éducation (95 % des enfants d'âge préprimaire vont à l'école et, en 2019, le taux de rétention au primaire était de plus de 90 %), améliorer la qualité de l'éducation est un défi majeur pour tous les pays à tous les niveaux d'enseignement. De plus, la disparité de genre persiste dans certains pays alors que d'autres disparités fondées sur l'emplacement et la richesse sont plus sévères, entravant l'accès équitable et la qualité de l'éducation pour tous.

6.2.1 Caractéristiques clés de la structure éducative

- Environ 40 % des pays de la région exigent légalement l'enseignement gratuit pendant au moins 12 ans. Plus de 72 % des pays de la région offrent un enseignement gratuit pendant au moins neuf ans.
- Moins de 30 % des pays offrent des programmes d'EPE (CITE 01) aux enfants de 2 ans et moins.
- Tous les pays de la région offrent des programmes d'enseignement préprimaire (CITE 02) dont la durée varie d'un à quatre ans.
- Dans 20 % des pays de la région, l'âge d'entrée à l'école est fixé à 5 ans. Dans 64 % des pays, l'âge d'entrée à l'école est fixé à 6 ans.
- La durée totale de l'enseignement primaire et secondaire varie de 11 à 13 ans.
- Pour l'enseignement primaire, la durée varie de quatre ans en Asie centrale à sept ans dans certains pays de la sous-région du Pacifique.
- Il y a une certaine variation dans l'organisation de l'enseignement primaire et secondaire, lequel peut être groupé en trois catégories clés :
 1. Structure unique
 2. Tronc commun
 3. Programmes différenciés

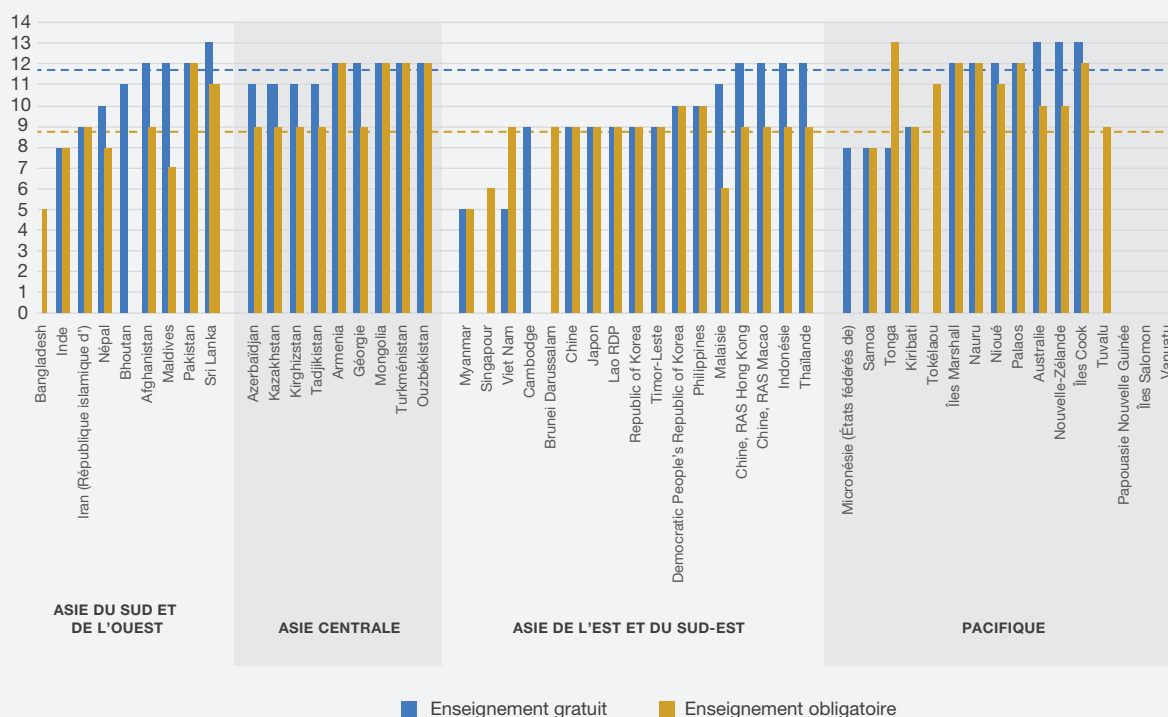
6.2.2 Enseignement obligatoire et gratuit

Dans la région de l'Asie-Pacifique, 28 % des pays ne respectent pas les normes internationales des neuf ans d'enseignement gratuit obligatoire et plus de 60 % des pays n'offrent pas 12 ans d'enseignement gratuit. Toutefois, plusieurs pays ont pris des mesures pour inclure l'enseignement gratuit et obligatoire dans leur cadre juridique pour respecter les normes internationales. En 2018, plus des deux tiers des pays de la région ont inscrit neuf ans ou plus d'enseignement obligatoire dans leur cadre juridique.

Quant aux données sous-régionales, les neuf pays de l'**Asie centrale** compris dans l'analyse ont une disposition juridique assurant neuf ans ou plus d'enseignement obligatoire. En **Asie de l'Est et du Sud-Est**, parmi les 17 pays et territoires, seulement trois pays – la Malaisie, le Myanmar et le Cambodge – ne respectent pas les normes en matière d'enseignement obligatoire. En **Asie du Sud et de l'Ouest**, sur neuf pays, seulement quatre – l'Afghanistan, l'Iran, le Népal et le Sri Lanka – respectent cette norme internationale, alors que les Maldives et le Bhoutan n'ont aucune disposition légale quant à l'enseignement obligatoire. Près des deux tiers des pays de la sous-région du **Pacifique** ont une disposition juridique assurant l'enseignement obligatoire, comme le prescrit le Programme 2030.

Quant à l'enseignement gratuit, moins de 40 % des pays de la région ont une disposition juridique pour offrir un enseignement gratuit pendant au moins 12 ans. Dans les sous-régions, 44 % des pays du **Pacifique**, 56 % des pays de l'**Asie centrale**, 24 % des pays de l'**Asie de l'Est et du Sud-Ouest** et 44 % des pays de l'**Asie du Sud et de l'Ouest** ont une disposition juridique pour offrir un enseignement gratuit pendant au moins 12 ans de scolarité.

Tableau 6.6 Années d'enseignement primaire et secondaire gratuit et obligatoire, Asie et Pacifique, 2018

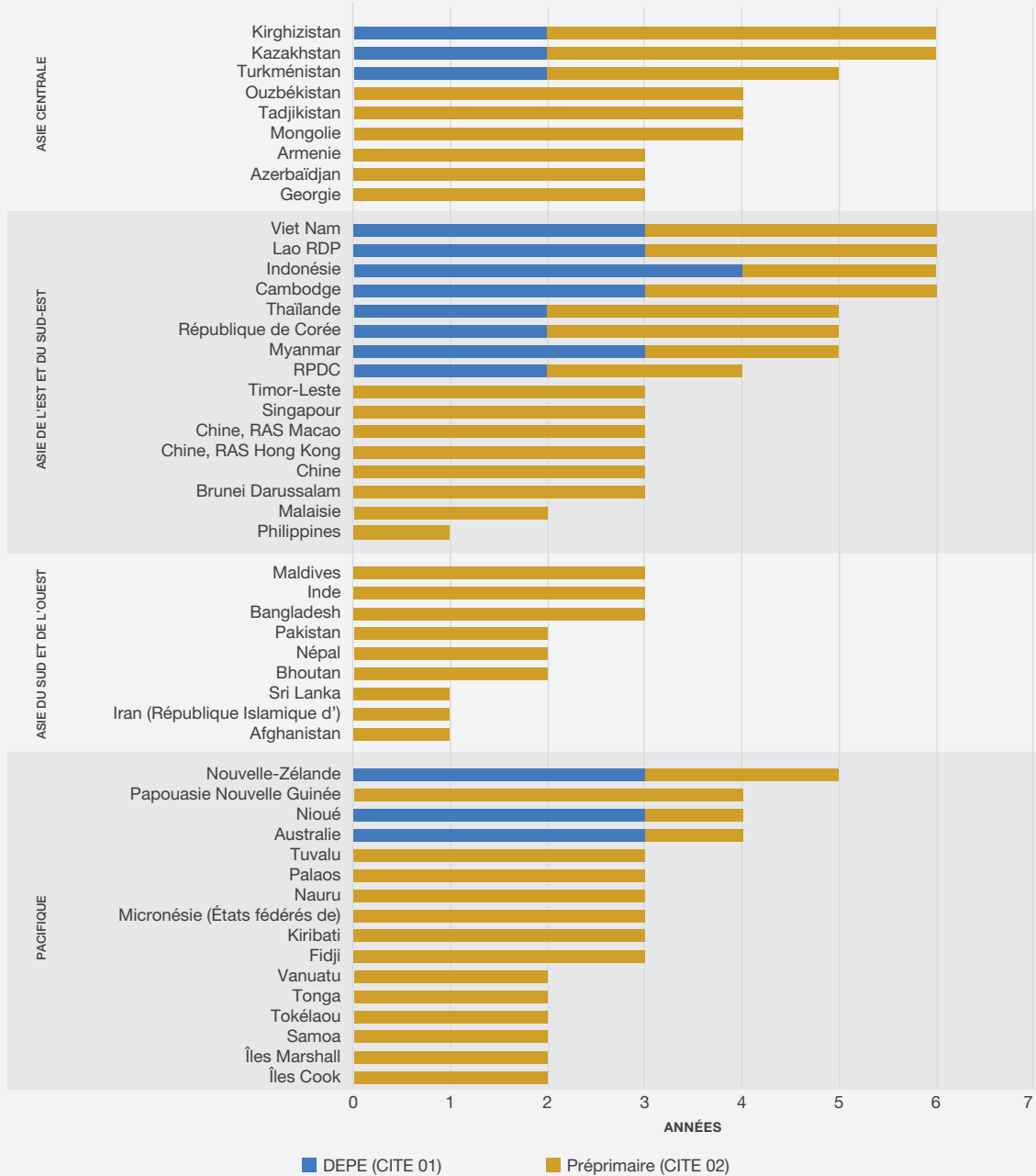


Source : Base de données de l'Institut de statistiques de l'UNESCO

6.2.3 Programmes d'éducation de la petite enfance par type et durée

Moins de 28 % des pays de la région de l'Asie-Pacifique ont des programmes d'EPE aux enfants de 2 ans et moins (CITE 01). Dans les sous-régions, aucun pays de l'**Asie du Sud et de l'Ouest** n'offre d'EPE aux enfants de moins de 2 ans, et seulement 19 % des pays du **Pacifique**, la moitié des pays de l'**Asie de l'Est et du Sud-Ouest**, et le tiers des pays de l'**Asie centrale** en offrent. Toutefois, tous les pays de la région dans son ensemble offrent des programmes d'enseignement préprimaire (CITE 02) dont la durée varie d'une à quatre années.

Tableau 6.7 Durée des programmes d'éducation de la petite enfance, Asie et Pacifique



Source : Base de données de l'Institut de statistiques de l'UNESCO

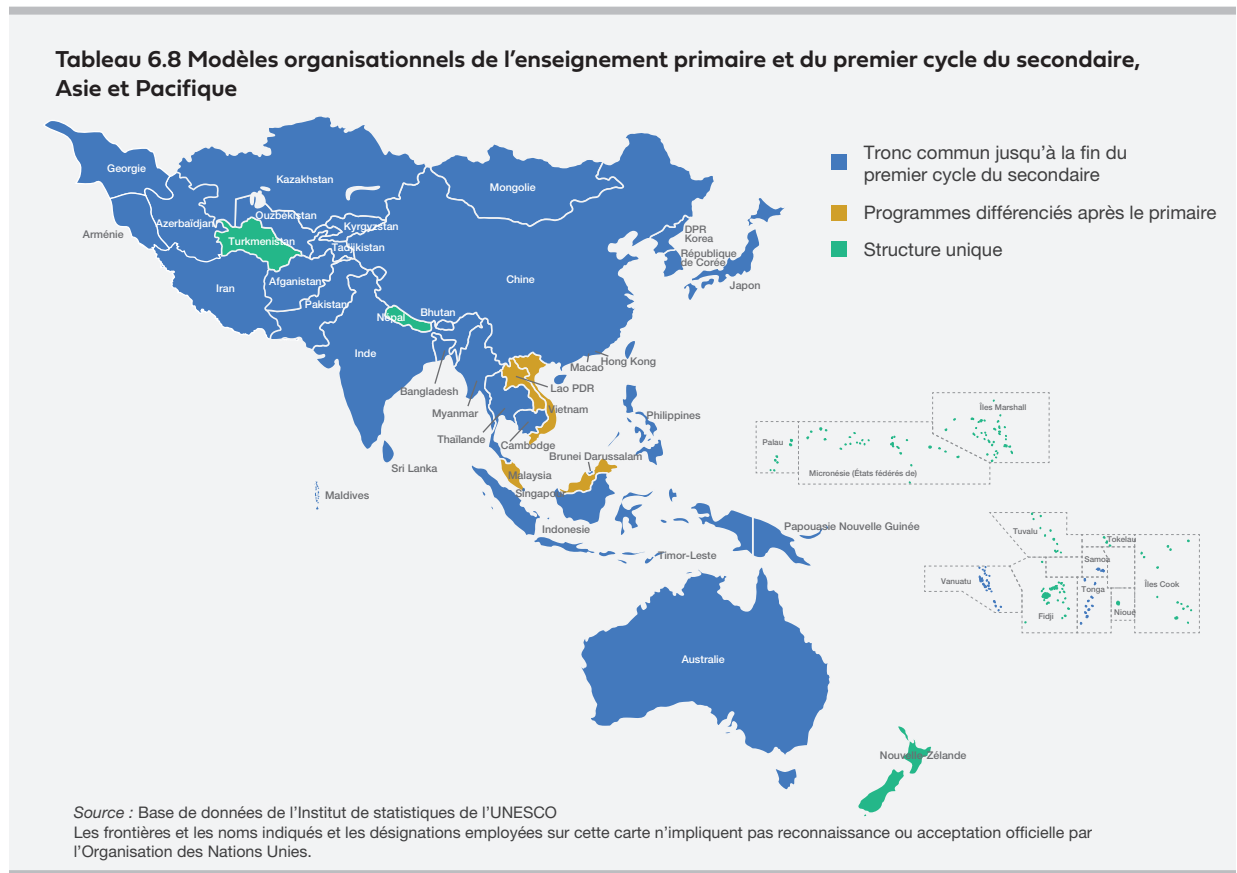
6.2.4 Modèles d'organisation de l'enseignement primaire et secondaire

En ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire, on observe certaines variations entre les pays et les régions. Les pays se regroupent en trois catégories clés :

Structure unique : Une seule structure du primaire (CITE 1) au premier cycle du secondaire (CITE 2) sans transition entre les niveaux, et dans laquelle tous les élèves suivent le même programme général de base commun.

Tronc commun : Après avoir achevé l'enseignement primaire (CITE 1) avec succès, tous les élèves passent au premier cycle du secondaire (CITE 2) où ils suivent tous le même programme général de base commun.

Programmes différenciés : Au début ou pendant le premier cycle du secondaire, les élèves suivent des chemins différents d'enseignement professionnel, technique ou général. À la fin de leurs études, ils reçoivent différents certificats.



Dans la sous-région du **Pacifique**, deux tiers des pays sont organisés selon une structure unique alors que le reste des pays ont un tronc commun. En **Asie du Sud et de l'Ouest**, huit pays sur neuf ont un système éducatif proposant un tronc commun, à l'exception du Népal, dont le modèle d'organisation est à structure unique. Dans la sous-région de **l'Asie de l'Est et du Sud-Est**, 13 pays sur 16 ont un système éducatif proposant un tronc commun alors que le reste des pays ont développé une structure différenciée. En **Asie centrale**, tous les pays, à l'exception du Turkménistan qui est organisé selon une structure unique, ont un système éducatif offrant un tronc commun.

6.2.5 Âge d'entrée à l'école et durée de l'enseignement primaire et secondaire

Dans la majorité des pays de la région (65 %), l'âge d'entrée à l'école est fixé à 6 ans. Dans 20 % des pays, les élèves commencent l'école à 5 ans, et dans 15 % des pays, l'âge d'entrée à l'école est fixé à 7 ans.

La durée totale de l'enseignement primaire et secondaire s'étend de 11 à 13 ans. La durée de l'enseignement primaire varie de quatre ans en Asie centrale à sept ans dans certains pays de la sous-région du Pacifique (voir le **Tableau 6.9**).

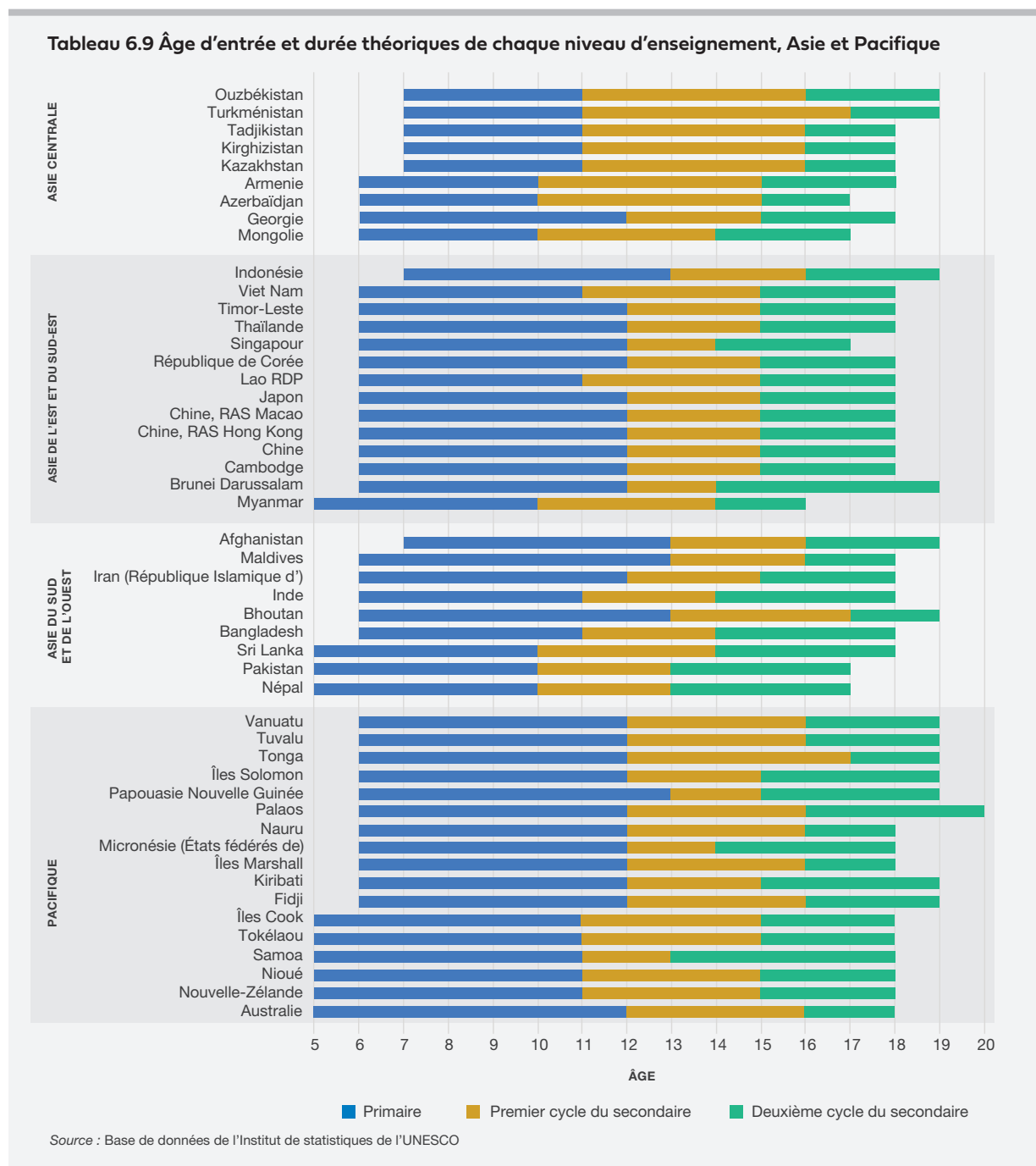
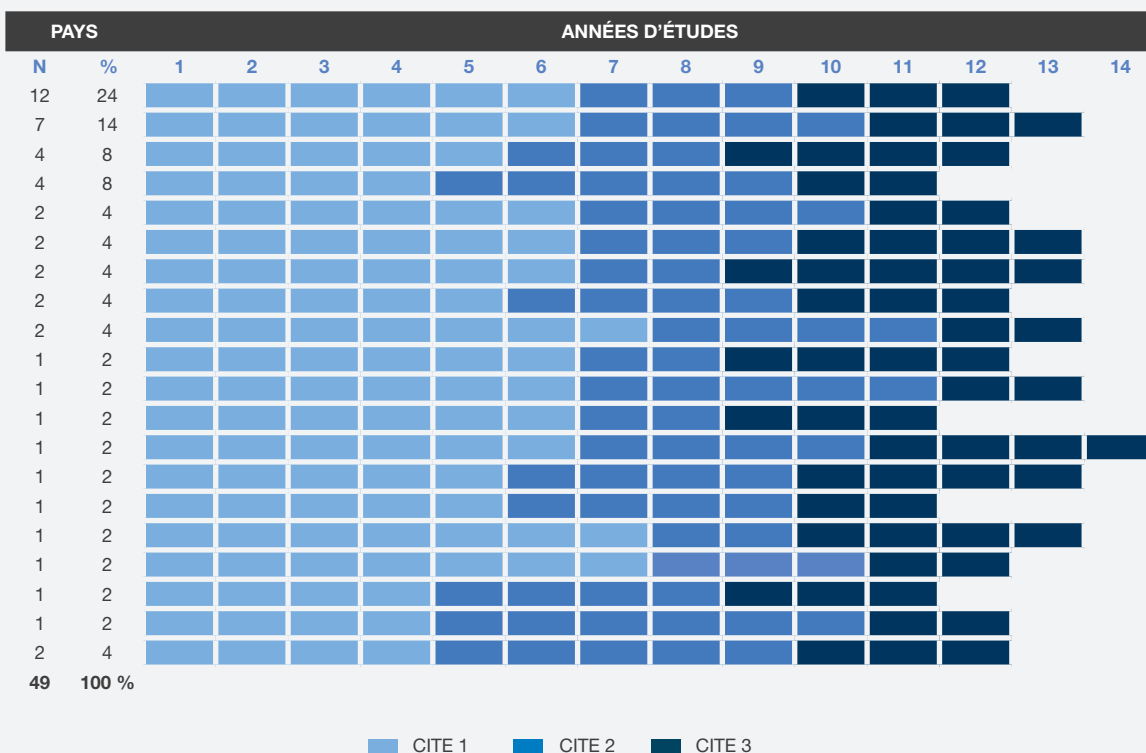


Tableau 6.10 Profil de la durée des niveaux de la CITE, du plus commun au moins commun, Asie et Pacifique



Source : Base de données de l'Institut de statistiques de l'UNESCO

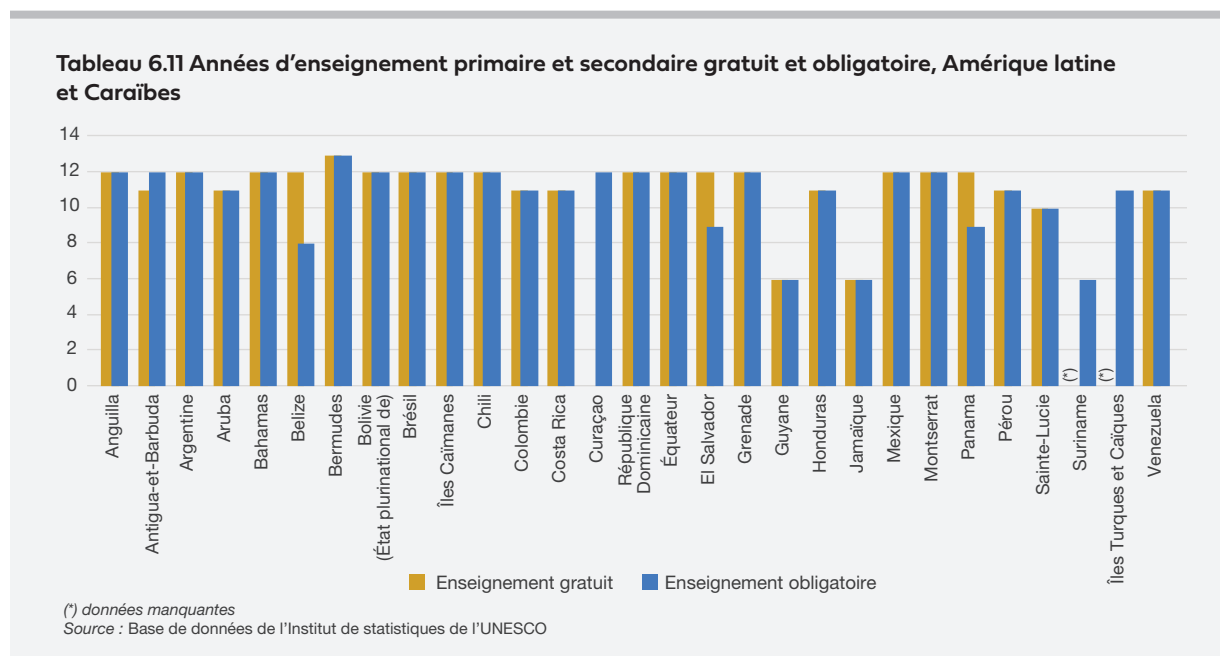
6.3 AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

6.3.1 Caractéristiques clés de la structure éducative

- Sur les 29 pays analysés, 18 offrent au moins 11 ans d'enseignement primaire et secondaire obligatoire. Dans la majorité des pays, cela s'accompagne de l'enseignement gratuit.
- Plus de 60 % des pays offrent une EPE et parmi ceux-ci, tous offrent au moins une année d'enseignement préprimaire.
- Au moins un an d'enseignement préprimaire obligatoire est offert par 14 pays, et au moins deux ans d'enseignement préprimaire obligatoire sont offerts par 12 d'entre eux. L'enseignement préprimaire gratuit est offert par 17 pays.
- Dans la majorité des pays, l'âge d'entrée théorique à l'école primaire est fixé à 6 ans. Dans certains cas, il est fixé à 5 ou 7 ans.
- La durée de l'enseignement primaire et secondaire varie, mais combinés, les deux niveaux totalisent de 11 à 13 ans d'études. Le modèle d'organisation le plus fréquent est six ans de CITE 1, trois ans de CITE 2 et deux ou trois ans de CITE 3.

6.3.2 Enseignement obligatoire et gratuit

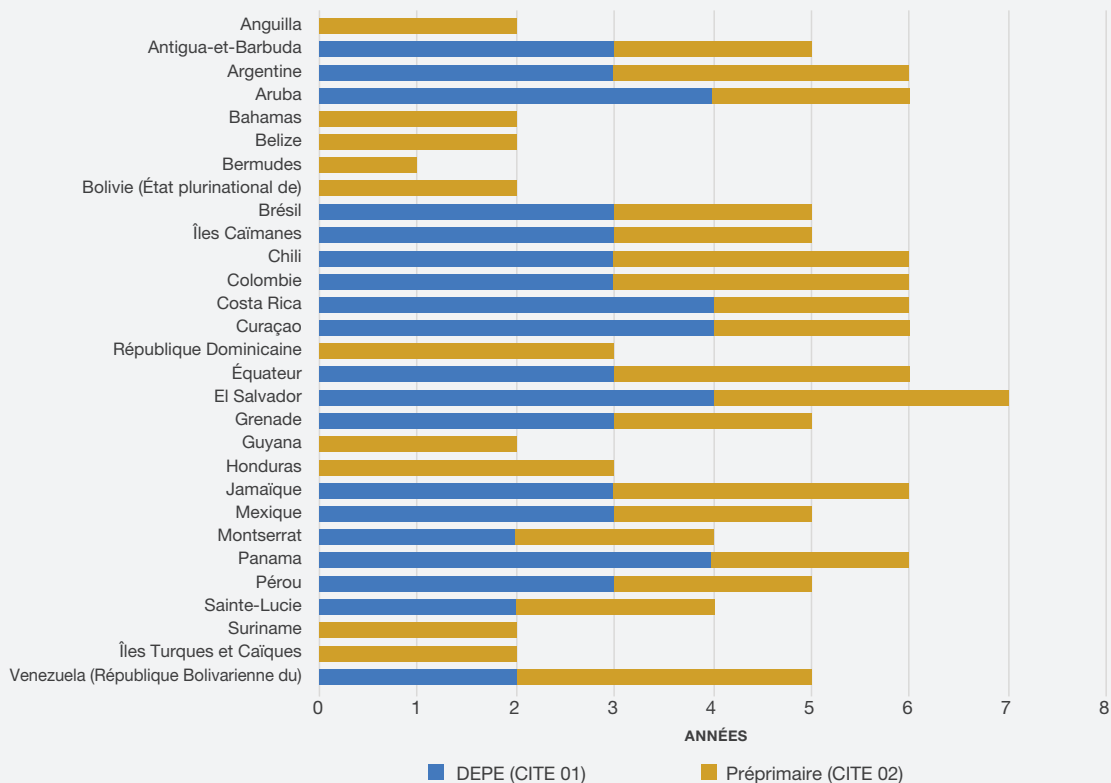
En Amérique latine et dans les Caraïbes, plusieurs pays ont pris des mesures pour légaliser l'enseignement secondaire gratuit et obligatoire. Sur les 23 pays analysés, 22 ont établi au moins 11 ans d'enseignement primaire et secondaire obligatoire. Dans la majorité des pays, cette obligation s'accompagne de l'enseignement gratuit. Toutefois, certains pays n'ont pas inclus le deuxième cycle du secondaire (CITE 3) dans l'enseignement obligatoire et plusieurs pays de la région des Caraïbes n'ont pas inclus le premier cycle du secondaire (CITE 2).



6.3.3 Programmes d'éducation de la petite enfance par type et durée

Dans les dernières années, de nombreux pays en Amérique latine et dans les Caraïbes ont prolongé leur offre éducative à l'EPE. L'accès à l'enseignement gratuit a été prolongé, de nouvelles écoles ont été construites, des places additionnelles dans les écoles ont été créées, des politiques publiques ont été élaborées et un financement de l'éducation a été affecté à cette croissance. Présentement, 66 % des pays de la région offrent une EPE (CITE 0), et parmi ceux-ci, tous offrent au moins une année d'enseignement préprimaire (CITE 02), à l'exception des Bermudes, la durée de l'enseignement préprimaire est de deux à trois ans. Dans 18 pays, l'âge d'entrée à l'EPE est dans la première année d'un enfant, et dans un pays, les enfants peuvent accéder à l'EPE après leur premier anniversaire (CITE 01). La durée théorique du niveau 01 de la CITE varie entre deux et quatre ans.

Tableau 6.12 Durée des programmes d'éducation de la petite enfance, Amérique latine et Caraïbes



Source : Base de données de l'Institut de statistiques de l'UNESCO

6.3.4 Modèles d'organisation de l'enseignement primaire et secondaire

Selon la cartographie de la CITE, les trois plus fréquents modèles d'organisation de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire (CITE 1 et 2) en Amérique latine et dans les Caraïbes sont :

Structure unique : Une seule structure du primaire (CITE 1) au premier cycle du secondaire (CITE 2) sans transition entre les niveaux.

Tronc commun : Après avoir achevé l'enseignement primaire (CITE 1) avec succès, tous les élèves passent au premier cycle du secondaire (CITE 2) où ils suivent tous le même programme général de base commun.

Programmes différenciés : Au début ou pendant le premier cycle du secondaire, les élèves suivent des chemins différenciés d'enseignement professionnel, technique ou général. À la fin de leurs études, ils reçoivent différents certificats.

Tableau 6.13 Principaux modèles organisationnels de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire, Amérique latine et Caraïbes



Source : Base de données de l'Institut de statistiques de l'UNESCO
 Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

Huit systèmes éducatifs organisent le primaire et le premier cycle du secondaire selon une structure unique. Quatorze ont un tronc commun pour le primaire et le premier cycle du secondaire et sept offrent différents cheminements d'enseignement professionnel, technique et général au premier cycle du secondaire. Tous les pays remettent un diplôme qui certifie l'achèvement de chaque niveau d'enseignement. Le nombre d'années d'études que représente cette certification dépend de la durée du programme éducatif de chaque pays et peut varier.

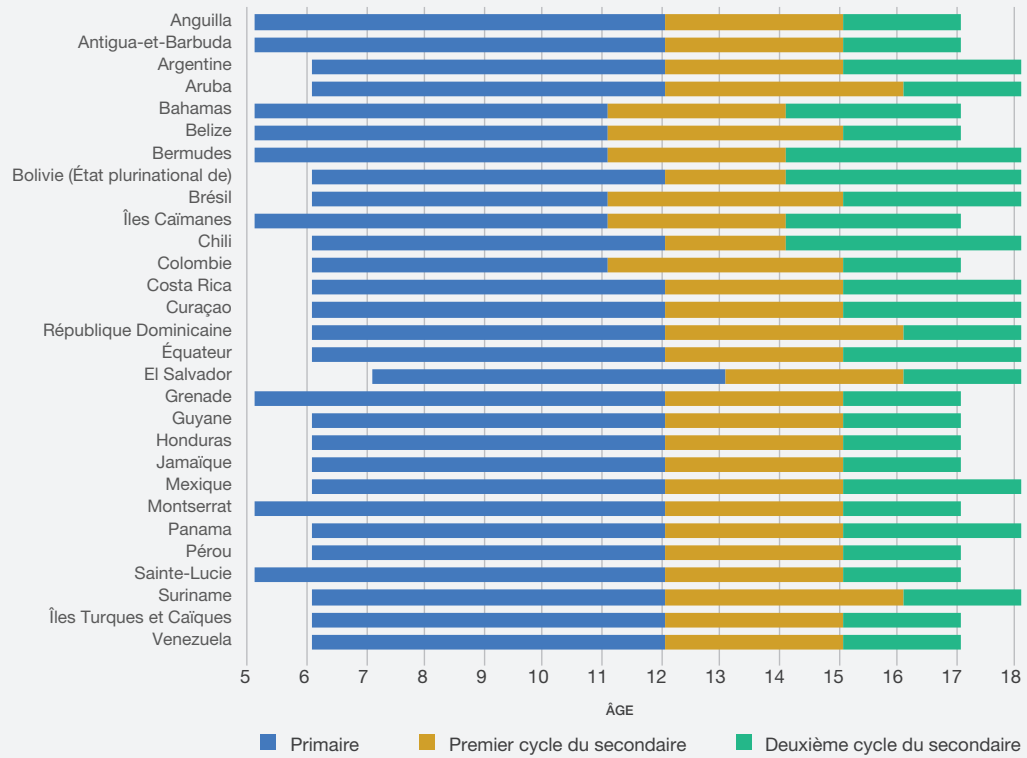
Dans plusieurs cas, la durée du programme national coïncide avec la classification de la CITE. Par conséquent, le certificat reflète l'achèvement du niveau de la CITE équivalent. Dans les pays où les niveaux 1 et 2 de la CITE correspondent au même programme (modèle d'organisation à structure unique), ceux-ci incluent habituellement un diplôme intermédiaire. Il n'y a qu'un seul pays qui ne remet pas de certificat d'achèvement du niveau 1 de la CITE. Quelque chose de similaire se produit dans les systèmes éducatifs où les niveaux 2 et 3 de la CITE font partie du même programme d'enseignement secondaire. Seulement deux pays de la région offrent un programme unifié sans certificat intermédiaire.

6.3.5 Âge d'entrée à l'école et durée de l'enseignement primaire et secondaire

Dans la majorité des pays, l'âge d'entrée théorique à l'école primaire est fixé à 6 ans. Dans certains cas, il est fixé à 5 ans et dans un pays, l'âge d'entrée est fixé à 7 ans.

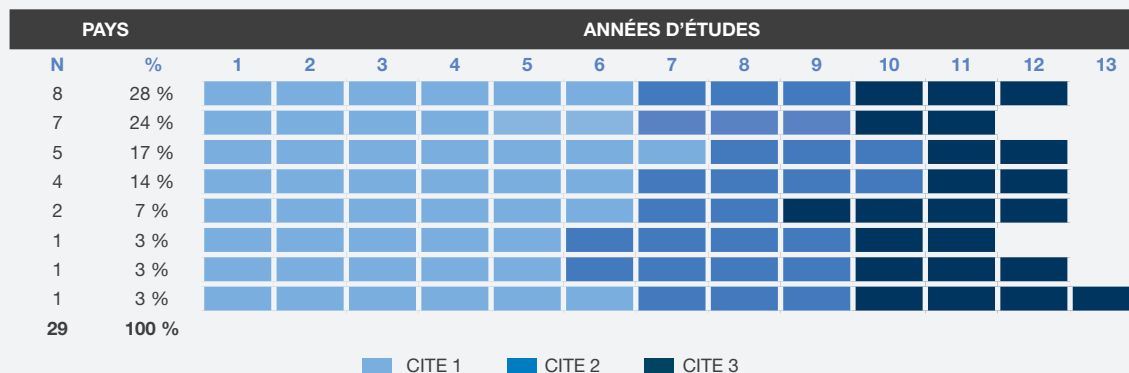
La durée de l'enseignement primaire et secondaire varie également, mais dans les pays de la région, les deux niveaux combinés totalisent entre 11 et 13 ans d'études. Le modèle d'organisation le plus fréquent est six ans d'enseignement primaire (CITE 1), trois ans de premier cycle du secondaire (CITE 2) et deux ou trois ans de deuxième cycle du secondaire (CITE 3).

Tableau 6.14 Âge d'entrée et durée théoriques de chaque niveau d'enseignement, Amérique latine et Caraïbes



Source : Base de données de l'Institut de statistiques de l'UNESCO

Tableau 6.15 Profil de la durée des niveaux de la CITE, du plus commun au moins commun, Amérique latine et Caraïbe



Source : Base de données de l'Institut de statistiques de l'UNESCO

6.4 AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Dans ce rapport, l'Afrique subsaharienne est analysée en examinant la région dans son ensemble ainsi qu'en examinant les sous-régions suivantes : l'**Afrique centrale et de l'Ouest** et l'**Afrique de l'Est et du Sud**. La majorité des pays de l'Afrique centrale et de l'Ouest ont pour langue officielle le français alors que l'anglais est la langue officielle en Afrique de l'Est et du Sud. Quelques pays comme le Cameroun, le Rwanda, les Seychelles et Maurice utilisent les deux langues officielles. Plusieurs autres pays, dont Madagascar, le Kenya, le Rwanda, les Seychelles et la Tanzanie, par exemple, utilisent leurs langues nationales en plus du français ou de l'anglais comme langues officielles et langues d'instruction, particulièrement au niveau primaire.

6.4.1 Caractéristiques clés de la structure éducative

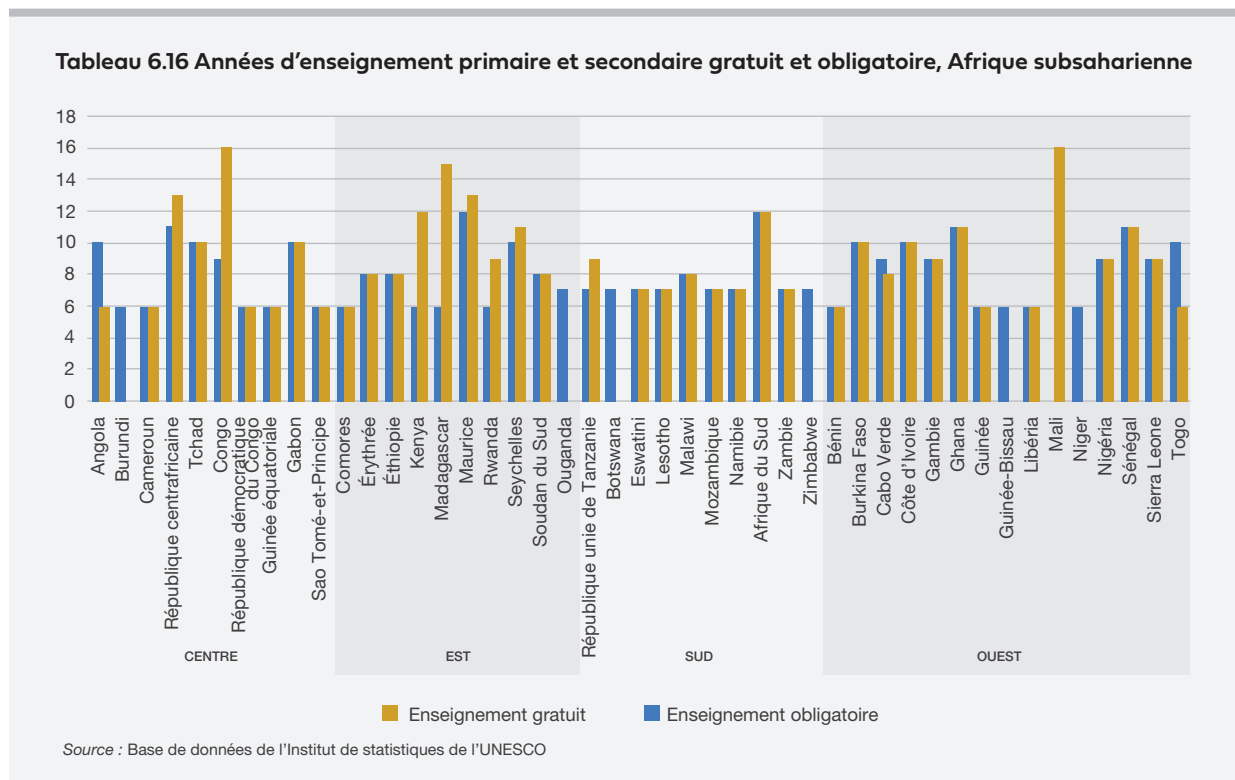
- L'enseignement obligatoire varie entre six et 12 ans.
- 31 pays offrent cinq ou six ans d'enseignement primaire, 13 pays offrent six ans d'enseignement obligatoire et 14 pays en offrent neuf ou dix.
- L'enseignement primaire est obligatoire dans presque tous les pays (90 %) qui offrent sept ou huit ans d'enseignement primaire.
- Seuls sept pays offrent un programme complet d'EPE qui comprend le niveau 01 de la CITE (enfants de 2 ans ou moins) et le niveau 02 de la CITE (enfants de 3 ans et plus).
- L'enseignement gratuit varie de six ans d'enseignement primaire à 16 ans en comptant l'enseignement du deuxième cycle du secondaire.
- La durée de l'enseignement gratuit et de l'enseignement obligatoire est égale dans 70 % des pays.
- La durée minimale de l'enseignement primaire est de cinq ans alors que pour l'enseignement secondaire, la durée minimale est de deux ans et la durée maximale est de quatre ans.

6.4.2 Enseignement obligatoire et gratuit

La durée de l'enseignement obligatoire en Afrique subsaharienne varie de six à 12 ans. Il y a 31 pays qui offrent cinq ou six ans d'enseignement primaire, et dans 43 % de ces pays, six années d'enseignement primaire sont obligatoires. Dans le même pourcentage (43 %) de pays, l'enseignement est obligatoire pendant neuf ou dix ans. L'enseignement primaire est obligatoire dans presque tous les pays (90 %) qui offrent sept ou huit ans d'enseignement primaire.

La durée de l'enseignement gratuit en Afrique subsaharienne varie de six ans d'enseignement primaire à 16 ans en comptant le deuxième cycle du secondaire. La plus importante concentration, soit dix des 40 pays avec des données (25 %), offre six ans d'enseignement gratuit, suivi de sept, huit et neuf ans d'enseignement gratuit chacun dans cinq pays (voir le **Tableau 6.16**).

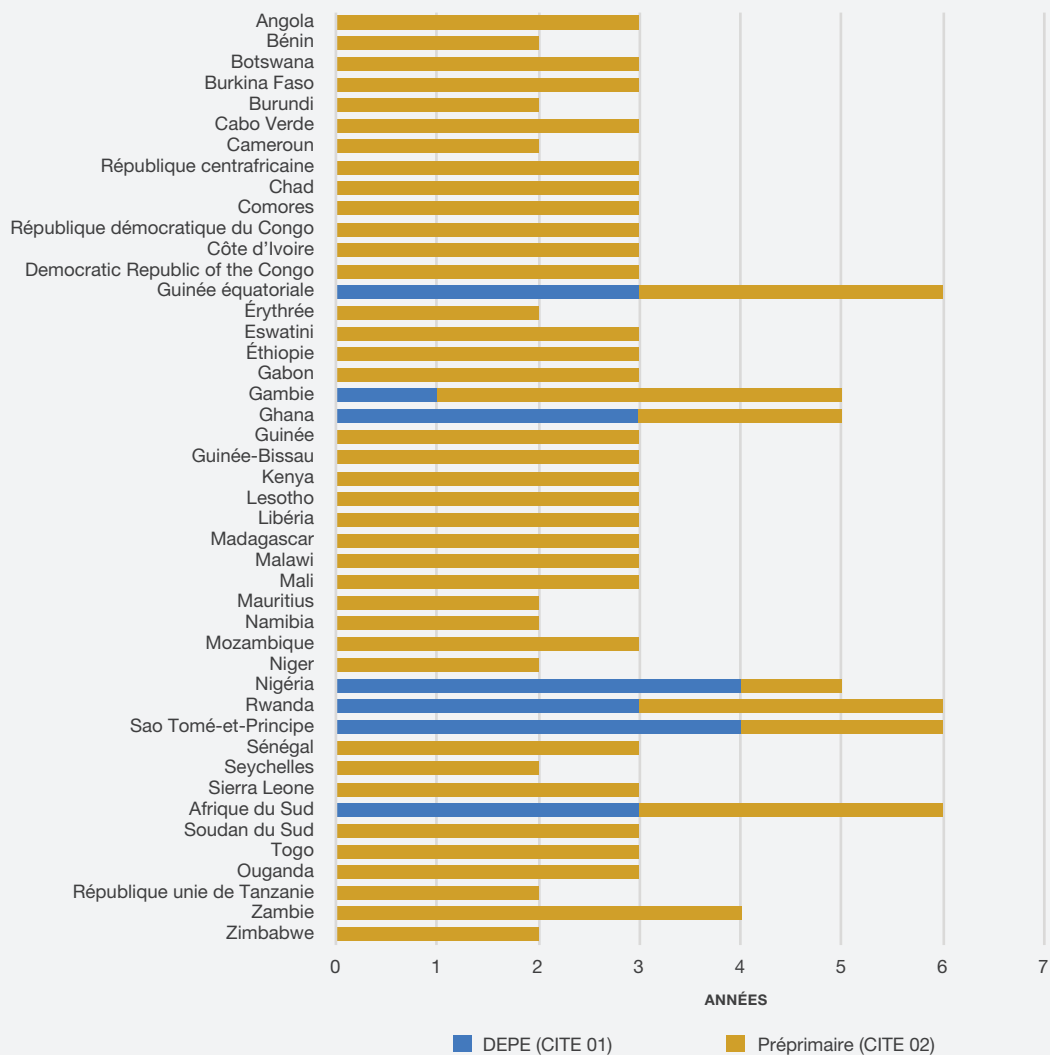
Le **Tableau 6.16** ci-dessous illustre que dans 71 % des pays, l'enseignement gratuit et l'enseignement obligatoire sont de la même durée. Dans 9 % des pays, la durée de l'enseignement gratuit est inférieure à celle de l'enseignement obligatoire, alors que le contraire est observé dans 21 % des pays. Seuls la République centrafricaine et le Ghana intègrent le préprimaire (CITE 02) à leur enseignement obligatoire (11 ans). Dans les autres pays, l'enseignement obligatoire et gratuit commence au niveau du primaire.



6.4.3 Programmes d'éducation de la petite enfance par type et durée

L'EPE est en développement en Afrique subsaharienne. Ce n'est que récemment que les gouvernements ont commencé à investir pour améliorer l'accès à l'EPE plutôt que de se fier au secteur privé. L'approche commune a été de créer des classes additionnelles au sein des écoles primaires publiques déjà en place. Seuls sept pays offrent un programme complet d'EPE qui comprend le niveau 01 de la CITE (enfants de 2 ans et moins) et le niveau 02 de la CITE (enfants de 3 ans et plus). Selon les données disponibles, la plus populaire option est d'offrir une EPE aux enfants de 3 à 5 ans avant l'enseignement primaire (25 pays). Dans huit pays, une EPE est offerte aux enfants de 4 et 5 ans. Le reste des pays offrent des programmes d'EPE aux groupes d'âge suivants : 3 à 4 ans, 5 à 6 ans ou 4 à 6 ans. Dans la majorité des pays (68 %), le niveau 02 de la CITE est un programme de trois ans alors que sa durée est de deux ans dans 25 % des pays et de quatre ans dans les 7 % des pays restants. C'est seulement au Ghana que le préprimaire (CITE 02) fait partie de l'enseignement obligatoire.

Tableau 6.17 Durée des programmes d'éducation de la petite enfance, Afrique subsaharienne



Source : Base de données de l'Institut de statistiques de l'UNESCO

6.4.4 Modèles d'organisation de l'enseignement primaire et secondaire

En Afrique subsaharienne, un examen national à la fin de l'école primaire ou l'obligation d'évaluer les domaines d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) peuvent indiquer si un pays possède ou non une structure unique pour le primaire et le premier cycle du secondaire. Le modèle d'organisation du primaire et du premier cycle du secondaire est soit un tronc commun, une structure unique ou un programme différencié.

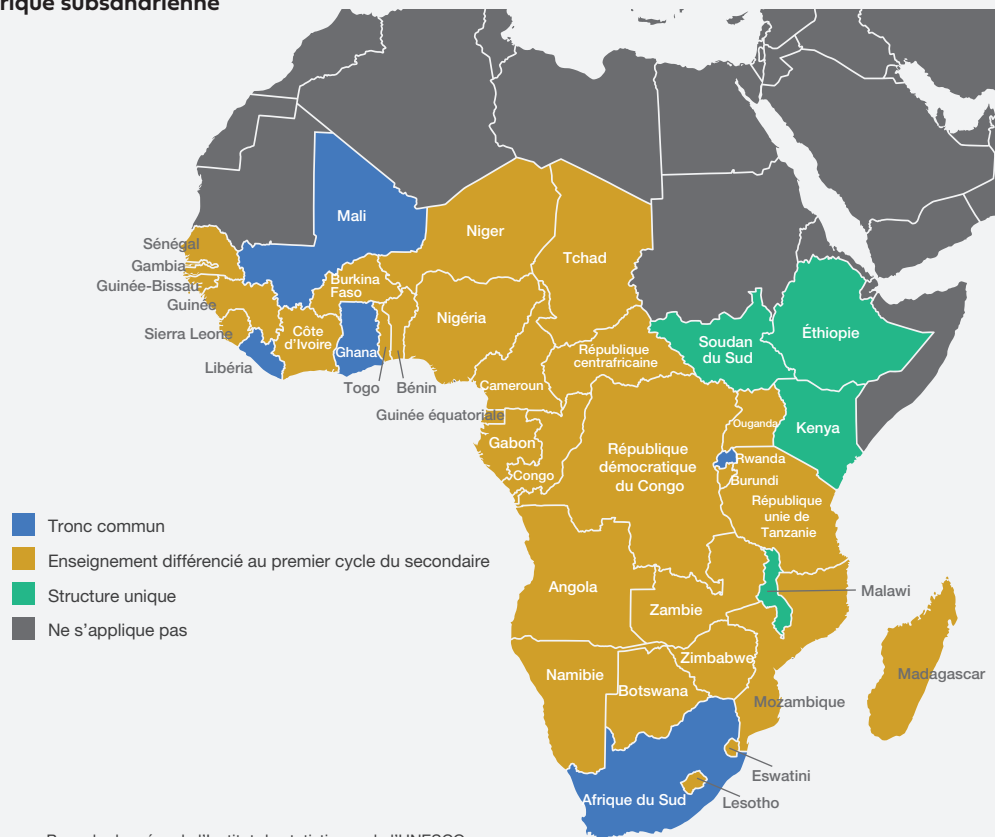
Le **Tableau 6.18** illustre les trois types de structures éducatives :

Structure unique : Cette structure éducative se retrouve dans cinq pays (11 %) qui offrent huit ans d'enseignement primaire. La septième et la huitième année équivalent à l'achèvement partiel du niveau 2 de la CITE. Au Malawi, le programme de deux ans de premier cycle du secondaire combiné à la septième et à la huitième année forme l'équivalent de la CITE 2 (premier cycle du secondaire). Les cinq pays font tous passer un examen de certification d'achèvement du primaire à la huitième année d'enseignement primaire. Ces pays sont l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi et le Soudan du Sud.

Tronc commun : Sept pays (16 %) qui ne remettent pas de certificat d'achèvement du primaire utilisent un tronc commun. Dans ces pays, la durée de l'école primaire est de six ou sept ans, et l'accès à l'EFTP est permis après l'achèvement du premier cycle du secondaire. Ces pays sont le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, le Libéria, le Mali, le Rwanda et l'Afrique du Sud.

Programme différencié : Ce modèle est mis en place au premier cycle du secondaire dans les 33 autres pays (73 %), où les élèves passent un examen national après l'école primaire. L'EFTP est généralement accessible à partir de la deuxième année du premier cycle du secondaire (huitième année ou équivalent, y compris les pays qui offrent huit ans d'enseignement primaire). Dans ce groupe, les élèves peuvent choisir de poursuivre leur formation générale ou de s'inscrire à l'EFTP en tout temps de la huitième à la dernière année du deuxième cycle du secondaire.

Tableau 6.18 Modèles organisationnels de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire, Afrique subsaharienne



Source : Base de données de l'Institut de statistiques de l'UNESCO
 Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

6.4.5 Âge d'entrée à l'école et durée de l'enseignement primaire et secondaire

Dans 87 % des pays, les enfants commencent l'école primaire à 6 ans. Dans les 13 % des pays restants, l'âge d'entrée est fixé à 7 ans (voir le **Tableau 6.19**). La durée minimale de l'enseignement primaire est de cinq ans (Madagascar). Au niveau de l'enseignement secondaire, la durée minimale est de deux ans et la durée maximale est de quatre ans. Des détails sur chaque niveau d'enseignement sont fournis dans les sous-sections correspondantes qui suivent. Ces détails sont également illustrés dans les **Tableaux 6.19** et **6.20**.

L'enseignement primaire est un segment fondamental de l'enseignement obligatoire dans tous les pays de l'Afrique subsaharienne. Selon les systèmes nationaux, la durée de l'enseignement primaire varie entre cinq et sept ans. Vingt-cinq pays en **Afrique de l'Ouest et centrale**, qui parlent anglais et français, ont harmonisé la durée de leur enseignement primaire à six ans, à l'exception du Gabon, où il dure cinq ans. Dans douze pays de **Afrique de l'Est**, la durée va comme suit : cinq ans (deux pays), six ans (quatre pays), sept ans (deux pays) et huit ans (quatre pays). Les six pays qui offrent cinq ou six ans d'enseignement primaire ont le français comme langue officielle. En **Afrique du Sud**, la durée de l'enseignement primaire est de sept ans dans huit pays, à l'exception du Malawi, où il dure huit ans. De manière générale, les pays offrant huit ans d'enseignement primaire n'intègrent pas de premier cycle du secondaire dans leur système national d'éducation. Dans ce cas, l'enseignement secondaire est un programme de quatre ans. Toutefois, pour la comparaison internationale des données et des indicateurs, les six premières années correspondent au niveau 1 de la CITE et la septième et la huitième année correspondent au deuxième niveau de la CITE. Le Malawi fait figure d'exception, les quatre années d'enseignement secondaire étant réparties en deux ans de premier cycle du secondaire et deux ans de deuxième cycle du secondaire.

La structure et le niveau d'enseignement secondaire (y compris le premier et le deuxième cycle : CITE 2 et CITE 3) sont déterminés par la durée de l'enseignement primaire. Les cinq pays où l'enseignement primaire dure huit ans ont ensuite un bloc de quatre ans d'enseignement secondaire, à part le Malawi, où le premier cycle du secondaire est clairement différencié dans le système national. Il comprend deux ans après le primaire et deux ans consacrés au deuxième cycle du secondaire.

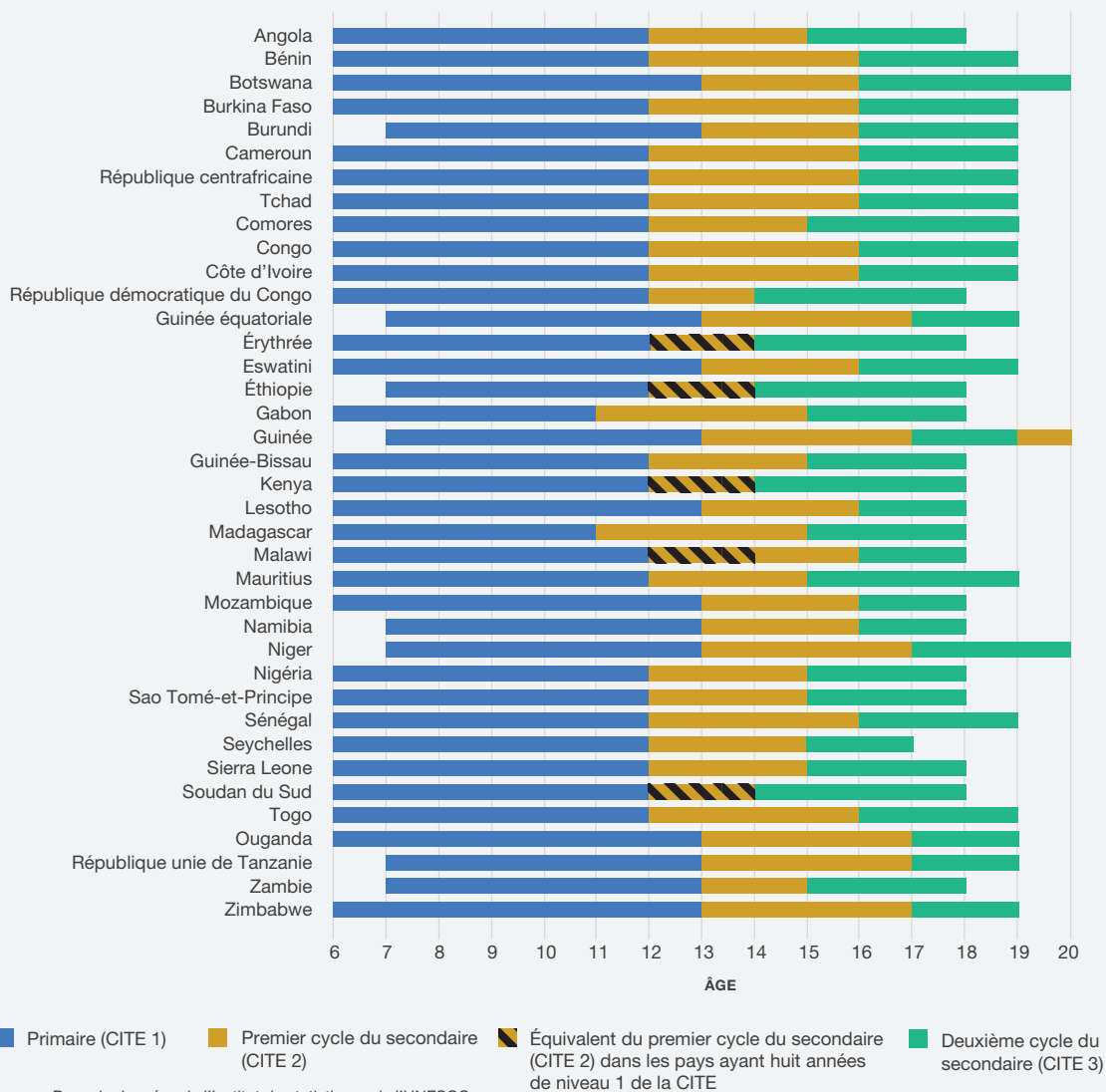
Sur les 30 pays qui offrent cinq ou six ans d'enseignement primaire, la structure de l'enseignement secondaire est une combinaison de trois à quatre ans de premier cycle du secondaire, à part dans la République démocratique du Congo, où c'est deux ans; et deux ans de deuxième cycle du secondaire. Quinze des 29 pays restants offrent quatre ans de premier cycle du secondaire alors que 14 pays en offrent trois. Sur les 30 pays, 84 % offrent trois ans de deuxième cycle du secondaire.

Tous les pays de l'Afrique subsaharienne remettent un certificat marquant l'achèvement d'un niveau d'enseignement donné. Cette tradition varie d'un pays à l'autre. Le Ghana, la Gambie, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone organisent ensemble un examen commun à la fin de l'enseignement du premier et du deuxième cycle du secondaire.

Dans les 30 pays où l'enseignement primaire dure cinq ou six ans, 80 % organisent un examen national à la fin de l'école primaire et 93 % le font à la fin du premier cycle du secondaire.

À l'exception de l'Afrique du Sud, les 15 pays où l'école primaire dure sept ou huit ans font tous passer un examen officiel à la fin de l'enseignement primaire.

Tableau 6.19 Âge d'entrée et durée théoriques de chaque niveau d'enseignement, Afrique subsaharienne



Accès à l'EFTP : L'EFTP est un sous-secteur ignoré par les partenaires de développement dont les intérêts sont axés sur l'enseignement primaire universel dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement. Malheureusement, les gouvernements n'ont pas réussi à compenser le manque d'investissement pour bonifier l'EFTP en Afrique subsaharienne, et pour faire de l'EFTP un choix de vie délibéré pour les élèves qui réussissent bien. Ils manquent également d'une stratégie de développement claire pour l'EFTP malgré le fait qu'il est considéré comme une composante clé de l'industrialisation du continent.

L'EFTP est accessible après l'achèvement de l'enseignement primaire dans 45 % des pays de l'Afrique subsaharienne, après l'achèvement du programme d'enseignement général du premier cycle du secondaire dans 30 % des pays. Dans le reste des pays, l'accès à l'EFTP est possible sous plusieurs formes. L'EFTP peut être offert après l'enseignement

7. Diagrammes de la CITE par Régions

Les diagrammes de visualisation CITE sont élaborés sur la base de la cartographie CITE existante de 2011. Ils fournissent un résumé des programmes éducatifs les plus représentatifs au sein des systèmes éducatifs formels, de l'EPE à l'enseignement supérieur. Ils sont présentés par région et pays pour les pays dont la cartographie CITE a été validée en consultation avec les pays. Ces diagrammes seront mis à jour annuellement et publiés parallèlement à la publication de septembre des données de l'ISU.

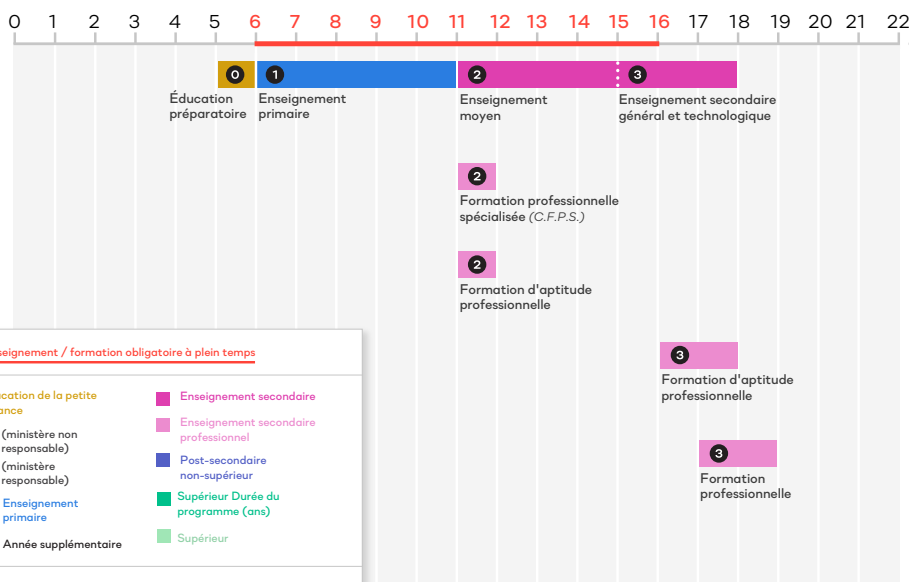
États arabes

Algérie



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

| | |
|--|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance (ministère non responsable) | Enseignement secondaire |
| Enseignement primaire | Enseignement secondaire professionnel |
| Post-secondaire non-supérieur | Supérieur Durée du programme (ans) |
| Supérieur | Supérieur |

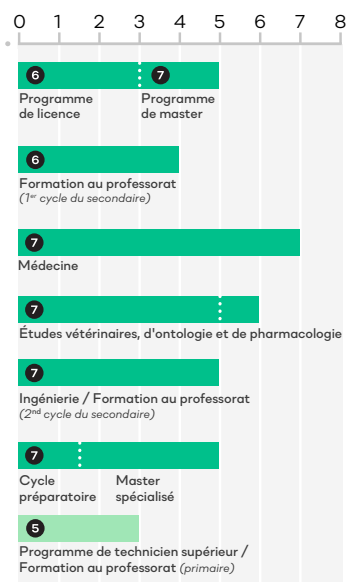
::: Année supplémentaire

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

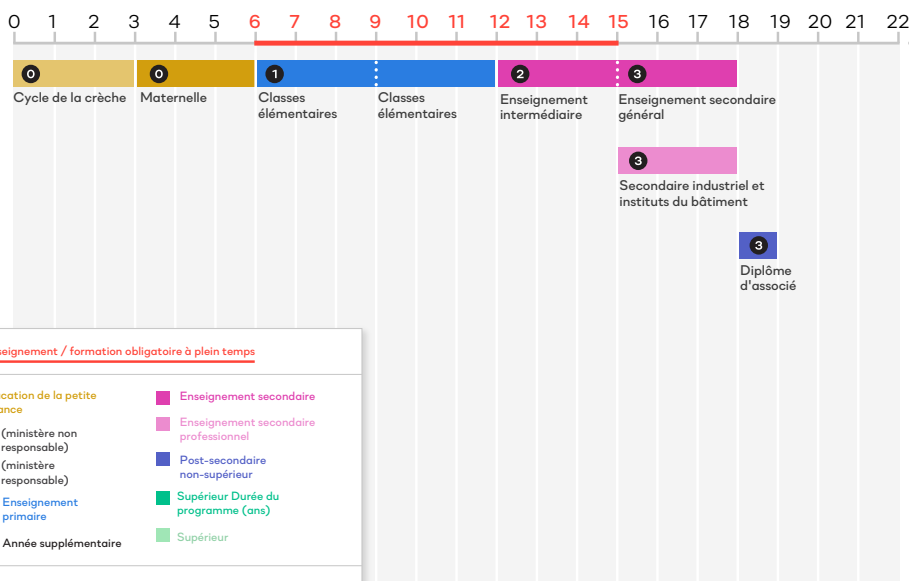


Arabie saoudite



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

| | |
|--|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance (ministère non responsable) | Enseignement secondaire |
| Enseignement primaire | Enseignement secondaire professionnel |
| Post-secondaire non-supérieur | Supérieur Durée du programme (ans) |
| Supérieur | Supérieur |

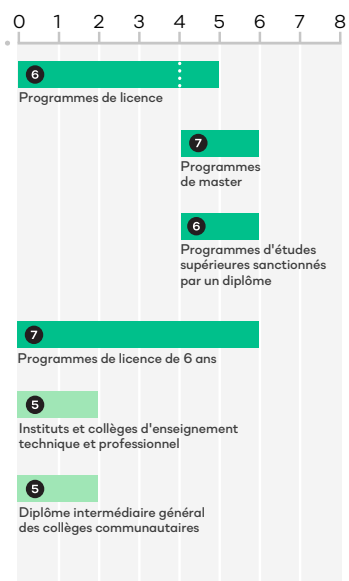
::: Année supplémentaire

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

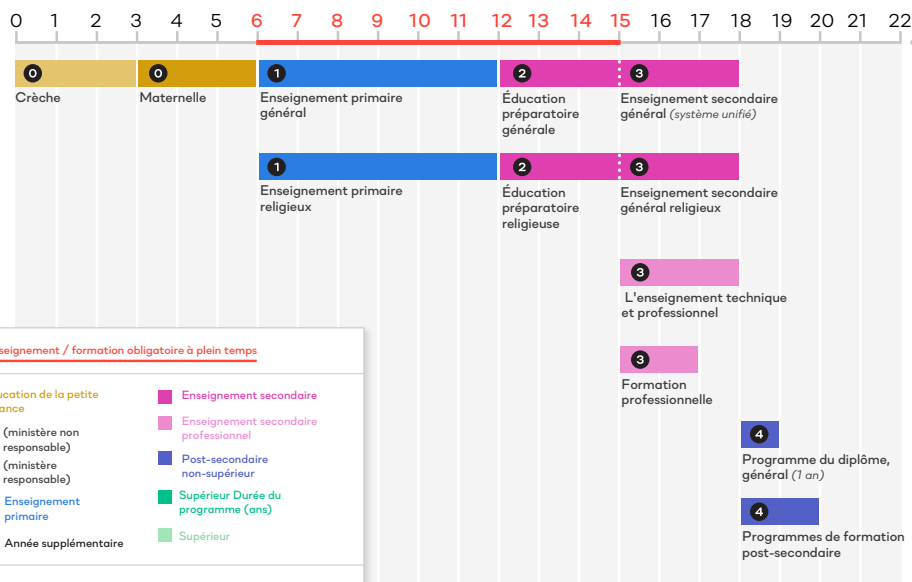


Bahreïn



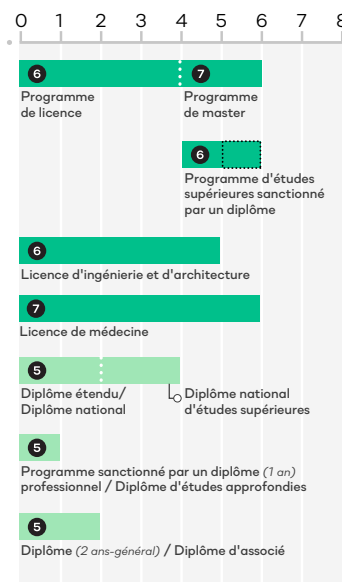
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

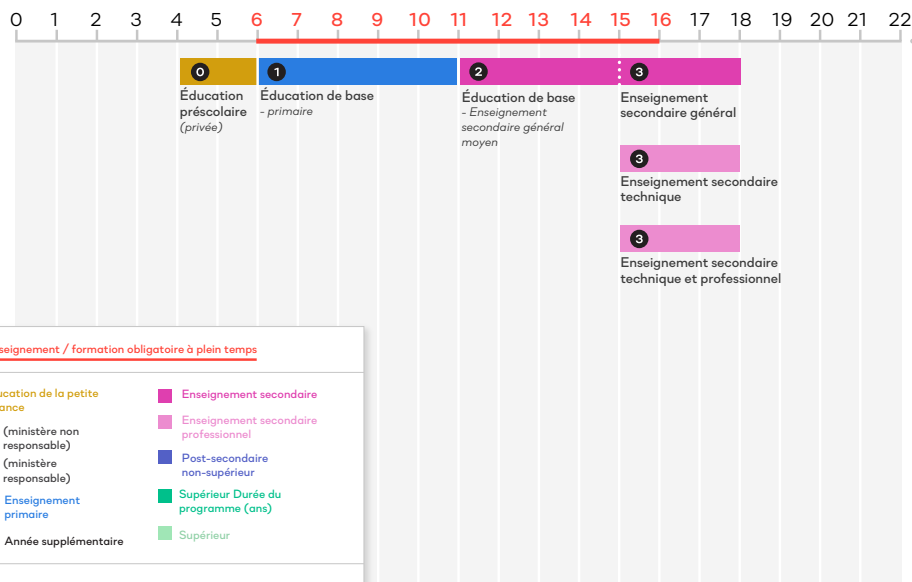


Djibouti



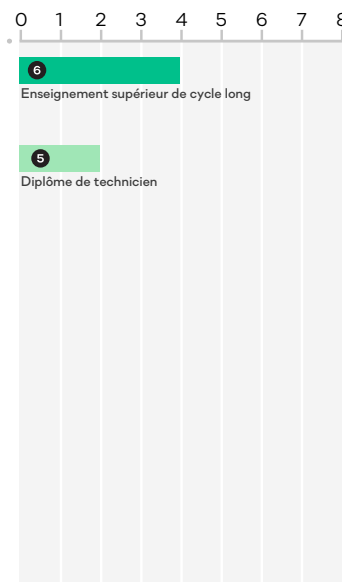
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



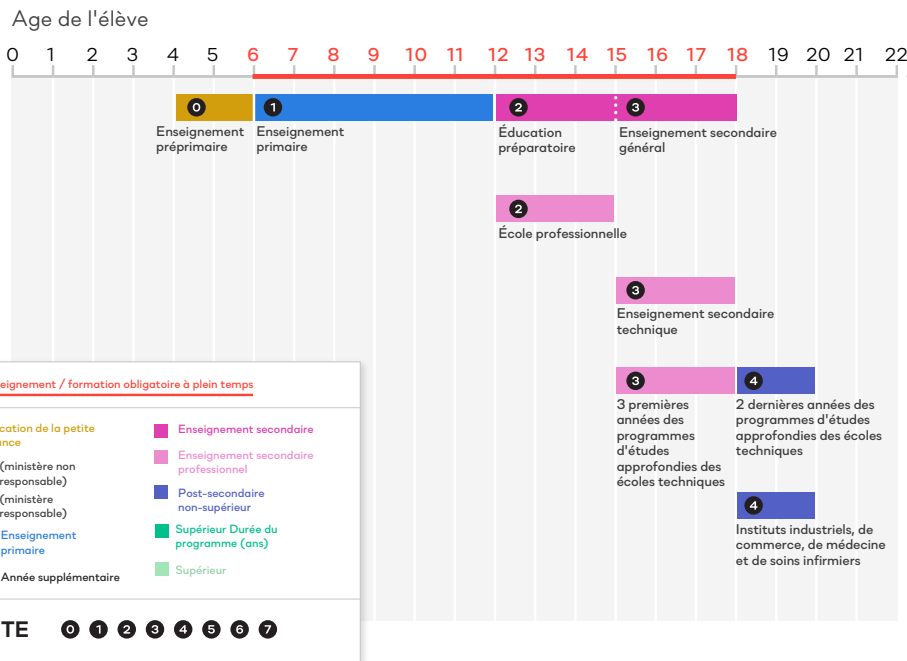
Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

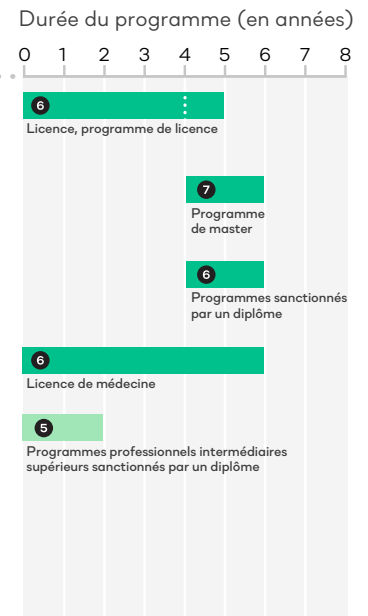


Égypte

Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

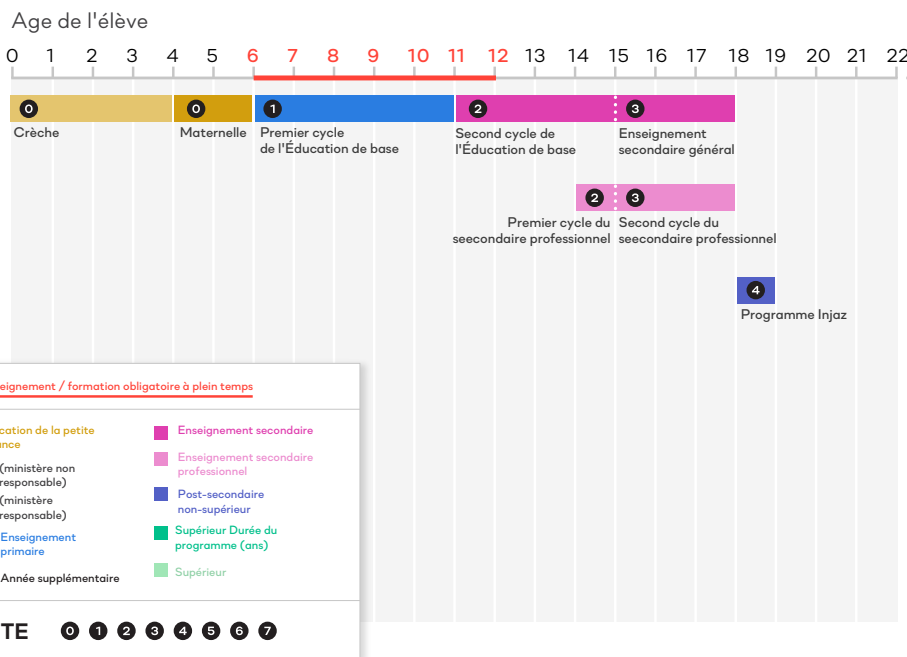


Enseignement supérieur

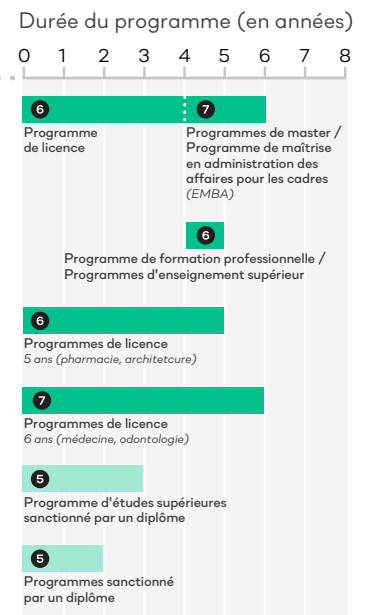


Emirats arabes unis

Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire



Enseignement supérieur

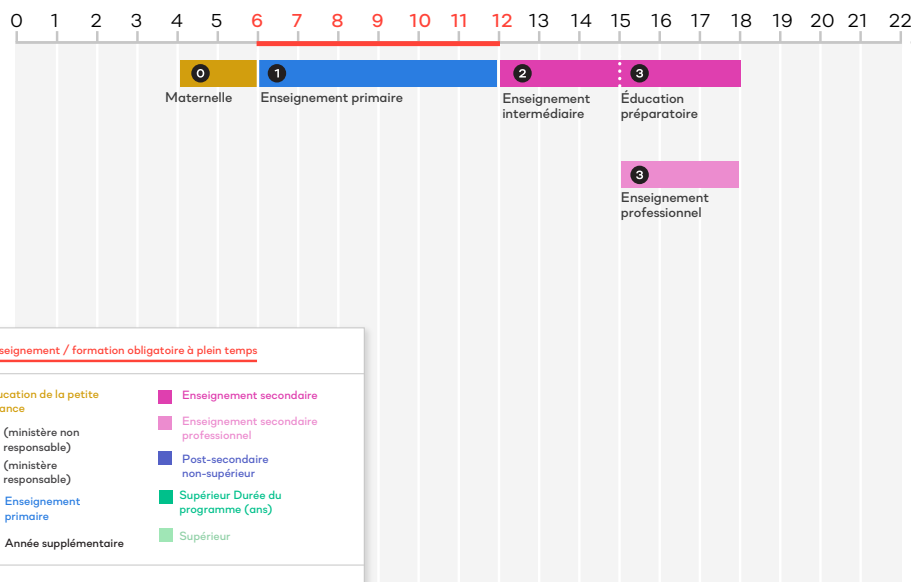


Irak



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

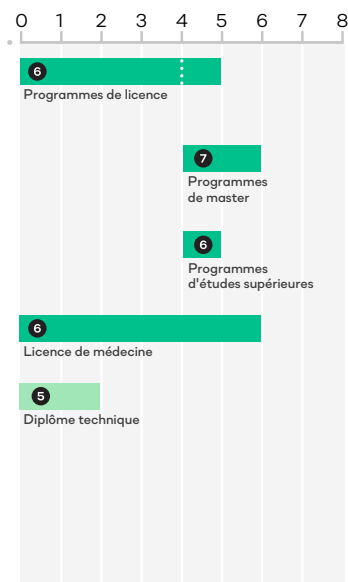
| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| (ministère non responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| (ministère responsable) | Post-secondaire non-supérieur |
| Enseignement primaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| ::: Année supplémentaire | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

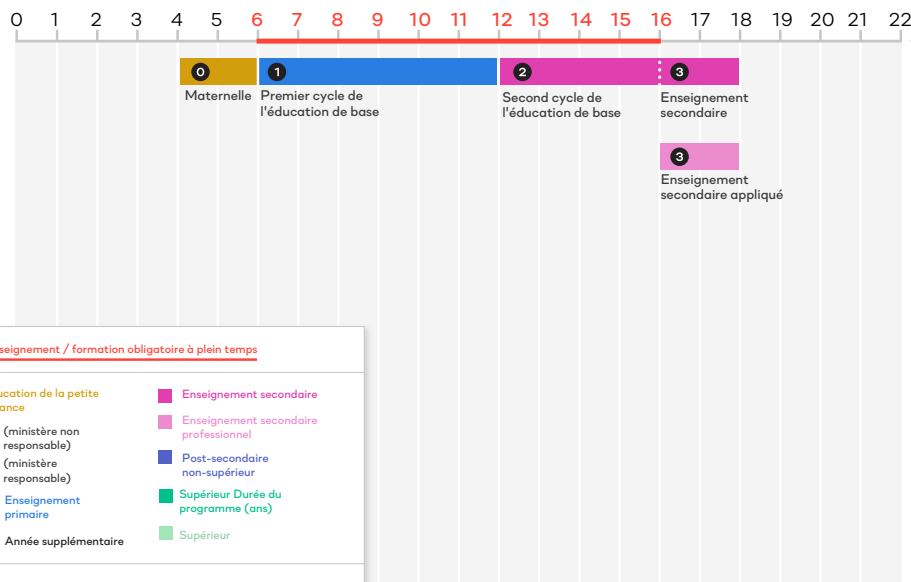


Jordanie



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

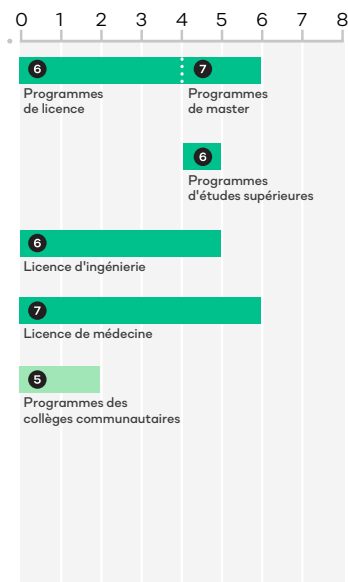
| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| (ministère non responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| (ministère responsable) | Post-secondaire non-supérieur |
| Enseignement primaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| ::: Année supplémentaire | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

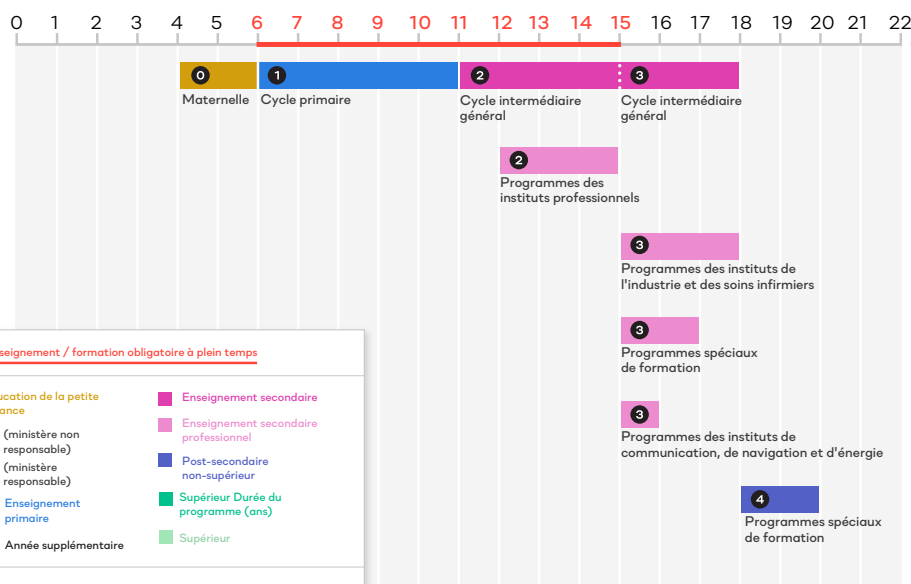


Koweït



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

Éducation de la petite enfance
 (ministère non responsable)
 (ministère responsable)

Enseignement primaire

Enseignement secondaire
 Enseignement secondaire professionnel
 Post-secondaire non-supérieur

Supérieur Durée du programme (ans)
 Supérieur

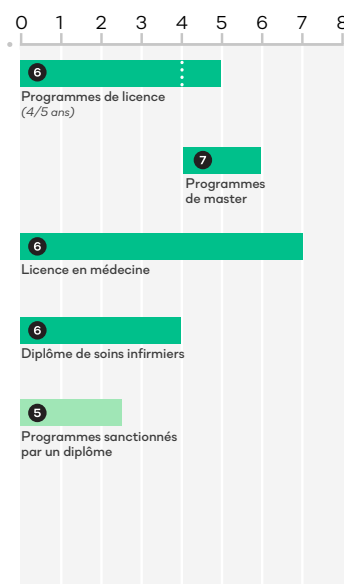
::: Année supplémentaire

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

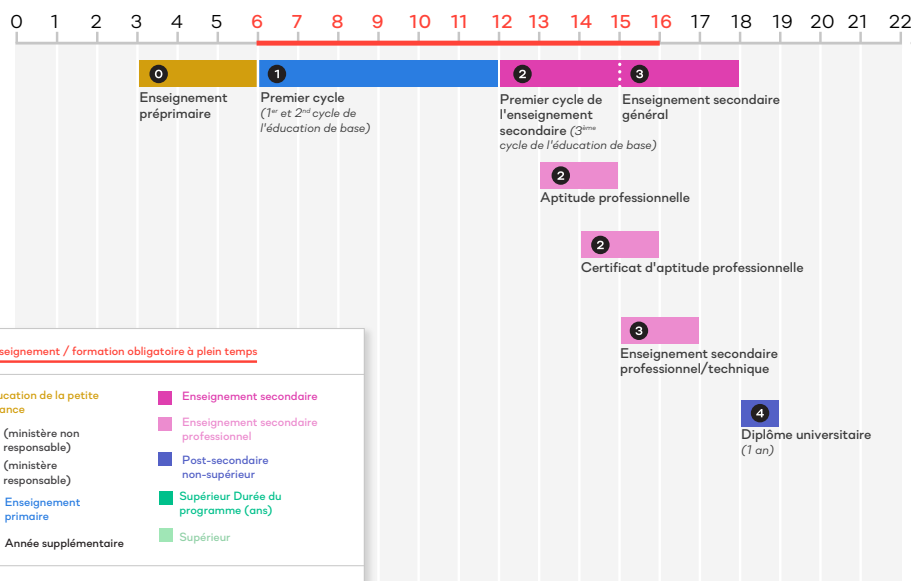


Liban



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

Éducation de la petite enfance
 (ministère non responsable)
 (ministère responsable)

Enseignement primaire

Enseignement secondaire
 Enseignement secondaire professionnel
 Post-secondaire non-supérieur

Supérieur Durée du programme (ans)
 Supérieur

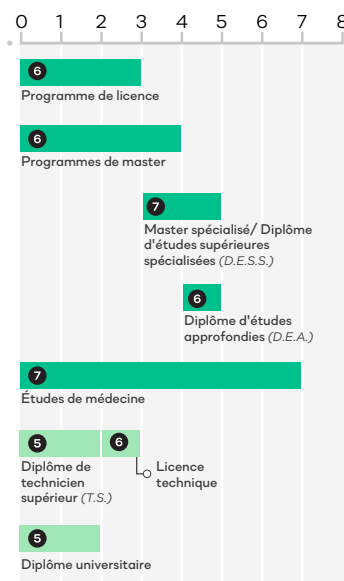
::: Année supplémentaire

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

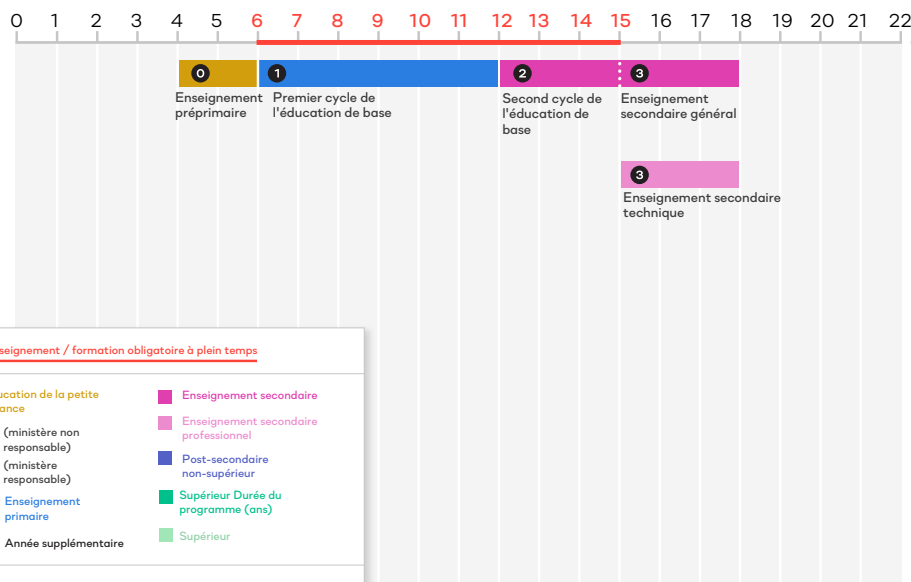


Libye



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

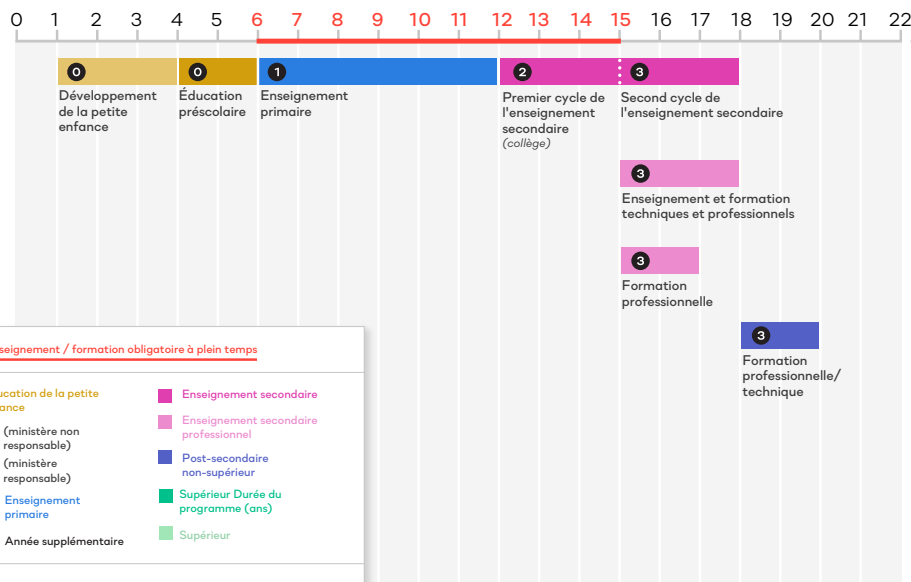


Maroc



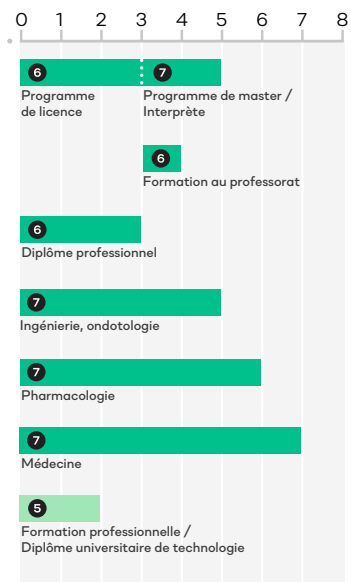
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



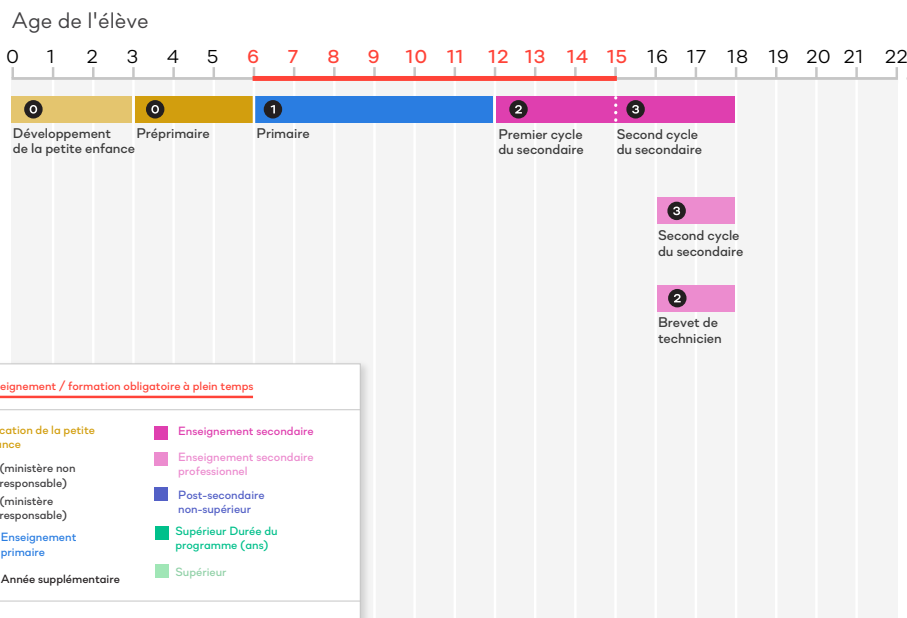
Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

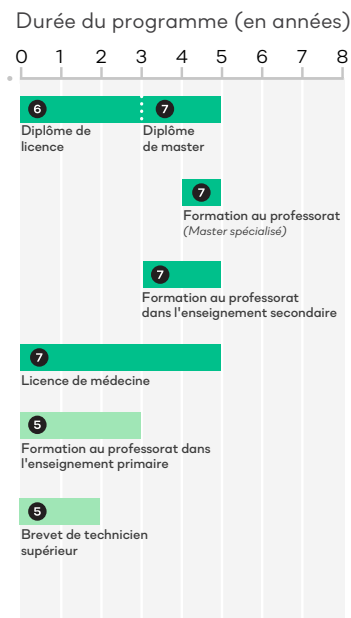


Mauritanie

Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

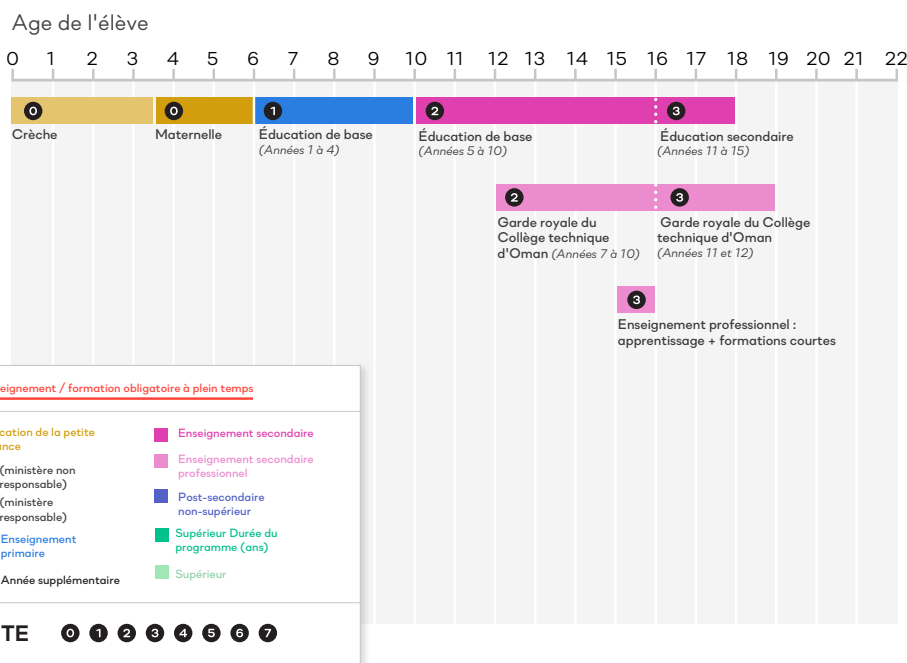


Enseignement supérieur

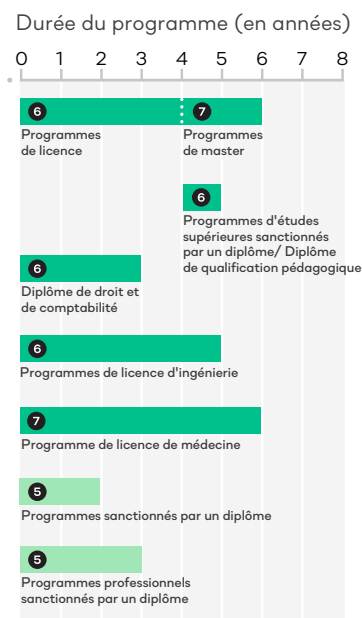


Oman

Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire



Enseignement supérieur

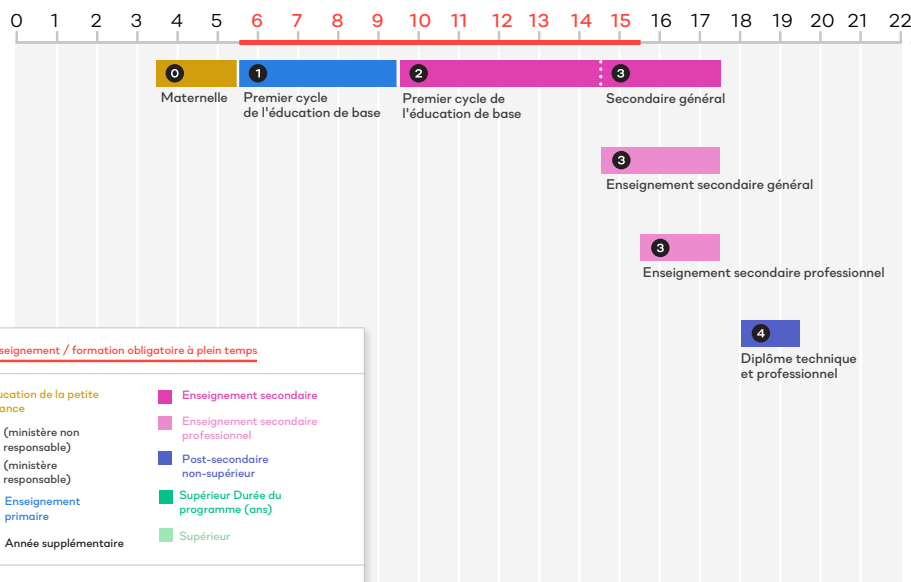


Palestine



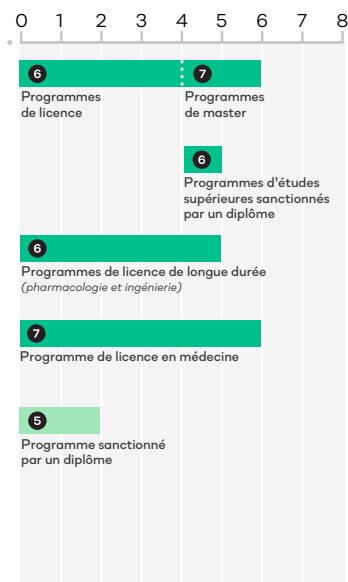
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

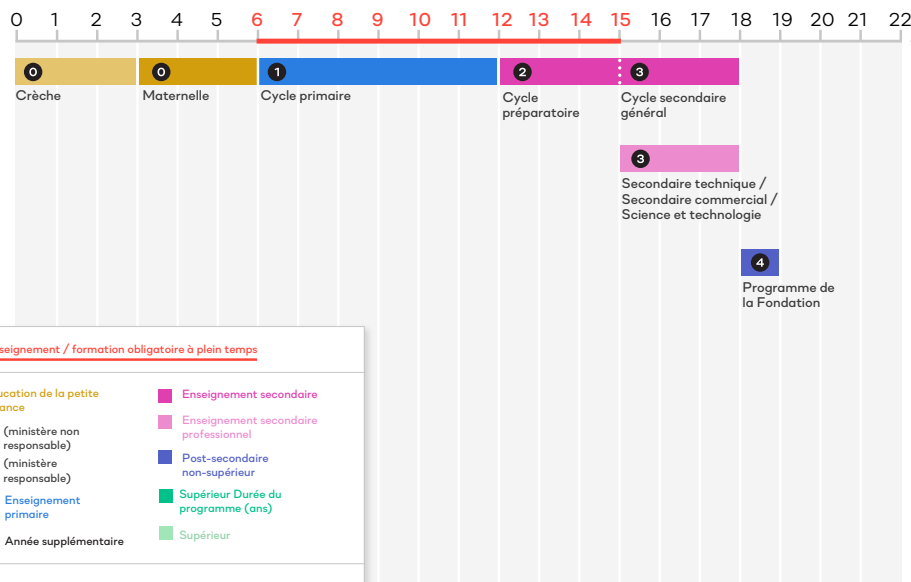


Qatar



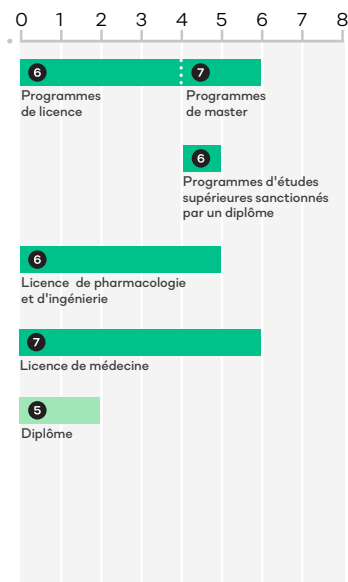
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

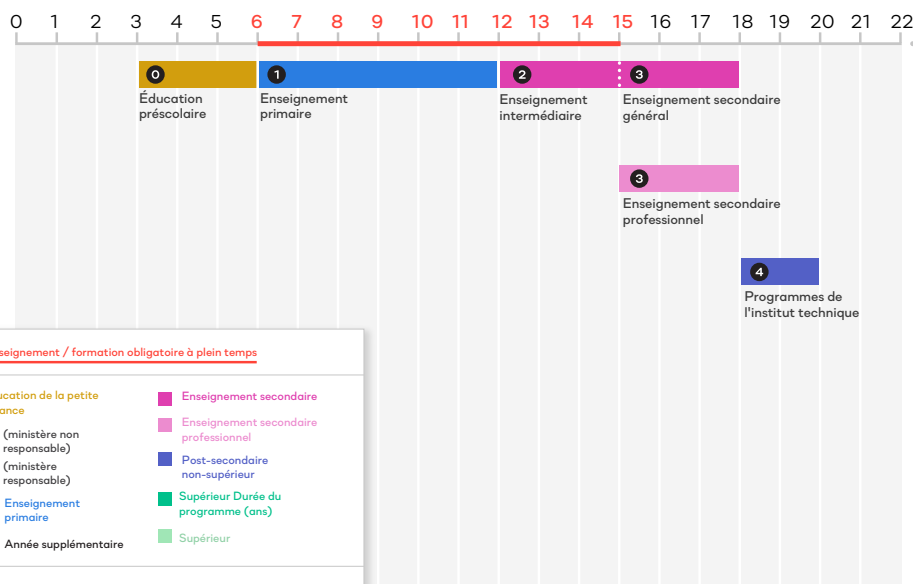


République arabe syrienne



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

| | |
|--|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance (ministère non responsable) | Enseignement secondaire |
| (ministère responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| Enseignement primaire | Post-secondaire non-supérieur |
| Supérieur Durée du programme (ans) | Supérieur |
| Année supplémentaire | |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

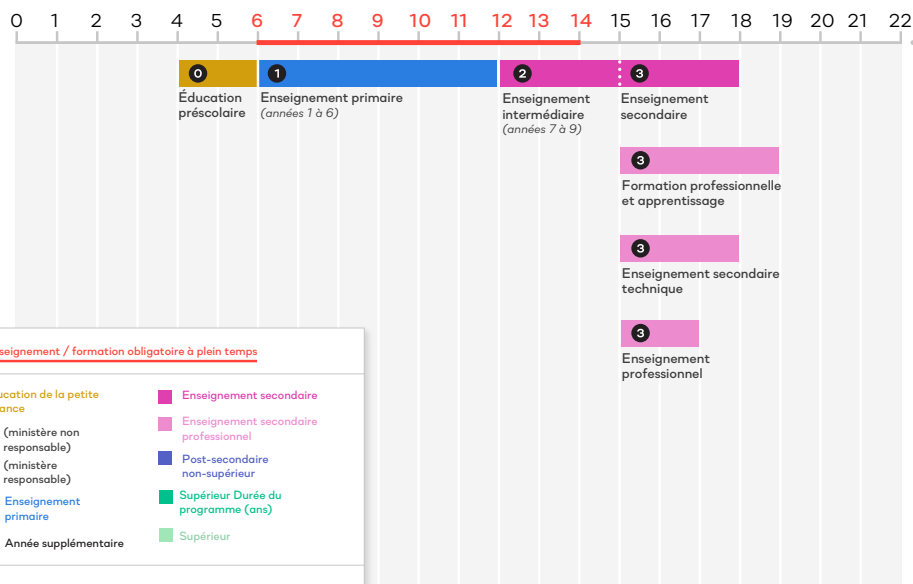


Soudan



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

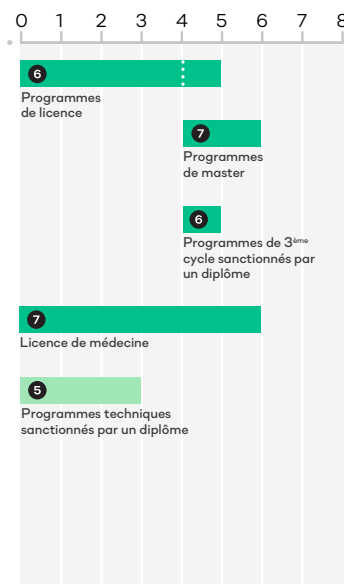
| | |
|--|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance (ministère non responsable) | Enseignement secondaire |
| (ministère responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| Enseignement primaire | Post-secondaire non-supérieur |
| Supérieur Durée du programme (ans) | Supérieur |
| Année supplémentaire | |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

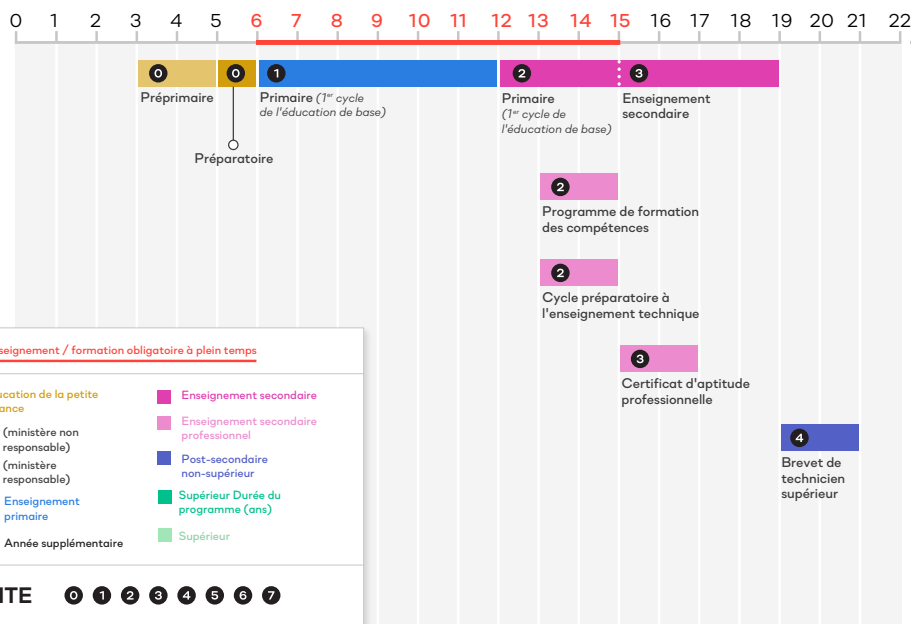


Tunisie



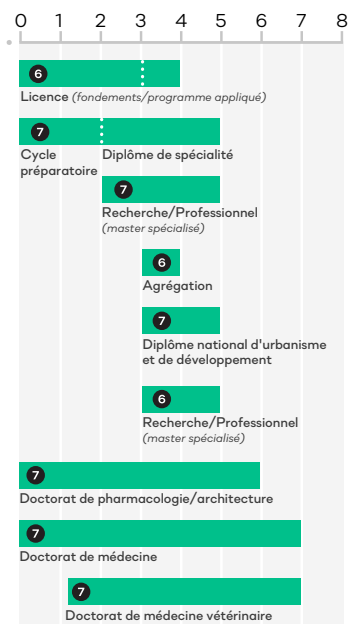
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

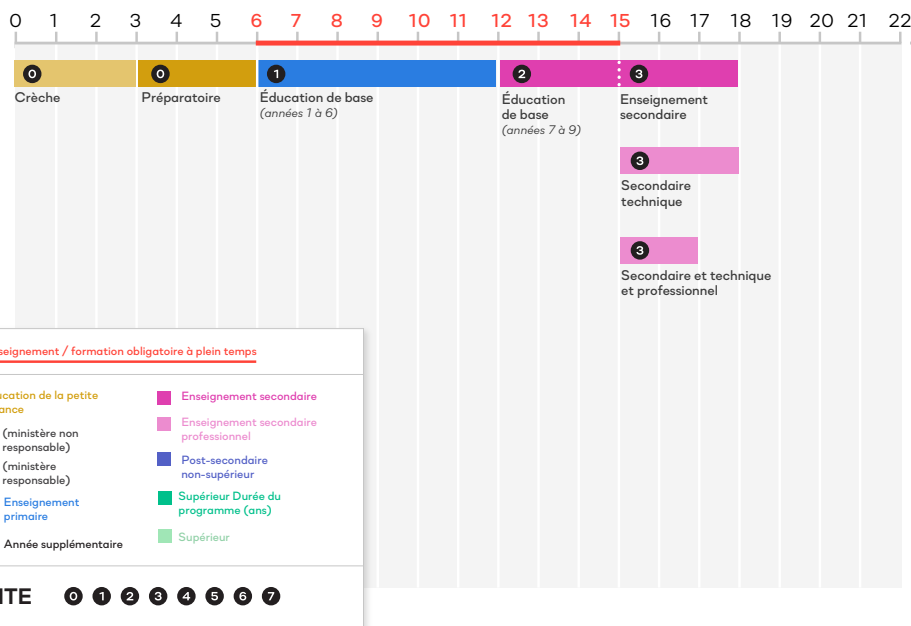


Yemen



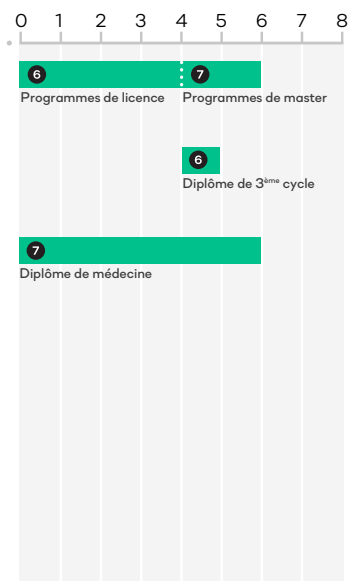
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



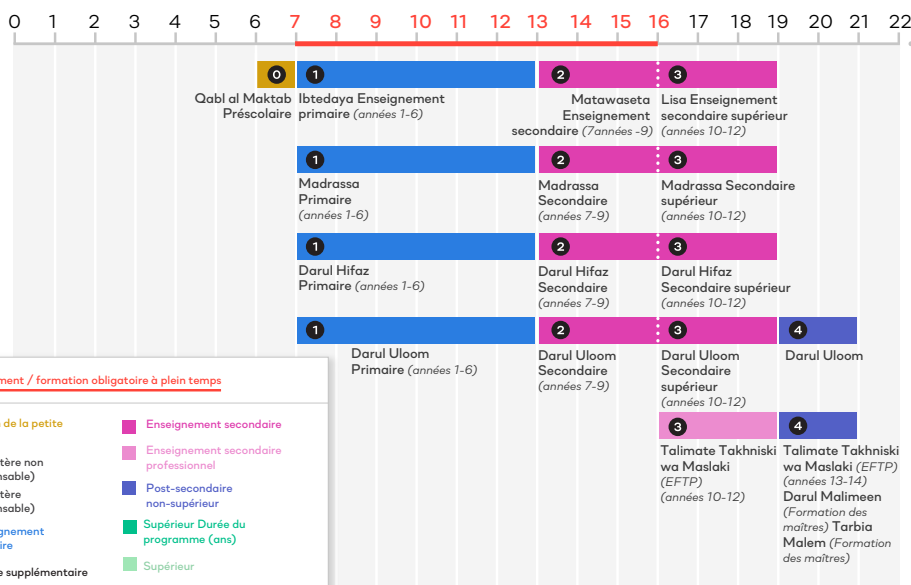
Asie et Pacifique

Afghanistan



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

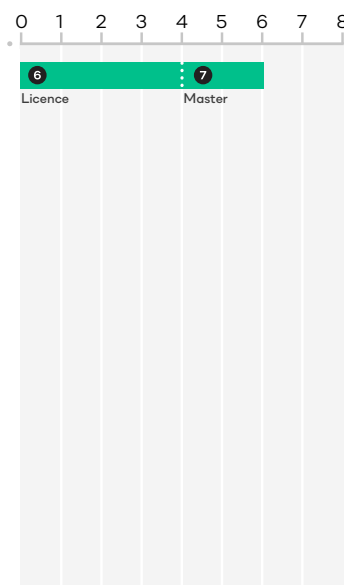
- Éducation de la petite enfance
 - (ministère non responsable)
 - (ministère responsable)
- Enseignement primaire
- Année supplémentaire
- Enseignement secondaire
 - Enseignement secondaire professionnel
- Post-secondaire non-supérieur
- Supérieur Durée du programme (ans)
- Supérieur

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



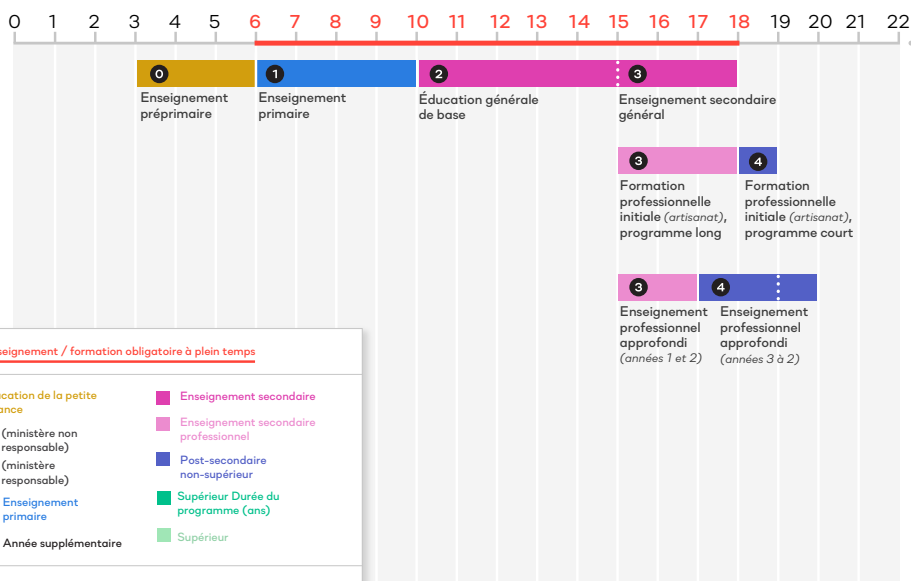
en attente de l'approbation du pays

Arménie



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

- Éducation de la petite enfance
 - (ministère non responsable)
 - (ministère responsable)
- Enseignement primaire
- Année supplémentaire
- Enseignement secondaire
 - Enseignement secondaire professionnel
- Post-secondaire non-supérieur
- Supérieur Durée du programme (ans)
- Supérieur

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

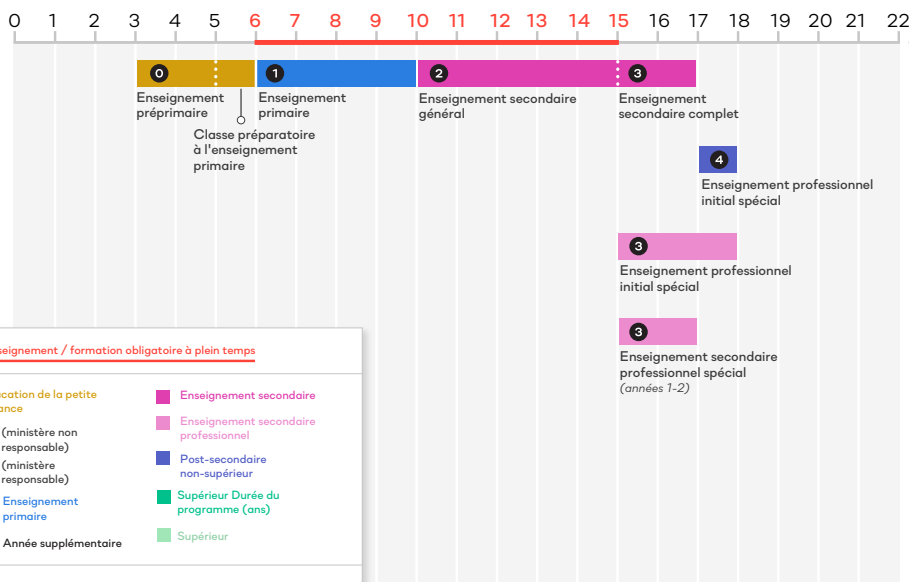


Azerbaïdjan



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

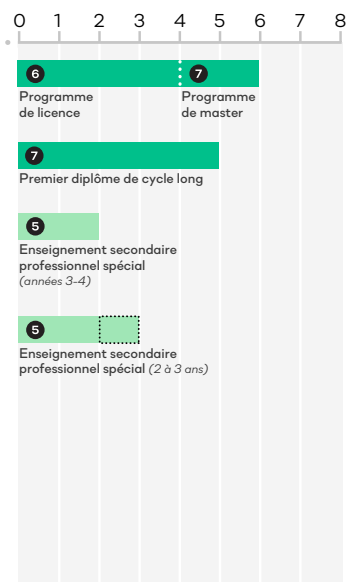
| | |
|--|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance (ministère non responsable) | Enseignement secondaire |
| (ministère responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| Enseignement primaire | Post-secondaire non-supérieur |
| Supérieur | Supérieur Durée du programme (ans) |
| Année supplémentaire | |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

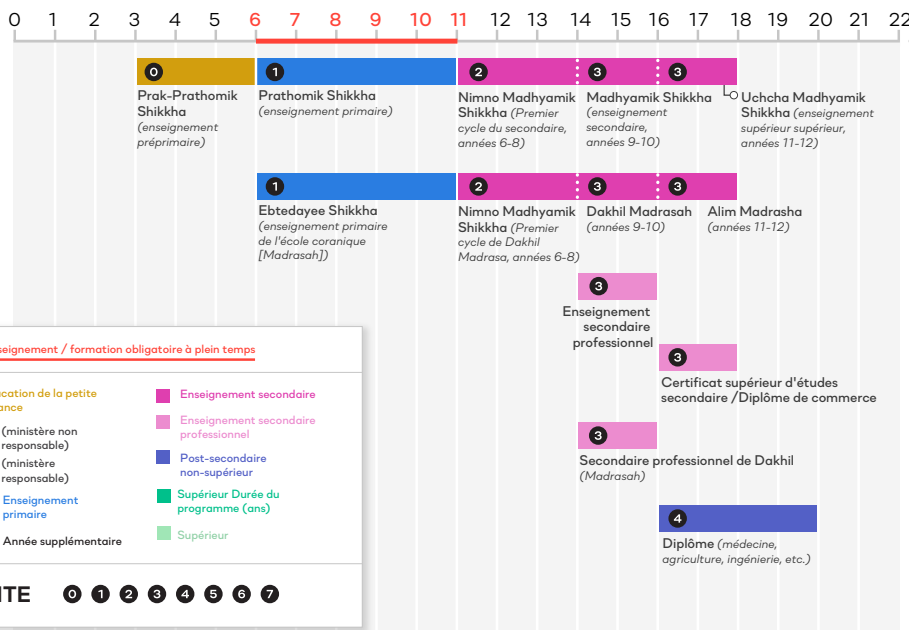


Bangladesh



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

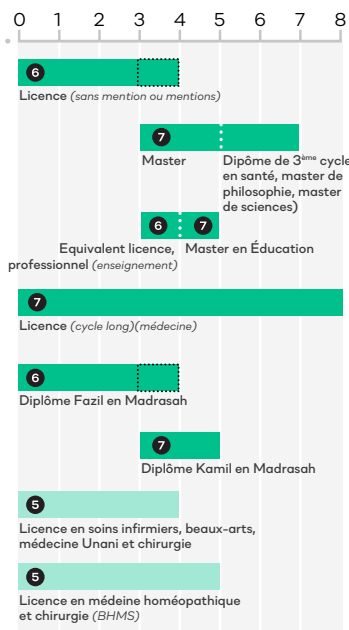
| | |
|--|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance (ministère non responsable) | Enseignement secondaire |
| (ministère responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| Enseignement primaire | Post-secondaire non-supérieur |
| Supérieur | Supérieur Durée du programme (ans) |
| Année supplémentaire | |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



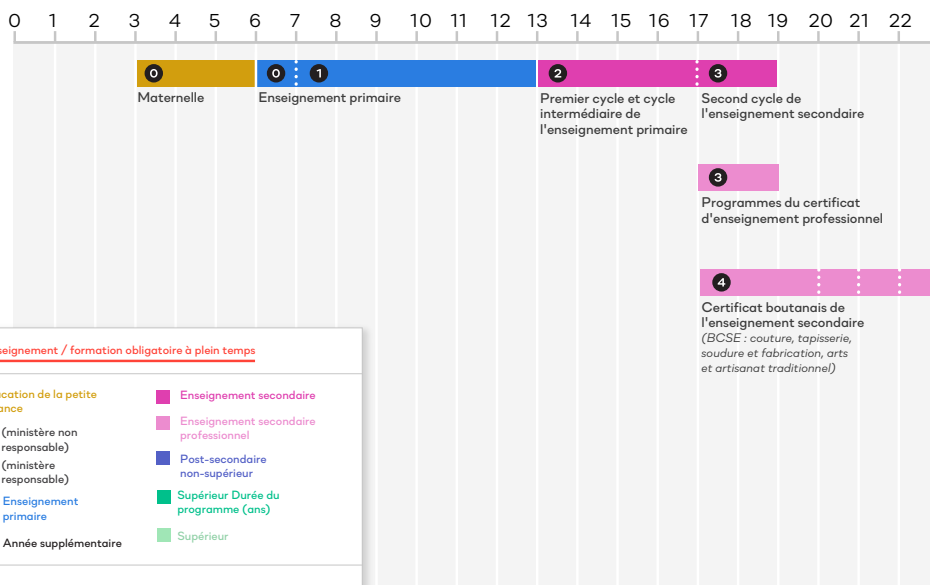
en attente de l'approbation du pays

Bhoutan



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

Éducation de la petite enfance

- (ministère non responsable)
- (ministère responsable)

Enseignement primaire

- Enseignement secondaire
- Enseignement secondaire professionnel
- Post-secondaire non-supérieur
- Supérieur Durée du programme (ans)
- Supérieur

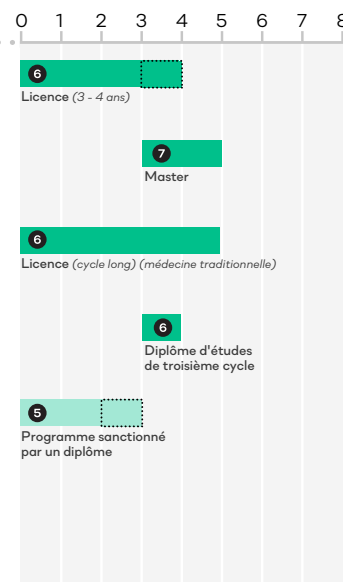
:: Année supplémentaire

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



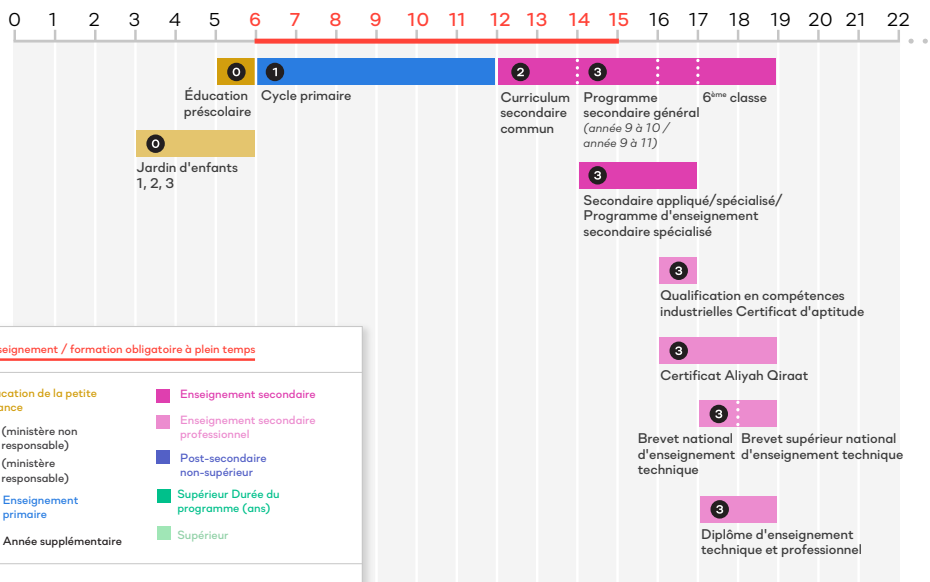
en attente de l'approbation du pays

Brunei Darussalam



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

Éducation de la petite enfance

- (ministère non responsable)
- (ministère responsable)

Enseignement primaire

- Enseignement secondaire
- Enseignement secondaire professionnel
- Post-secondaire non-supérieur
- Supérieur Durée du programme (ans)
- Supérieur

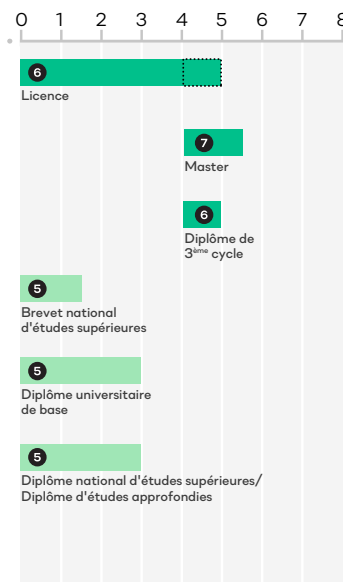
:: Année supplémentaire

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



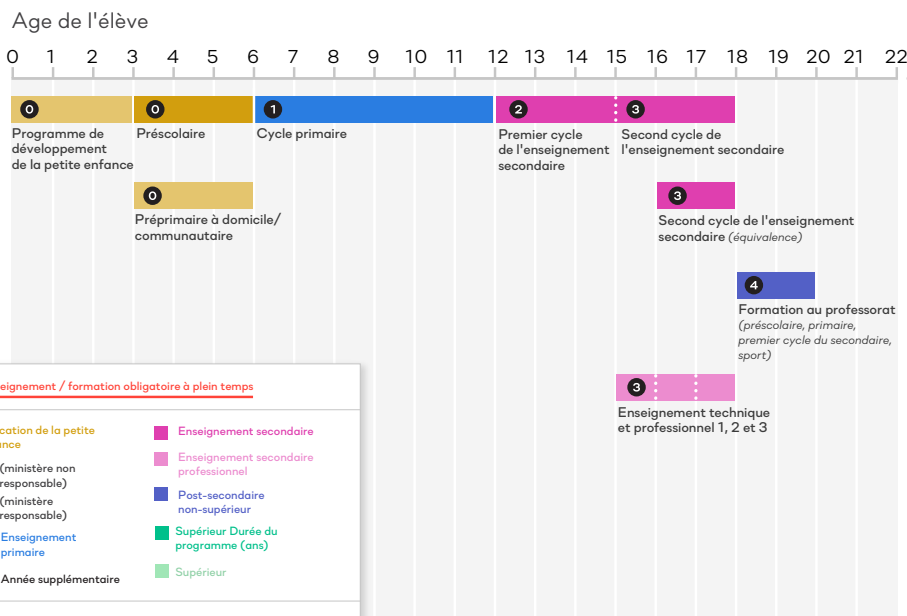
Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

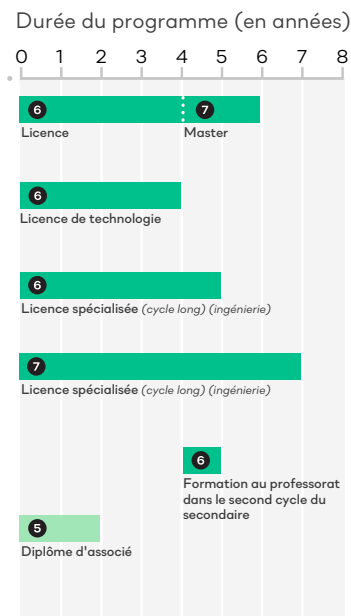


Cambodge

Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

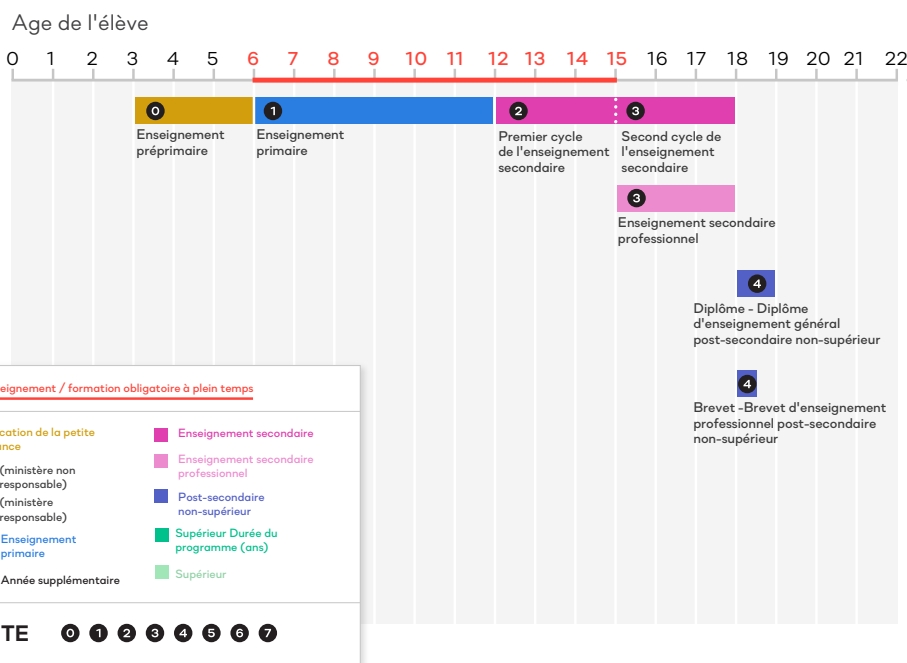


Enseignement supérieur

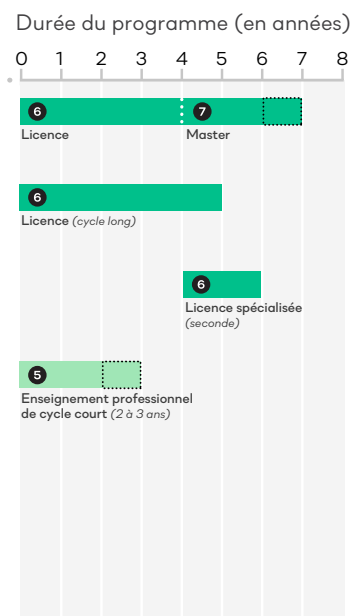


Chine

Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

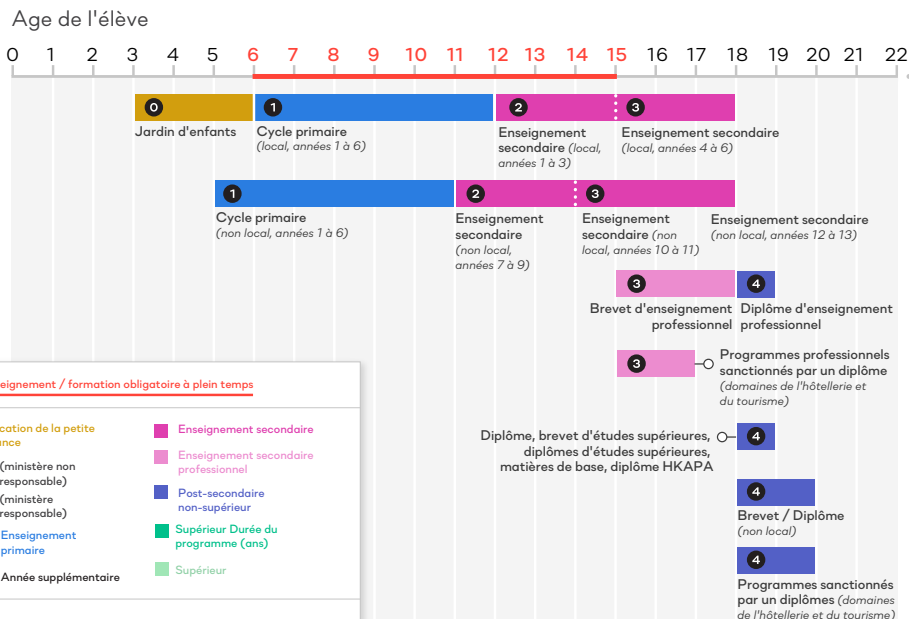


Enseignement supérieur

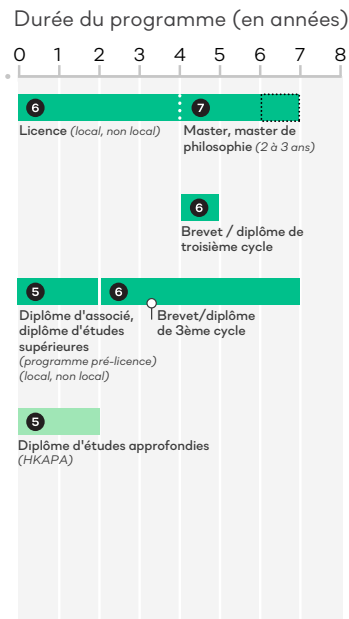


Chine, RAS Hong Kong

Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

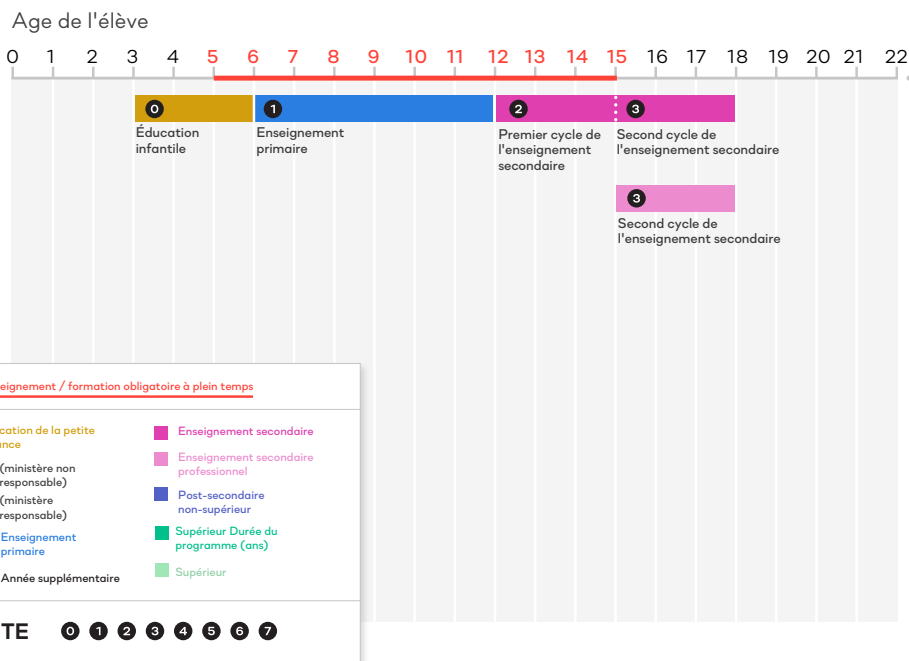


Enseignement supérieur

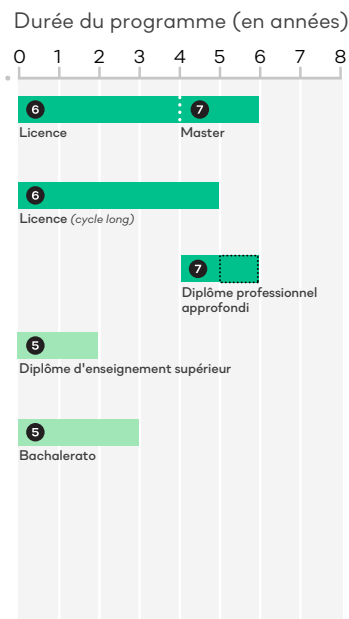


Chine, RAS Macao

Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire



Enseignement supérieur

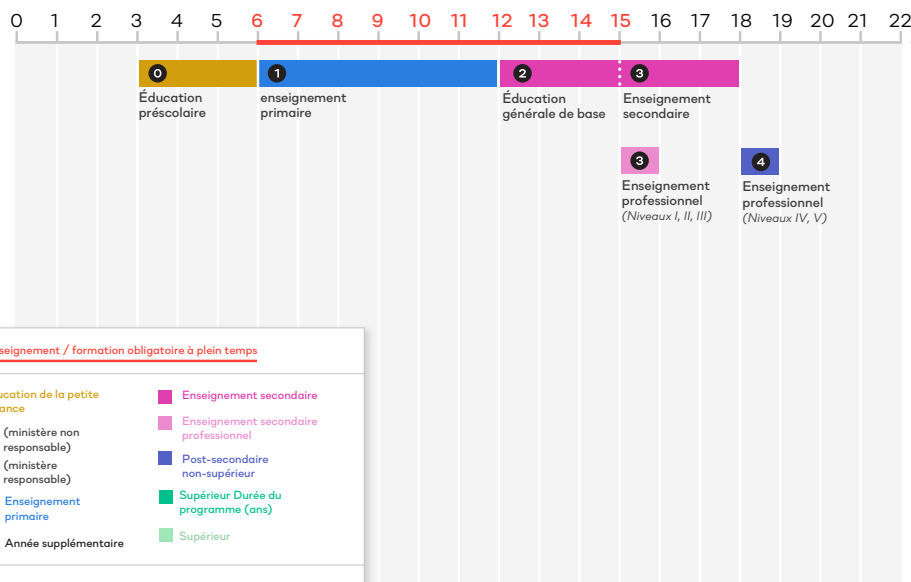


Géorgie



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

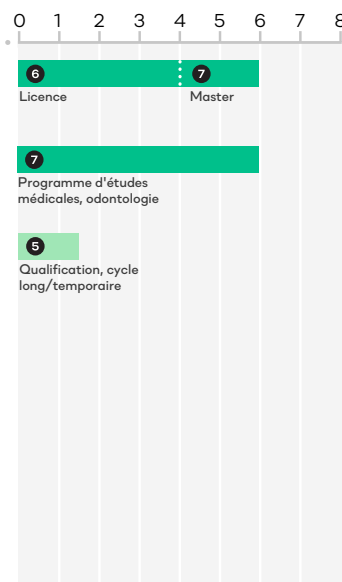
| | |
|--|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance (ministère non responsable) | Enseignement secondaire |
| (ministère responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| Enseignement primaire | Post-secondaire non-supérieur |
| :: Année supplémentaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

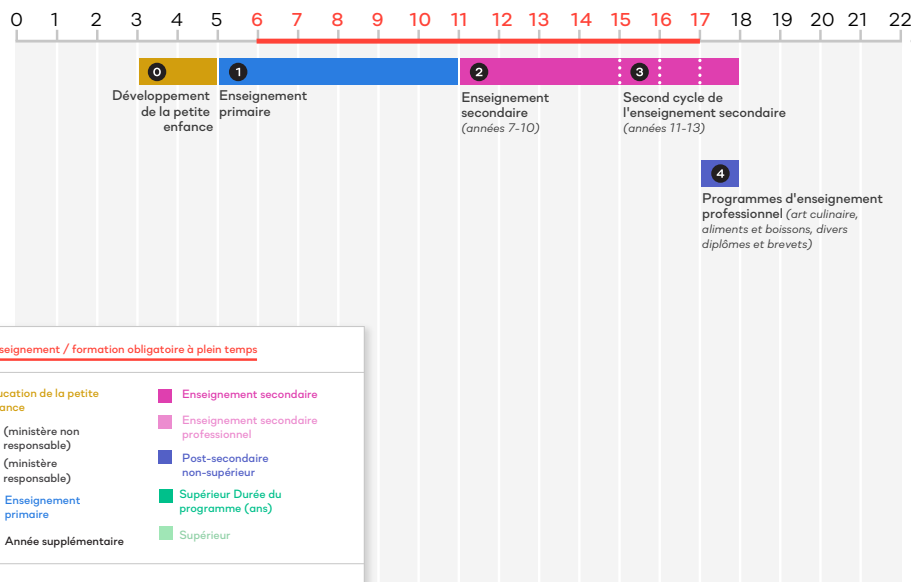


Îles Cook



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

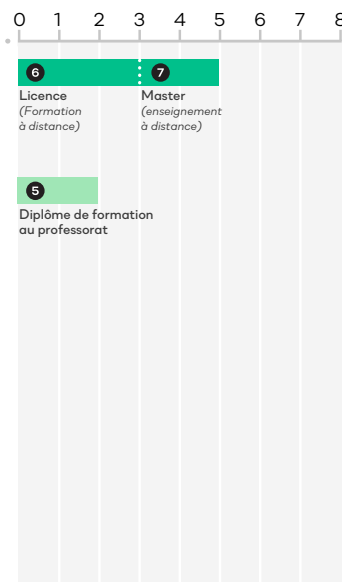
| | |
|--|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance (ministère non responsable) | Enseignement secondaire |
| (ministère responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| Enseignement primaire | Post-secondaire non-supérieur |
| :: Année supplémentaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

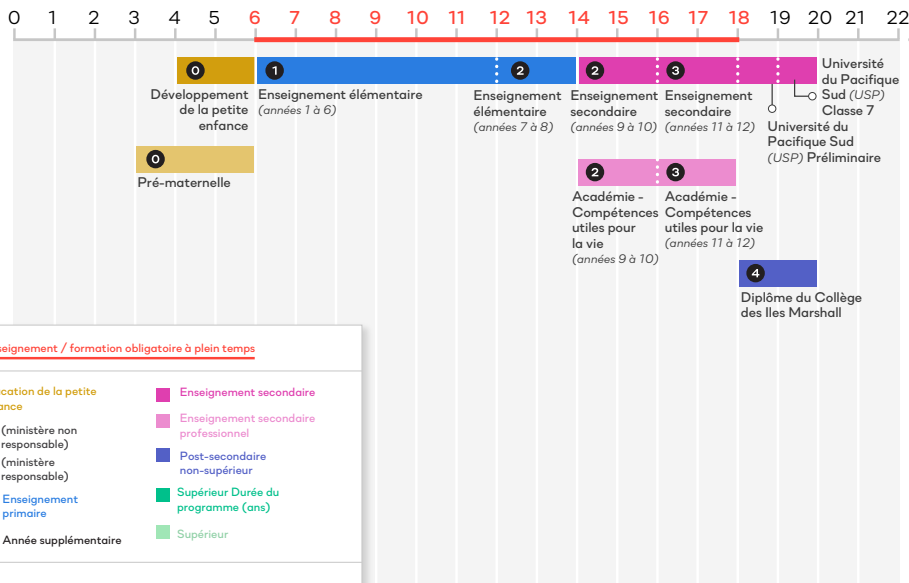


Îles Marshall



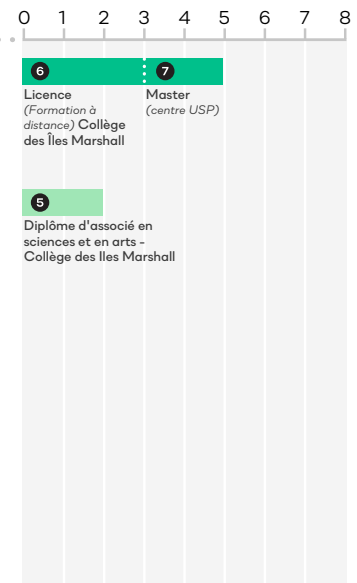
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

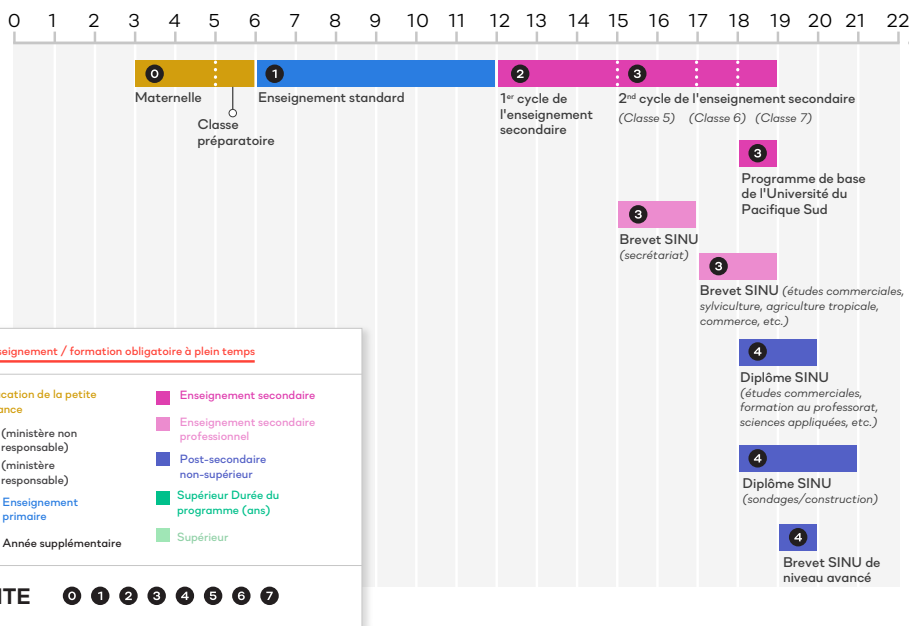


Îles Salomon



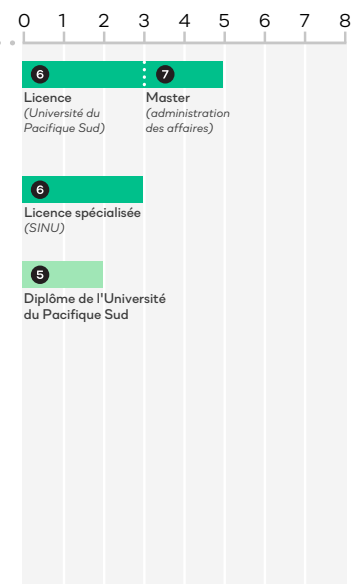
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

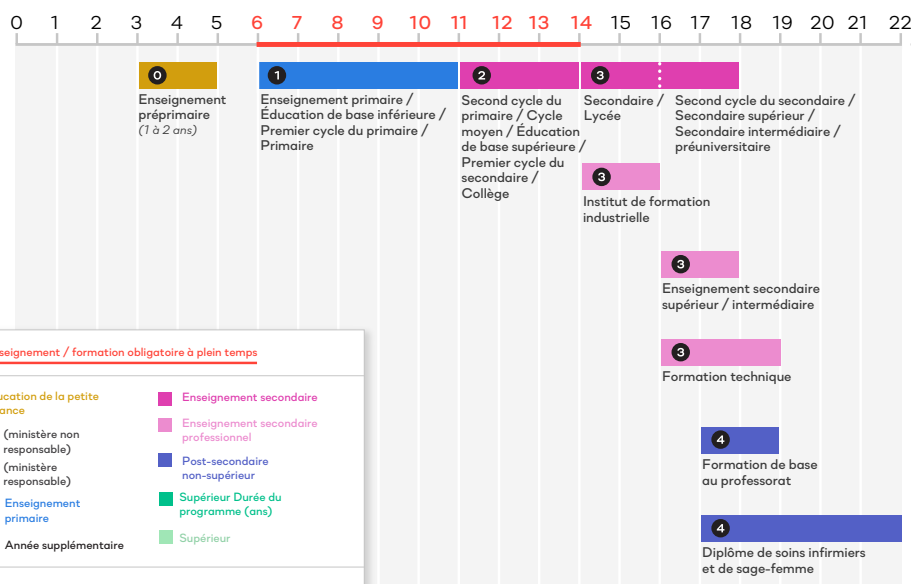


Inde



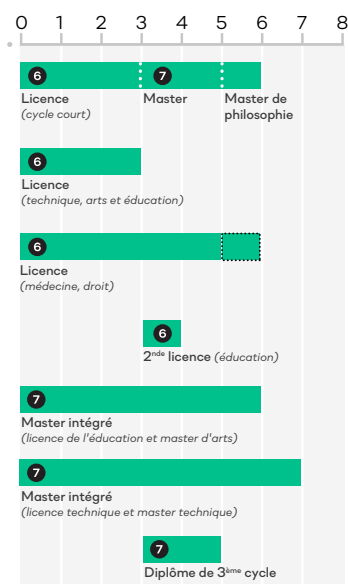
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

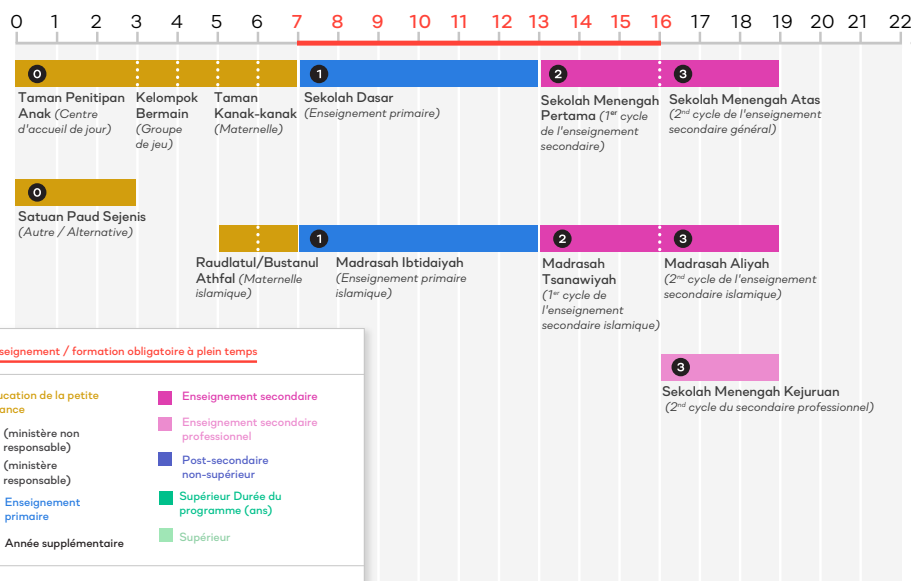


Indonésie



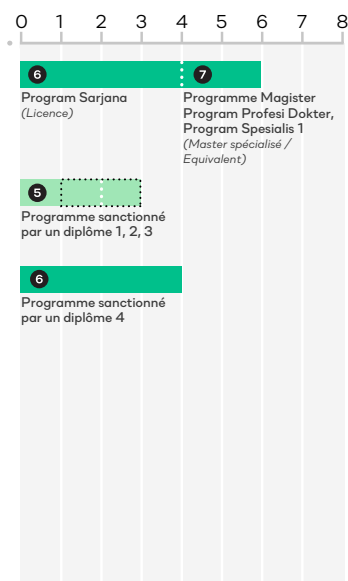
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



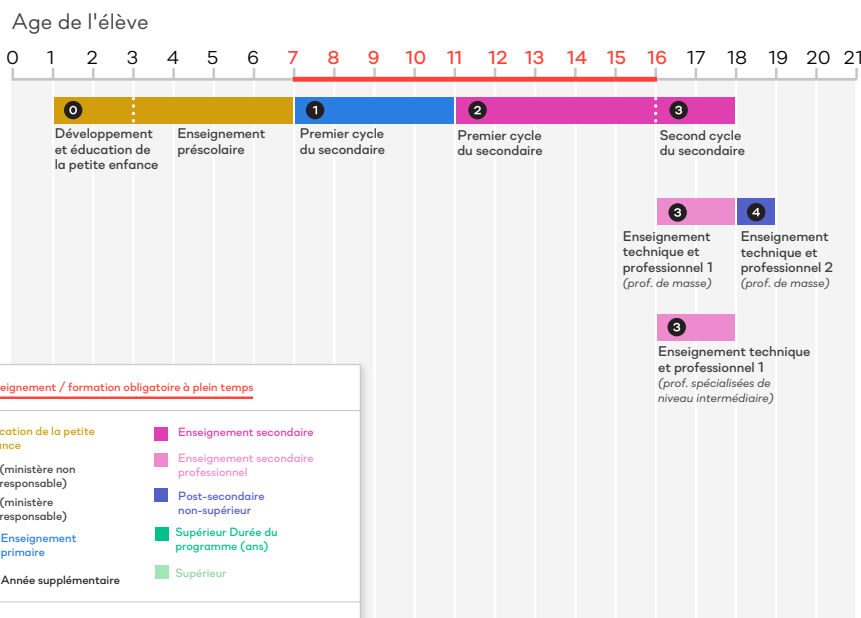
Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

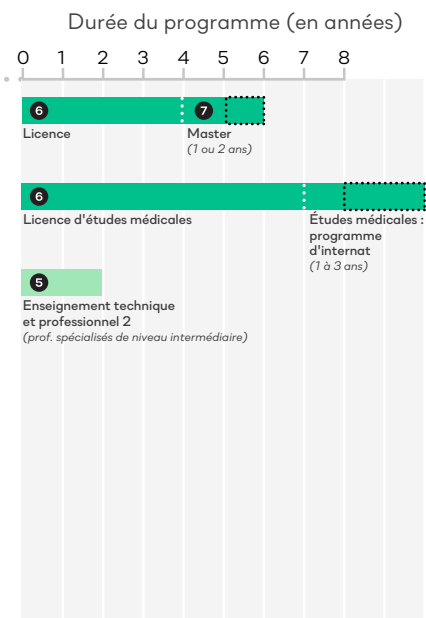


Kazakhstan

Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

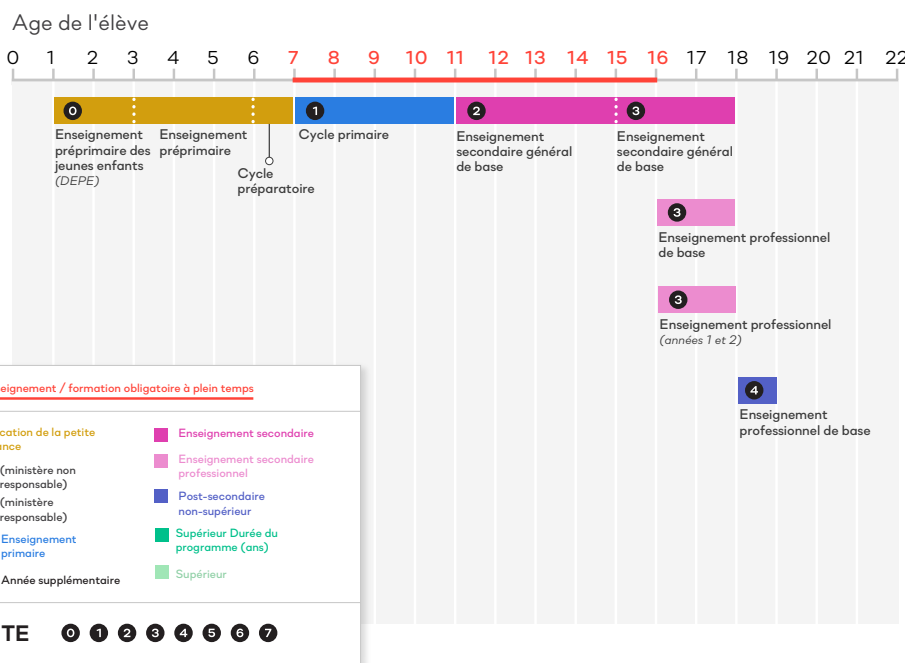


Enseignement supérieur

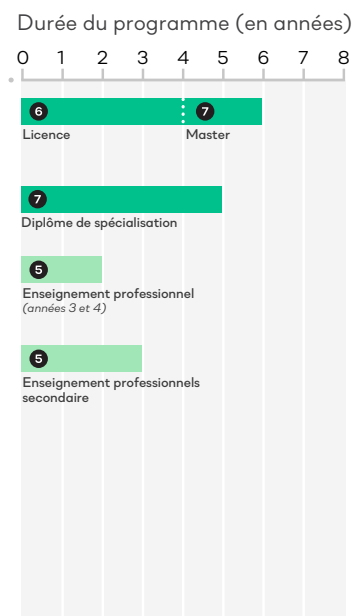


Kirghizistan

Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire



Enseignement supérieur

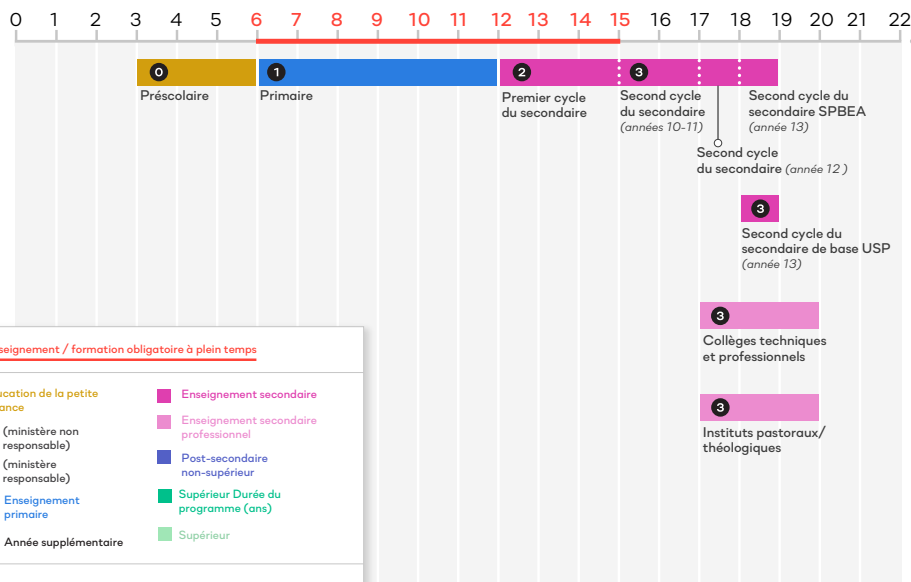


Kiribati



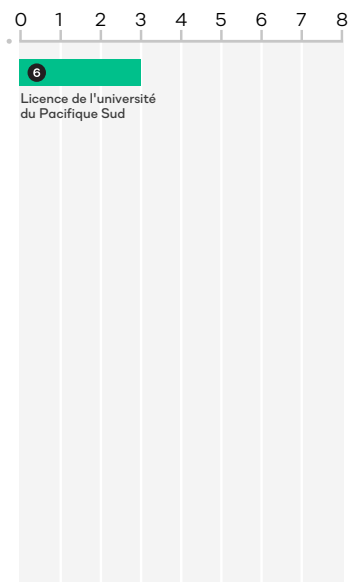
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

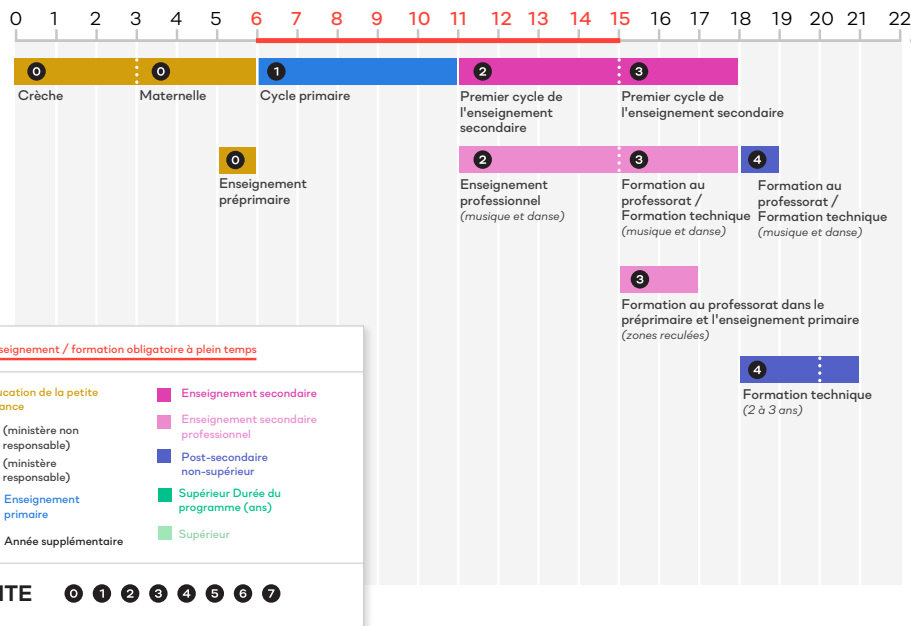


Lao RDP



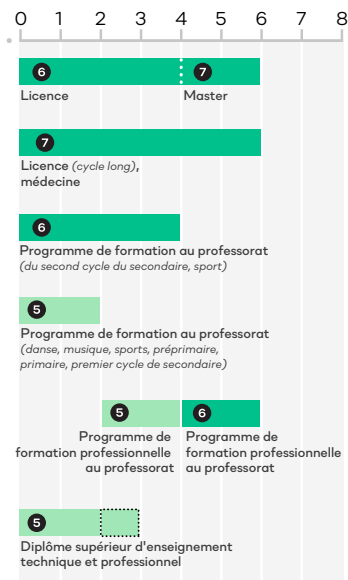
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

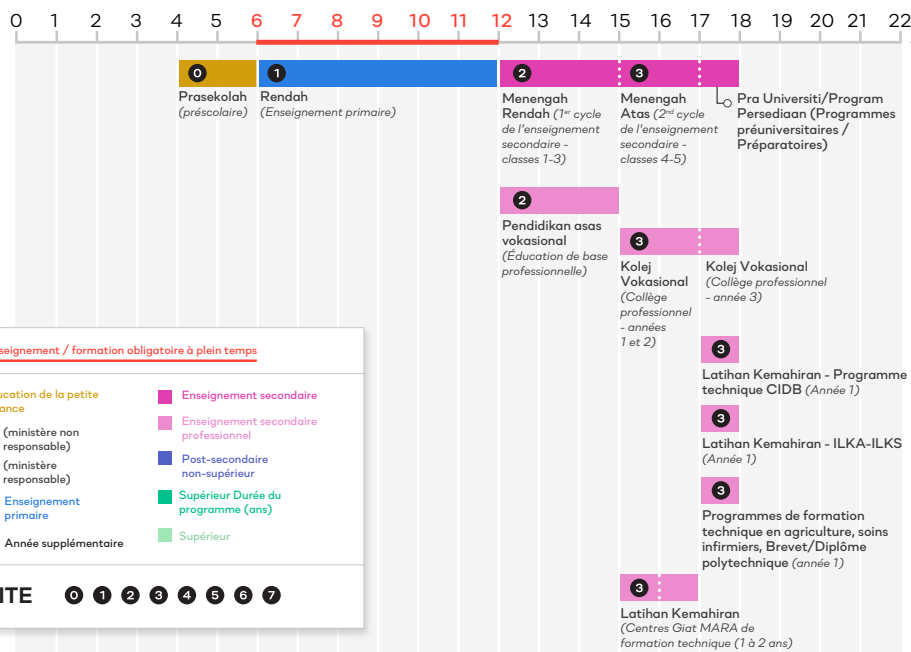


Malaisie



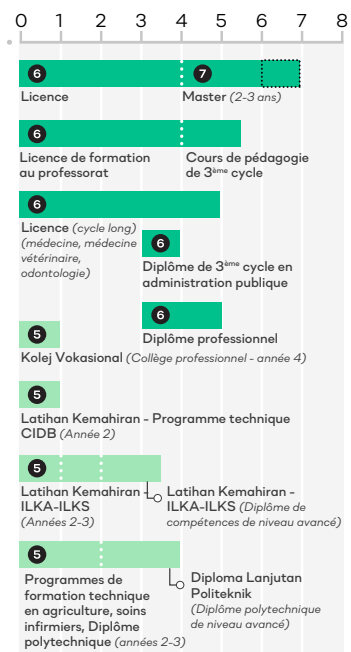
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

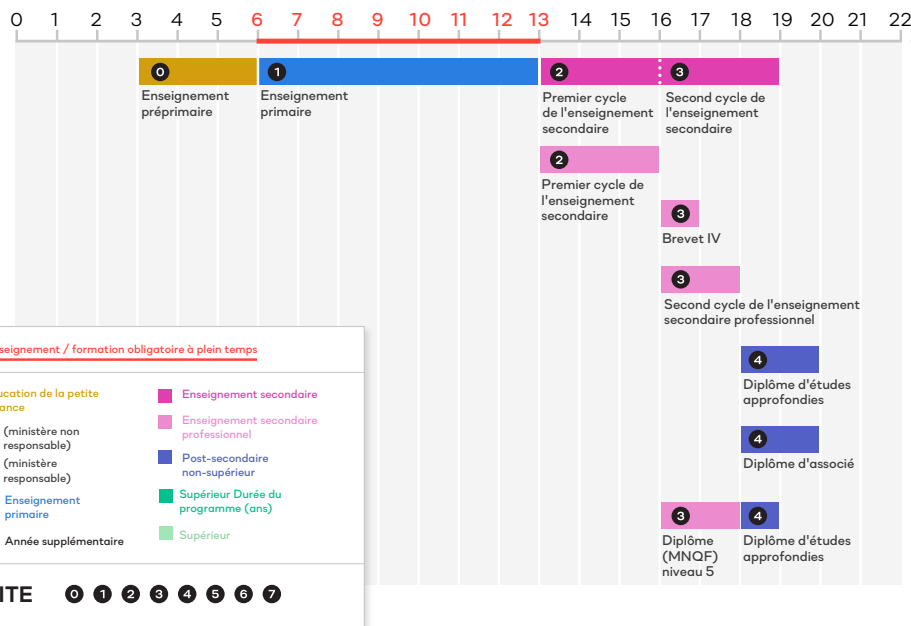


Maldives



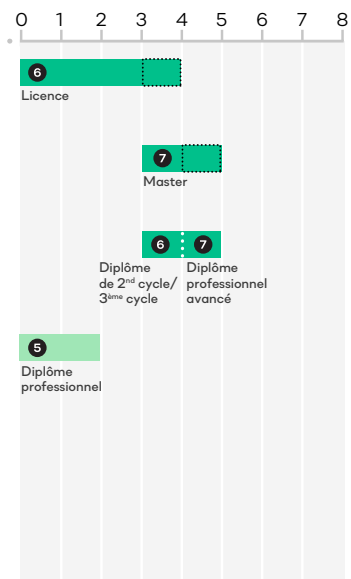
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

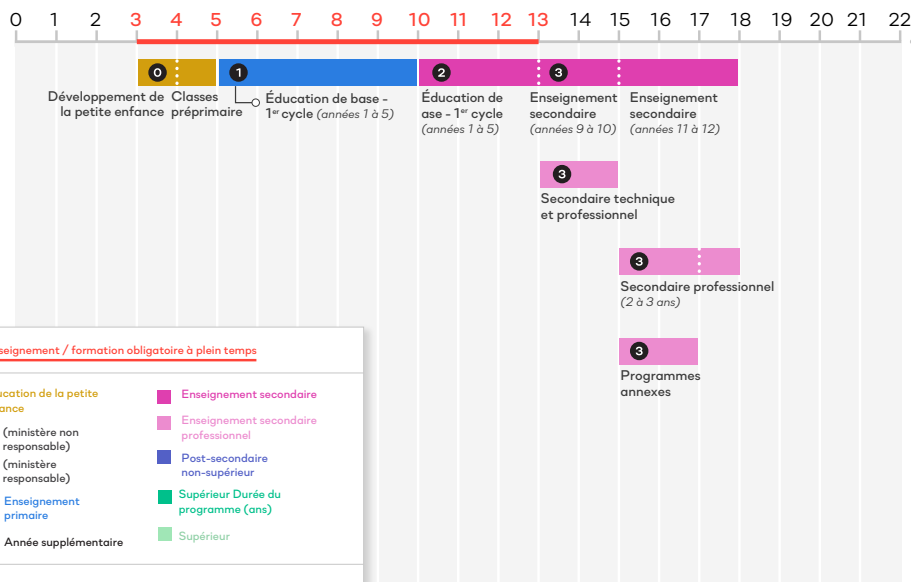


Népal



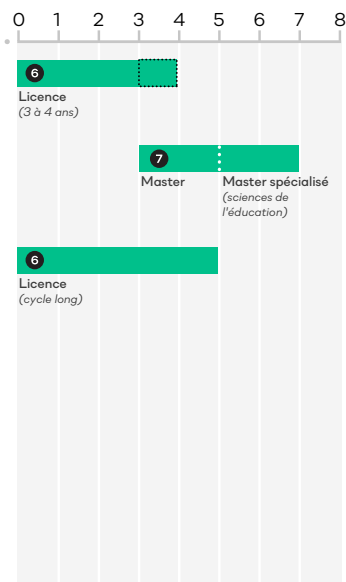
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

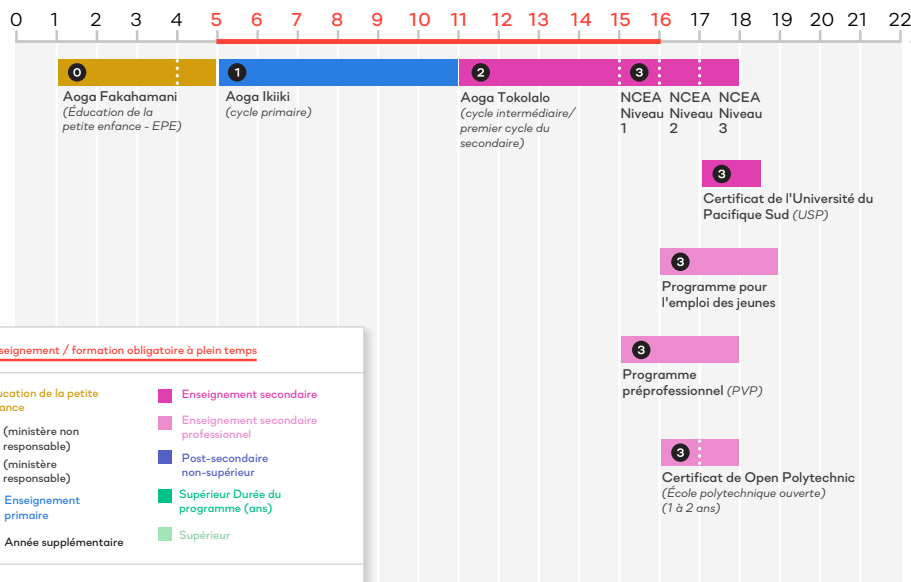


Nioué



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

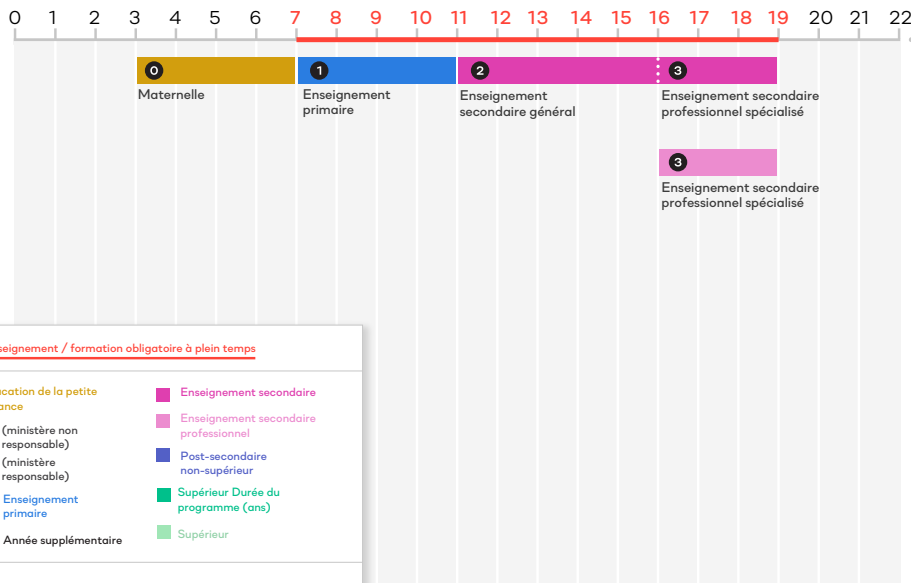


Ouzbékistan



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

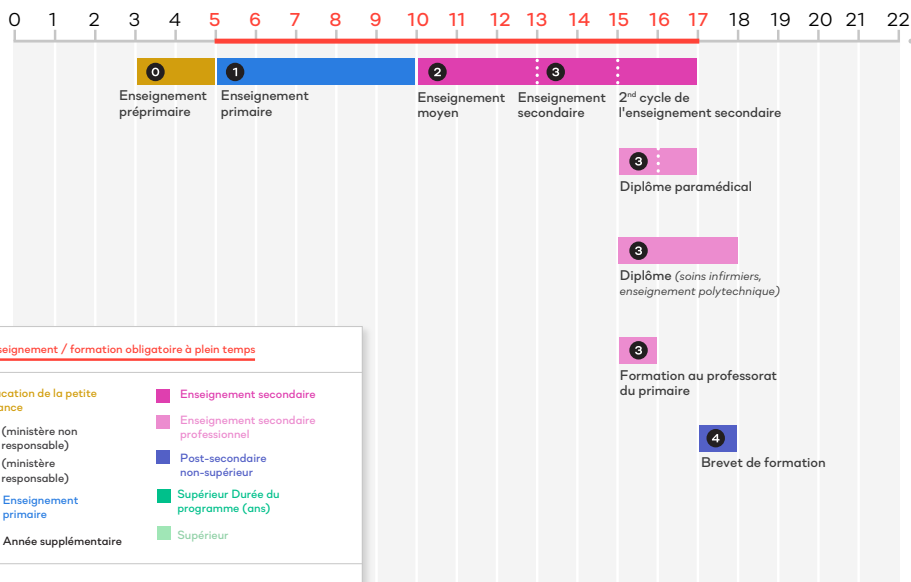


Pakistan



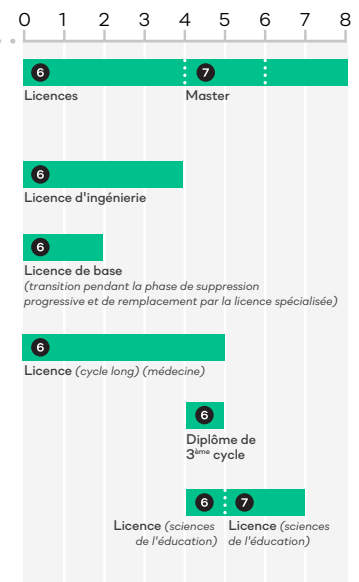
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

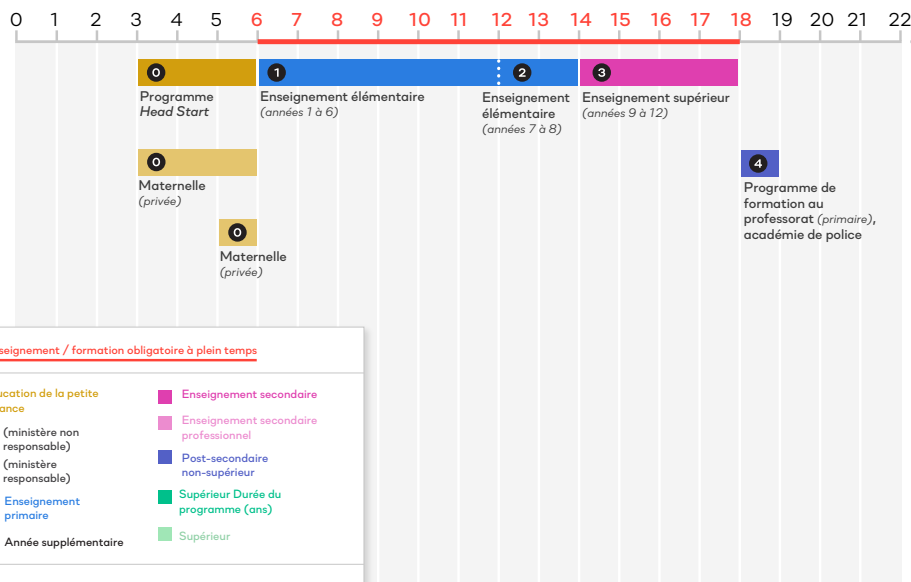


Palaos



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

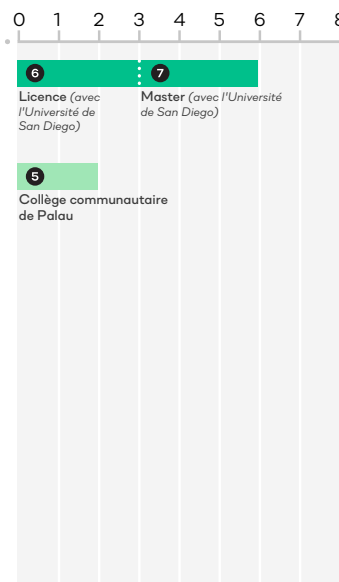
| | |
|--|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance (ministère non responsable) | Enseignement secondaire |
| (ministère responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| Enseignement primaire | Post-secondaire non-supérieur |
| :: Année supplémentaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

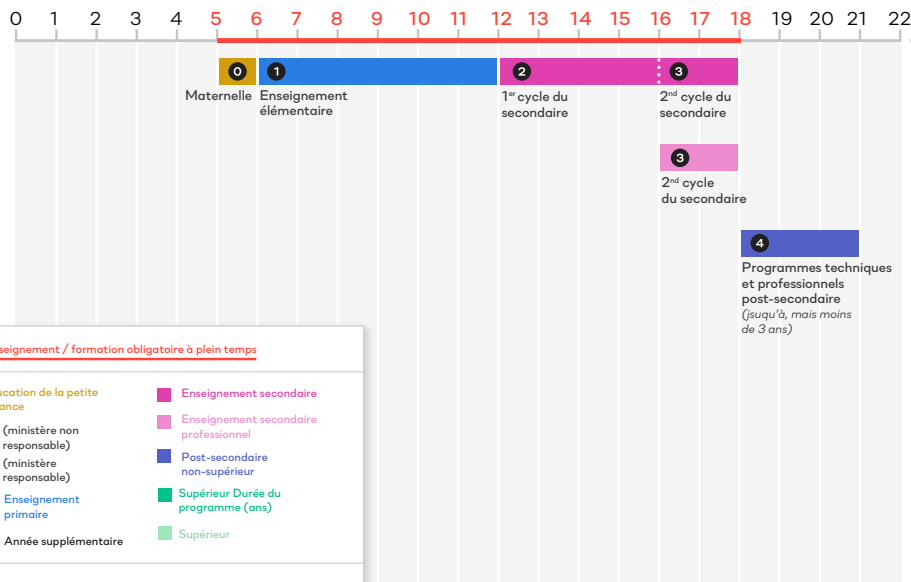


Philippines



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

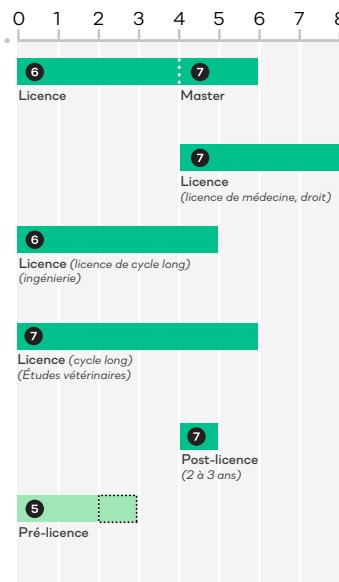
| | |
|--|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance (ministère non responsable) | Enseignement secondaire |
| (ministère responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| Enseignement primaire | Post-secondaire non-supérieur |
| :: Année supplémentaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

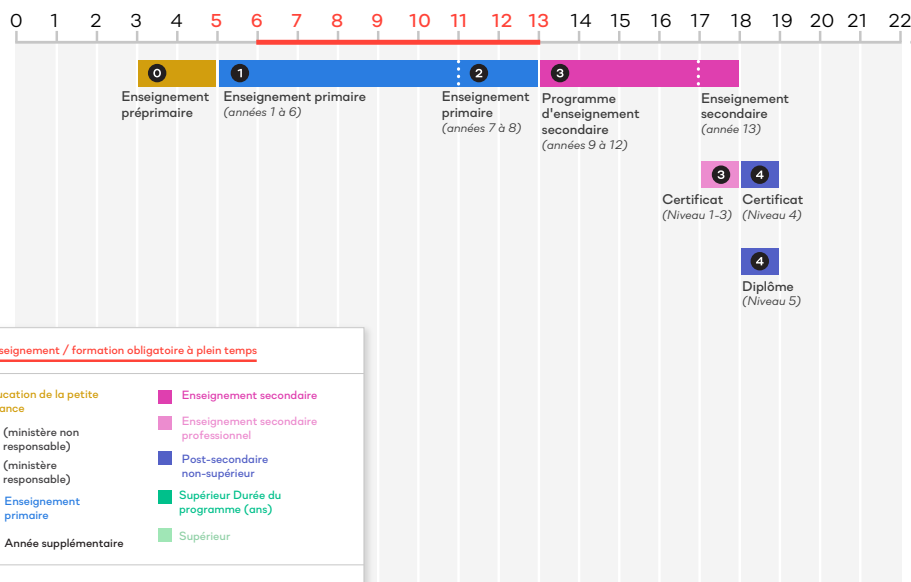


Samoa



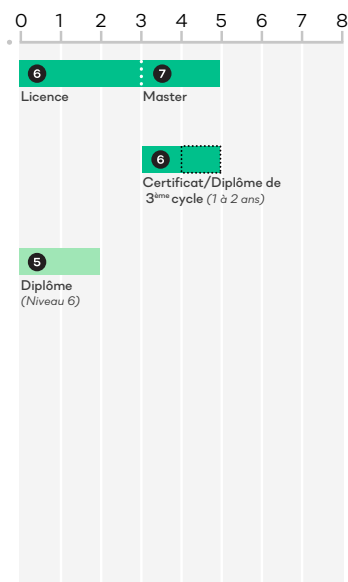
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

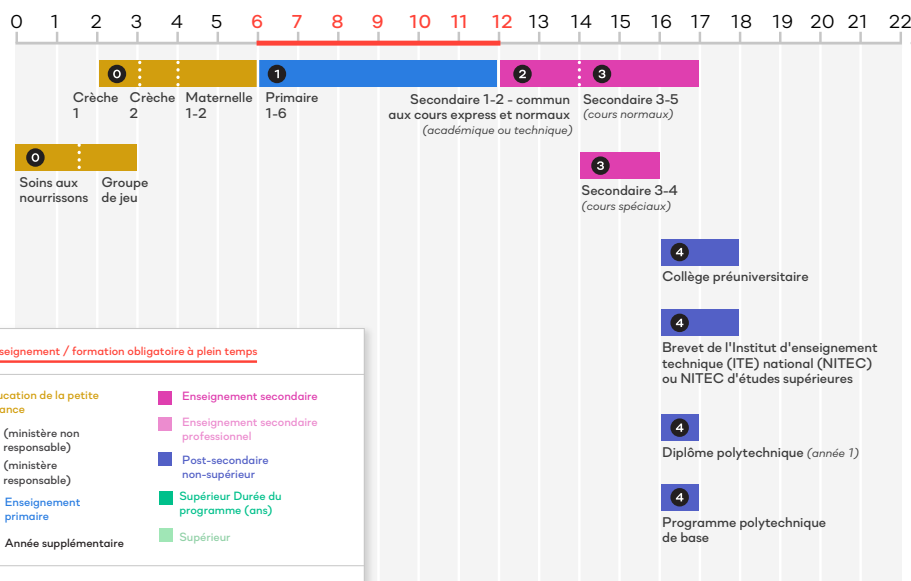


Singapour



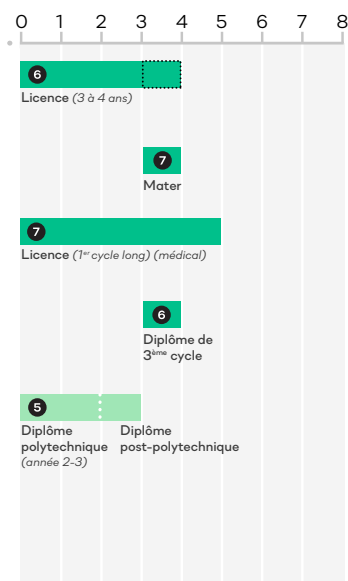
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

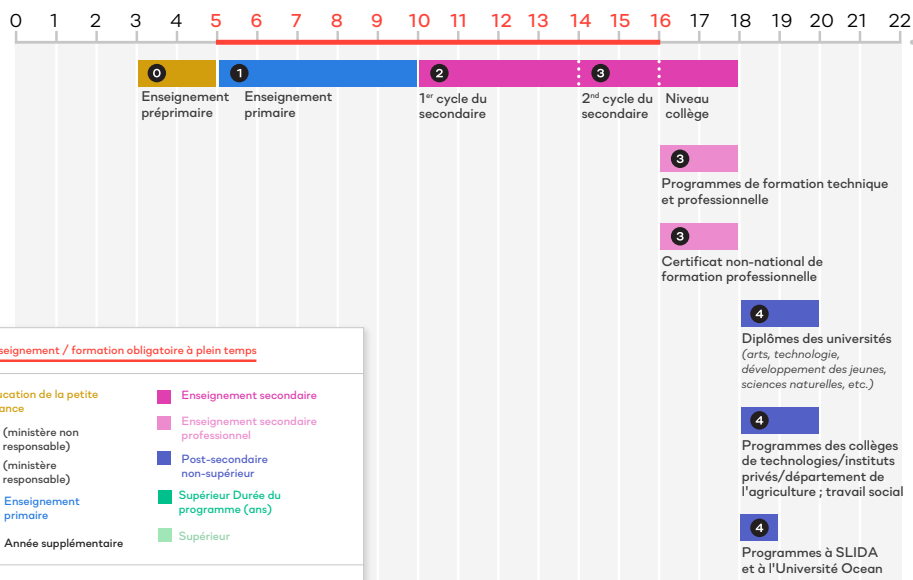


Sri Lanka



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

Éducation de la petite enfance
 (ministère non responsable)
 (ministère responsable)

Enseignement primaire

Enseignement secondaire
 Enseignement secondaire professionnel

Post-secondaire non-supérieur

Supérieur Durée du programme (ans)

Supérieur

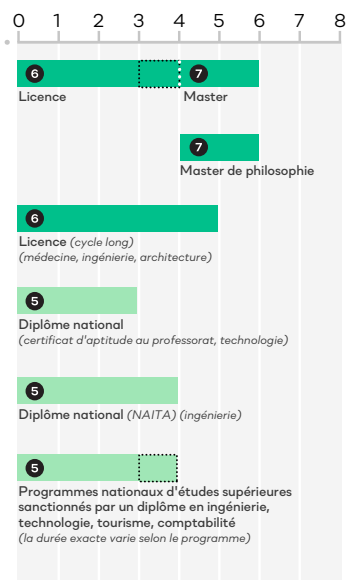
Année supplémentaire

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

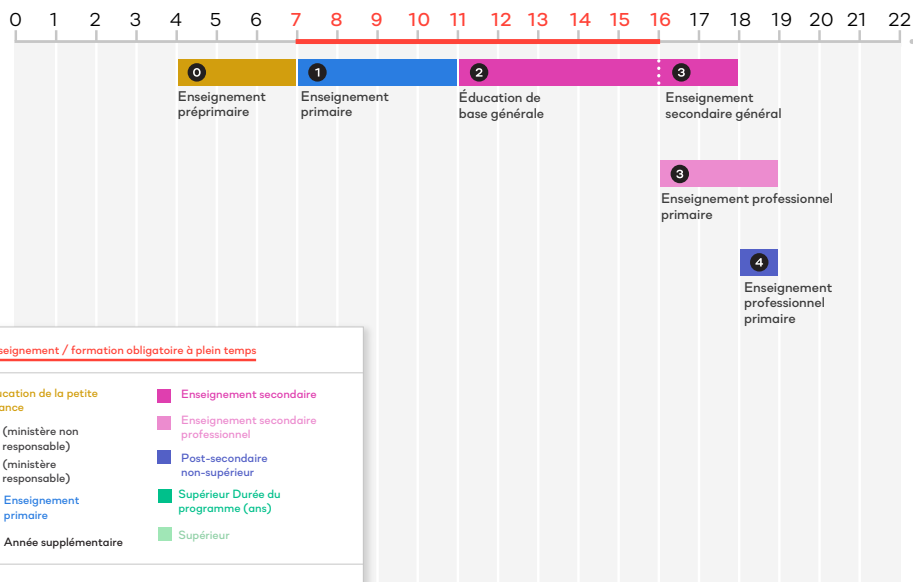


Tadjikistan



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

Éducation de la petite enfance
 (ministère non responsable)
 (ministère responsable)

Enseignement primaire

Enseignement secondaire
 Enseignement secondaire professionnel

Post-secondaire non-supérieur

Supérieur Durée du programme (ans)

Supérieur

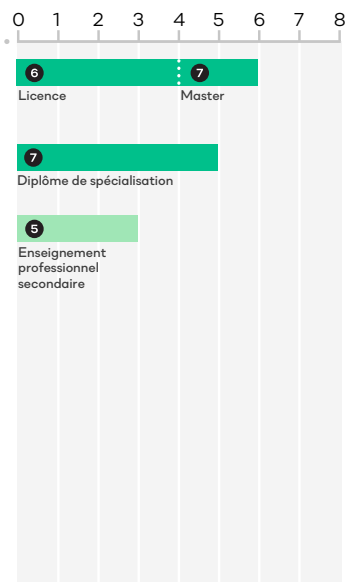
Année supplémentaire

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

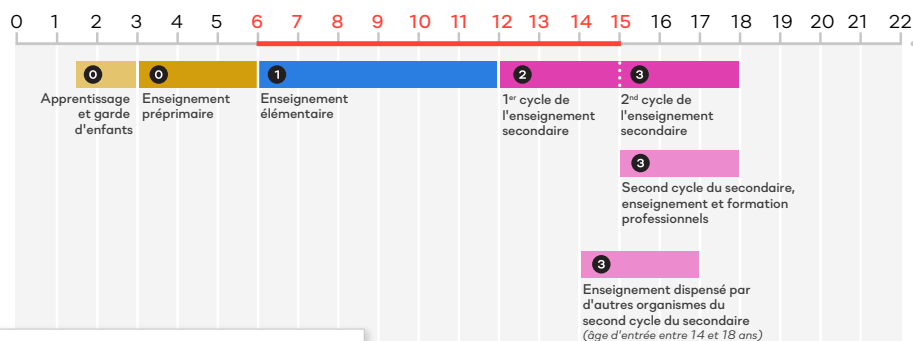


Thaïlande



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

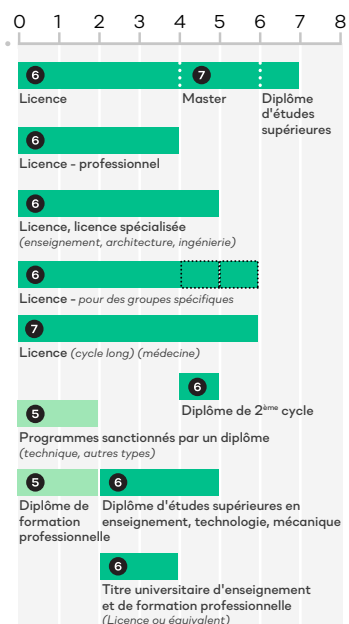
| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| (ministère non responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| (ministère responsable) | Post-secondaire non-supérieur |
| Enseignement primaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| ::: Année supplémentaire | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

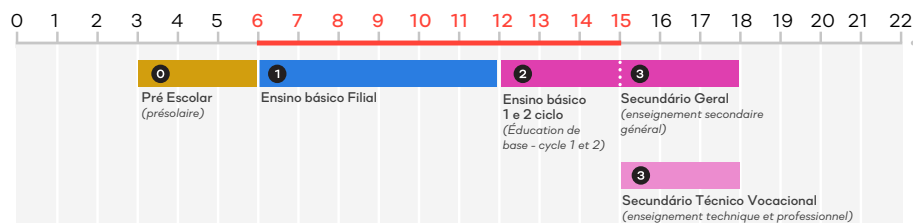


Timor-Leste



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

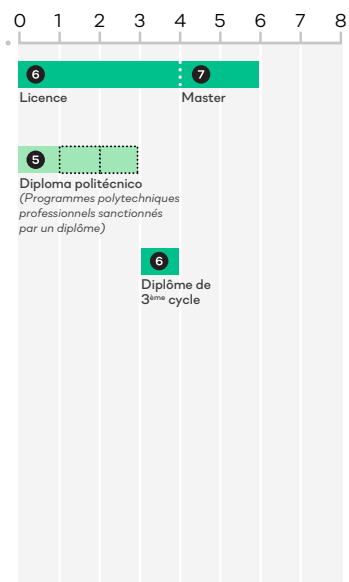
| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| (ministère non responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| (ministère responsable) | Post-secondaire non-supérieur |
| Enseignement primaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| ::: Année supplémentaire | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

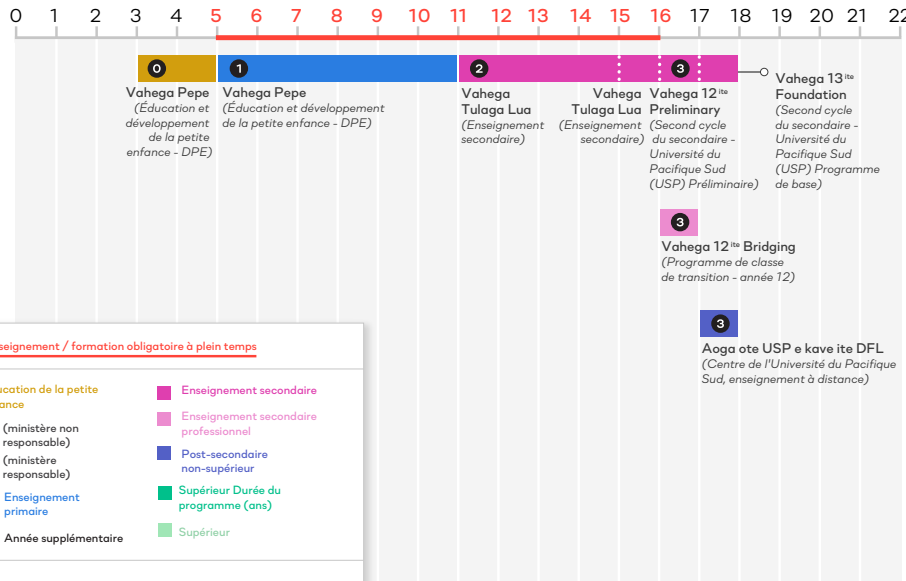


Tokélaou



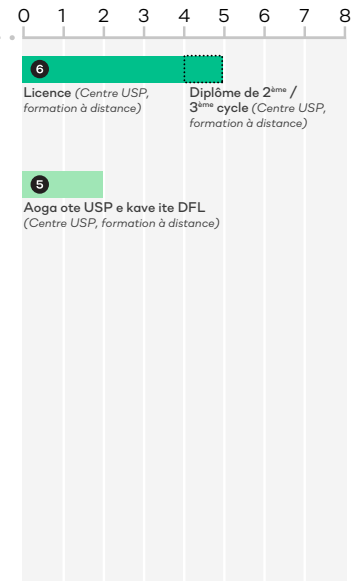
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

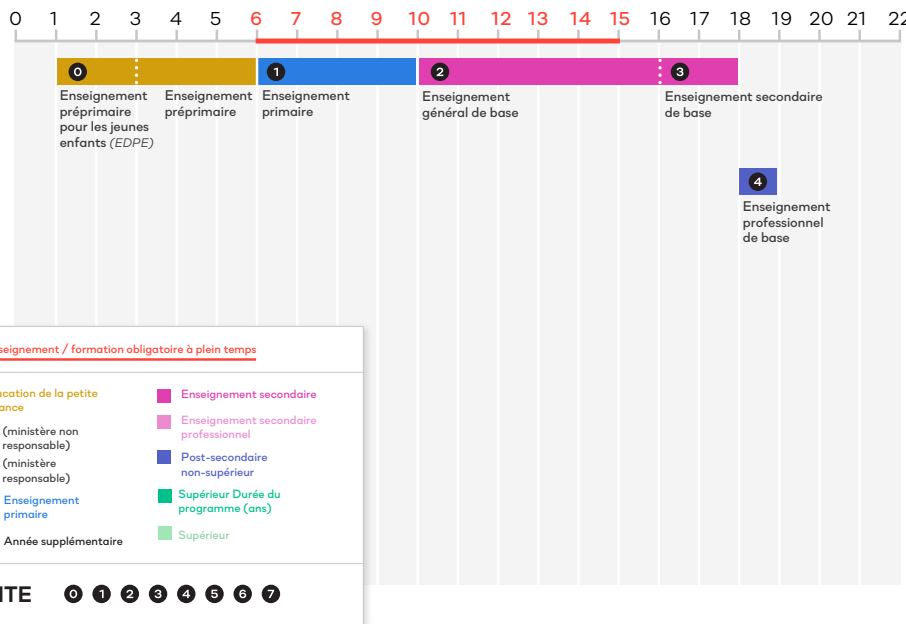


Turkménistan



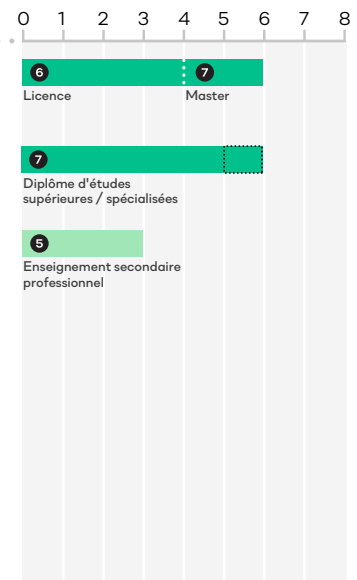
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

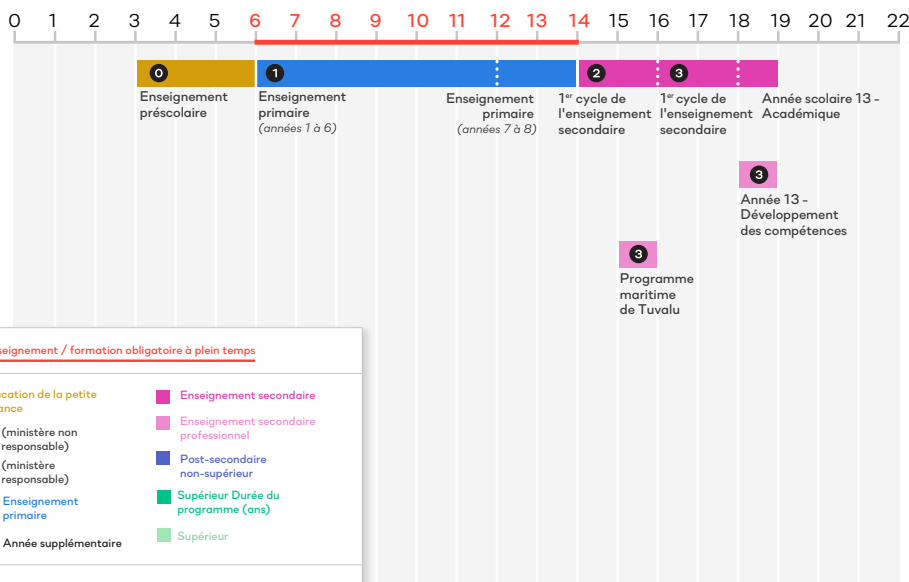


Tuvalu



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| (ministère non responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| (ministère responsable) | Post-secondaire non-supérieur |
| Enseignement primaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| ...: Année supplémentaire | Supérieur |

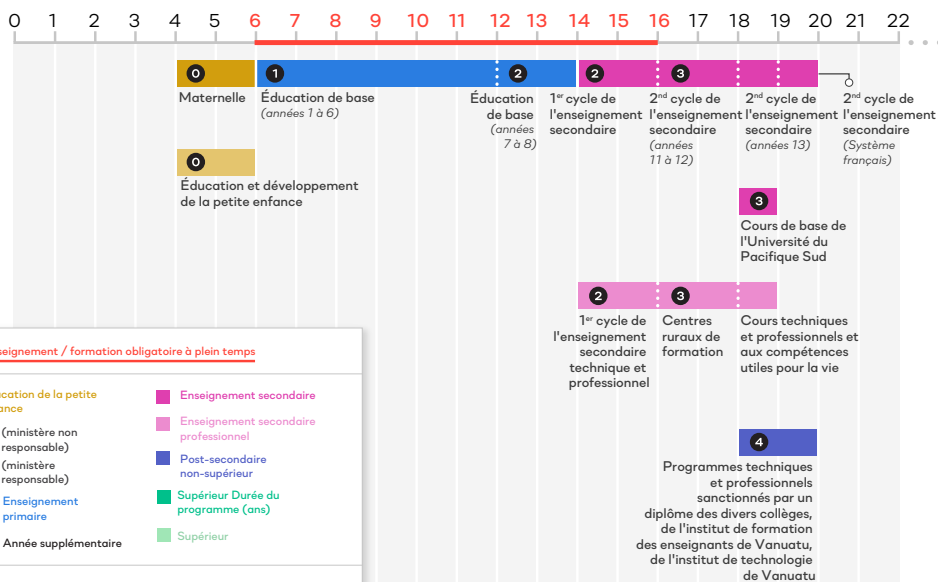
CITE 0 1 2 3 4 5 6 7

Vanuatu



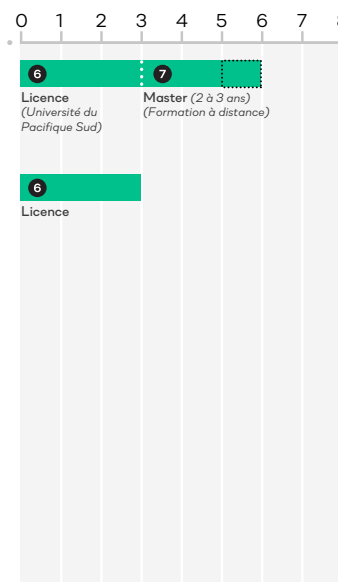
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

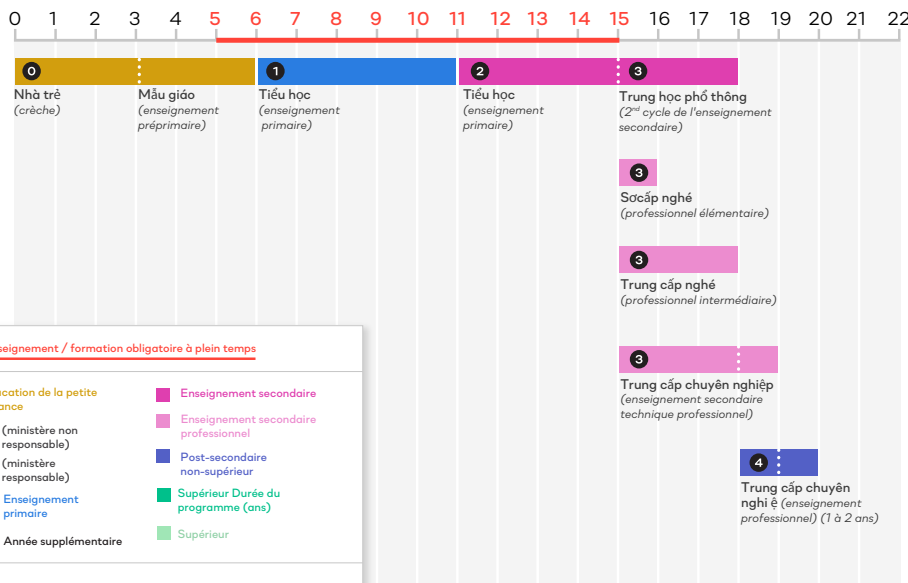
| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| (ministère non responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| (ministère responsable) | Post-secondaire non-supérieur |
| Enseignement primaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| ...: Année supplémentaire | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7

Viet Nam

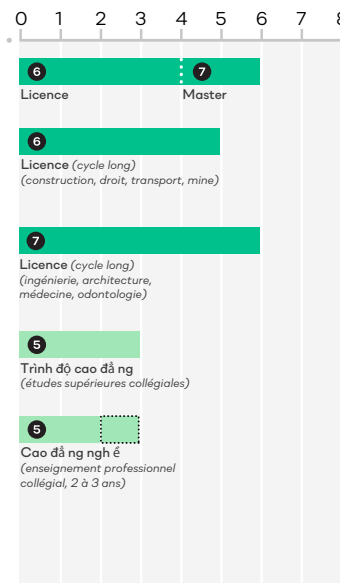


Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

Éducation de la petite enfance

(ministère non responsable)

(ministère responsable)

Enseignement primaire

Année supplémentaire

Enseignement secondaire

Enseignement secondaire professionnel

Post-secondaire non-supérieur

Supérieur Durée du programme (ans)

Supérieur

CITE

0 1 2 3 4 5 6 7

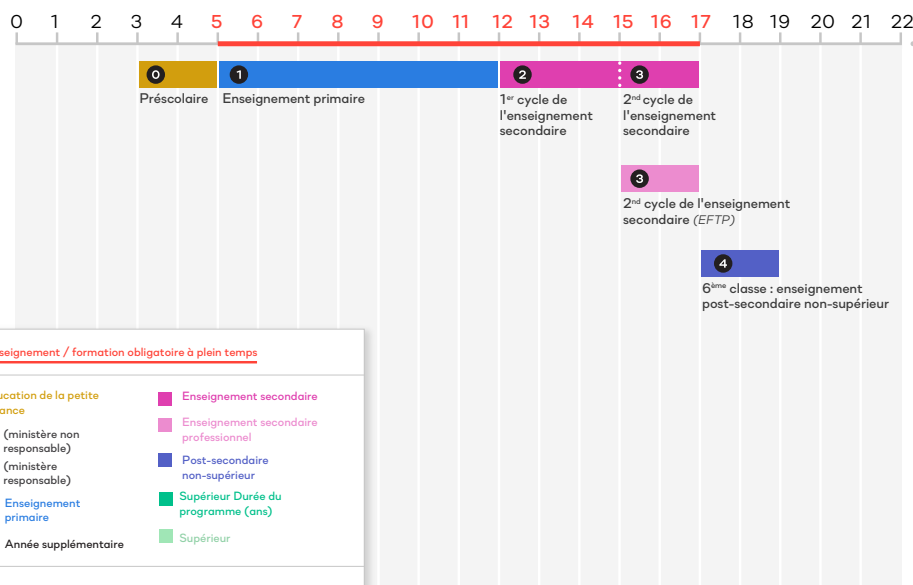
Amérique latine et Caraïbes

Anguilla



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

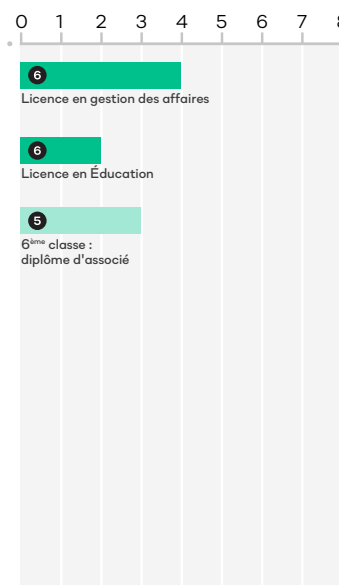
| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| (ministère non responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| (ministère responsable) | Post-secondaire non-supérieur |
| Enseignement primaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| ::: Année supplémentaire | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



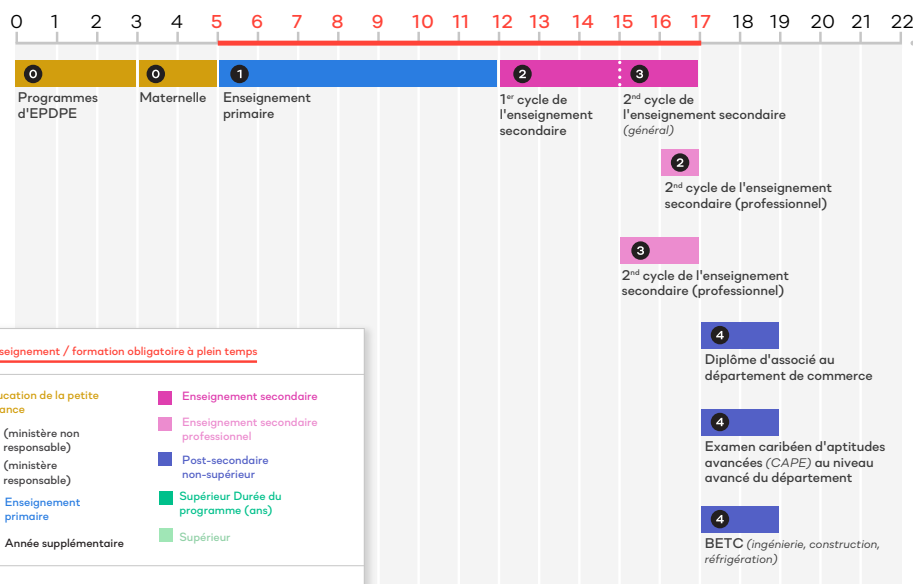
en attente de l'approbation du pays

Antigua-et-Barbuda



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

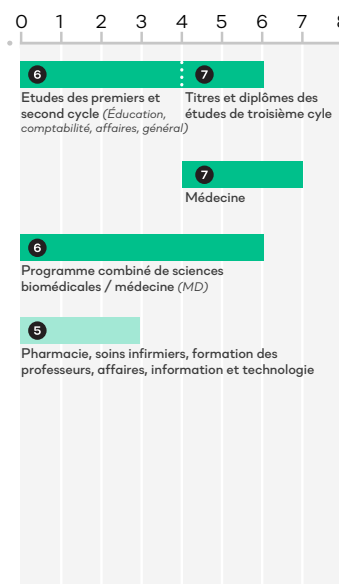
| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| (ministère non responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| (ministère responsable) | Post-secondaire non-supérieur |
| Enseignement primaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| ::: Année supplémentaire | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



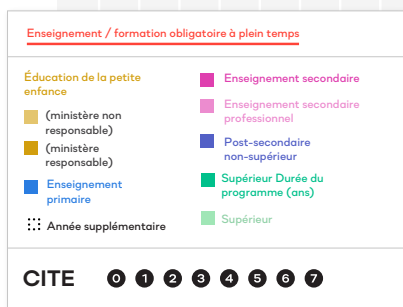
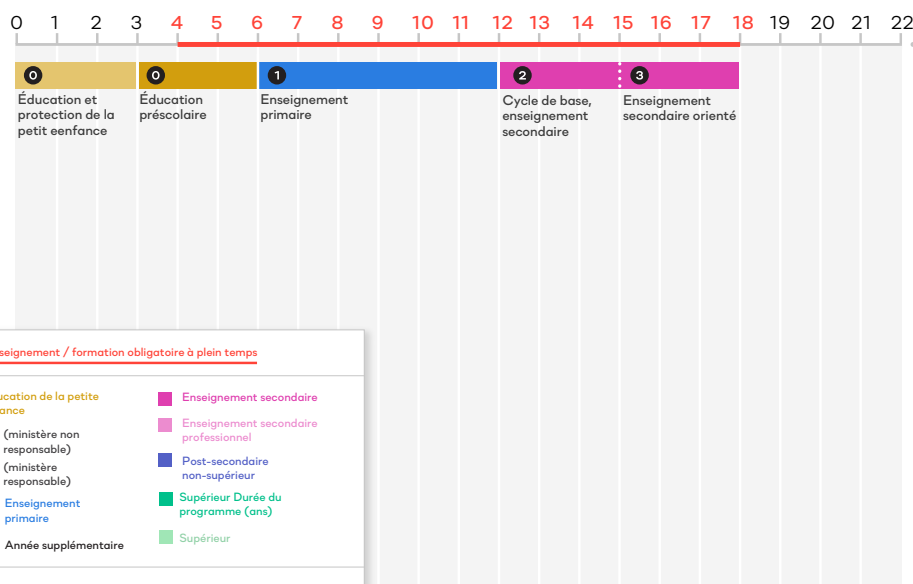
en attente de l'approbation du pays

Argentine



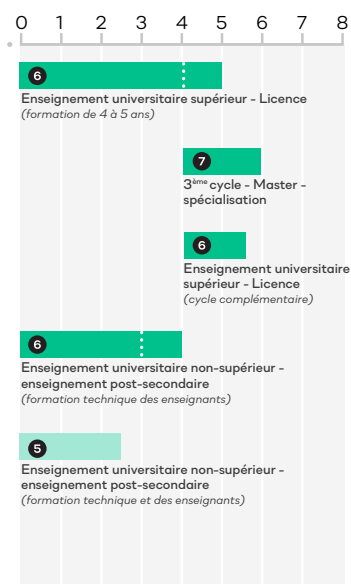
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



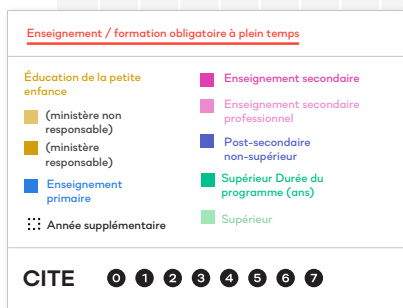
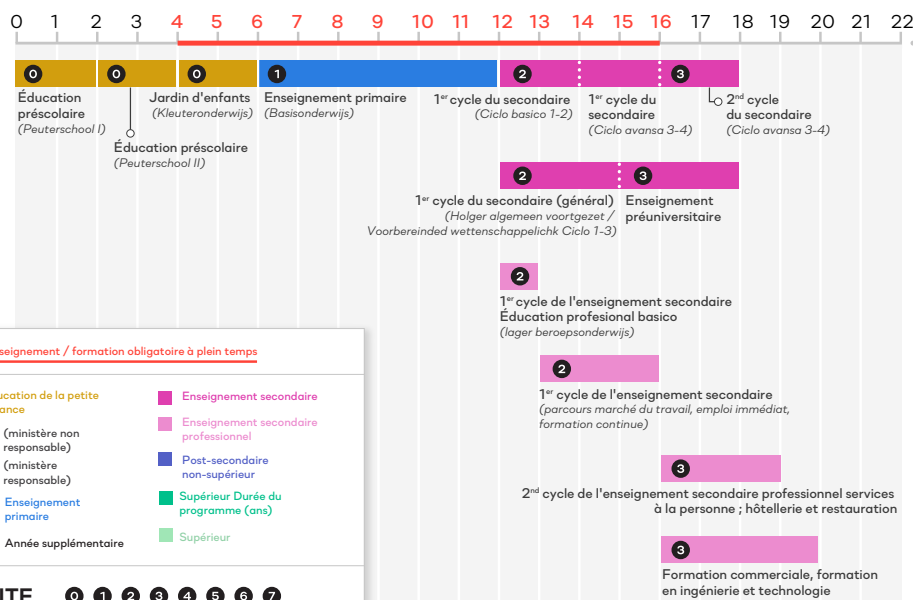
en attente de l'approbation du pays

Aruba



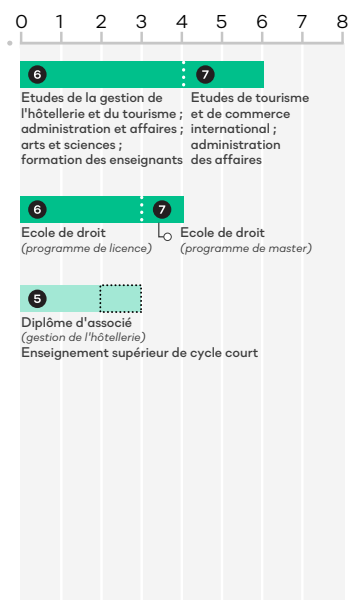
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



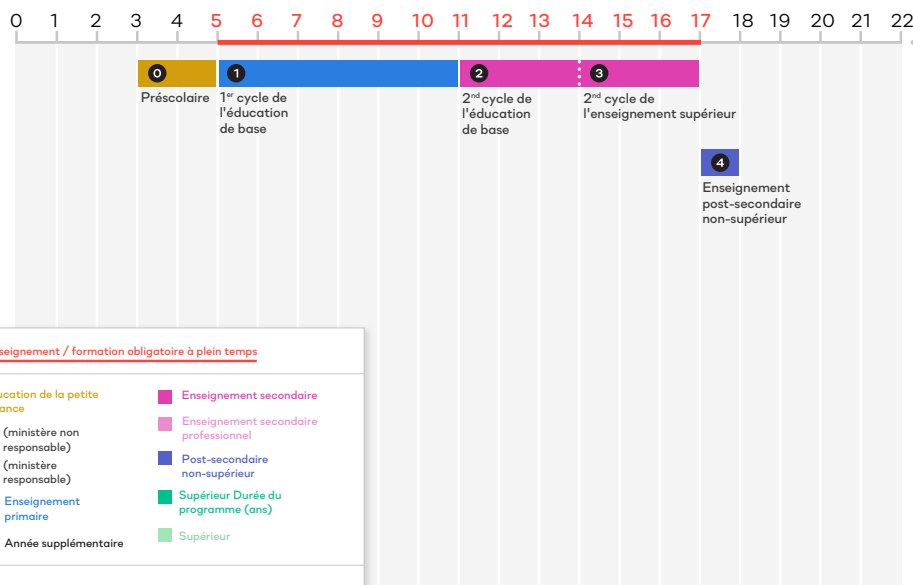
en attente de l'approbation du pays

Bahamas



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

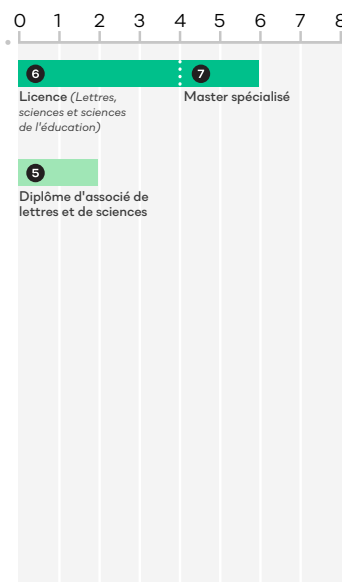
| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| (ministère non responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| (ministère responsable) | Post-secondaire non-supérieur |
| Enseignement primaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| ::: Année supplémentaire | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

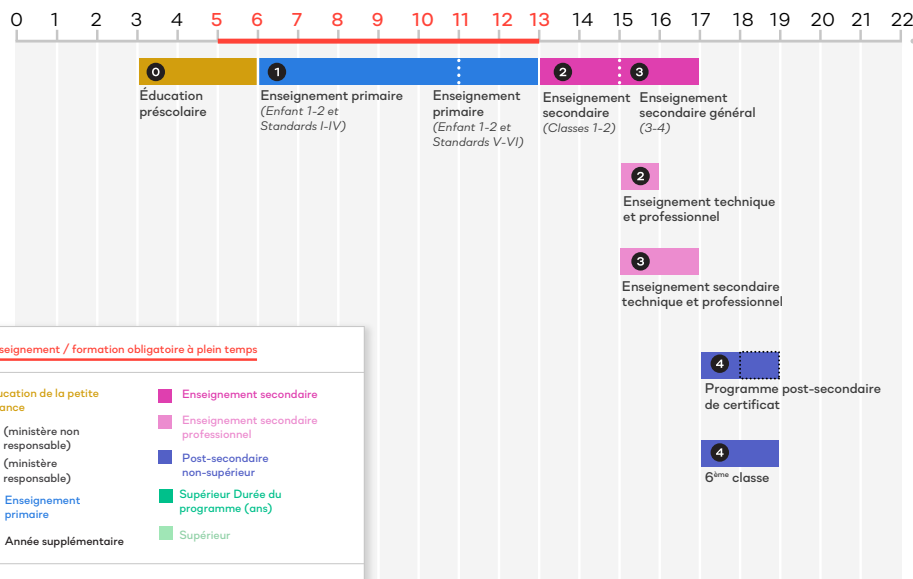


Belize



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

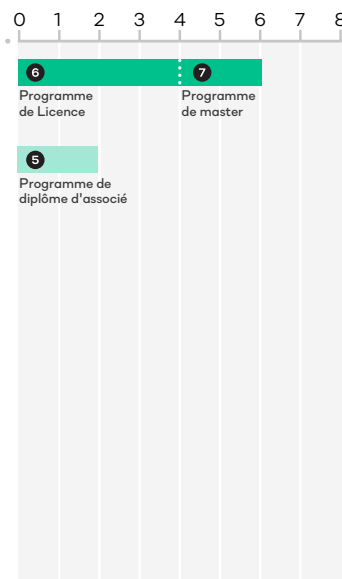
| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| (ministère non responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| (ministère responsable) | Post-secondaire non-supérieur |
| Enseignement primaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| ::: Année supplémentaire | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

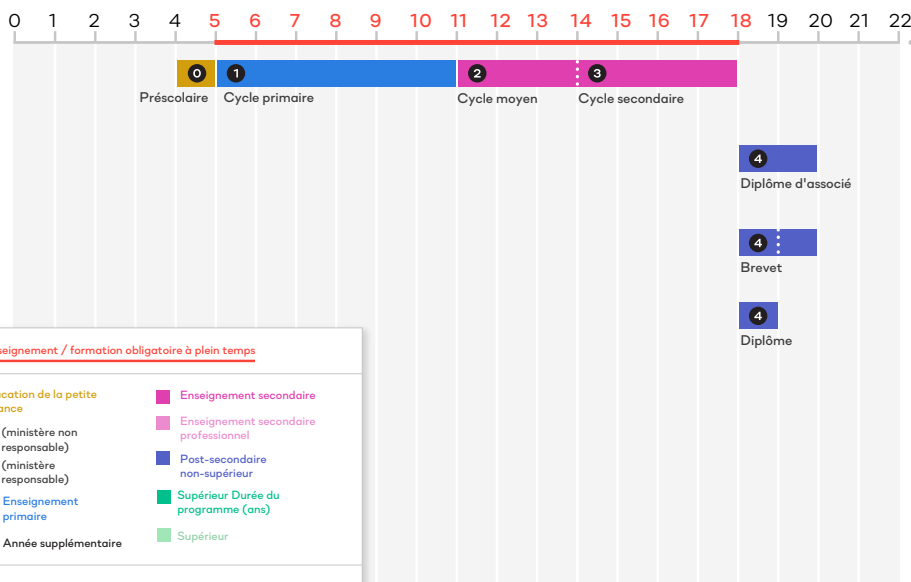


Bermudes



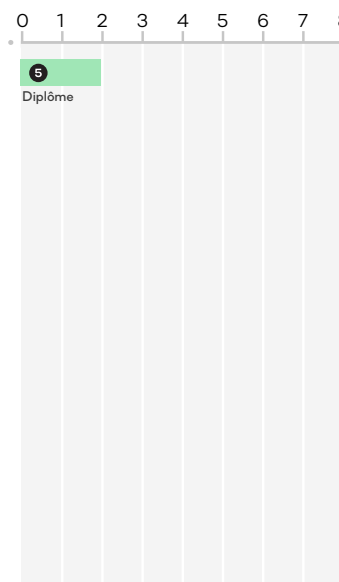
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| (ministère non responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| (ministère responsable) | Post-secondaire non-supérieur |
| Enseignement primaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| ::: Année supplémentaire | Supérieur |

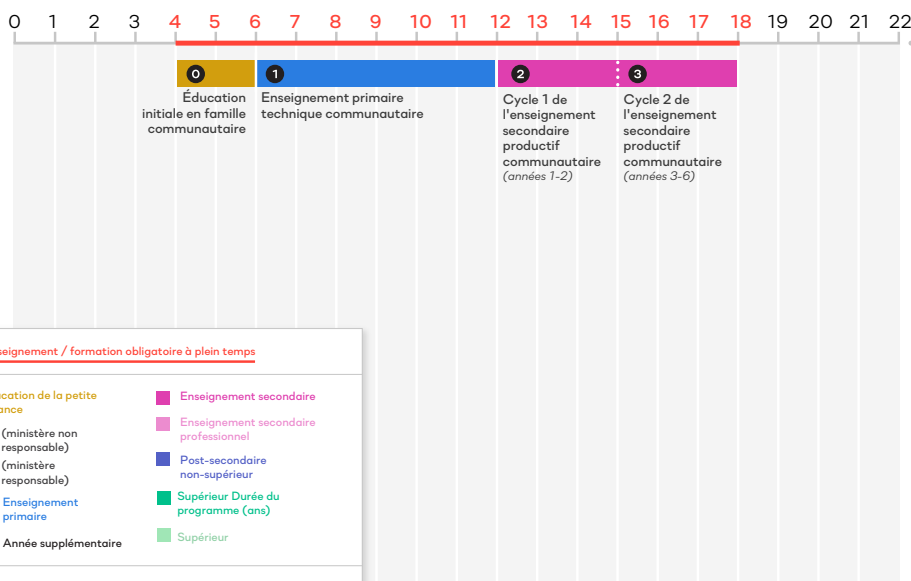
CITE 0 1 2 3 4 5 6 7

Bolivie (État plurinational de)



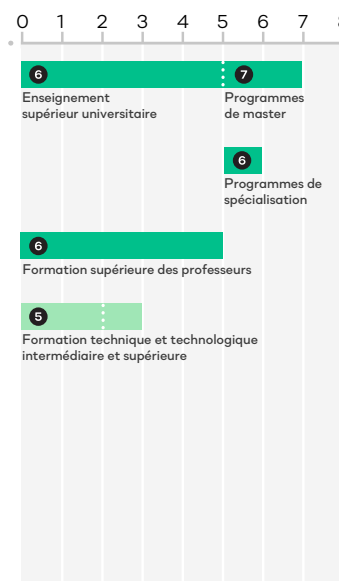
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| (ministère non responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| (ministère responsable) | Post-secondaire non-supérieur |
| Enseignement primaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| ::: Année supplémentaire | Supérieur |

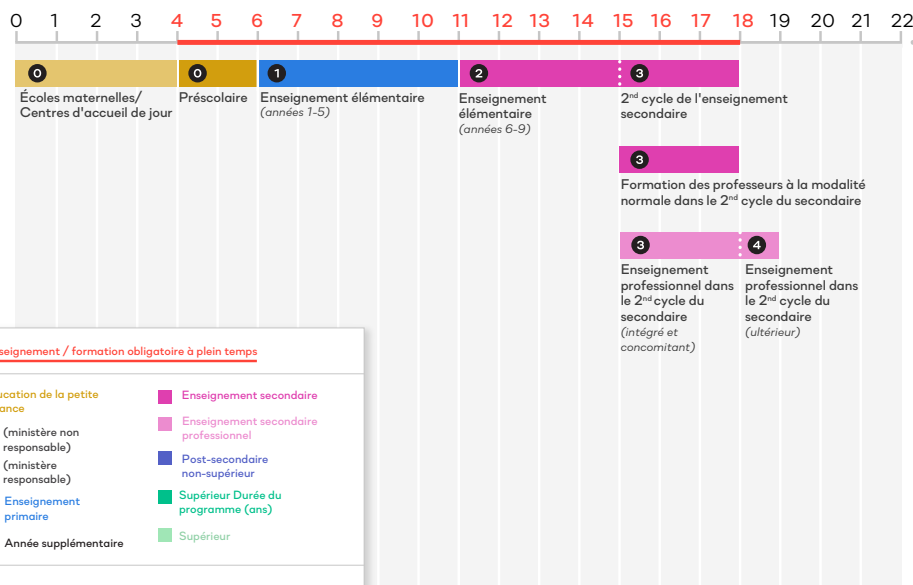
CITE 0 1 2 3 4 5 6 7

Brésil



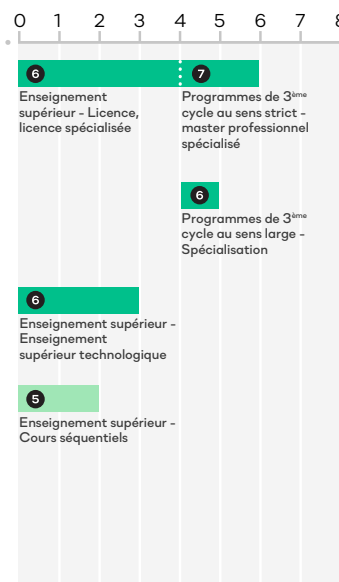
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

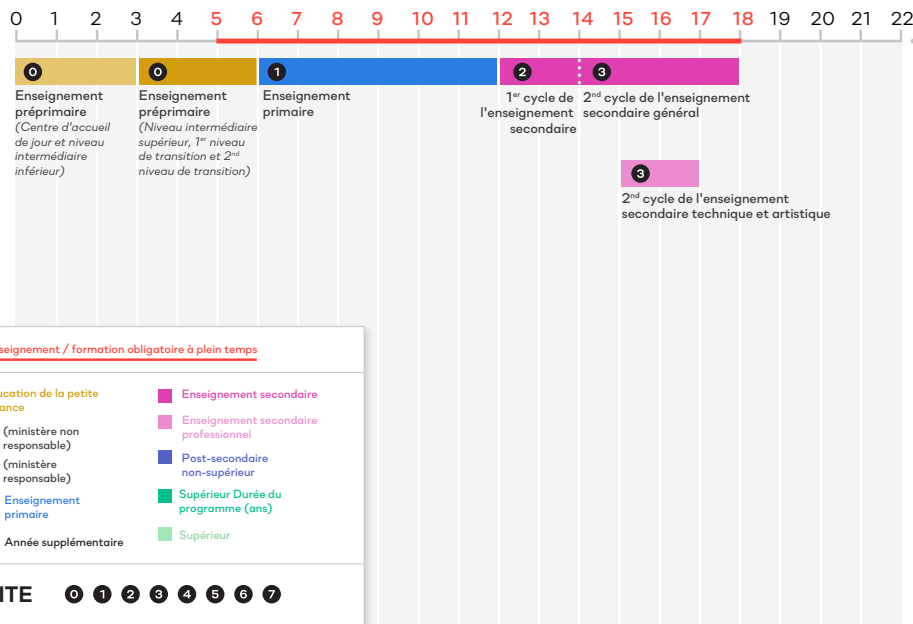


Chili



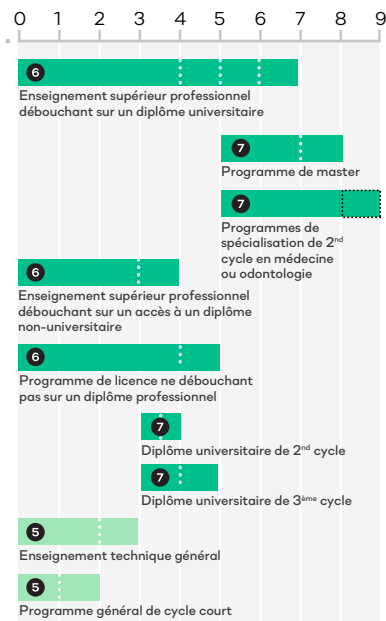
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

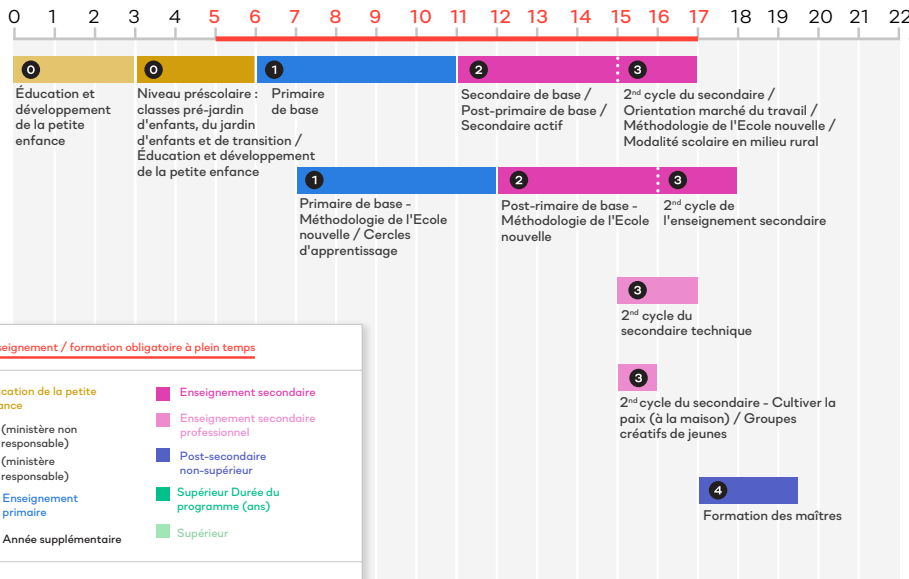


Colombie



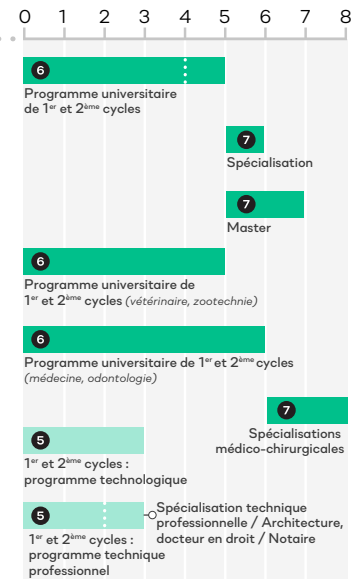
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

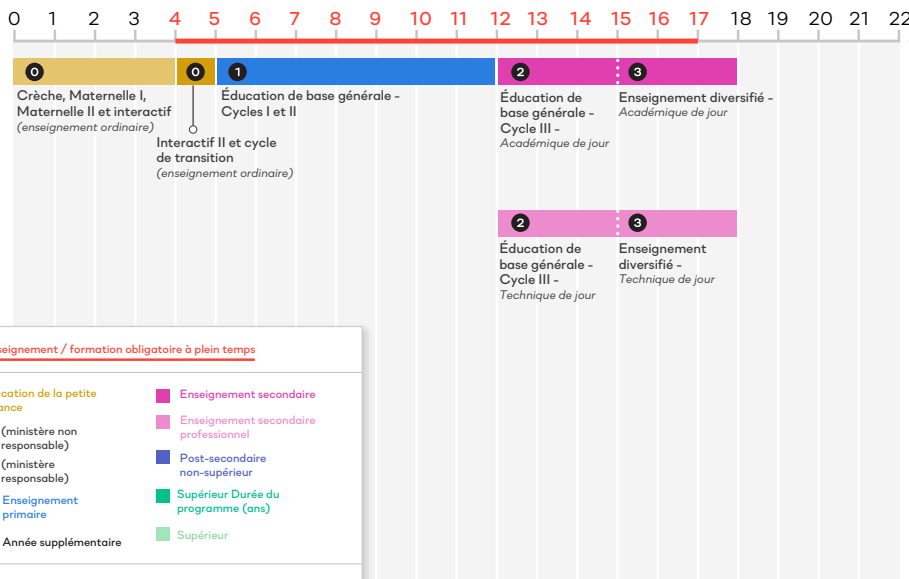


Costa Rica



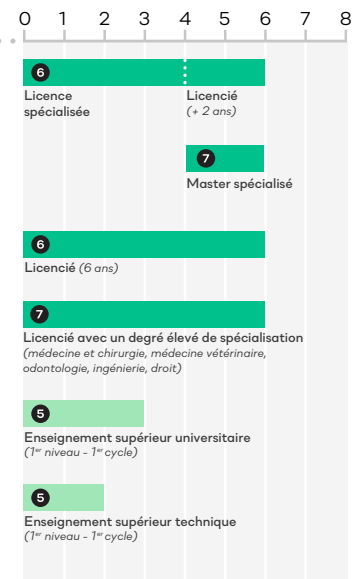
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

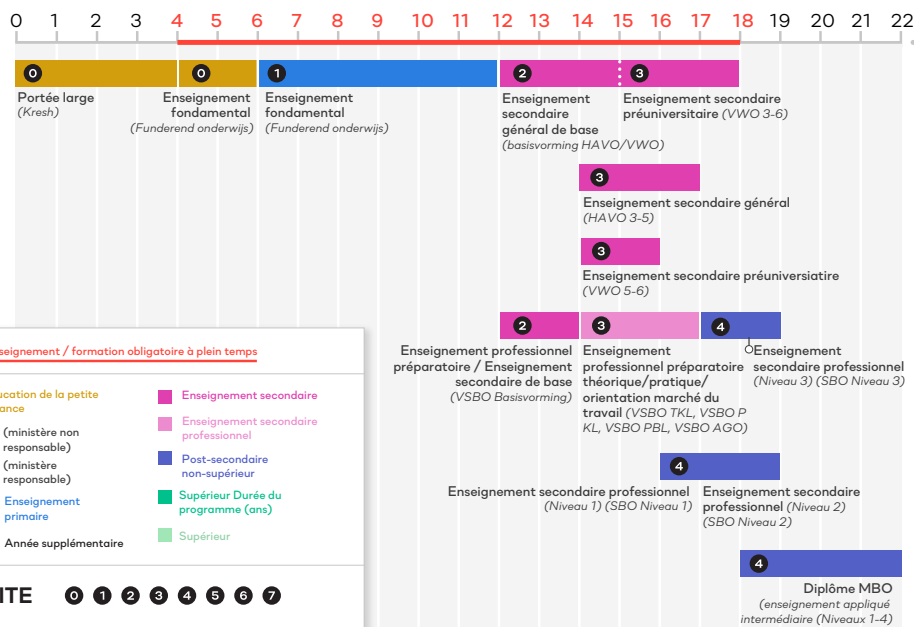


Curaçao



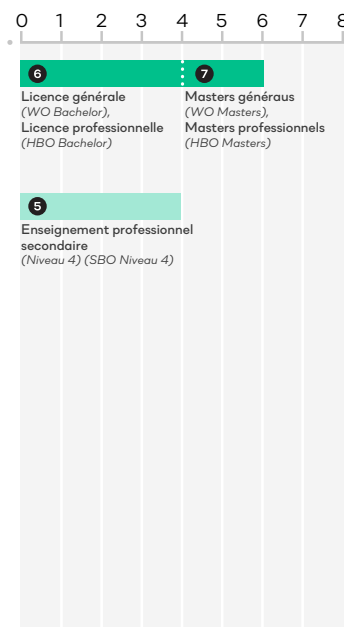
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



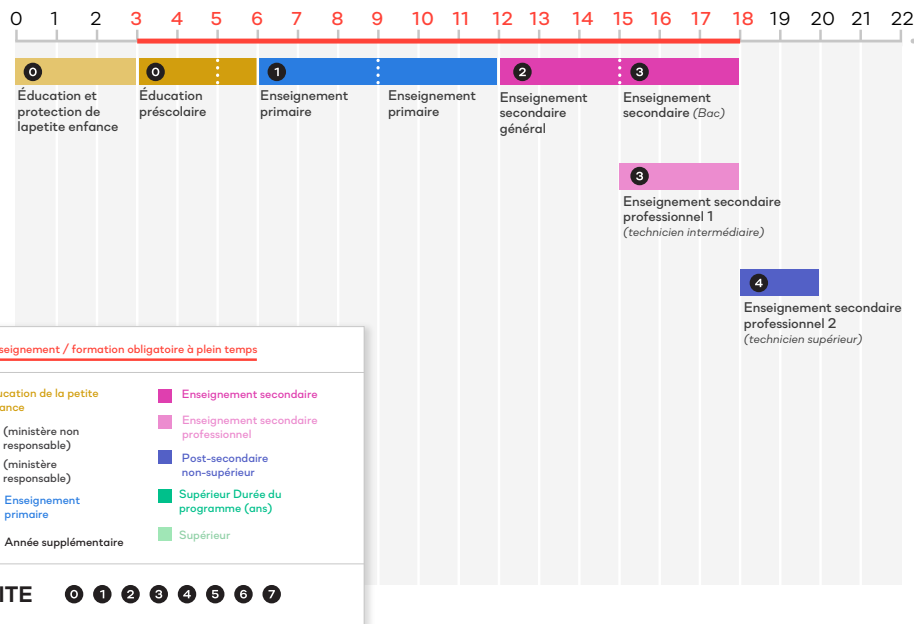
en attente de l'approbation du pays

Équateur



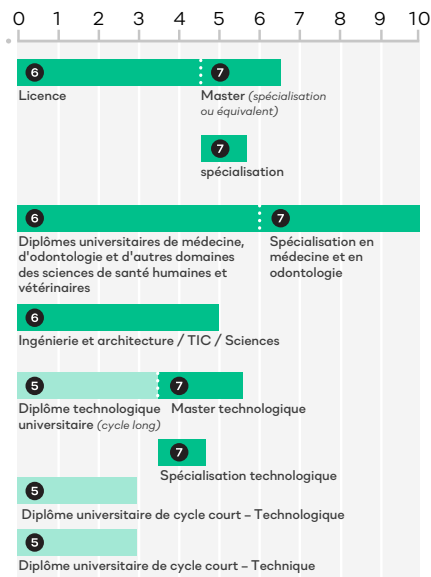
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

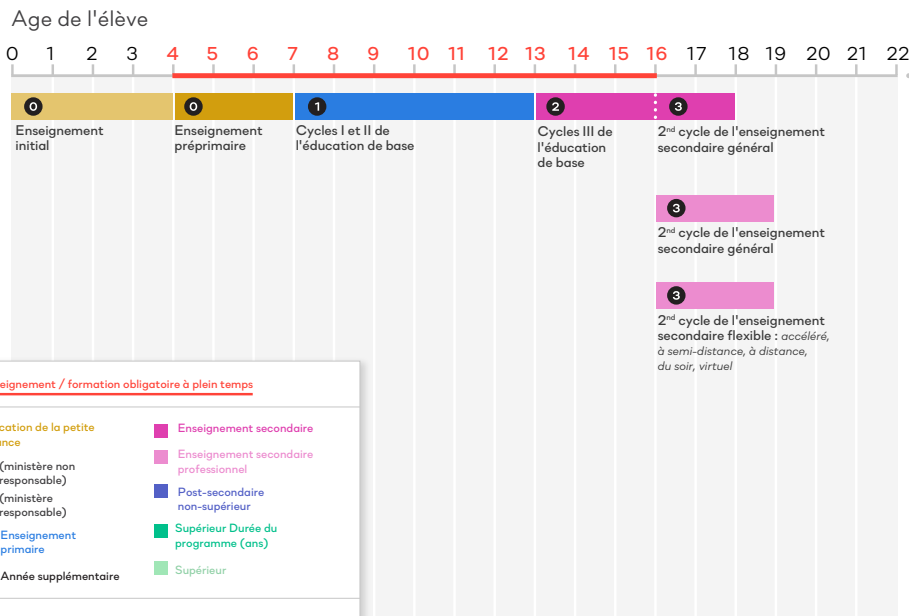
Durée du programme (en années)



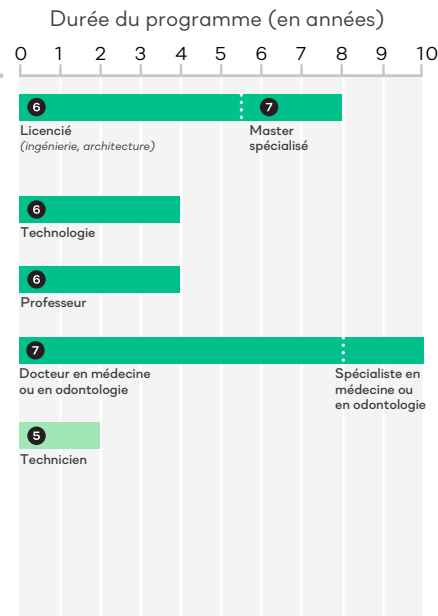
en attente de l'approbation du pays

El Salvador

Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

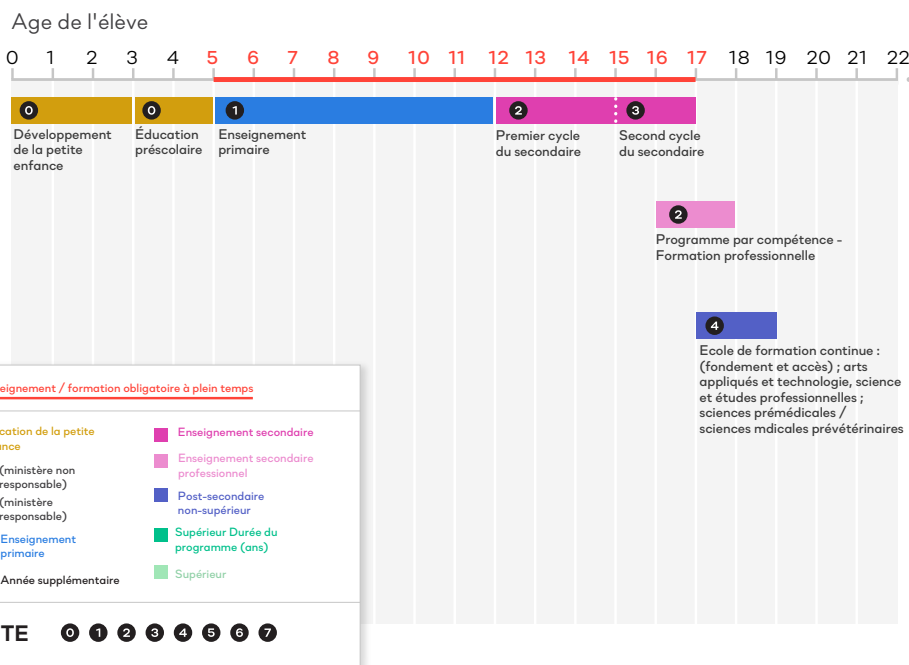


Enseignement supérieur

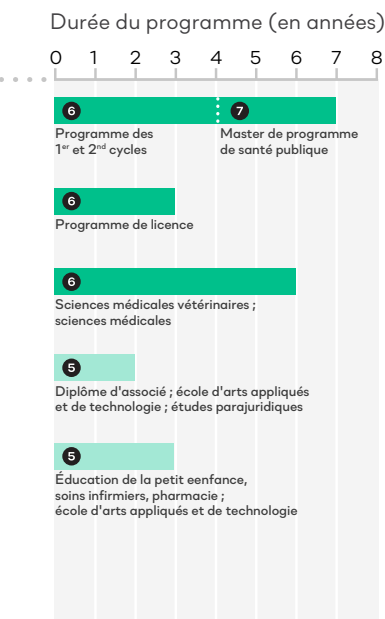


Grenade

Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire



Enseignement supérieur



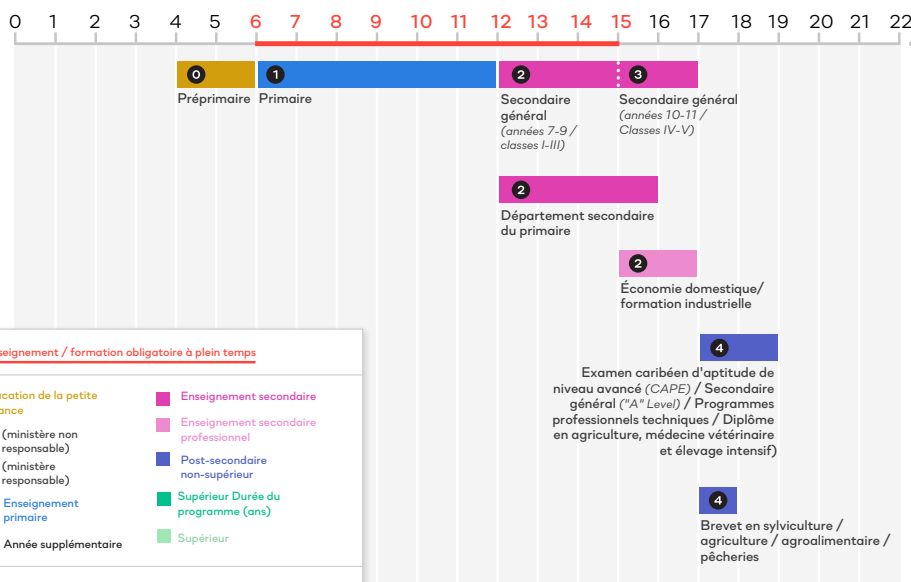
en attente de l'approbation du pays

Guyane



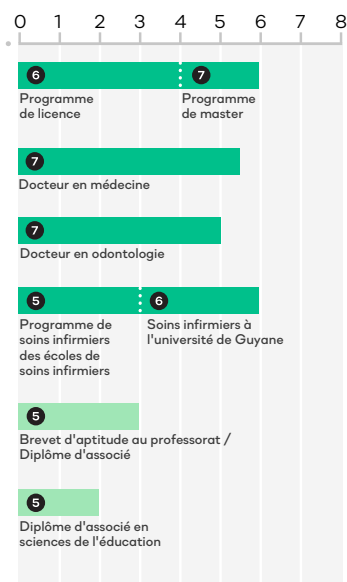
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

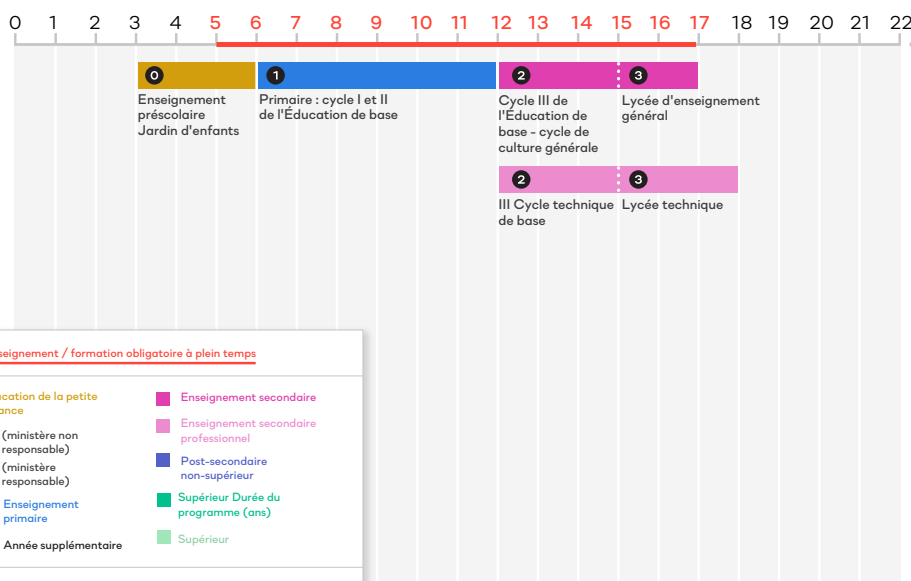


Honduras



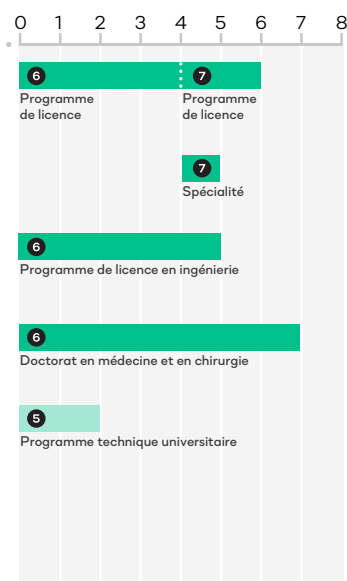
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



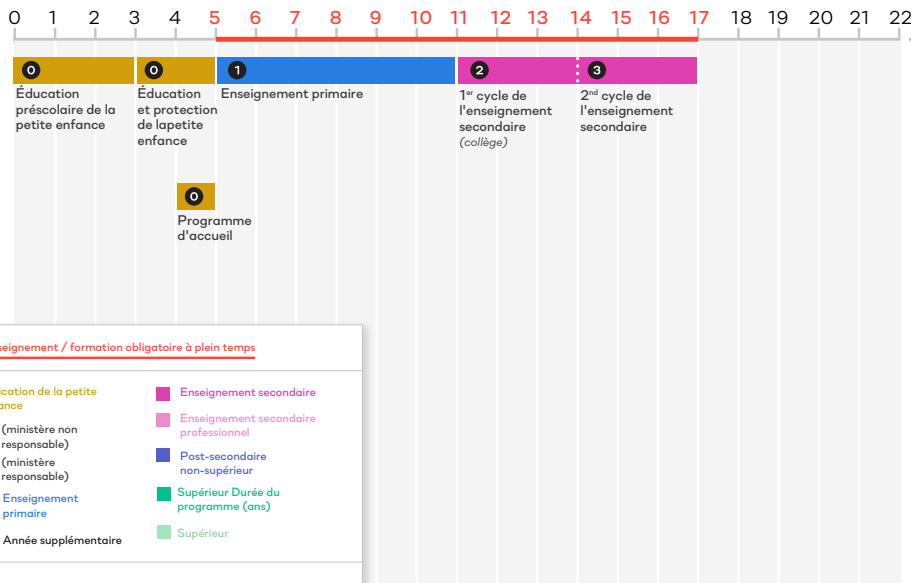
en attente de l'approbation du pays

Îles Caïmanes



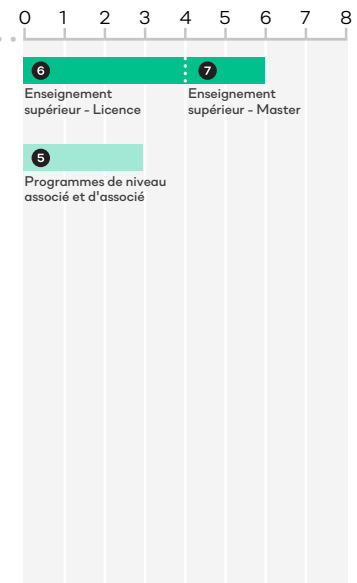
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



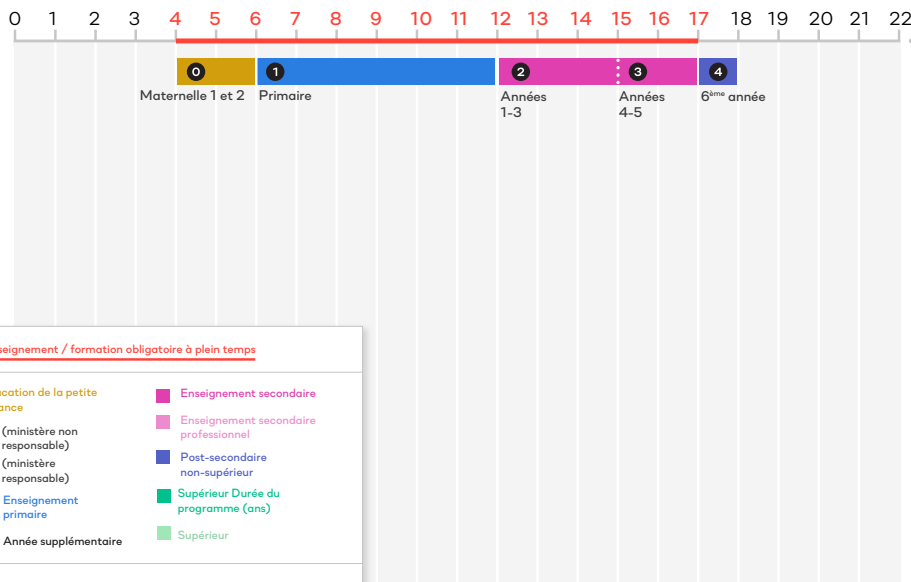
en attente de l'approbation du pays

Îles Turques et Caïques



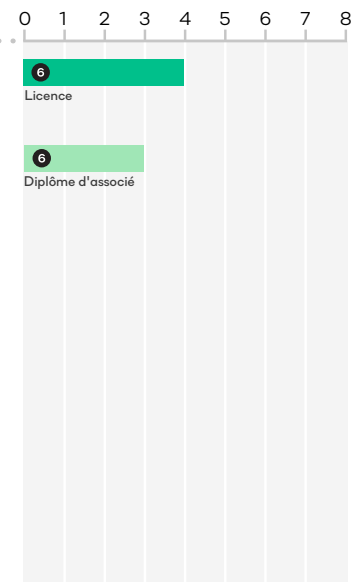
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

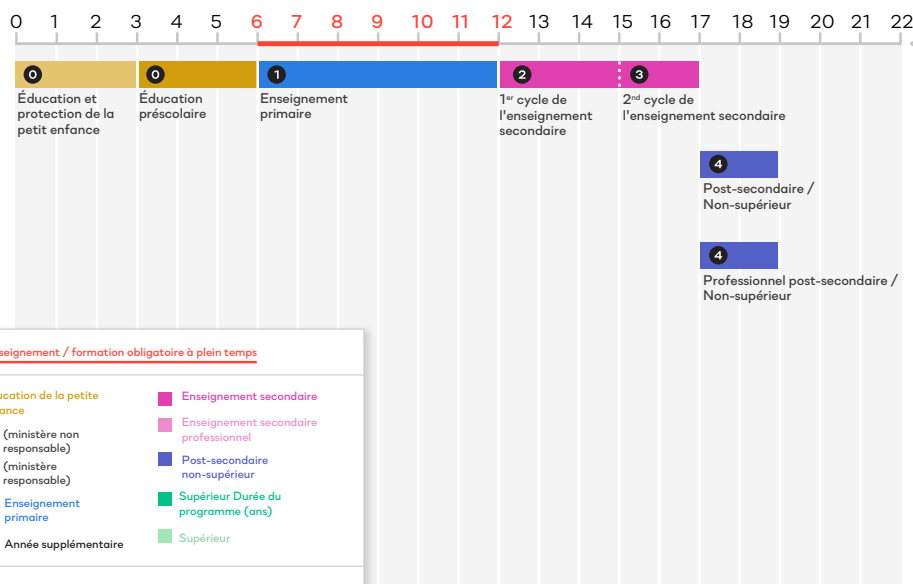


Jamaïque



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

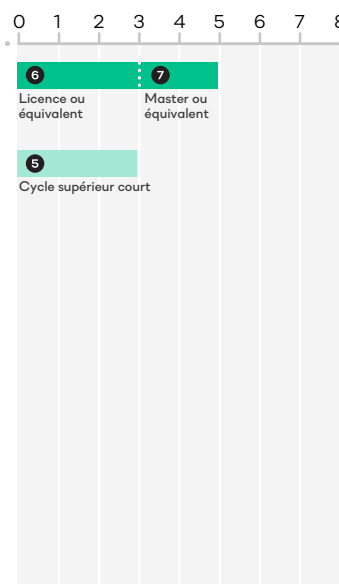
| | |
|--|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance (ministère non responsable) | Enseignement secondaire |
| Éducation de la petite enfance (ministère responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| Enseignement primaire | Post-secondaire non-supérieur |
| Année supplémentaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

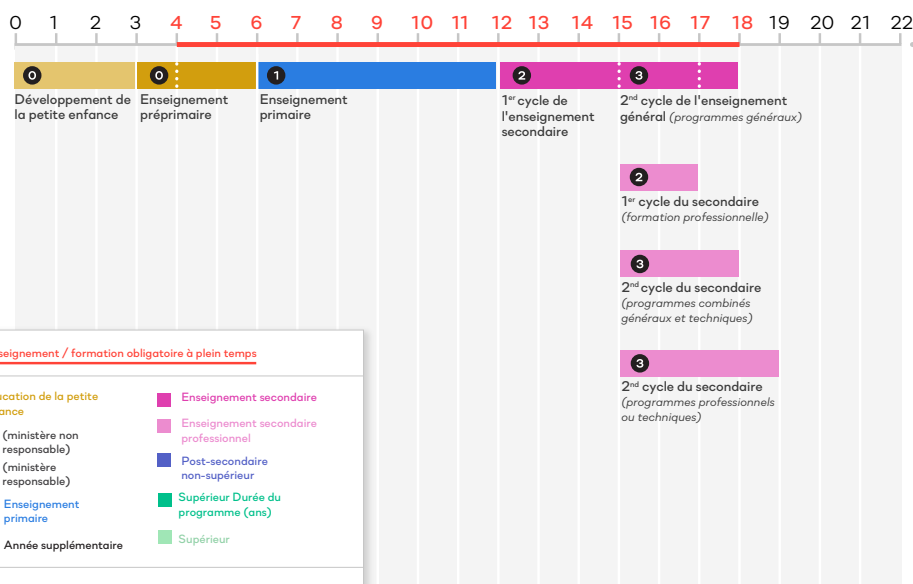


Mexique



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

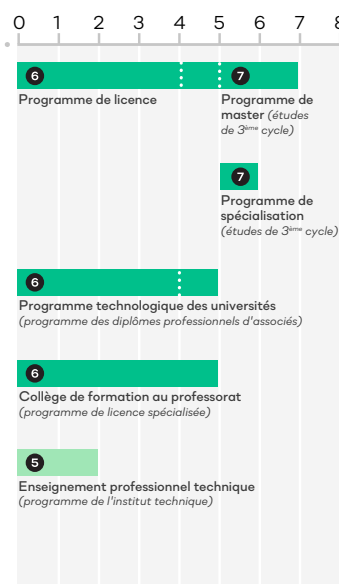
| | |
|--|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance (ministère non responsable) | Enseignement secondaire |
| Éducation de la petite enfance (ministère responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| Enseignement primaire | Post-secondaire non-supérieur |
| Année supplémentaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

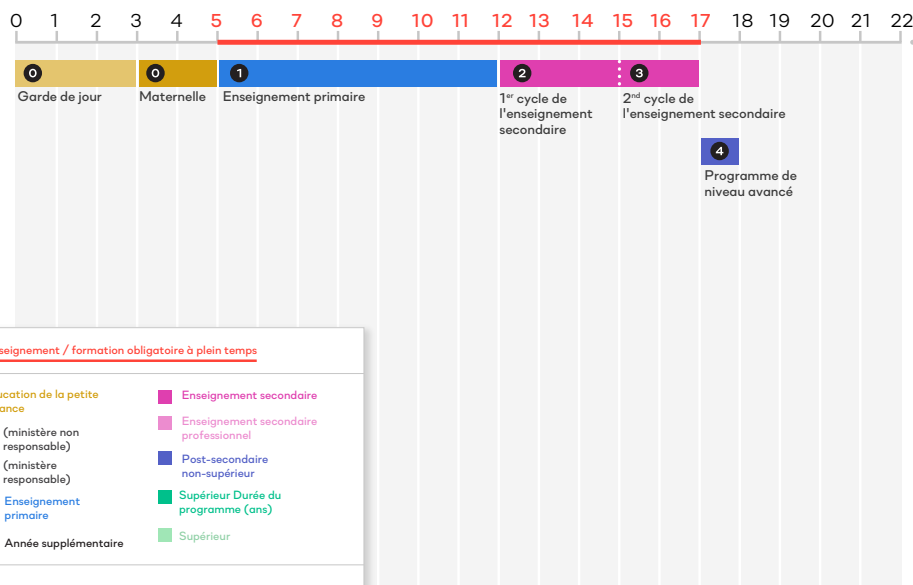


Montserrat



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

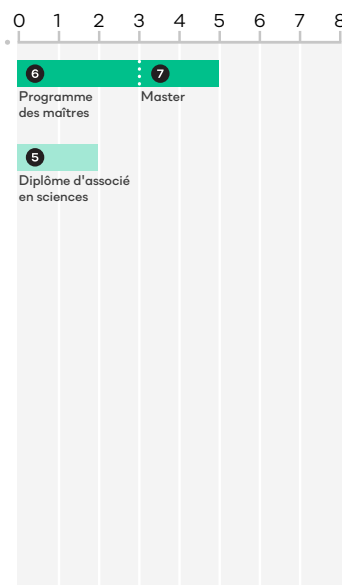
| | |
|--|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance (ministère non responsable) | Enseignement secondaire |
| (ministère responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| Enseignement primaire | Post-secondaire non-supérieur |
| :: Année supplémentaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



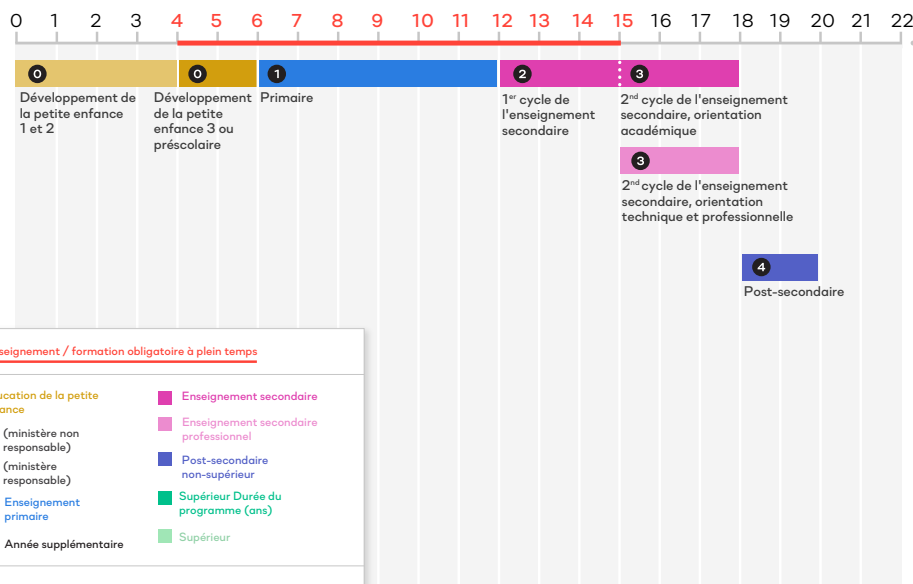
en attente de l'approbation du pays

Panama



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

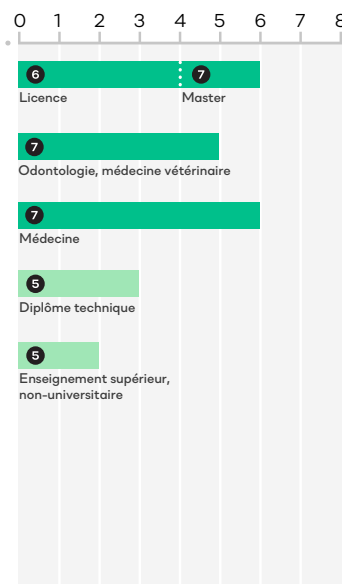
| | |
|--|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance (ministère non responsable) | Enseignement secondaire |
| (ministère responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| Enseignement primaire | Post-secondaire non-supérieur |
| :: Année supplémentaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

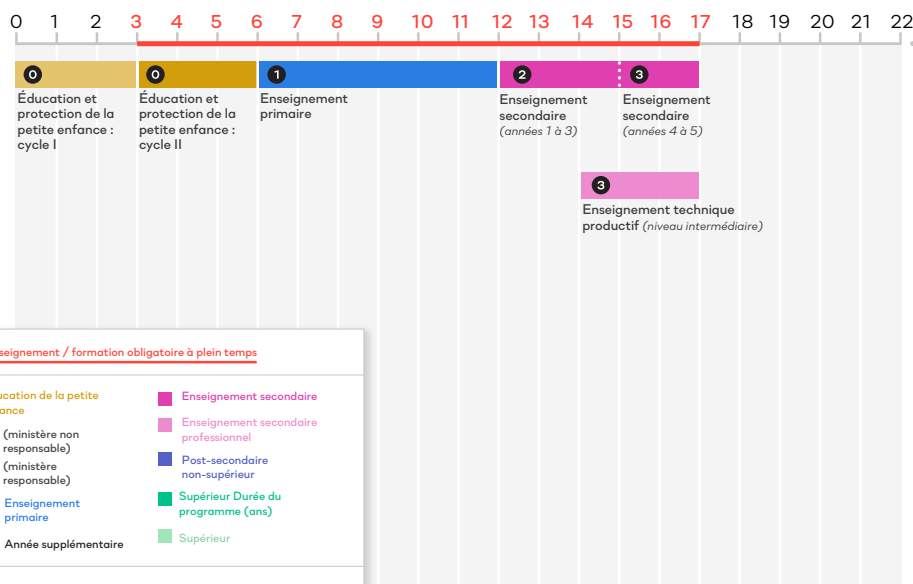


Pérou



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

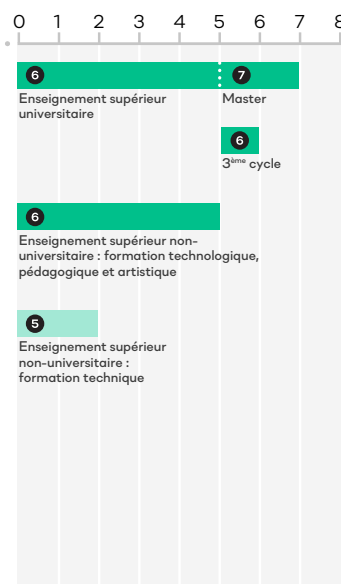
| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| (ministère non responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| (ministère responsable) | Post-secondaire non-supérieur |
| Enseignement primaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| ⋮ Année supplémentaire | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



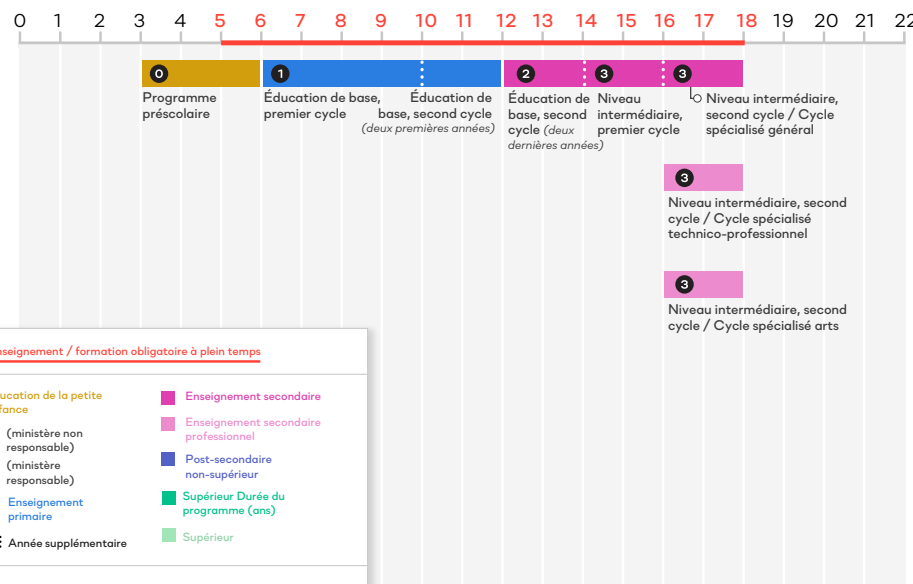
en attente de l'approbation du pays

République dominicaine



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

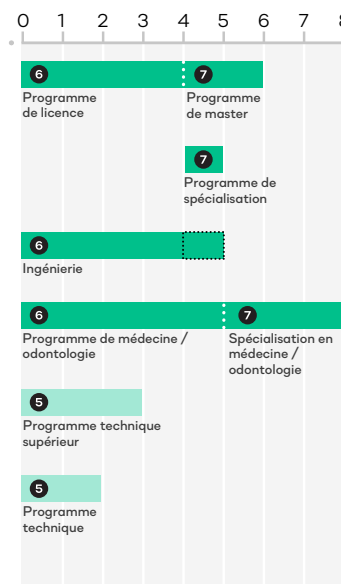
| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| (ministère non responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| (ministère responsable) | Post-secondaire non-supérieur |
| Enseignement primaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| ⋮ Année supplémentaire | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



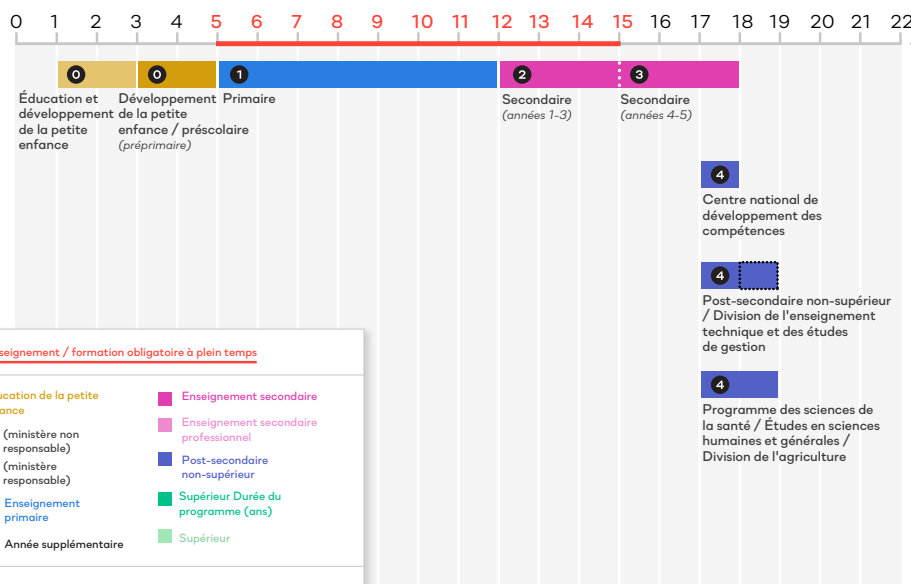
en attente de l'approbation du pays

Sainte-Lucie



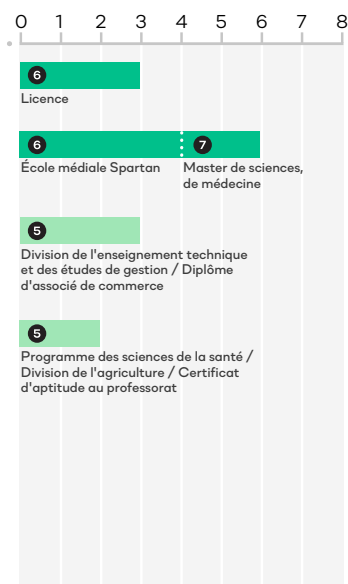
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

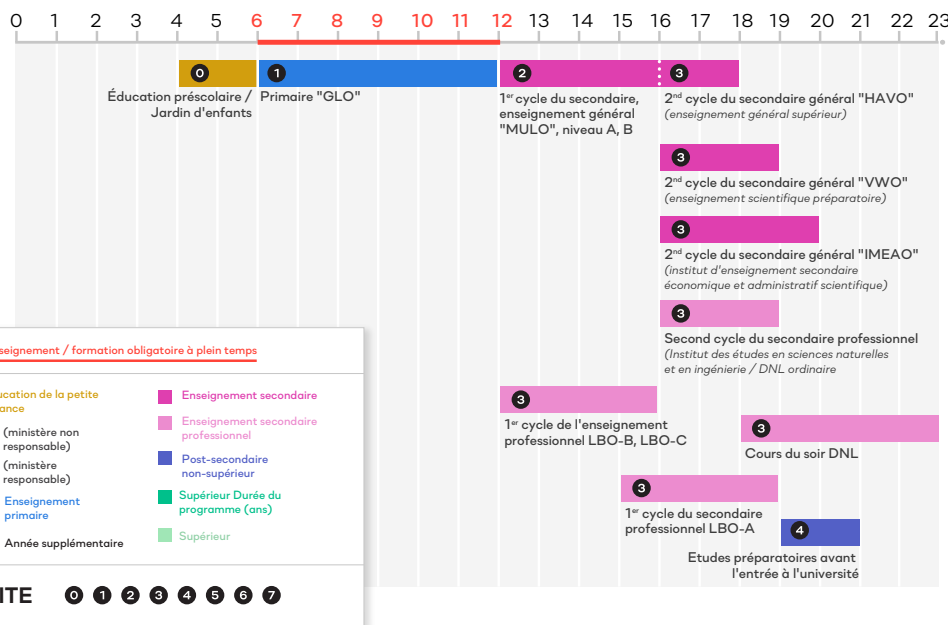


Suriname



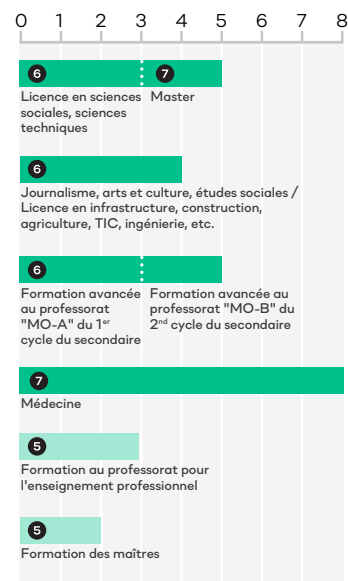
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



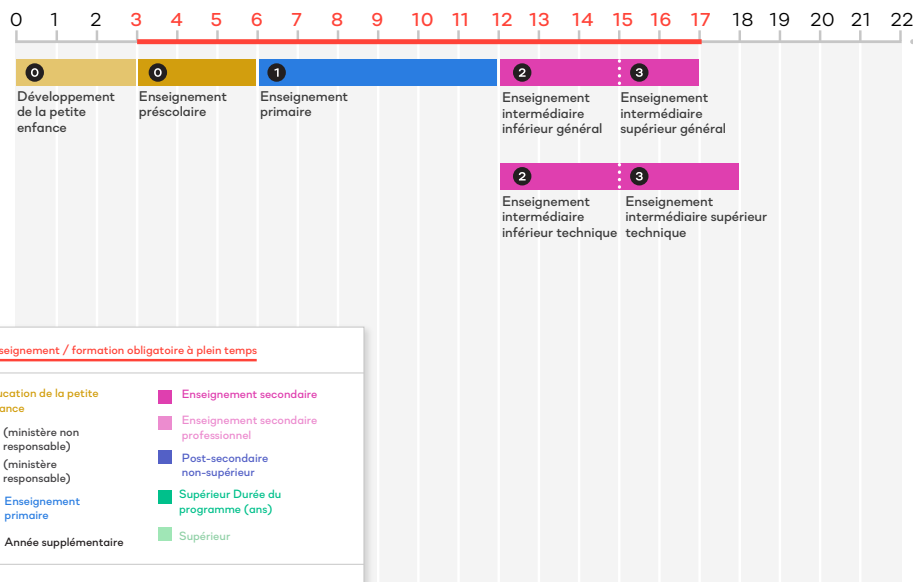
en attente de l'approbation du pays

Venezuela



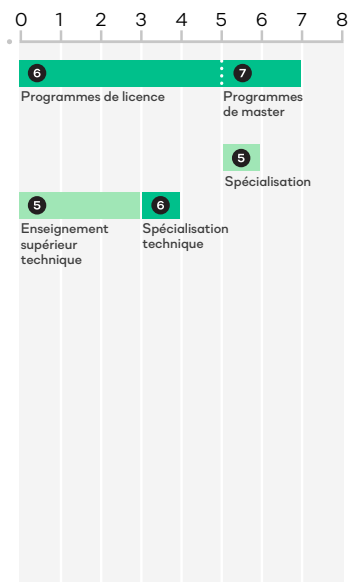
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



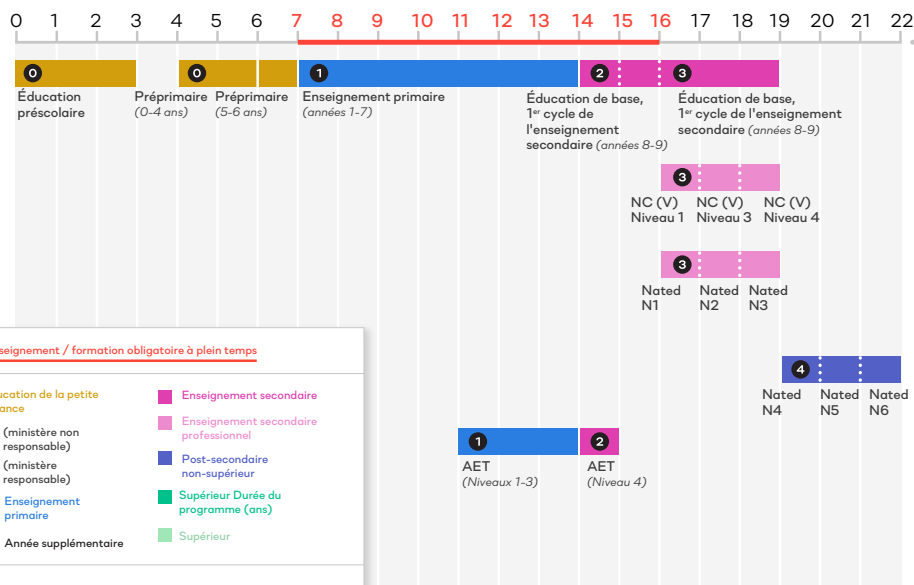
Afrique subsaharienne

Afrique du Sud



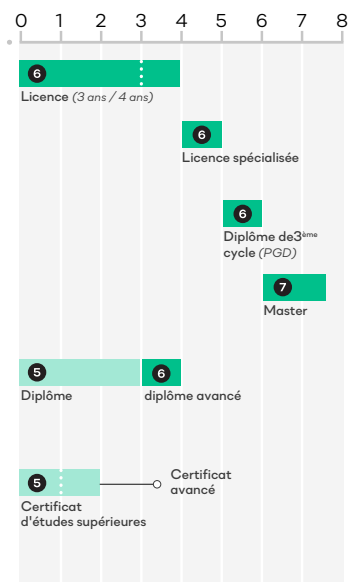
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



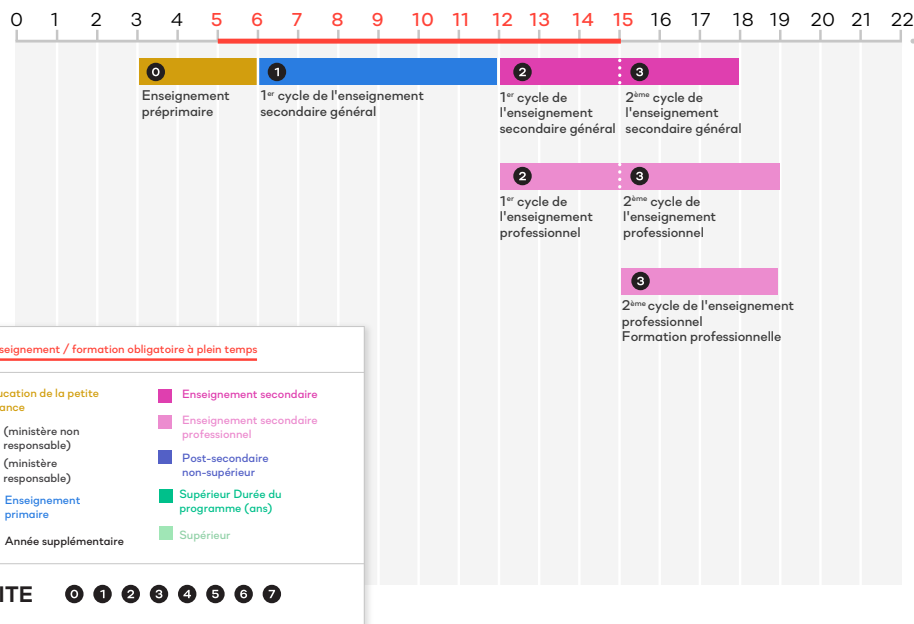
en attente de l'approbation du pays

Angola



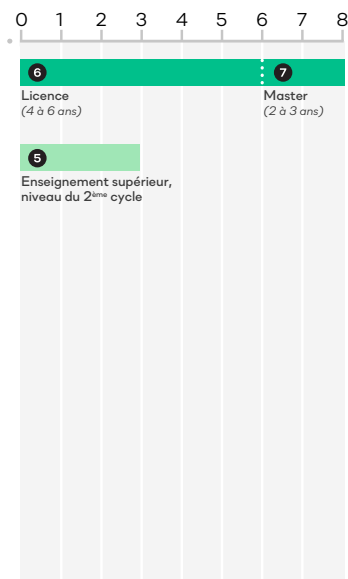
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

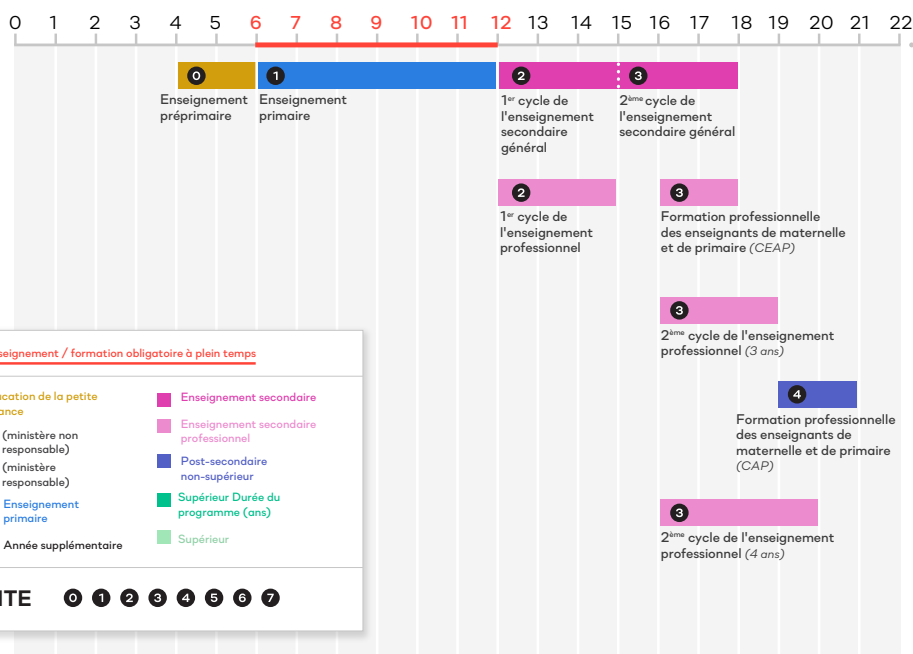


Bénin



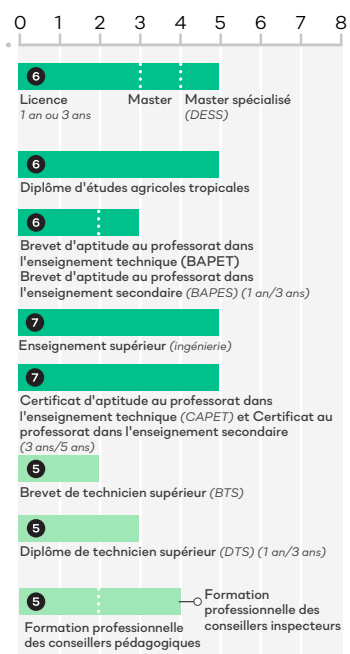
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

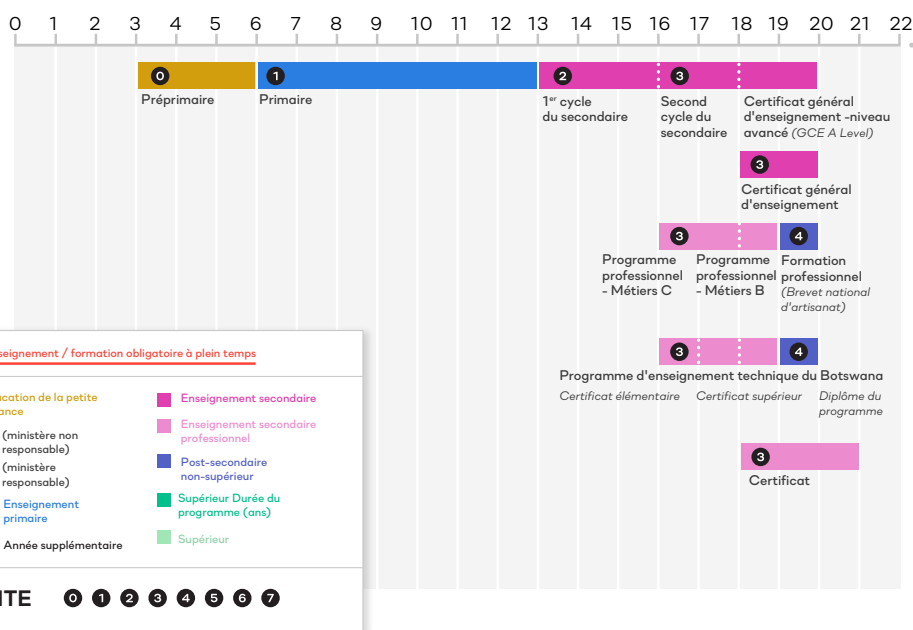


Botswana



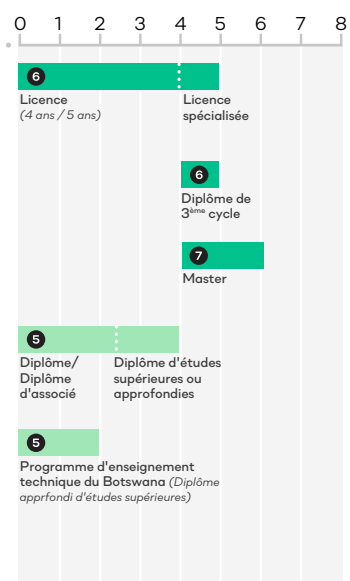
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

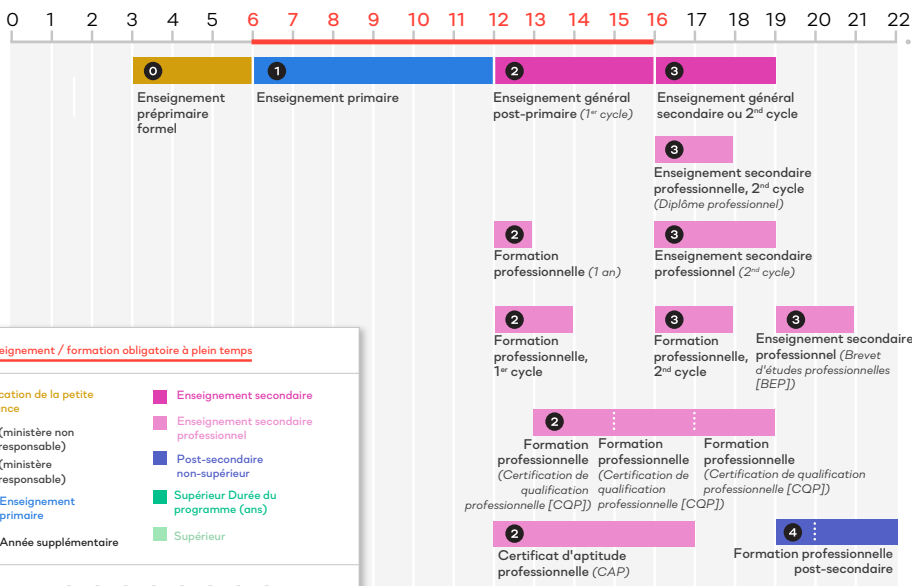


Burkina Faso



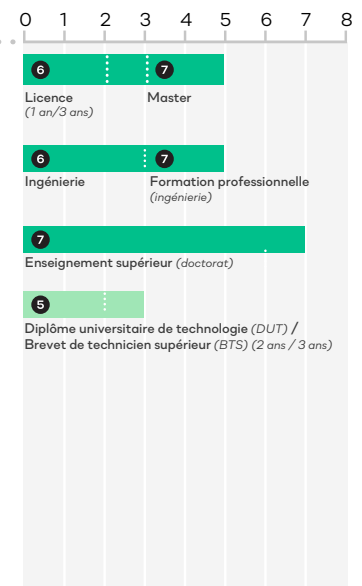
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

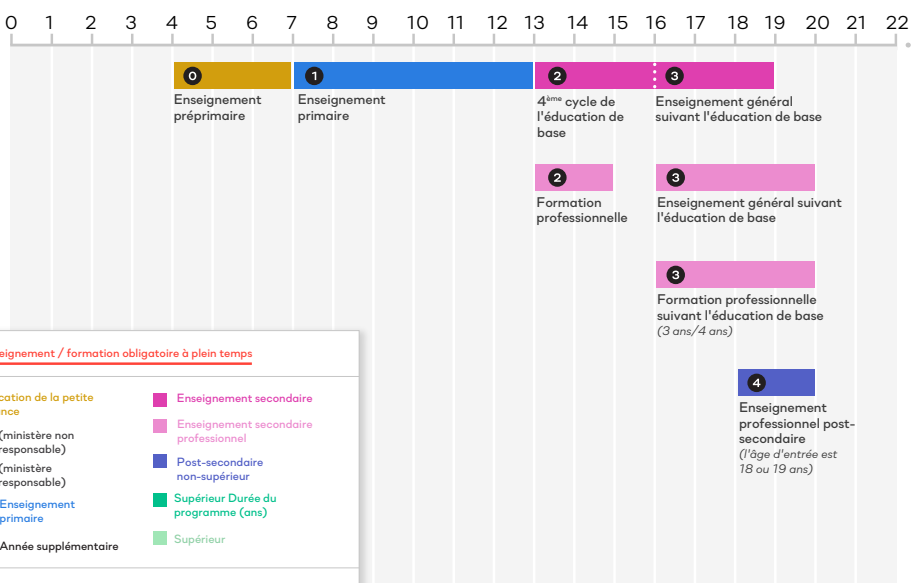


Burundi



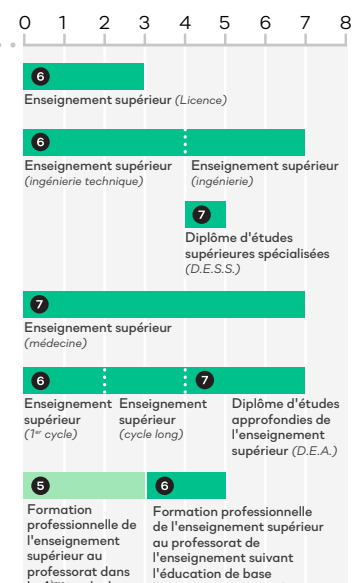
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

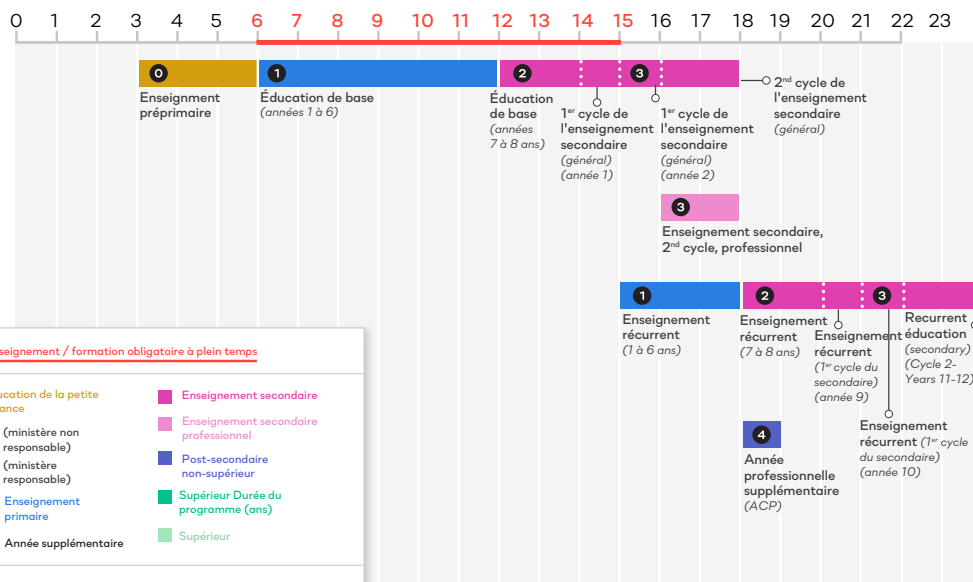


Cabo Verde



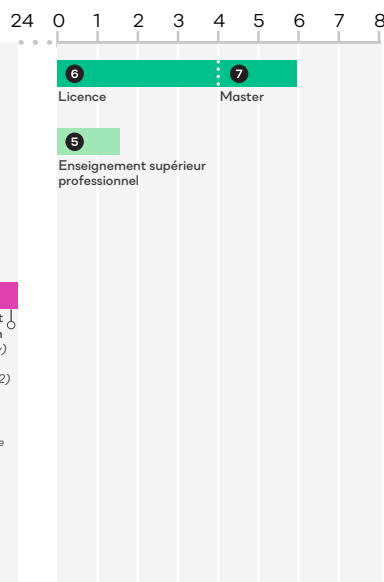
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

| | |
|--|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance (ministère non responsable) | Enseignement secondaire |
| Enseignement de la petite enfance (ministère responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| Enseignement primaire | Post-secondaire non-supérieur |
| Année supplémentaire | Supérieur |
| | Supérieur Durée du programme (ans) |

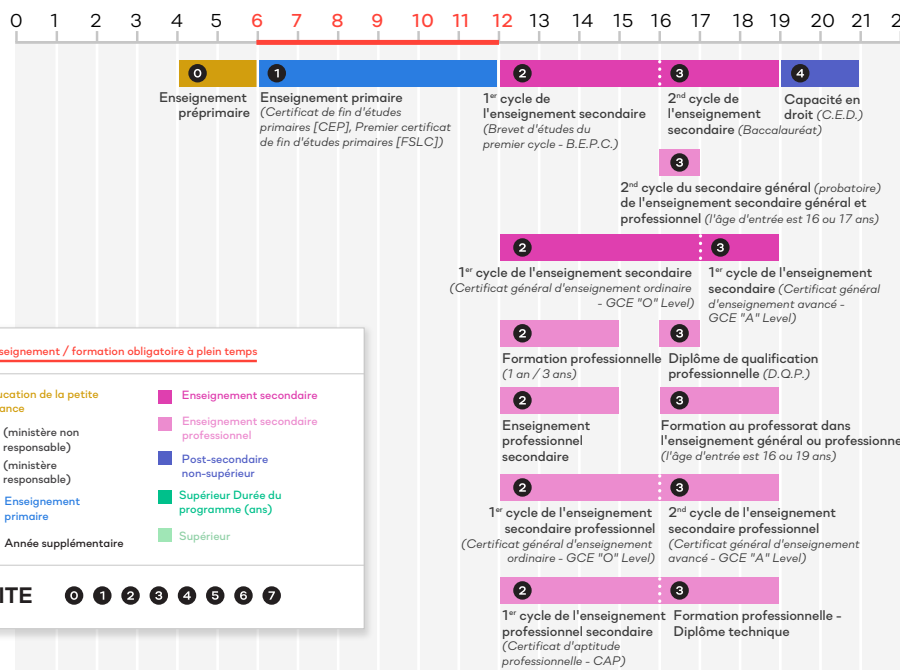
CITE 0 1 2 3 4 5 6 7

Cameroun



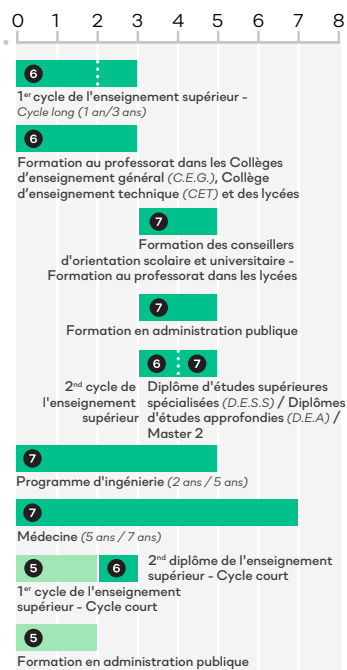
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

| | |
|--|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance (ministère non responsable) | Enseignement secondaire |
| Enseignement de la petite enfance (ministère responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| Enseignement primaire | Post-secondaire non-supérieur |
| Année supplémentaire | Supérieur |
| | Supérieur Durée du programme (ans) |

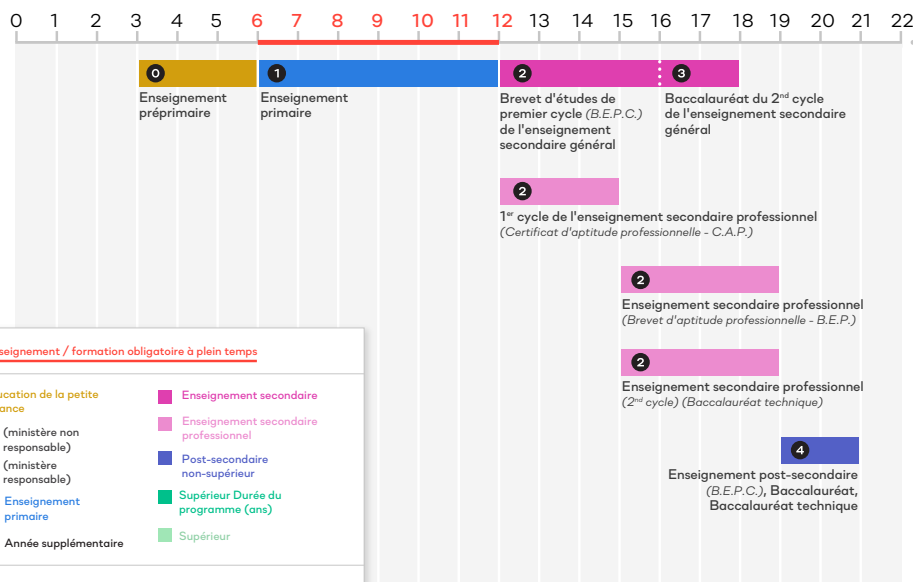
CITE 0 1 2 3 4 5 6 7

Comores



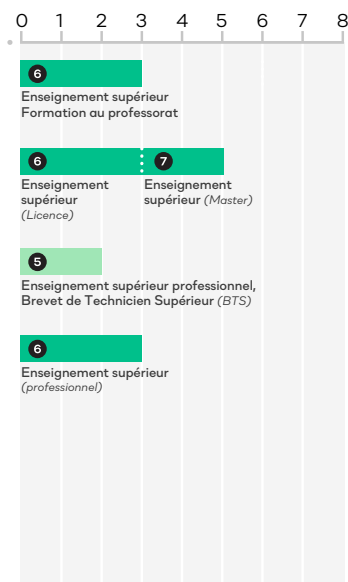
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

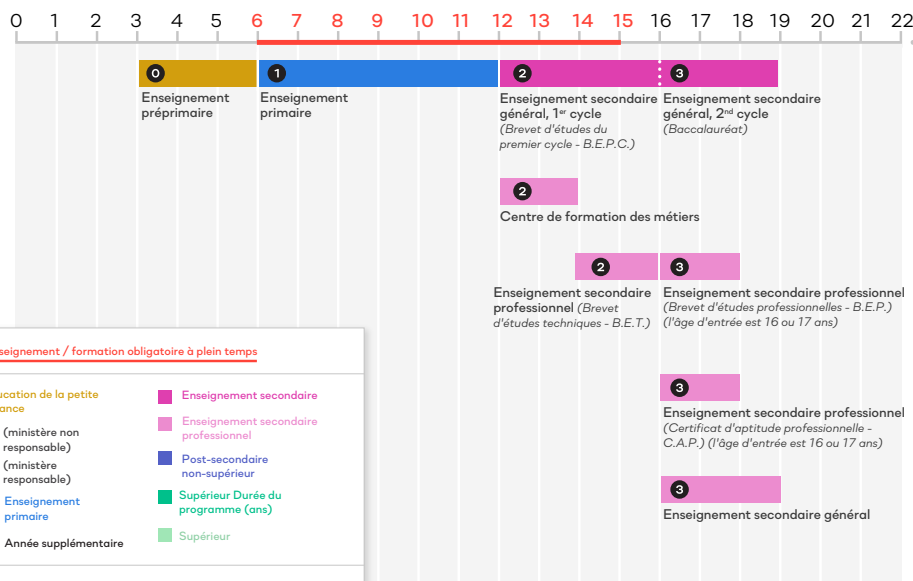


Congo



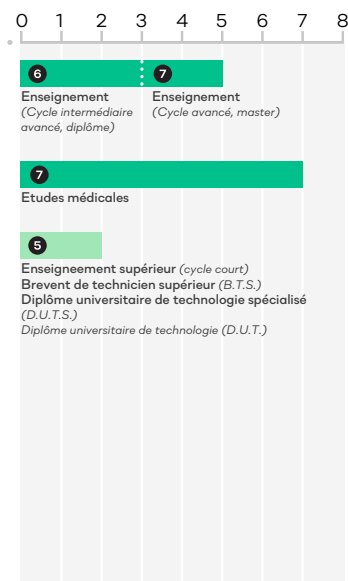
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

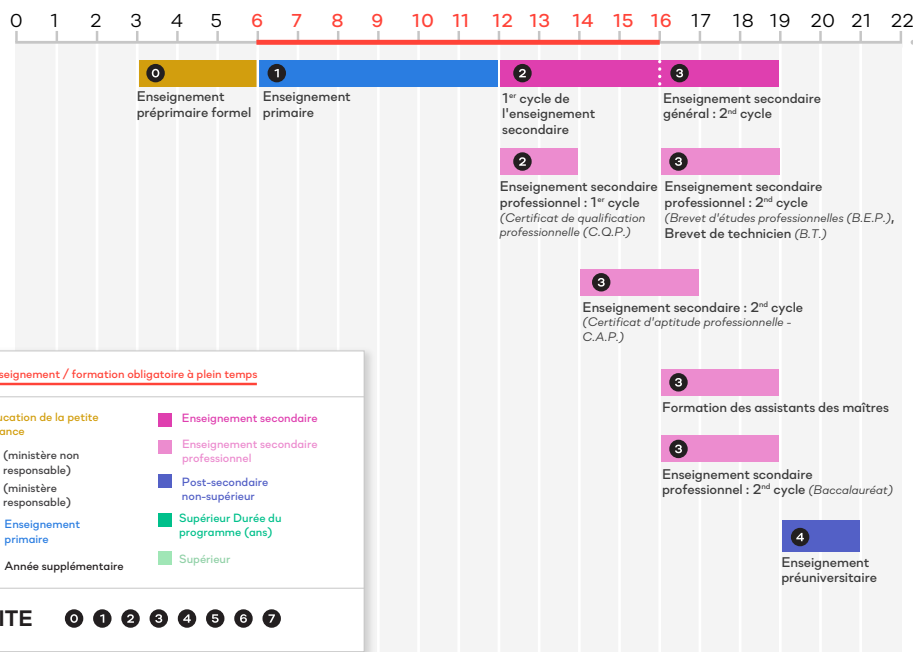
Durée du programme (en années)



Côte d'Ivoire

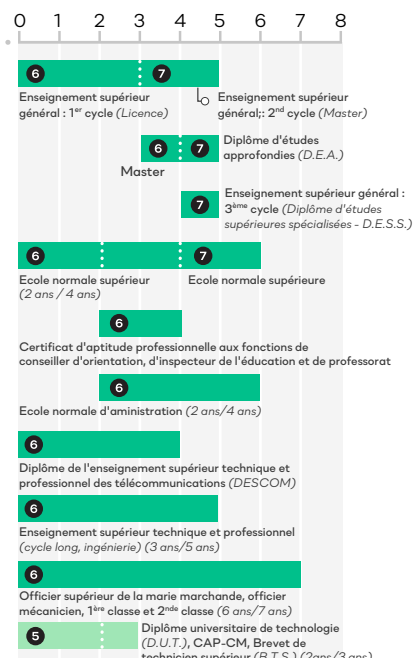
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

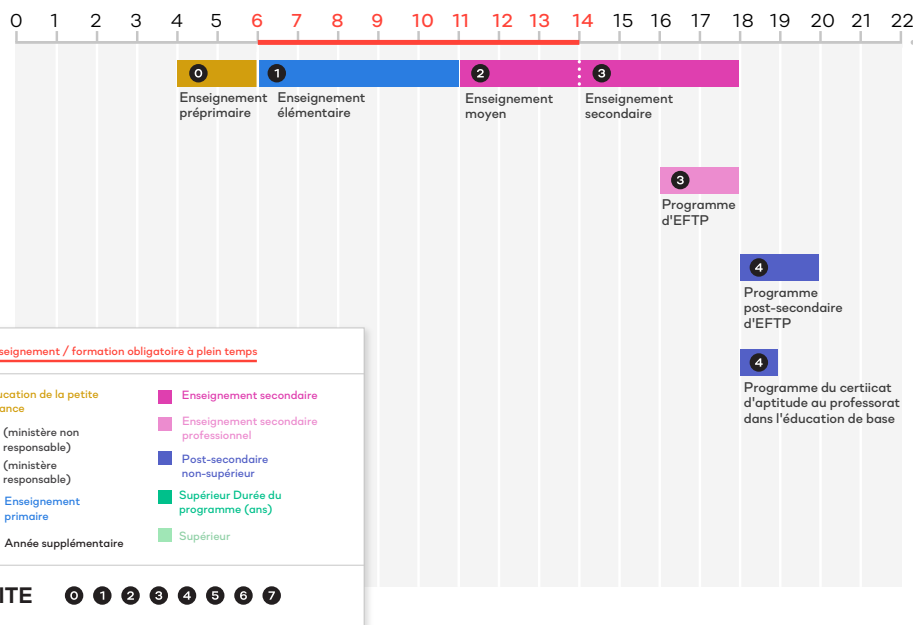
Durée du programme (en années)



Érythrée

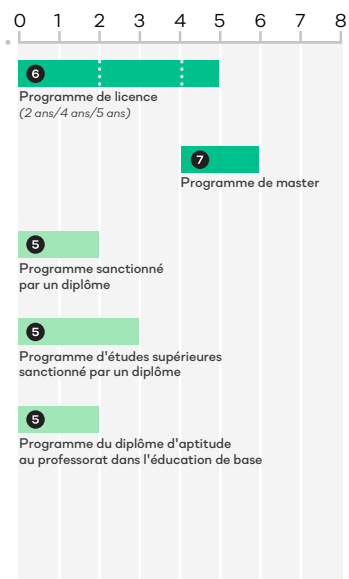
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

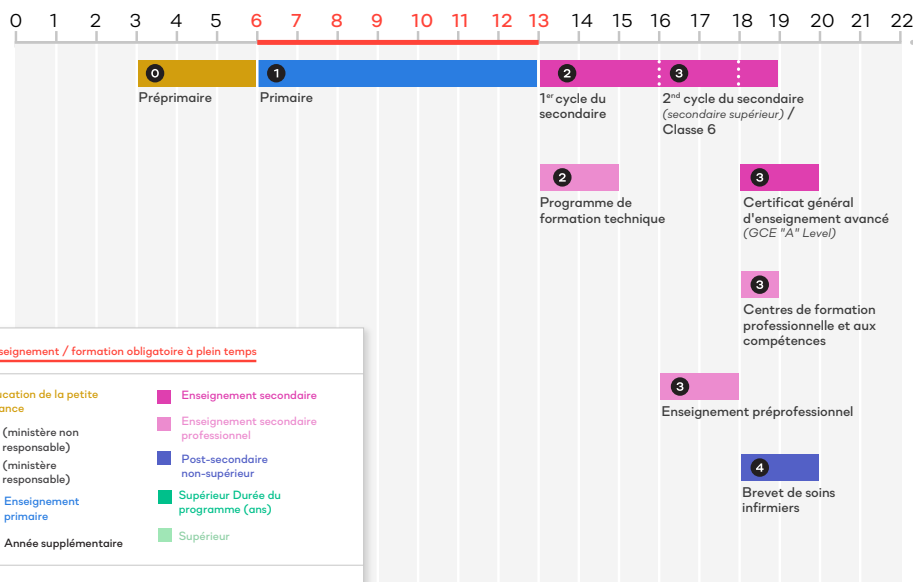
Durée du programme (en années)



Eswatini

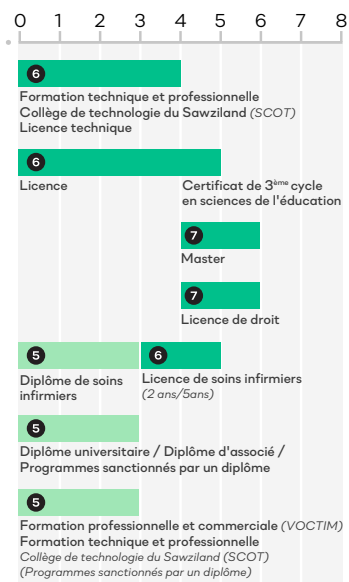
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

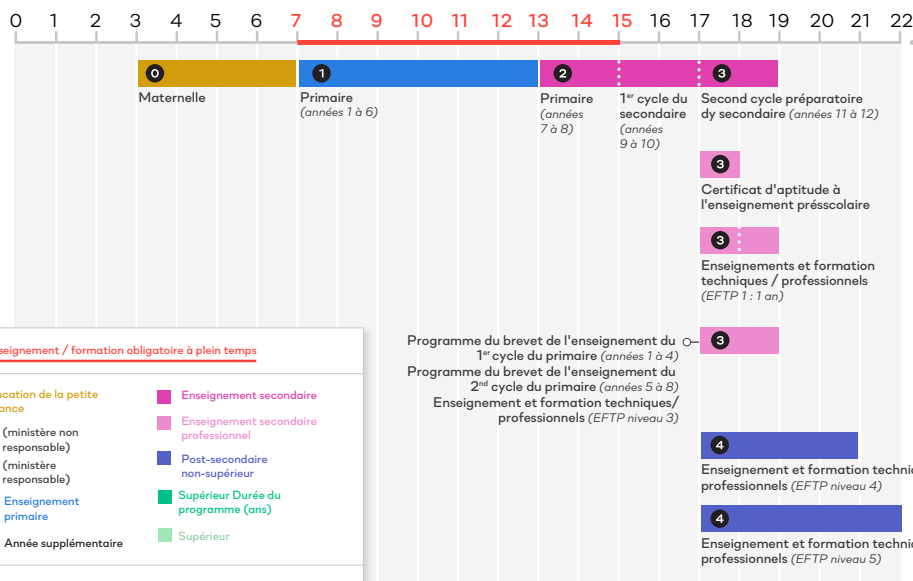
Durée du programme (en années)



Éthiopie

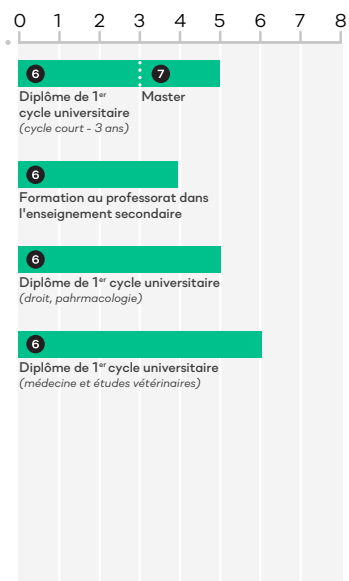
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

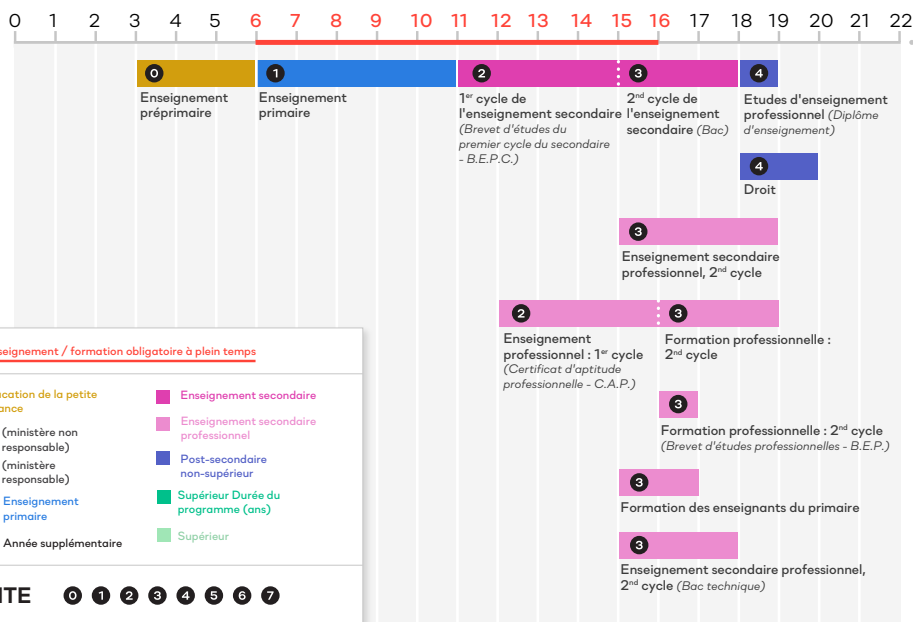
Durée du programme (en années)



Gabon

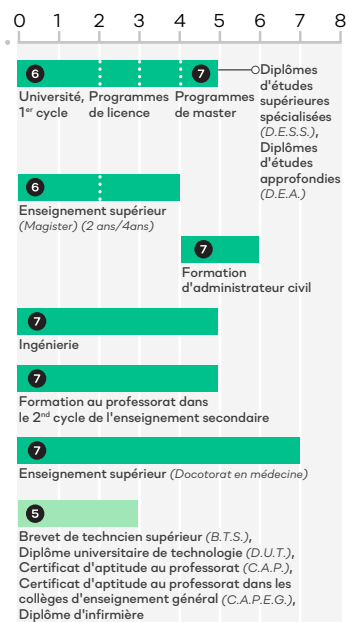
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

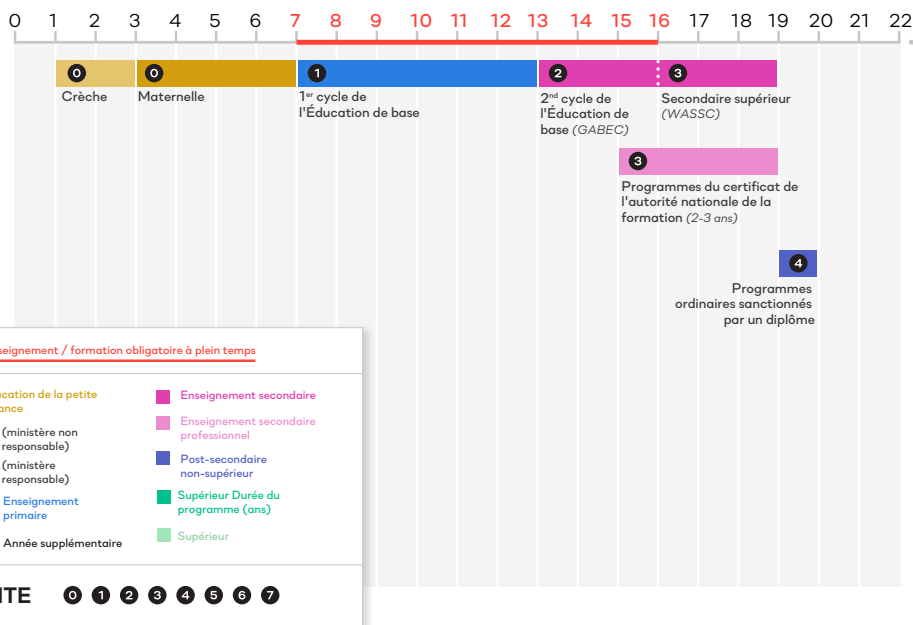
Durée du programme (en années)



Gambie

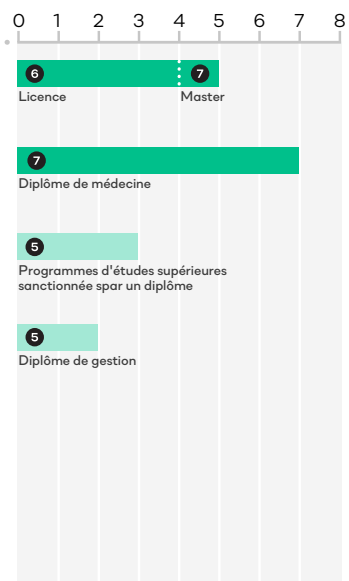
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

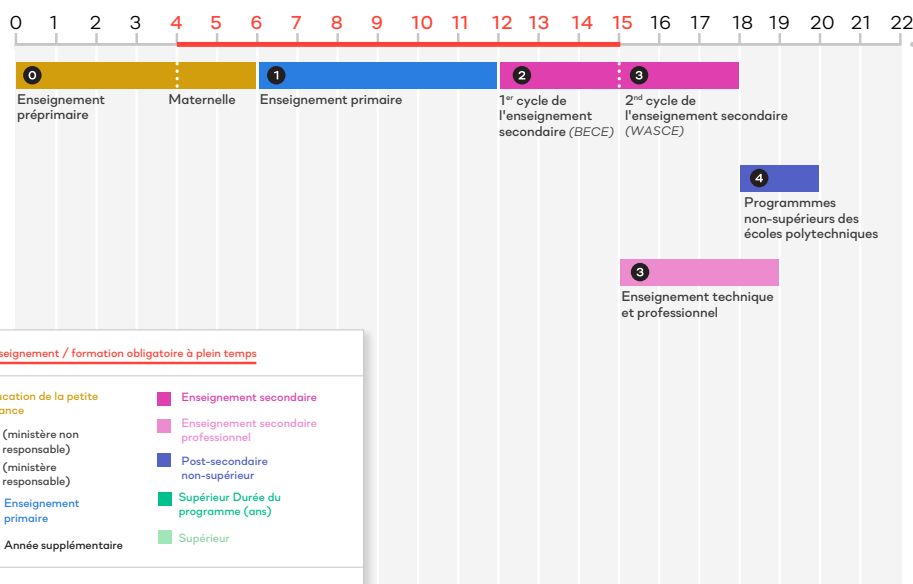


Ghana



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

Éducation de la petite enfance
 (ministère non responsable)
 (ministère responsable)

Enseignement primaire

Enseignement secondaire
 Enseignement secondaire professionnel

Post-secondaire non-supérieur

Supérieur Durée du programme (ans)
 Supérieur

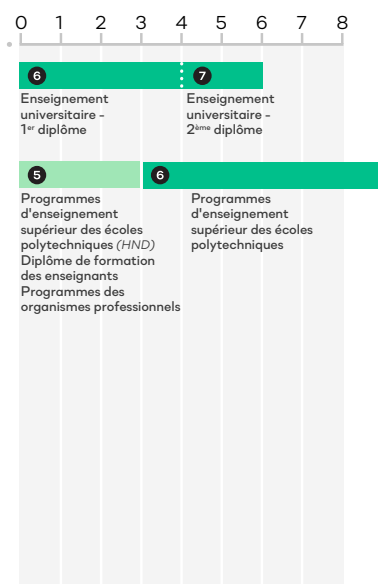
⋮ Année supplémentaire

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

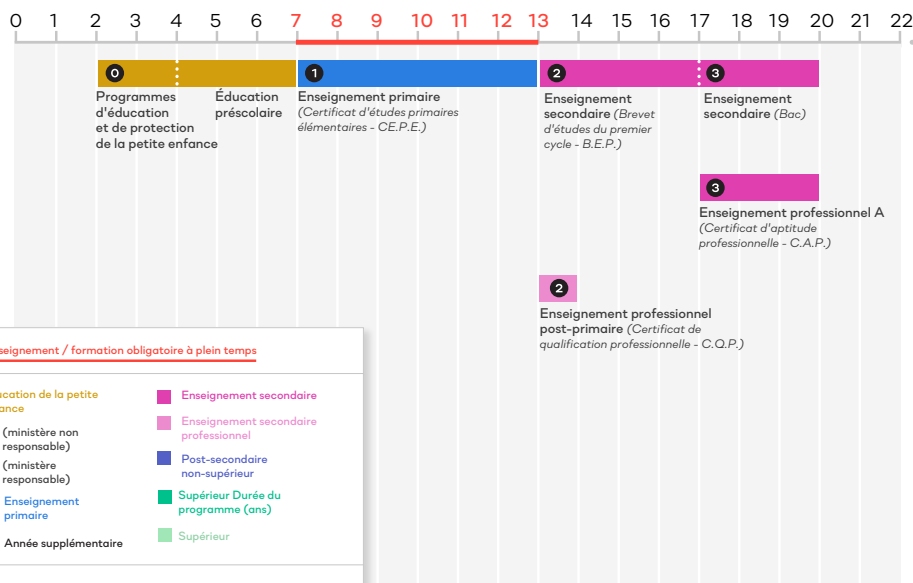


Guinée



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

Éducation de la petite enfance
 (ministère non responsable)
 (ministère responsable)

Enseignement primaire

Enseignement secondaire
 Enseignement secondaire professionnel

Post-secondaire non-supérieur

Supérieur Durée du programme (ans)
 Supérieur

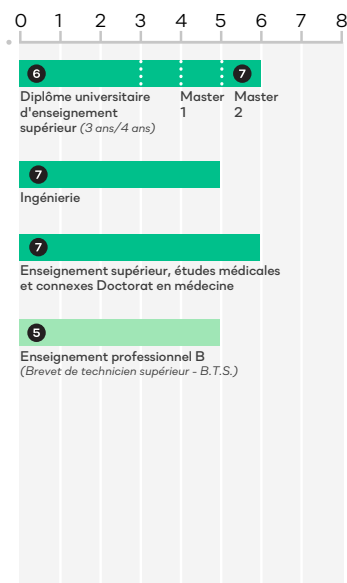
⋮ Année supplémentaire

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

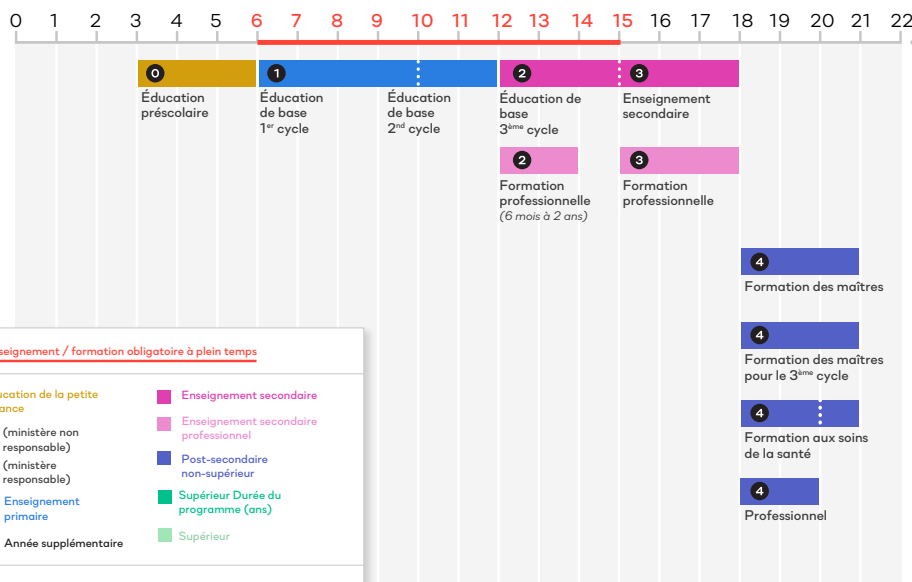


Guinée-Bissau



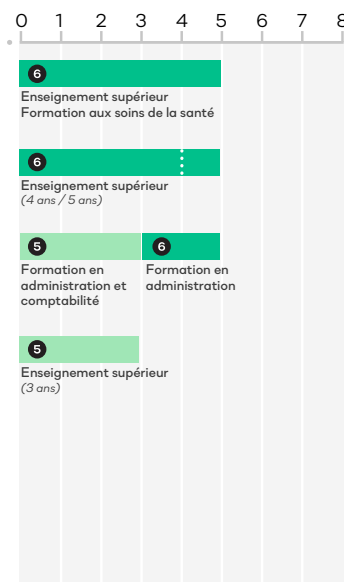
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

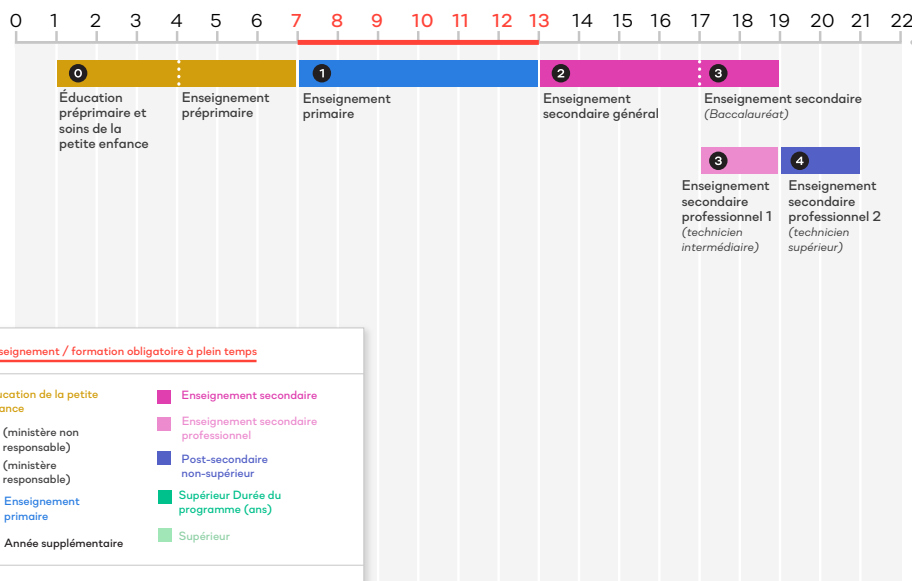


Guinée équatoriale



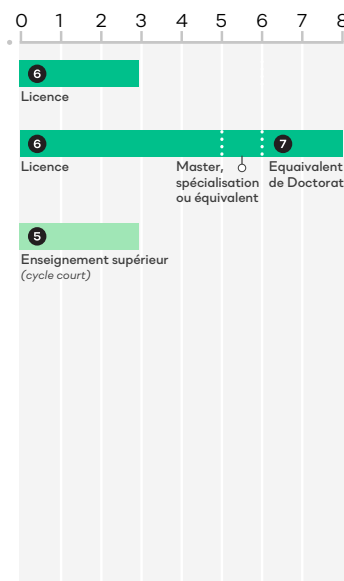
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

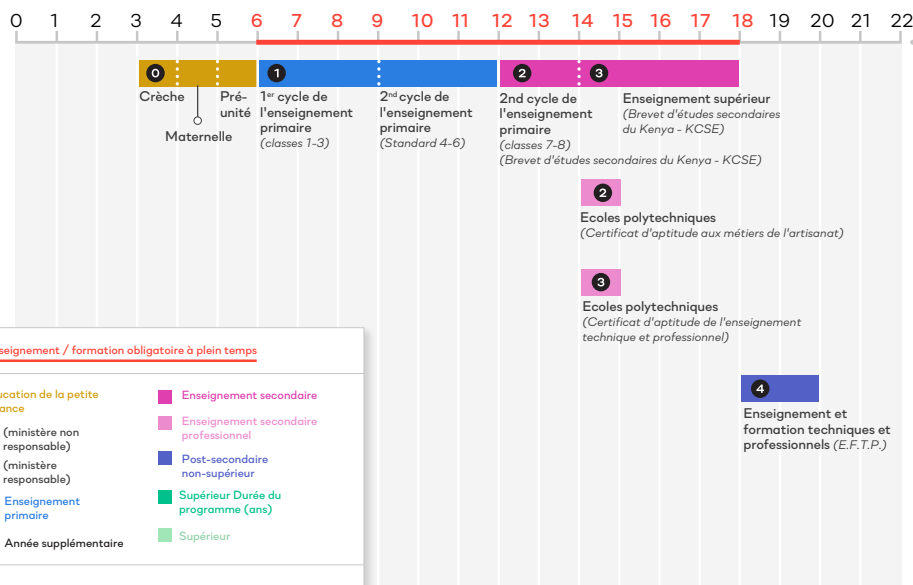


Kenya



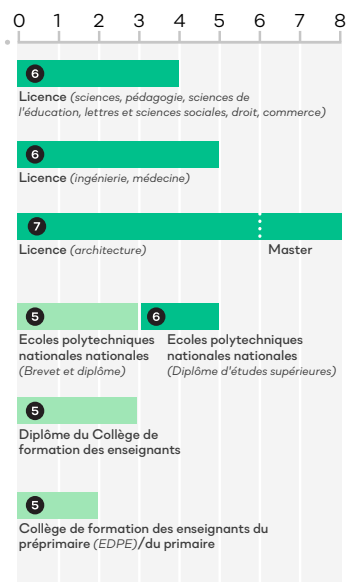
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

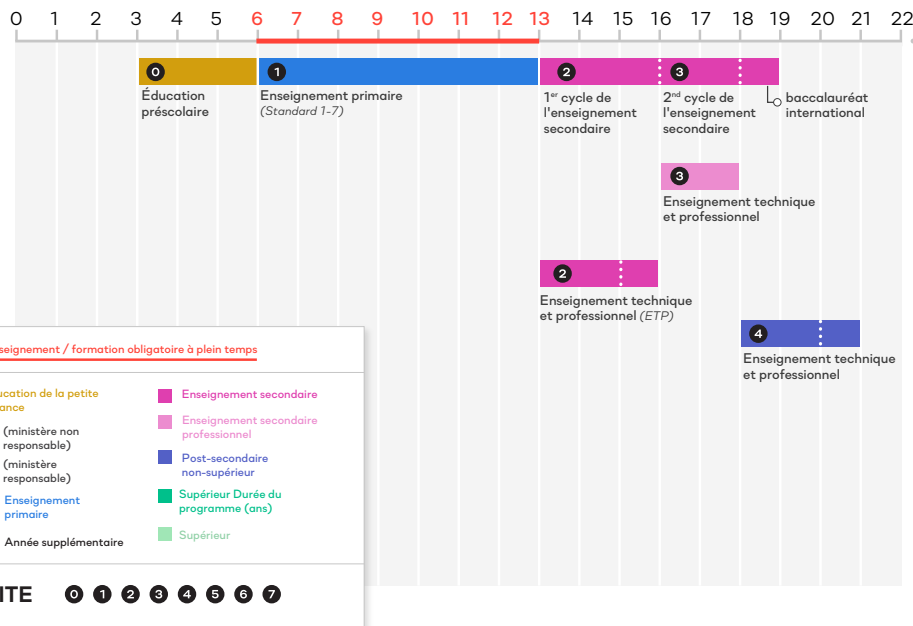


Lesotho



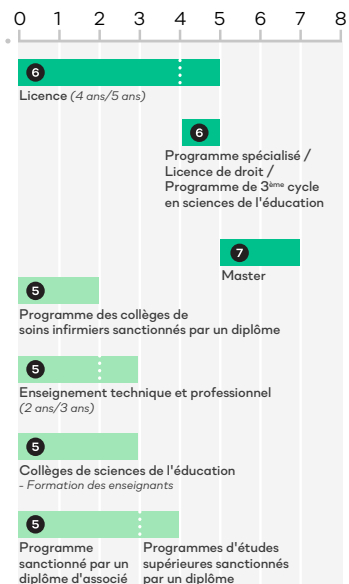
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

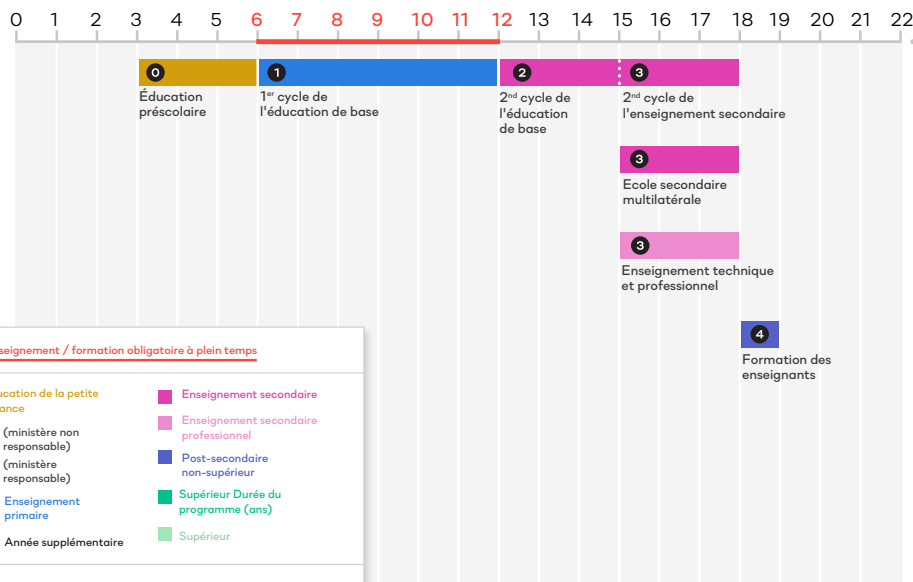


Libéria



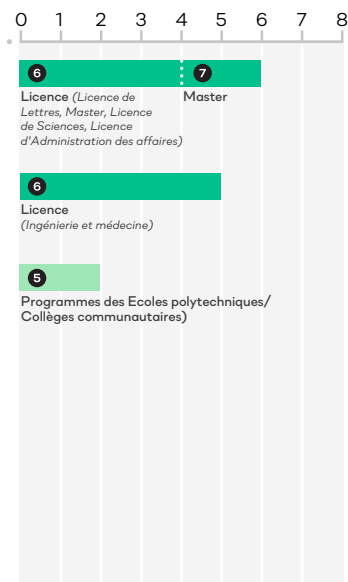
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

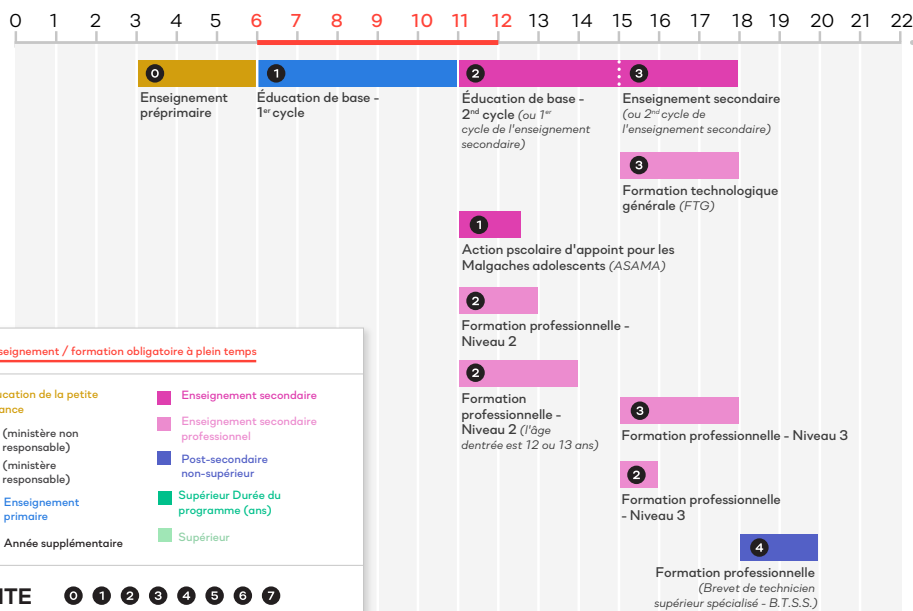


Madagascar



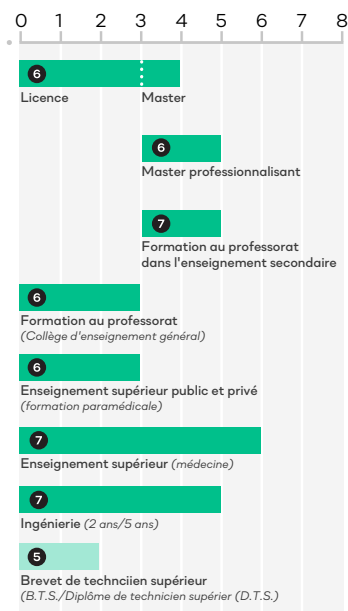
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

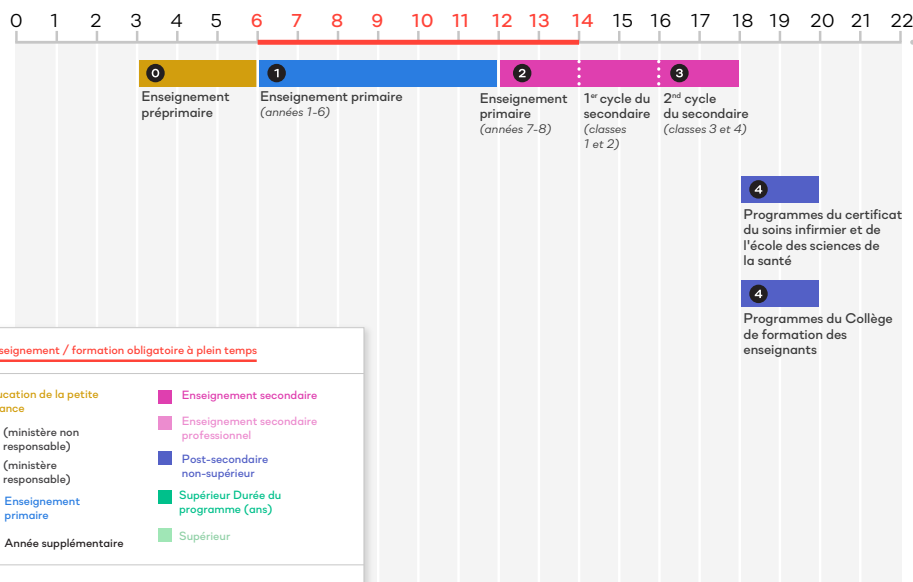


Malawi



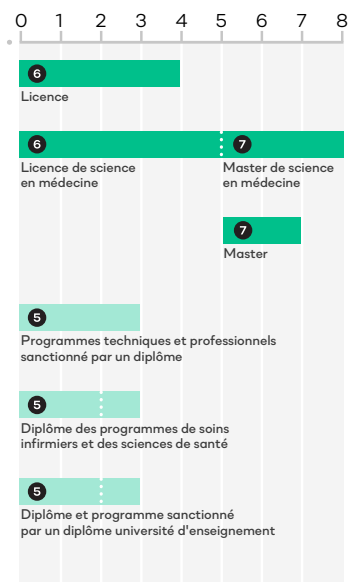
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

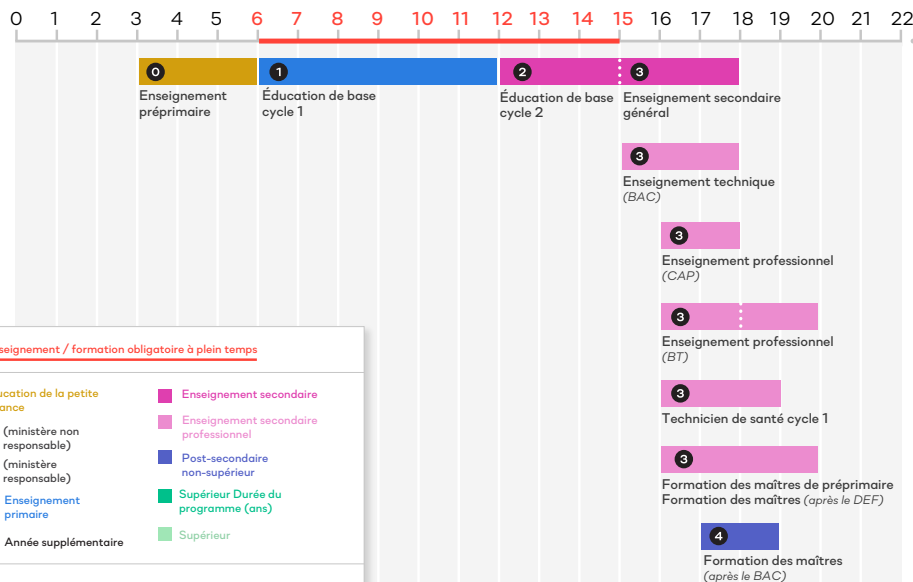


Mali



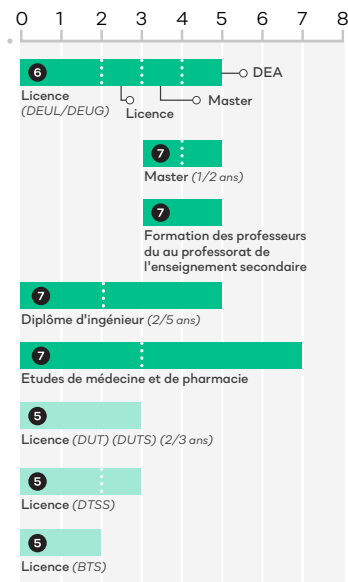
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



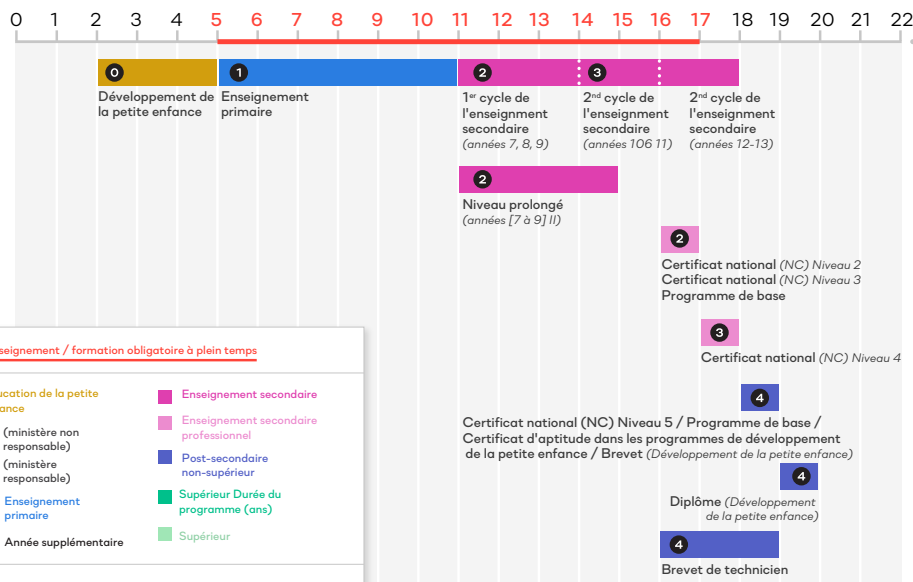
en attente de l'approbation du pays

Maurice



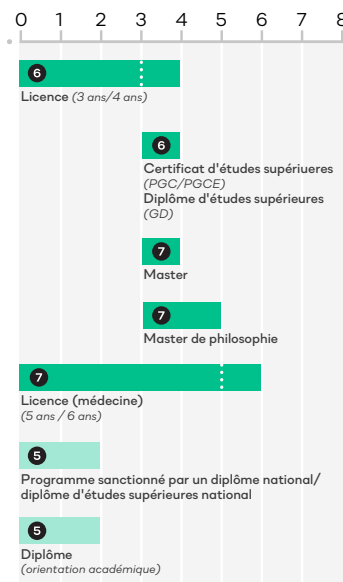
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

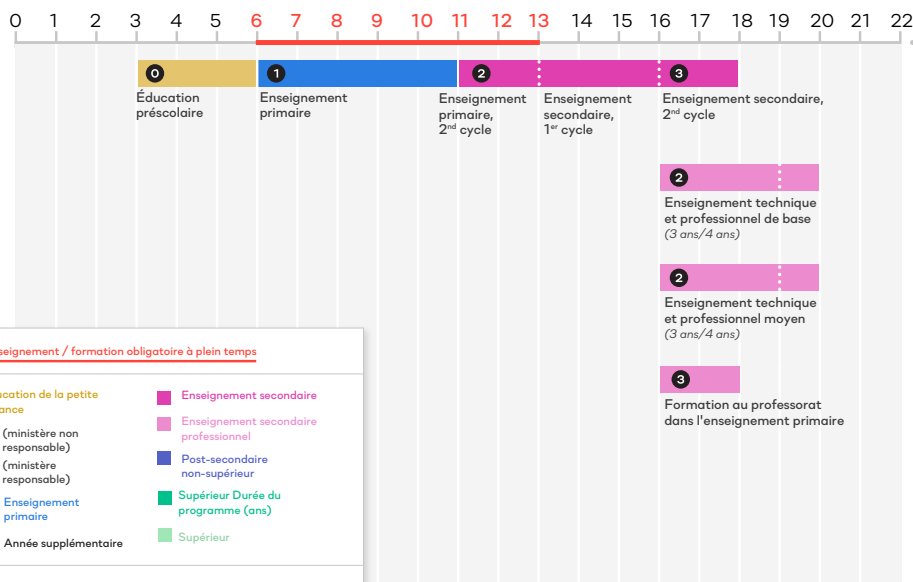


Mozambique



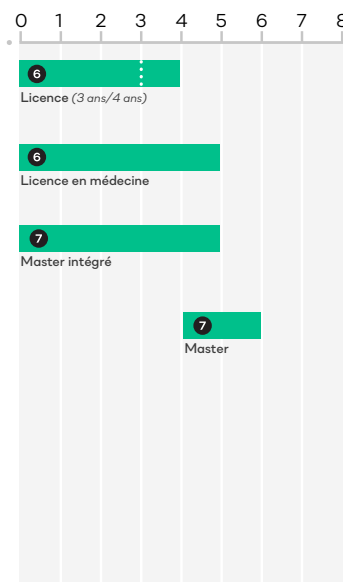
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

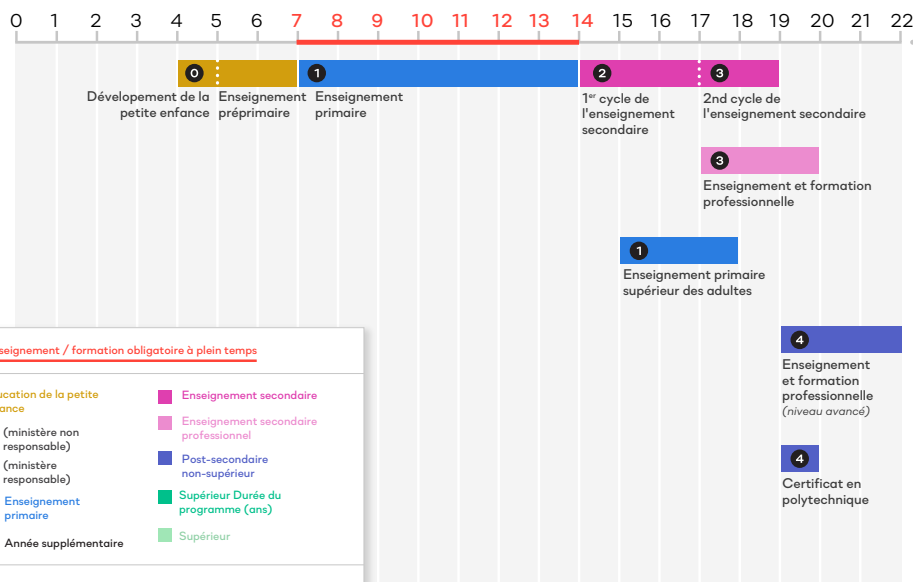
Durée du programme (en années)



Namibie

Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

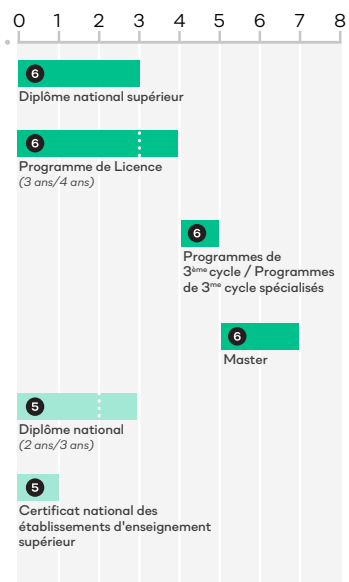
| | |
|--|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance (ministère non responsable) | Enseignement secondaire |
| Enseignement préprimaire (ministère responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| Enseignement primaire | Post-secondaire non-supérieur |
| | Supérieur Durée du programme (ans) |
| | Supérieur |

::: Année supplémentaire

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7

Enseignement supérieur

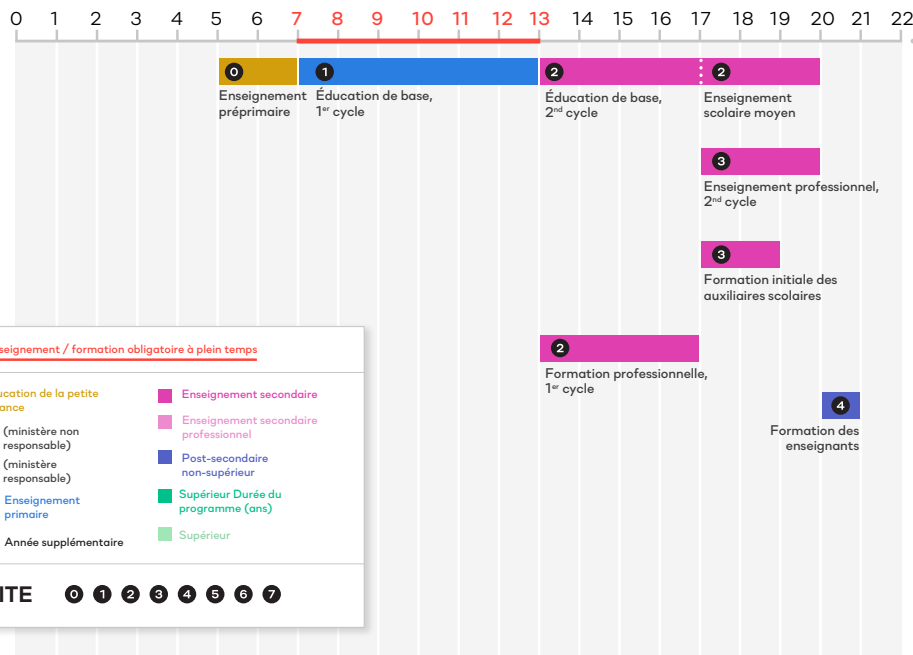
Durée du programme (en années)



Niger

Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

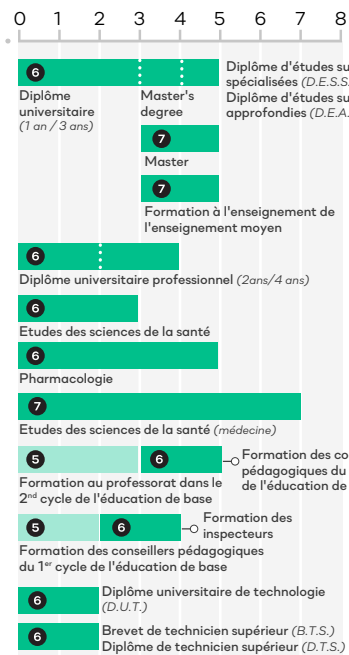
| | |
|--|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance (ministère non responsable) | Enseignement secondaire |
| Enseignement préprimaire (ministère responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| Enseignement primaire | Post-secondaire non-supérieur |
| | Supérieur Durée du programme (ans) |
| | Supérieur |

::: Année supplémentaire

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7

Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

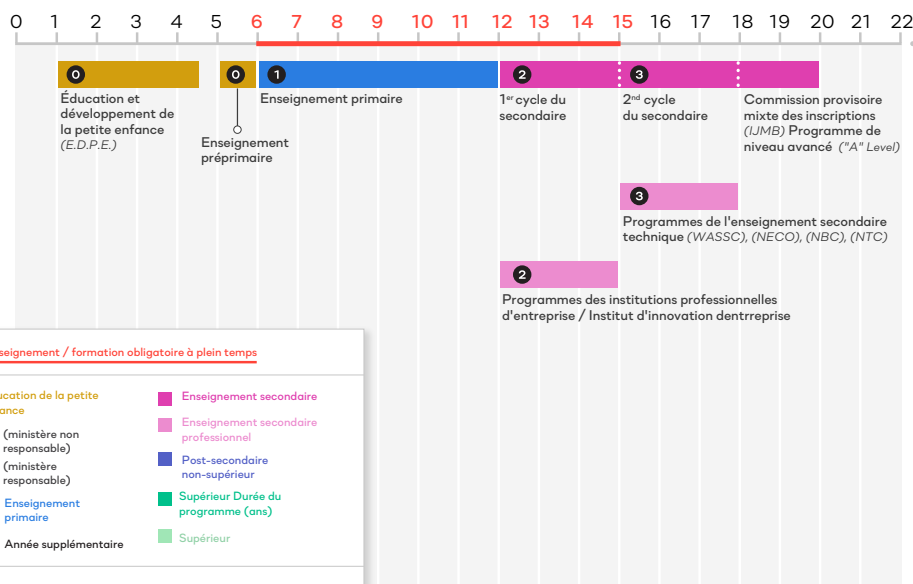


Nigéria



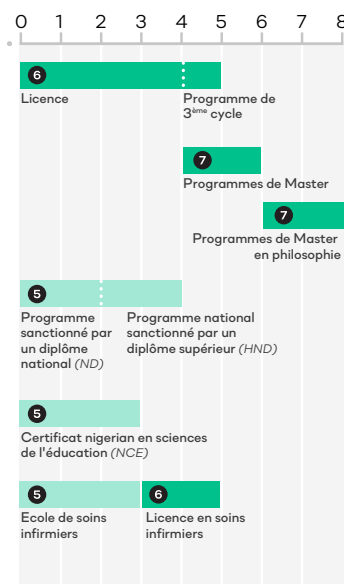
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

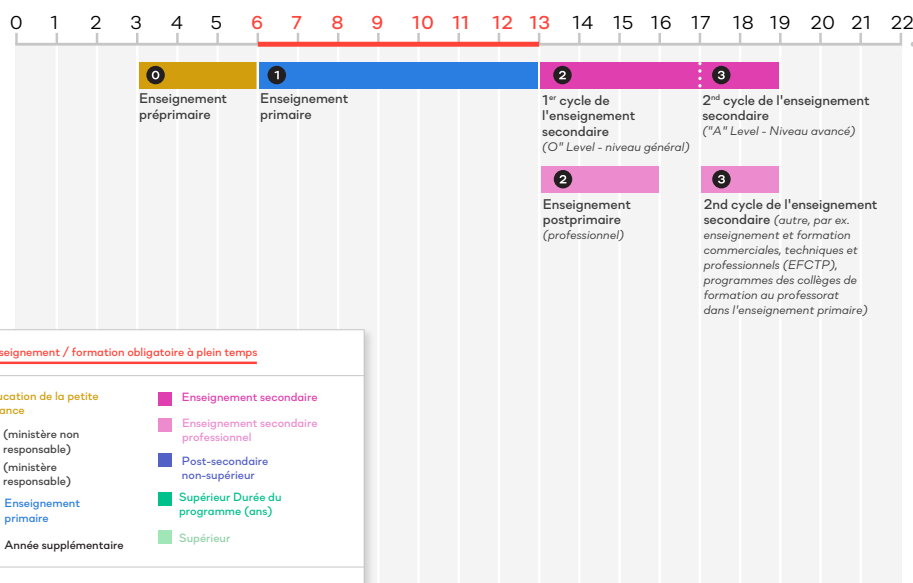


Ouganda



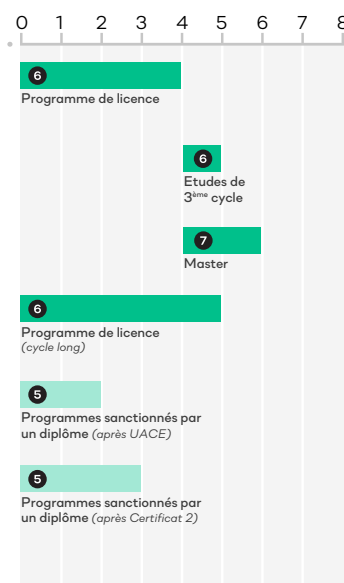
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

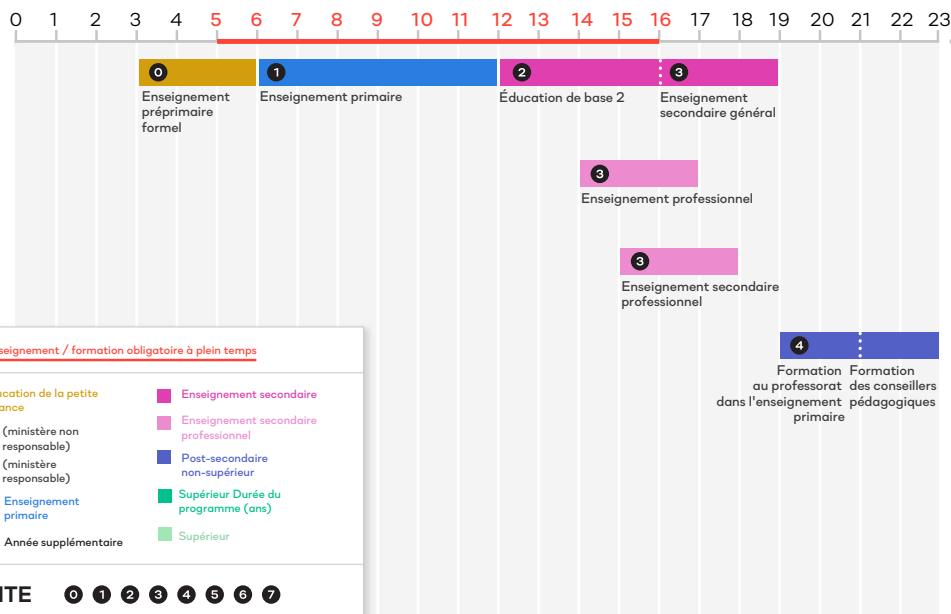
Durée du programme (en années)



République centrafricaine

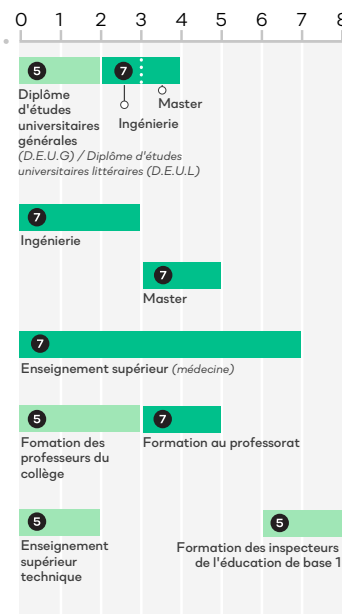
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

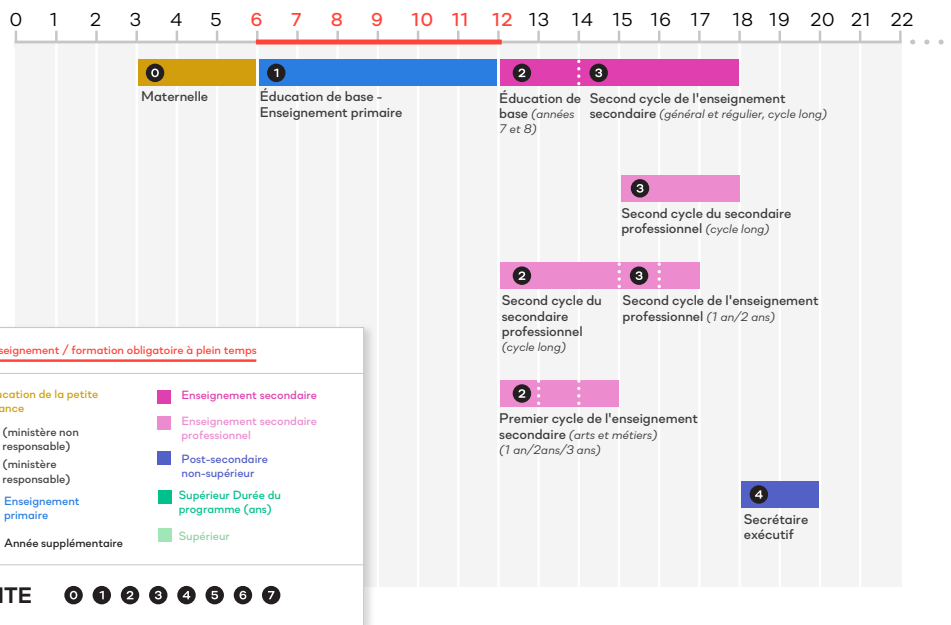
Durée du programme (en années)



République démocratique du Congo

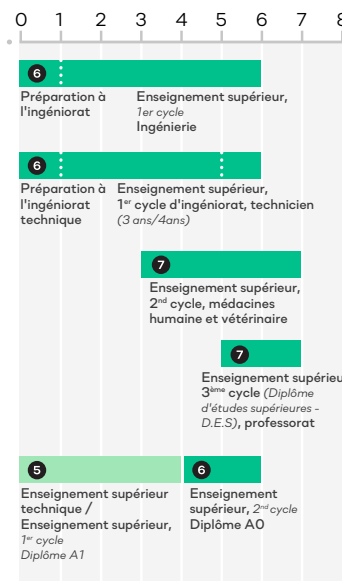
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

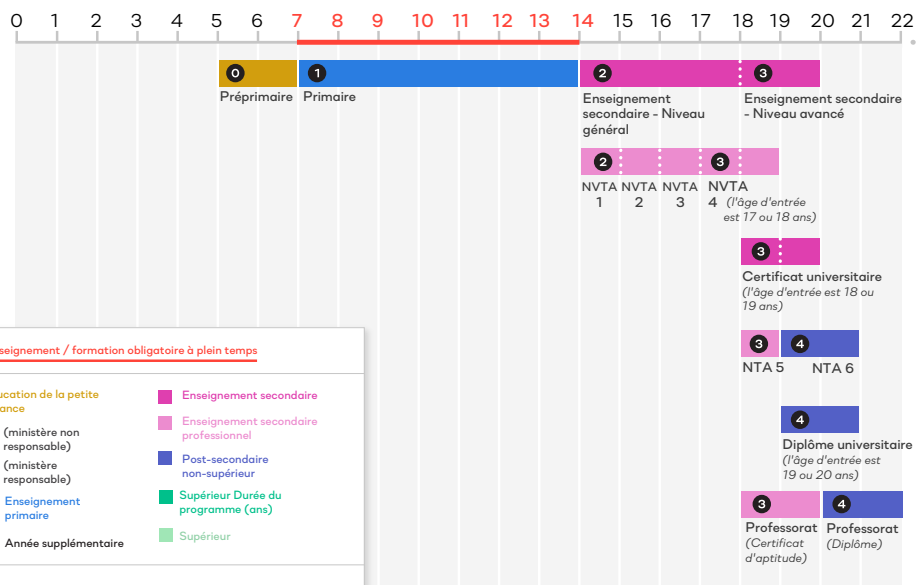
Durée du programme (en années)



République unie de Tanzanie

Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

Éducation de la petite enfance

- (ministère non responsable)
- (ministère responsable)

Enseignement primaire

Enseignement secondaire

- Enseignement secondaire professionnel
- Post-secondaire non-supérieur

Supérieur

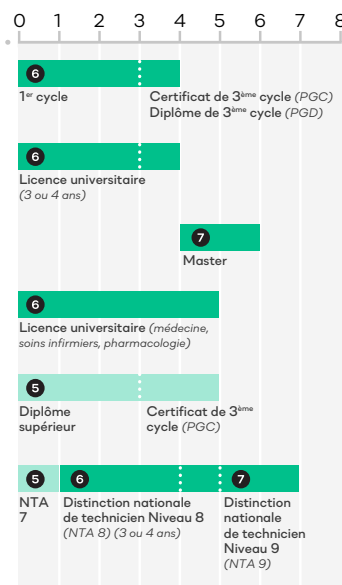
Supérieur Durée du programme (ans)

Année supplémentaire

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7

Enseignement supérieur

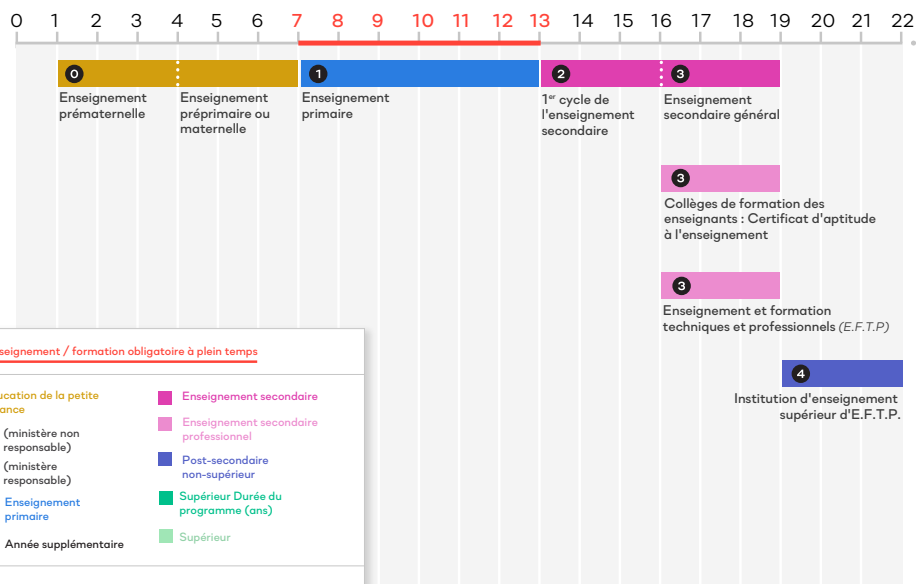
Durée du programme (en années)



Rwanda

Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

Éducation de la petite enfance

- (ministère non responsable)
- (ministère responsable)

Enseignement primaire

Enseignement secondaire

- Enseignement secondaire professionnel
- Post-secondaire non-supérieur

Supérieur

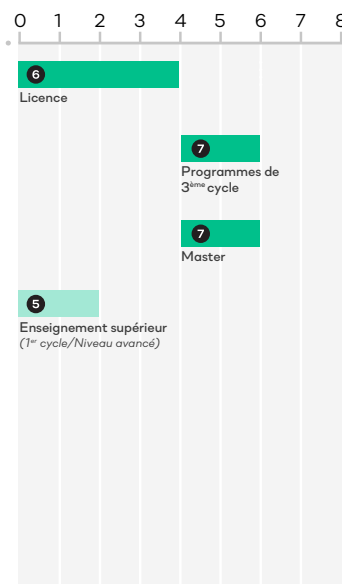
Supérieur Durée du programme (ans)

Année supplémentaire

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7

Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

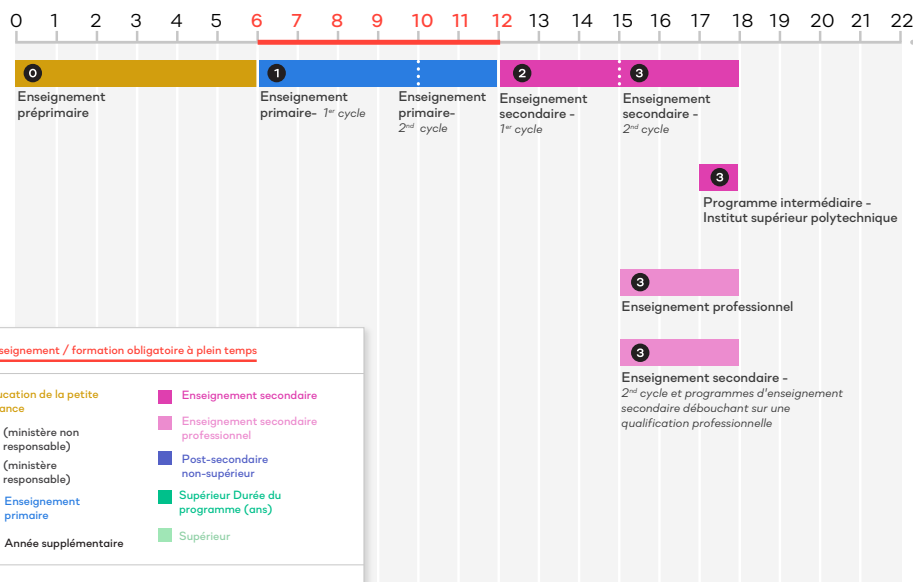


Sao Tomé-et-Principe



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

Éducation de la petite enfance

(ministère non responsable)

(ministère responsable)

Enseignement primaire

... Année supplémentaire

Enseignement secondaire

Enseignement secondaire professionnel

Post-secondaire non-supérieur

Supérieur Durée du programme (ans)

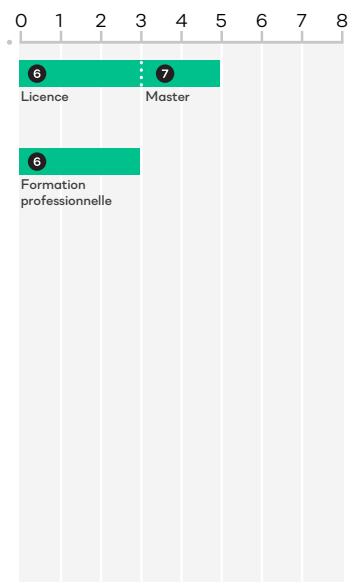
Supérieur

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

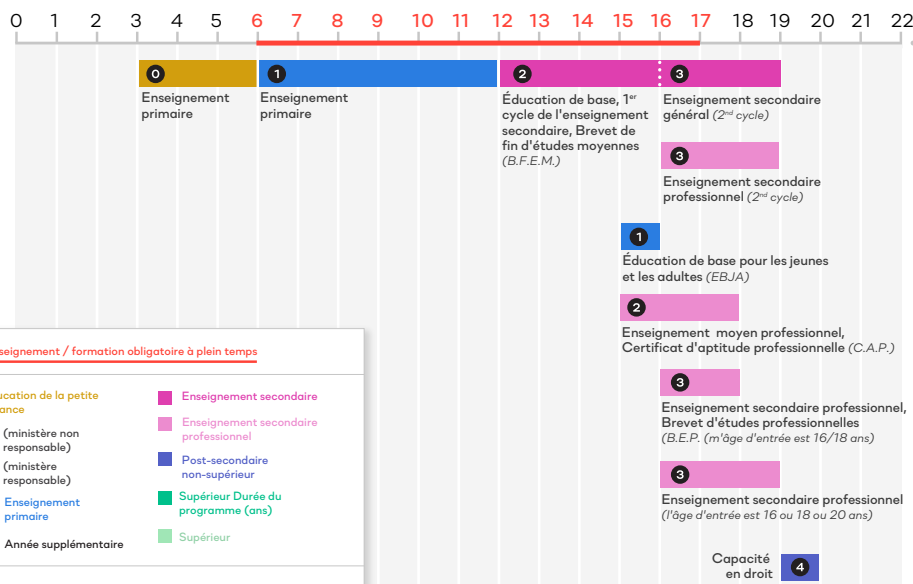


Sénégal



Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

Éducation de la petite enfance

(ministère non responsable)

(ministère responsable)

Enseignement primaire

... Année supplémentaire

Enseignement secondaire

Enseignement secondaire professionnel

Post-secondaire non-supérieur

Supérieur Durée du programme (ans)

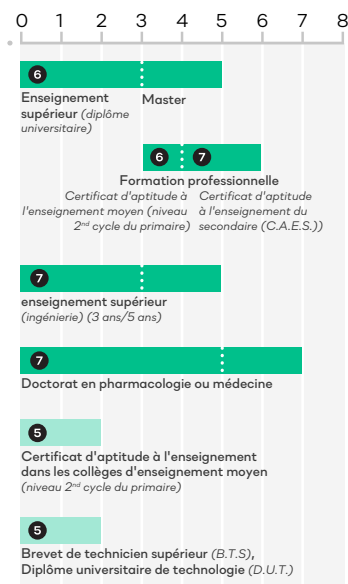
Supérieur

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

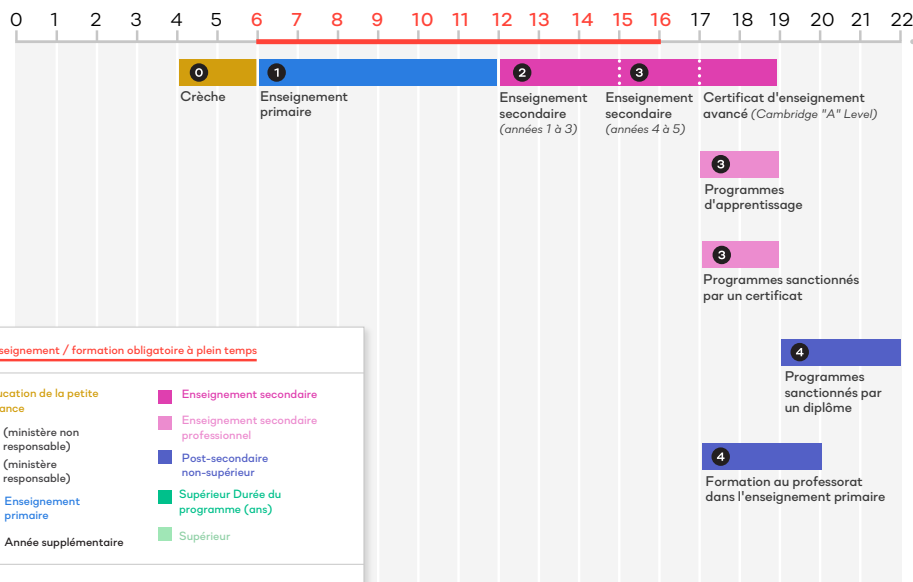


Seychelles



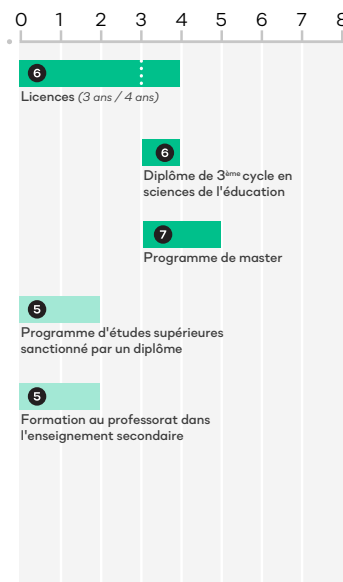
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

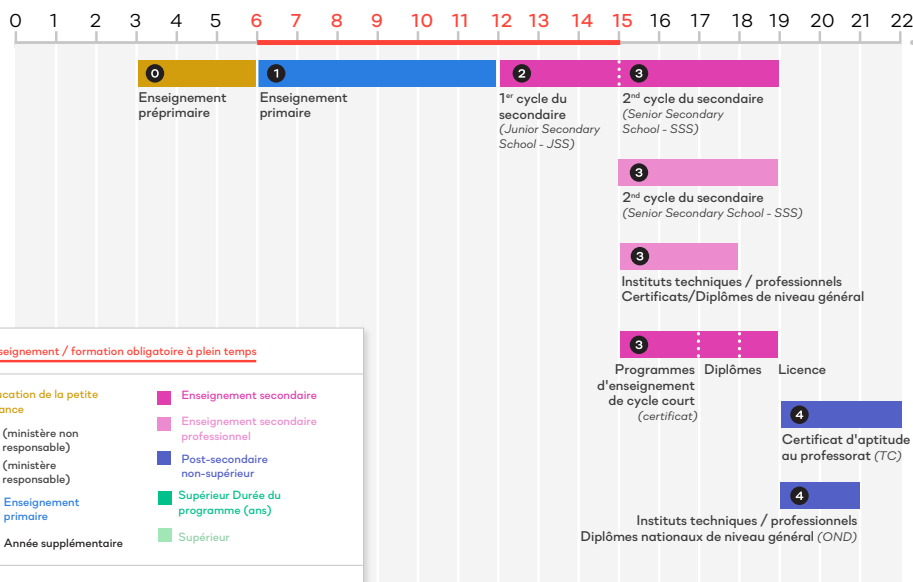


Sierra Leone



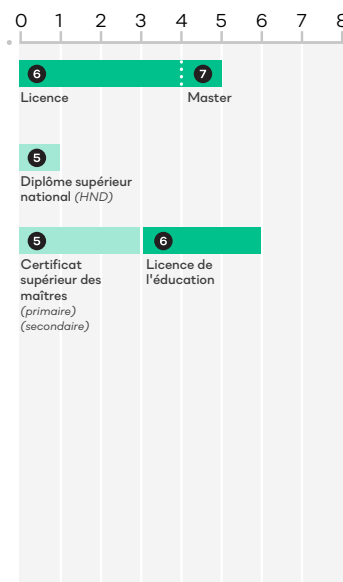
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

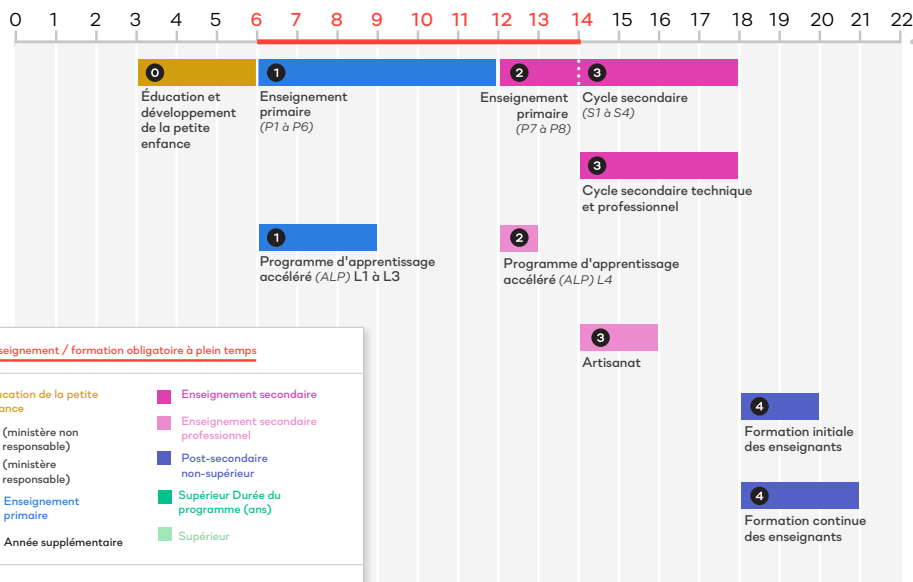
Durée du programme (en années)



Soudan du Sud

Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



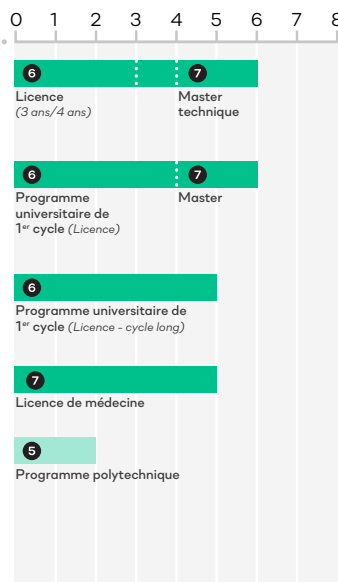
Enseignement / formation obligatoire à plein temps

| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| (ministère non responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| (ministère responsable) | Post-secondaire non-supérieur |
| Enseignement primaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| ⋮ Année supplémentaire | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7

Enseignement supérieur

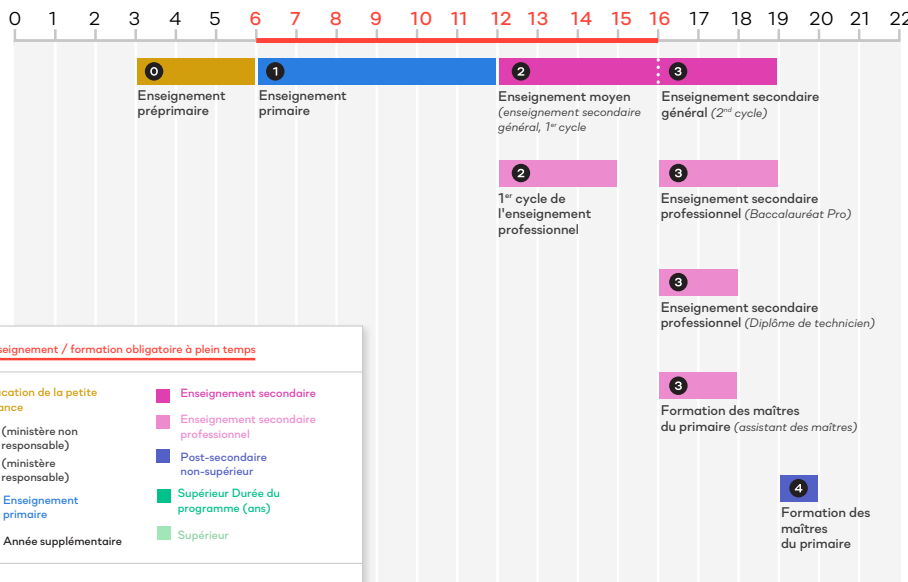
Durée du programme (en années)



Tchad

Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



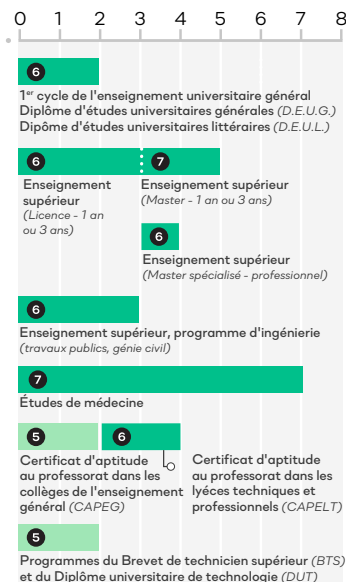
Enseignement / formation obligatoire à plein temps

| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| (ministère non responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| (ministère responsable) | Post-secondaire non-supérieur |
| Enseignement primaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| ⋮ Année supplémentaire | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7

Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

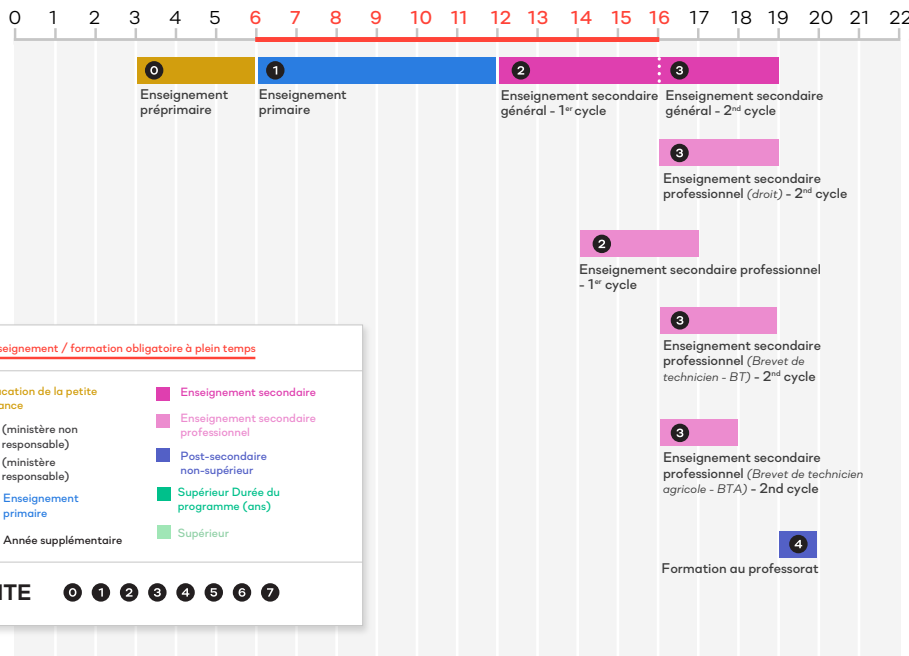


Togo



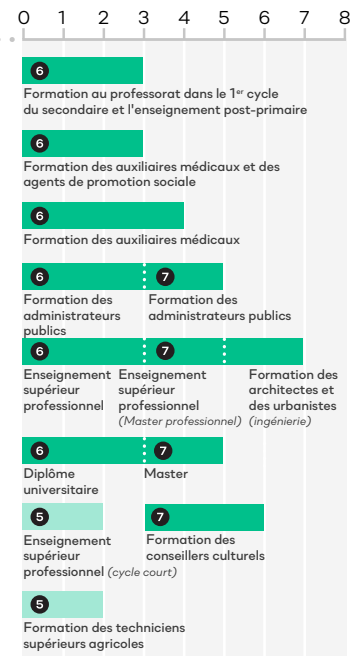
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

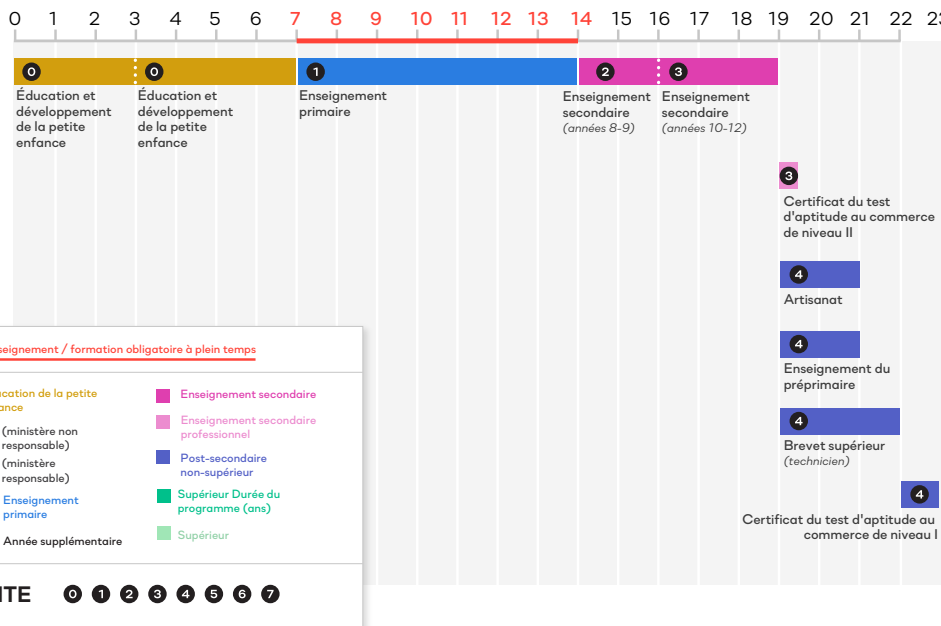


Zambie



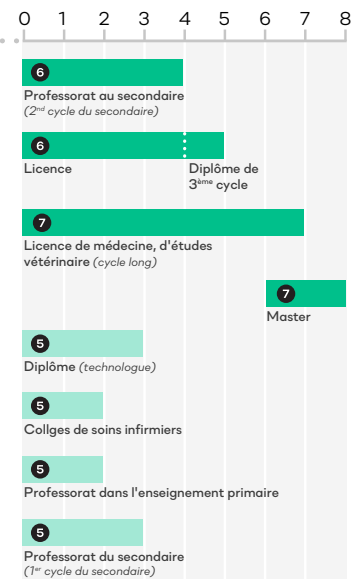
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

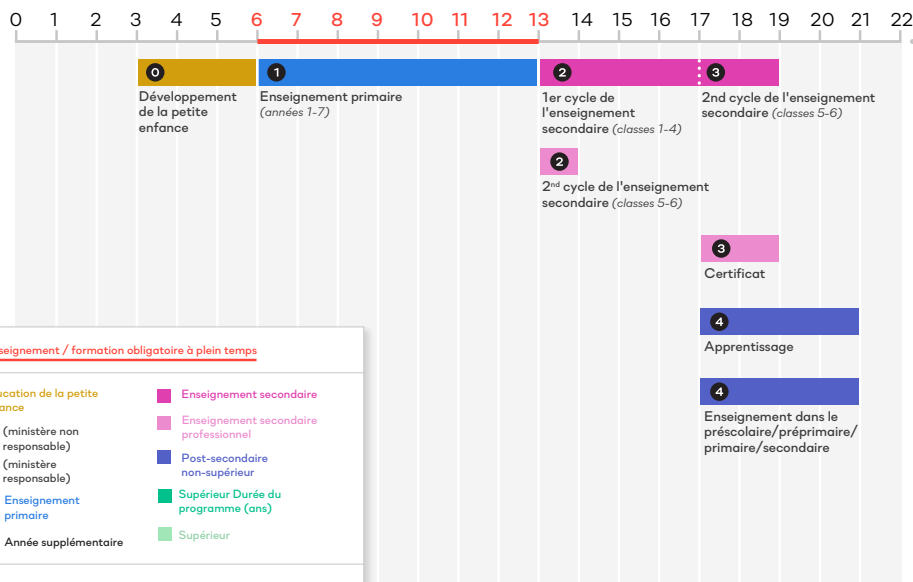


Zimbabwe



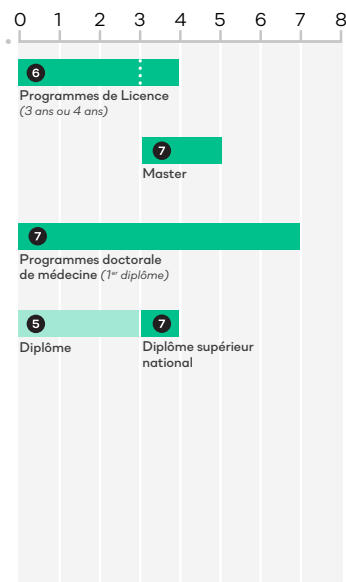
Éducation préscolaire - Enseignement post-secondaire

Age de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



Annexe :

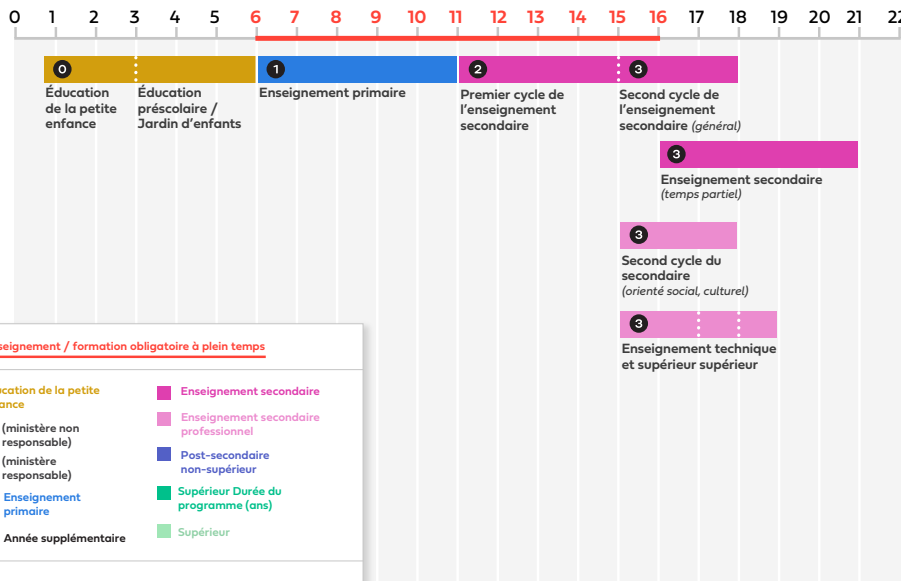
**Diagramme de la CITE des
pays de l'OCDE/UE**

Albanie



Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

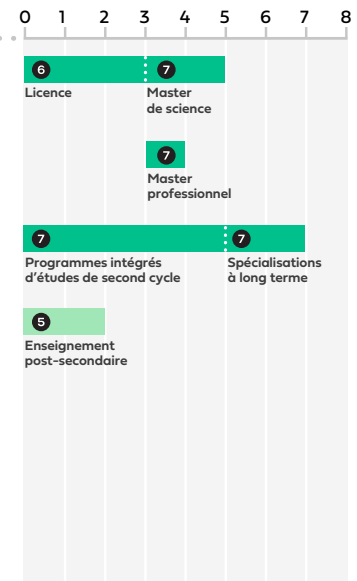
| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| (ministère non responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| (ministère responsable) | Post-secondaire non-supérieur |
| Enseignement primaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| ::: Année supplémentaire | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

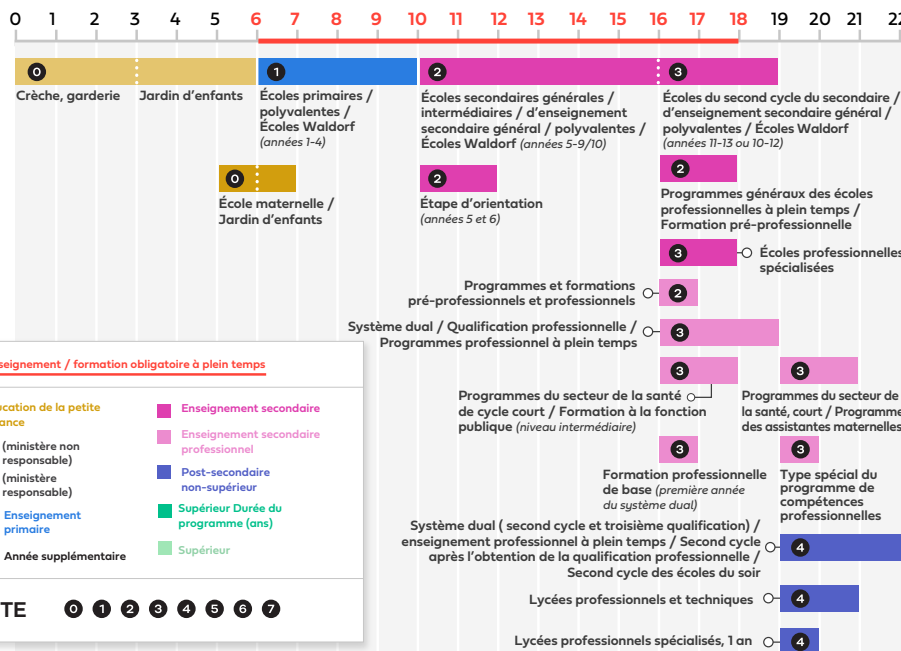


Allemagne



Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| (ministère non responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| (ministère responsable) | Post-secondaire non-supérieur |
| Enseignement primaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| ::: Année supplémentaire | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

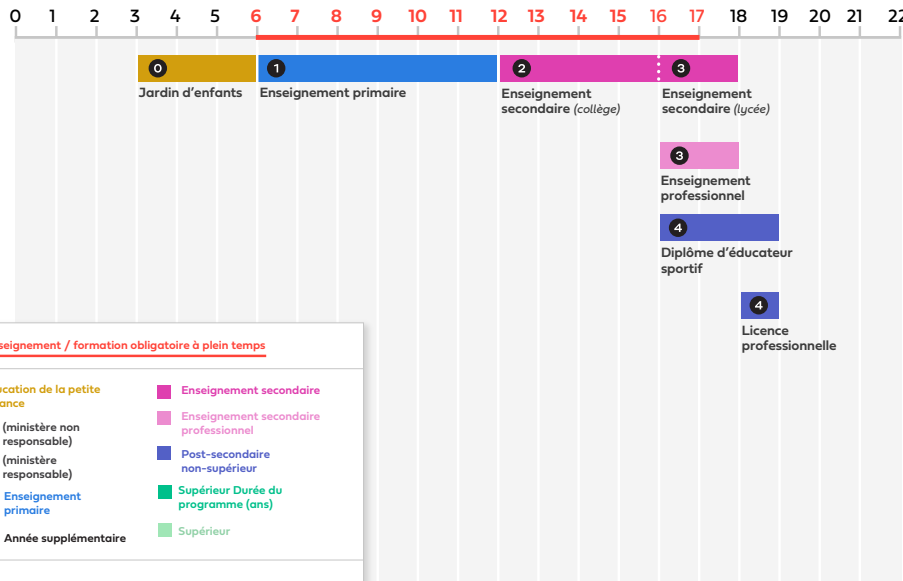


Andorre



Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

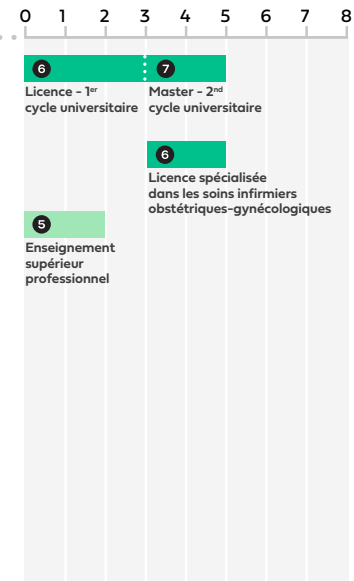
| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| (ministère non responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| (ministère responsable) | Post-secondaire non-supérieur |
| Enseignement primaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| ⋮: Année supplémentaire | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

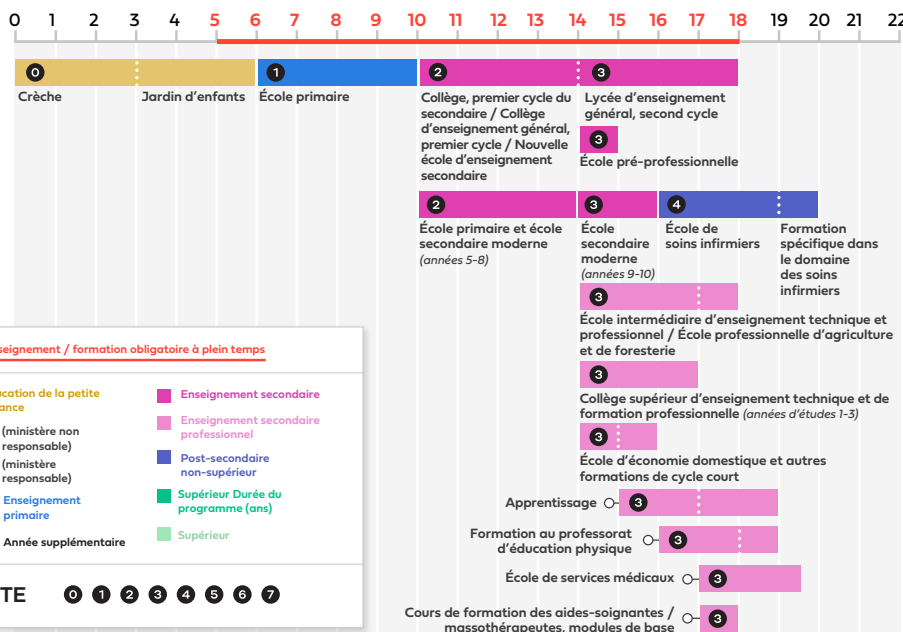


Autriche



Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

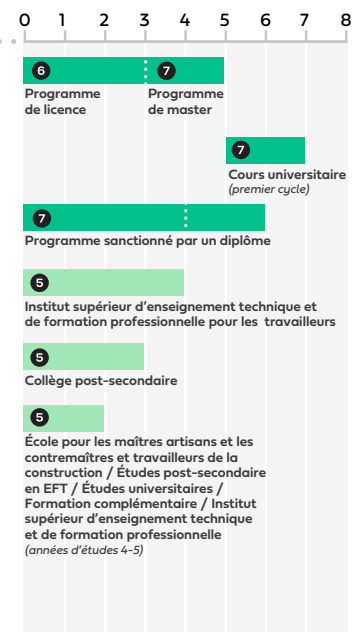
| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance | Enseignement secondaire |
| (ministère non responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| (ministère responsable) | Post-secondaire non-supérieur |
| Enseignement primaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| ⋮: Année supplémentaire | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

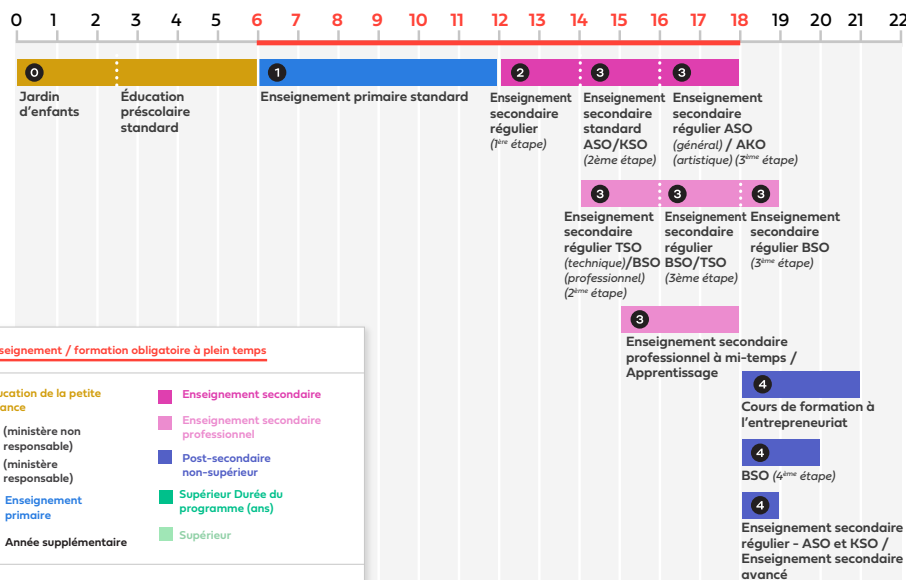


Belgique (communauté flamande)



Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

- Éducation de la petite enfance
 - (ministère non responsable)
 - (ministère responsable)
- Enseignement primaire
- Enseignement secondaire
 - Enseignement secondaire professionnel
 - Post-secondaire non-supérieur
- Supérieur
 - Supérieur Durée du programme (ans)
 - Supérieur

... Année supplémentaire

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

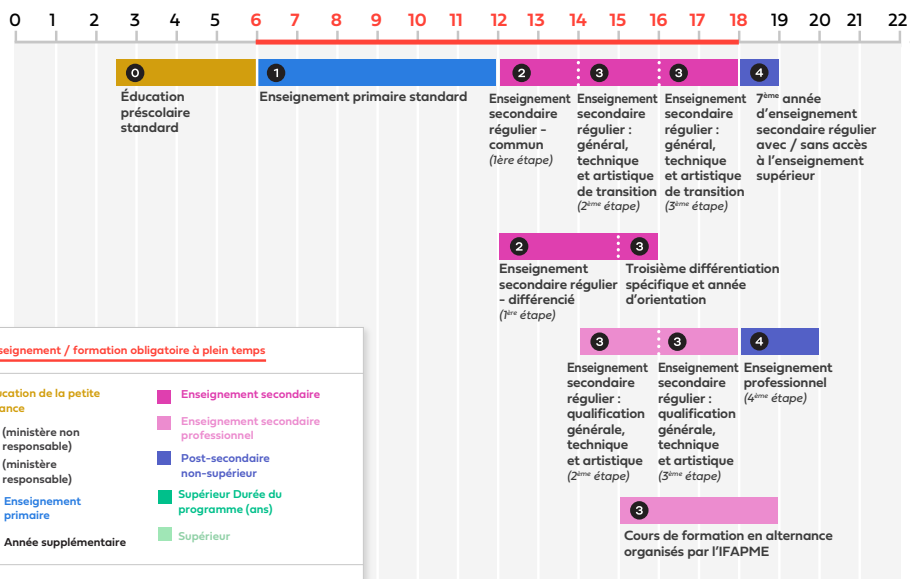


Belgique (communauté francophone)



Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

- Éducation de la petite enfance
 - (ministère non responsable)
 - (ministère responsable)
- Enseignement primaire
- Enseignement secondaire
 - Enseignement secondaire professionnel
 - Post-secondaire non-supérieur
- Supérieur
 - Supérieur Durée du programme (ans)
 - Supérieur

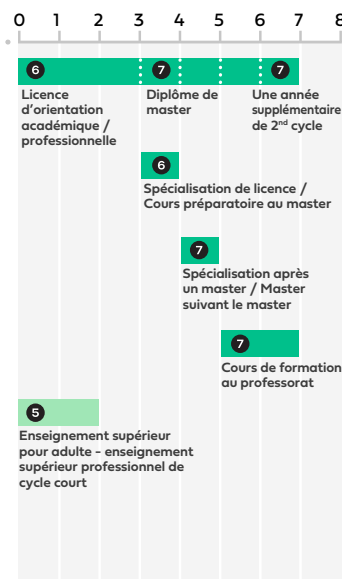
... Année supplémentaire

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

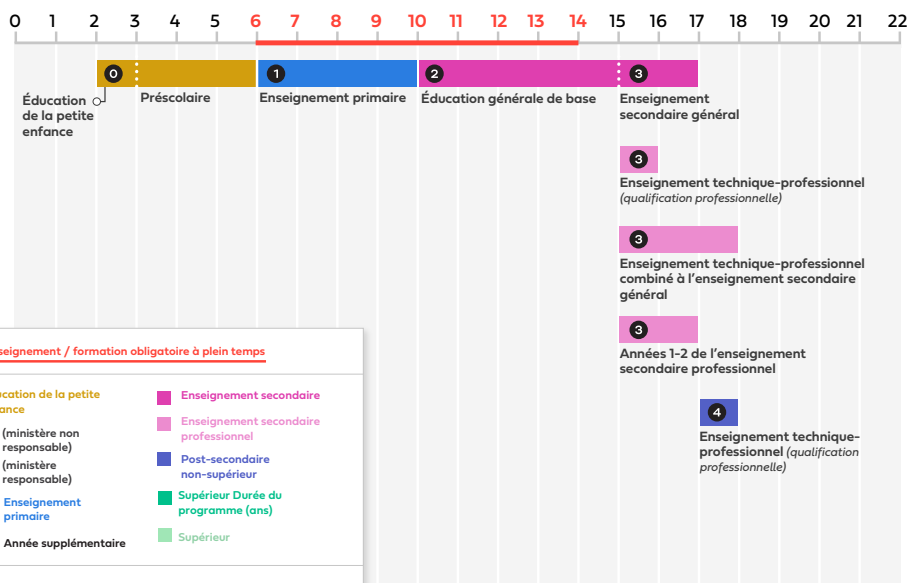
Durée du programme (en années)



Biélorussie

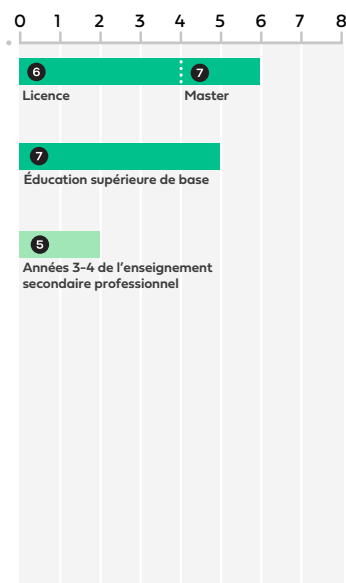
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

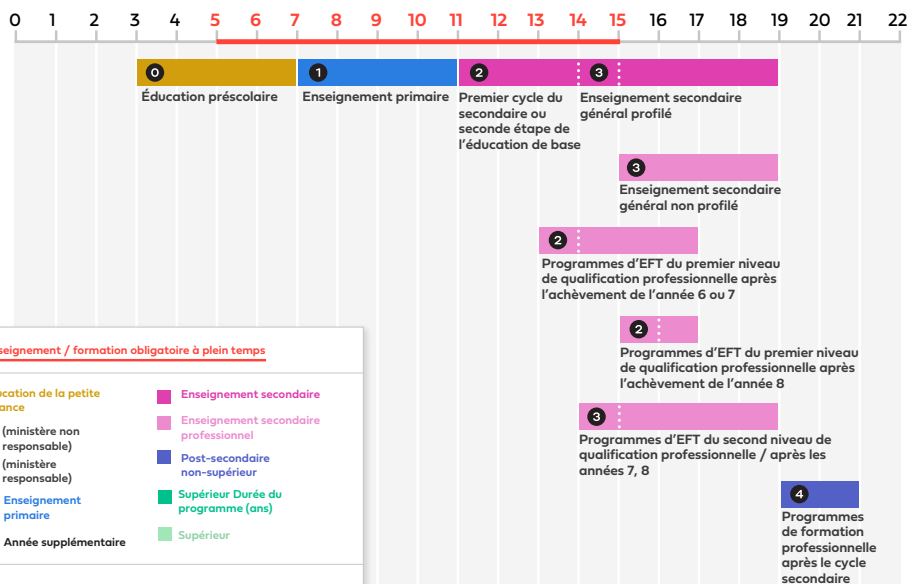
Durée du programme (en années)



Bulgarie

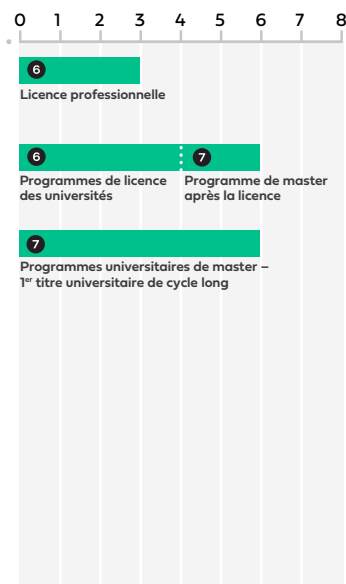
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

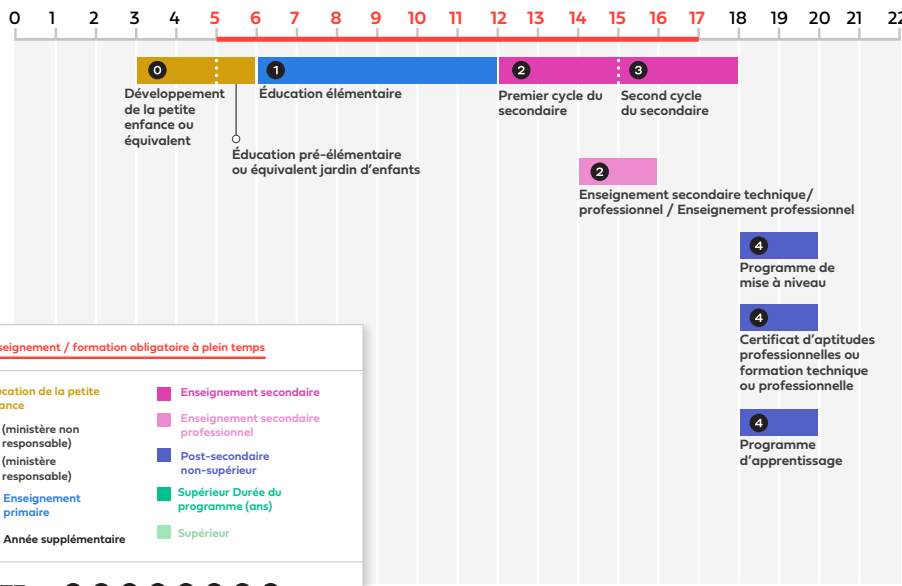


Canada



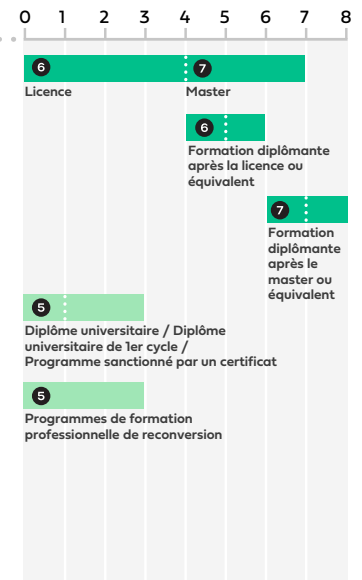
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

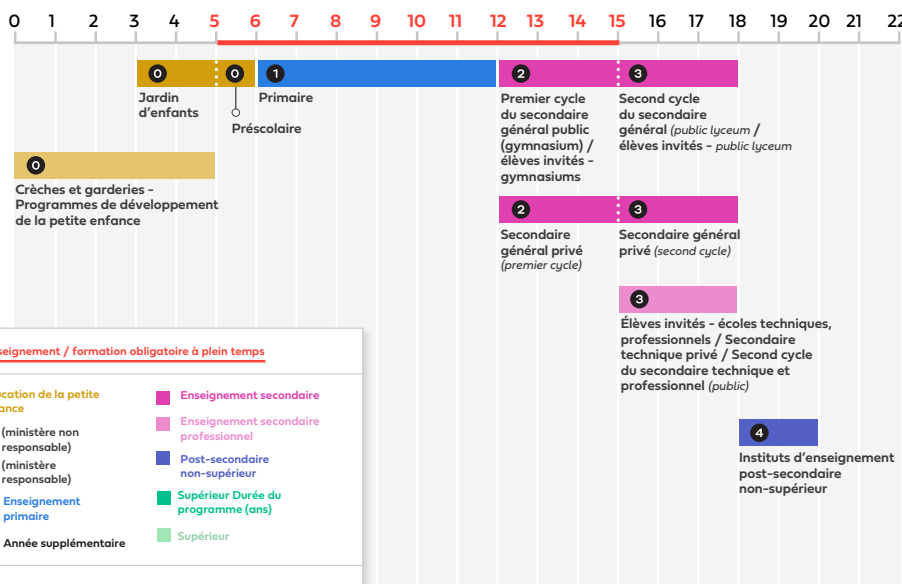


Chypre



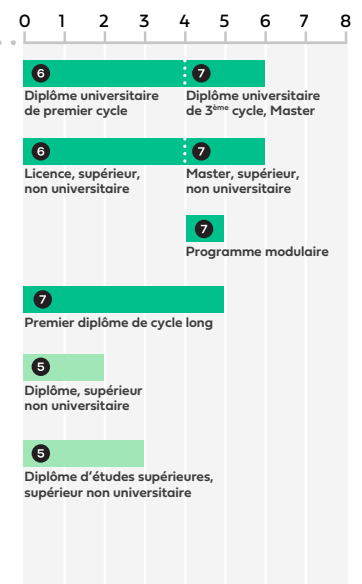
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

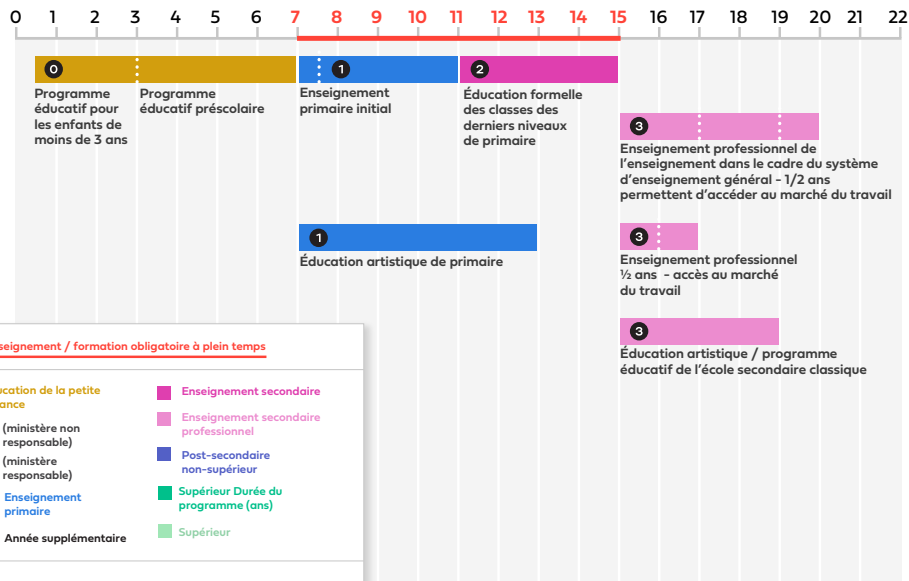
Durée du programme (en années)



Croatie

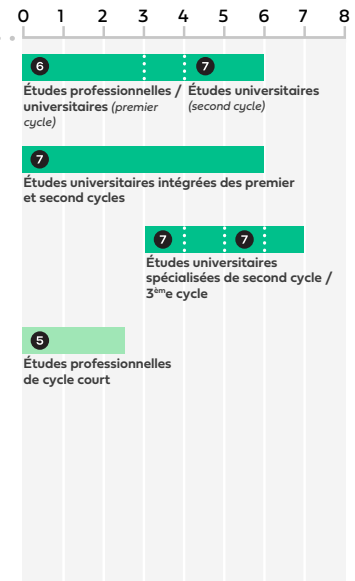
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

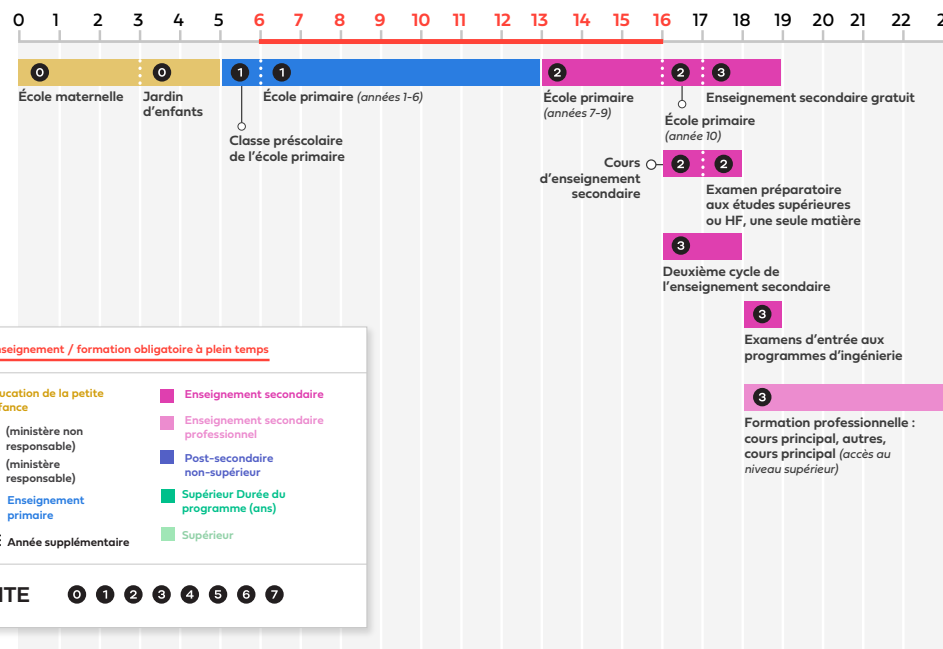
Durée du programme (en années)



Danemark

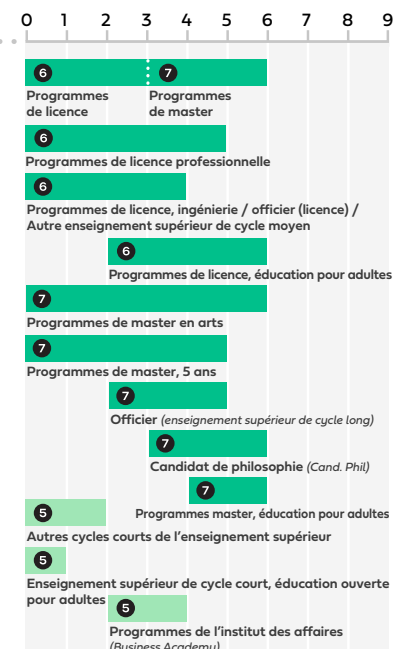
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

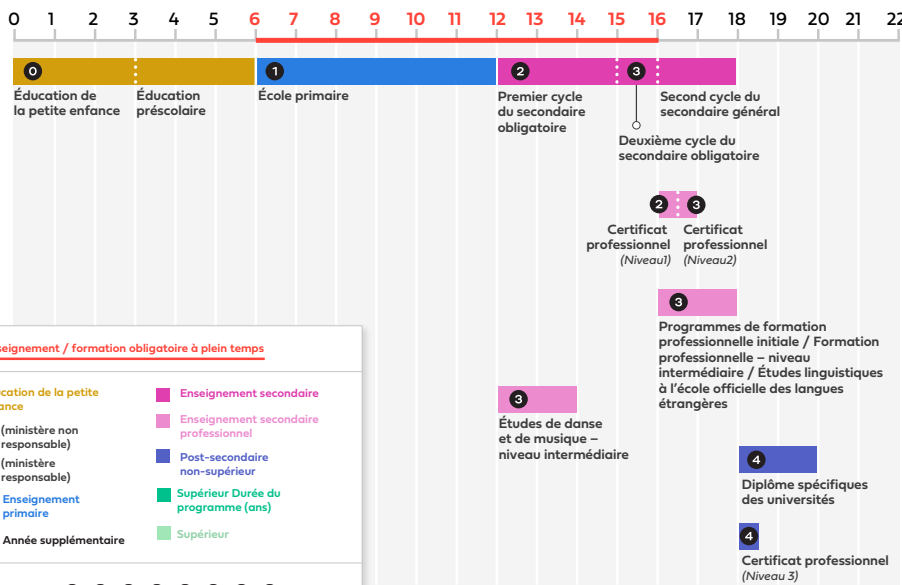


Espagne



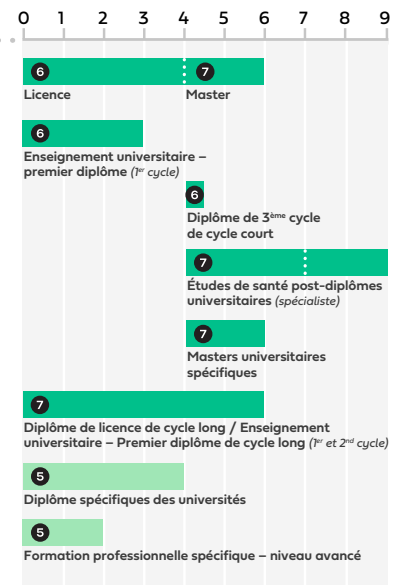
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

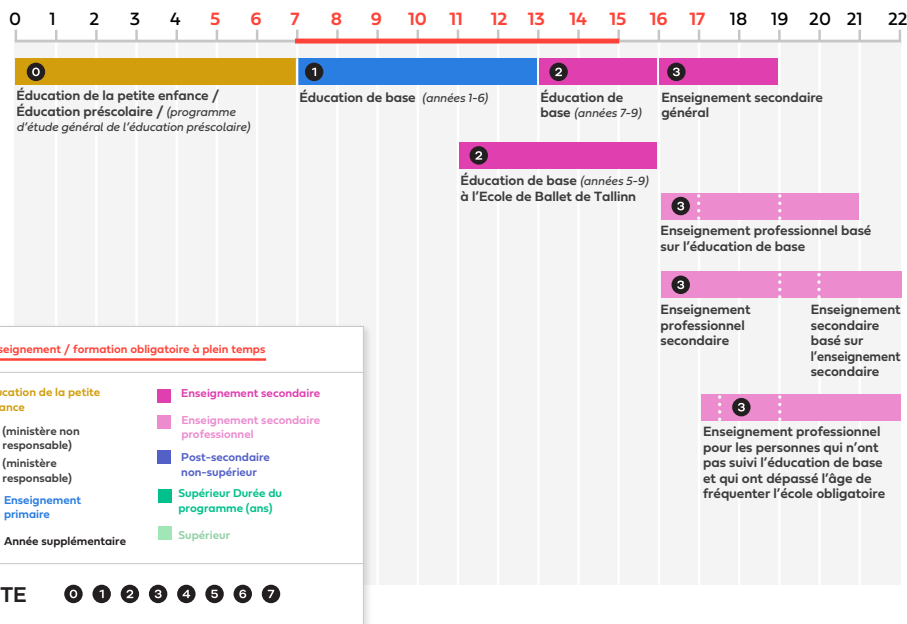


Estonie



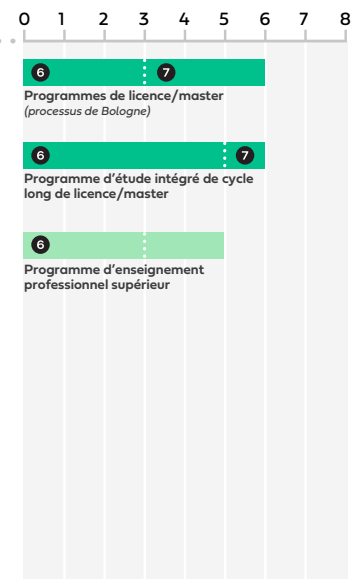
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



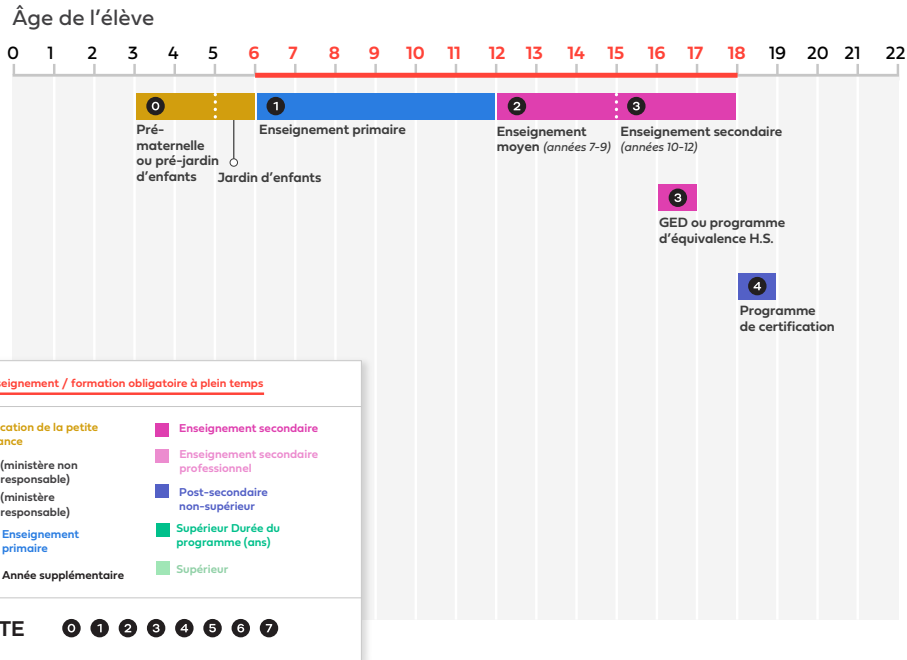
Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

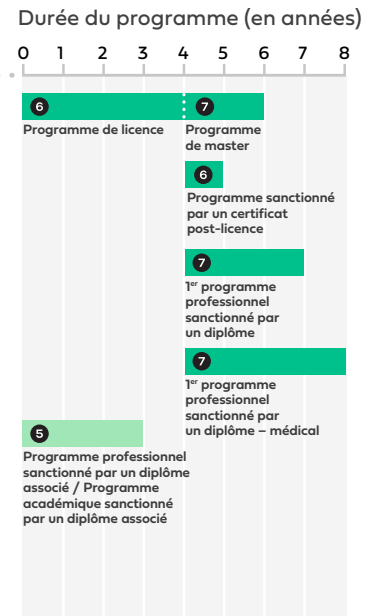


États-Unies d'Amérique

Petite enfance – Enseignement post-secondaire

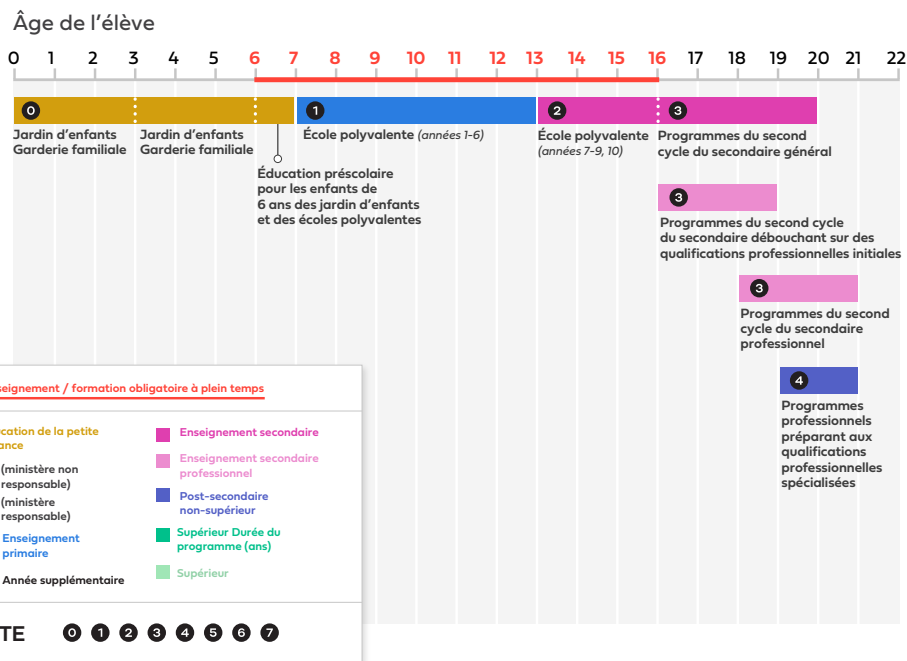


Enseignement supérieur

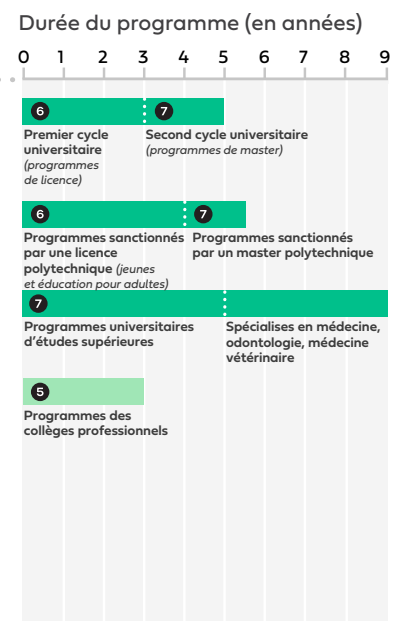


Finlande

Petite enfance – Enseignement post-secondaire



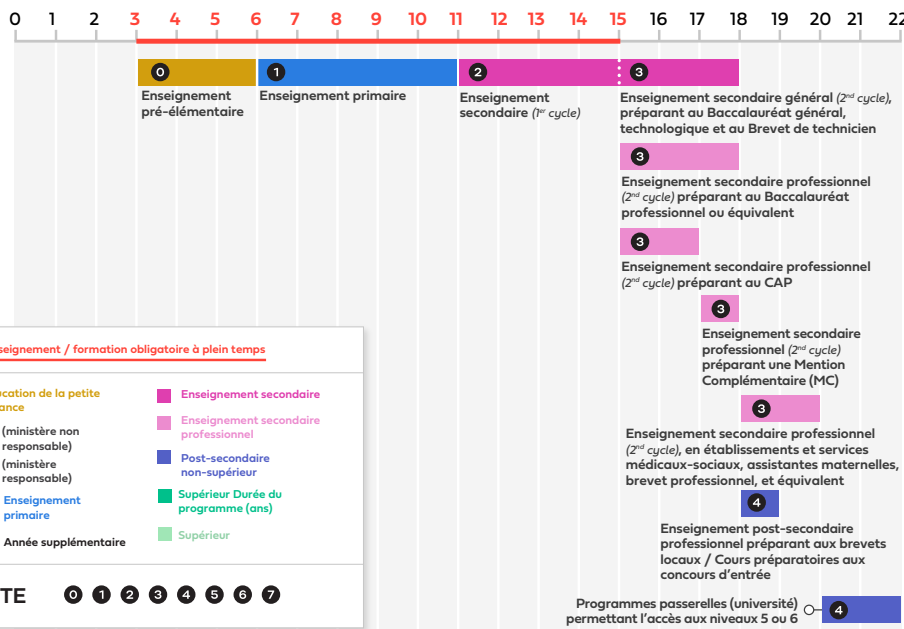
Enseignement supérieur



France

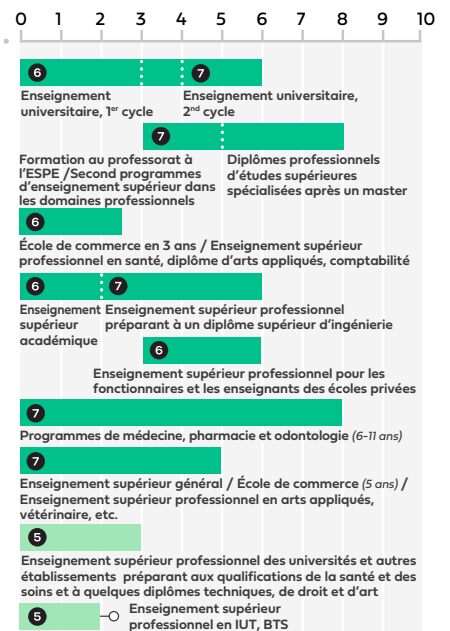
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

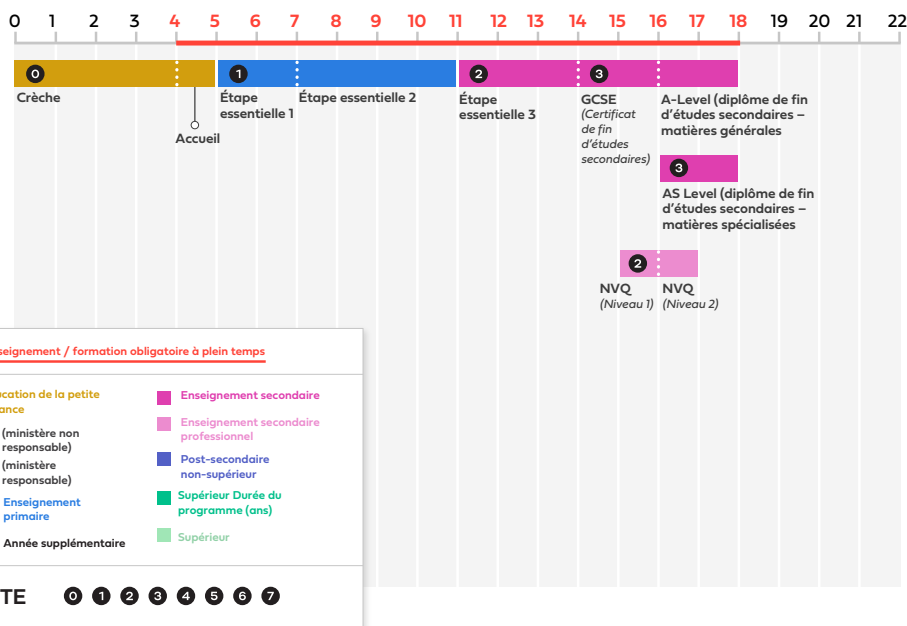
Durée du programme (en années)



Gibraltar

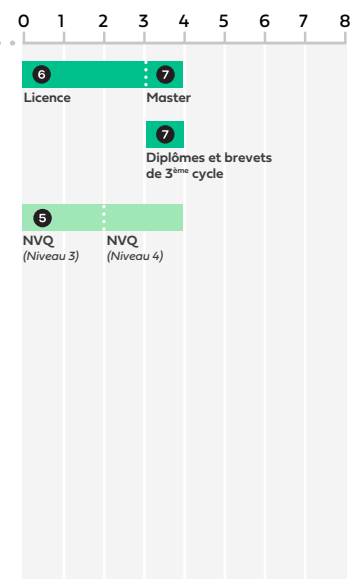
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

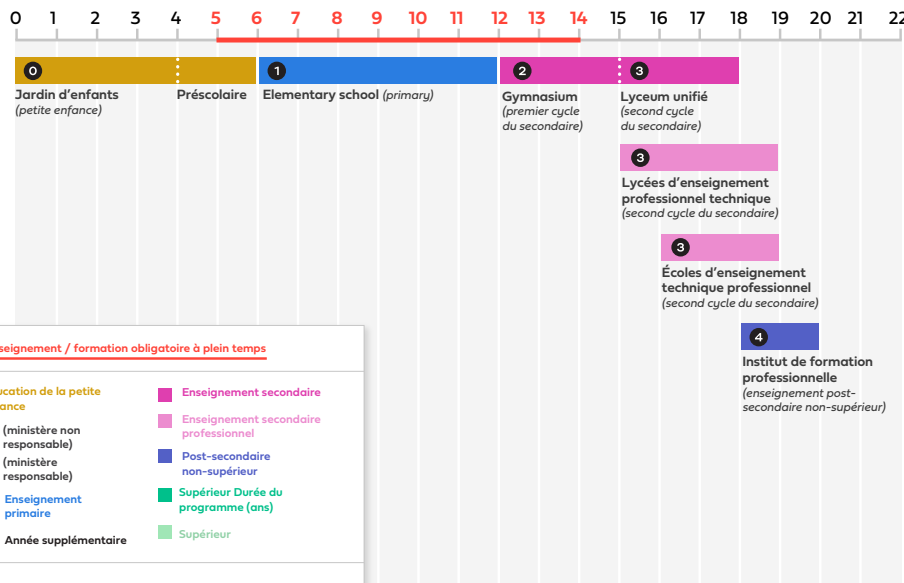


Grèce



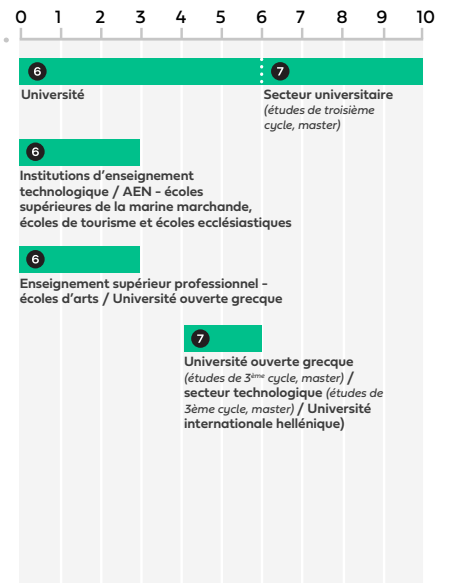
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

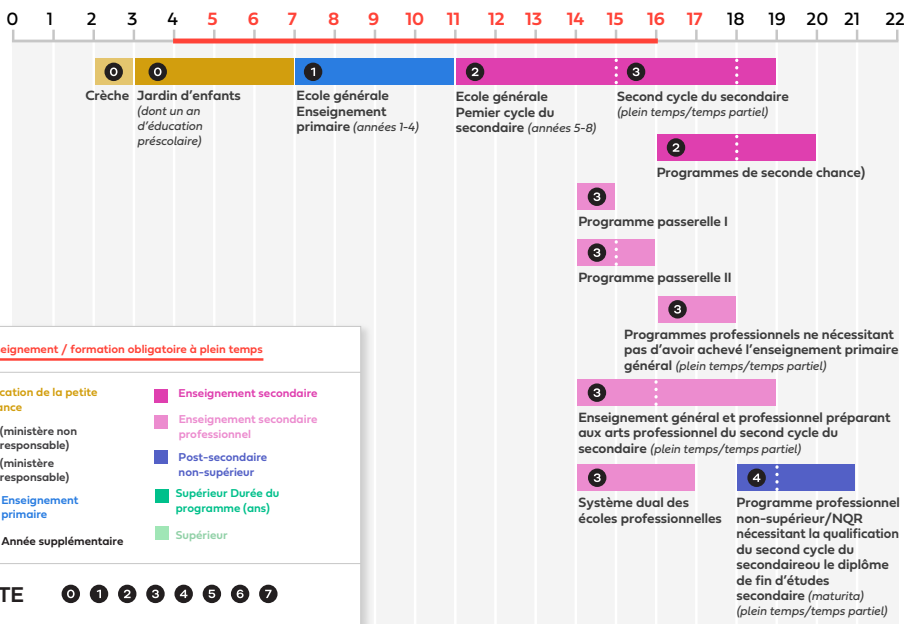


Hongrie



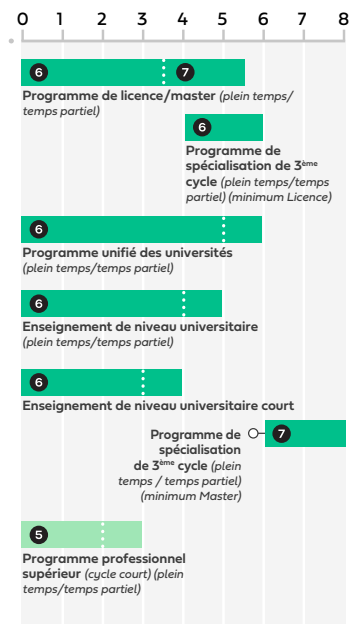
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

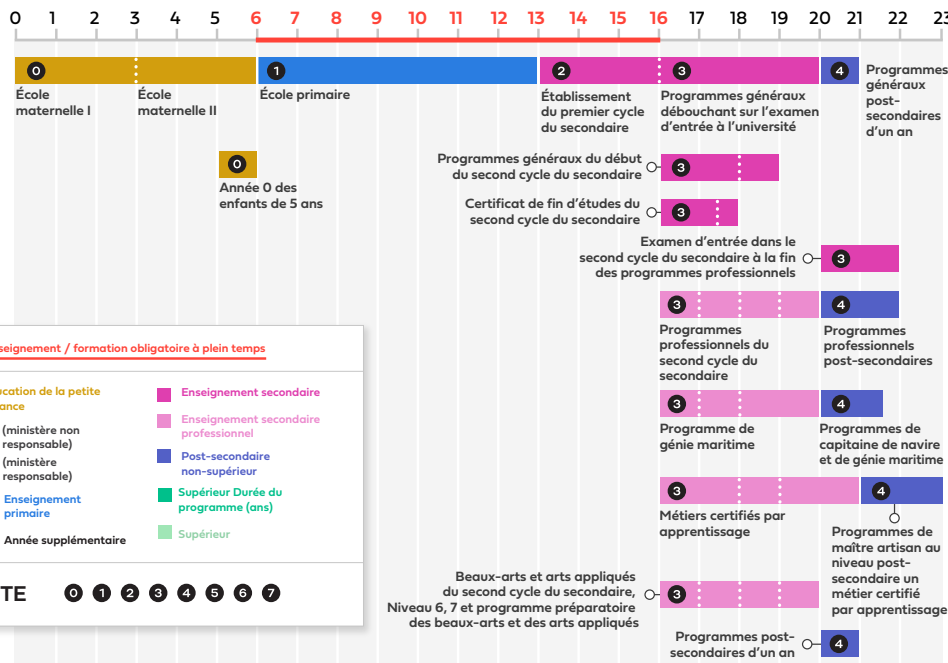


Islande



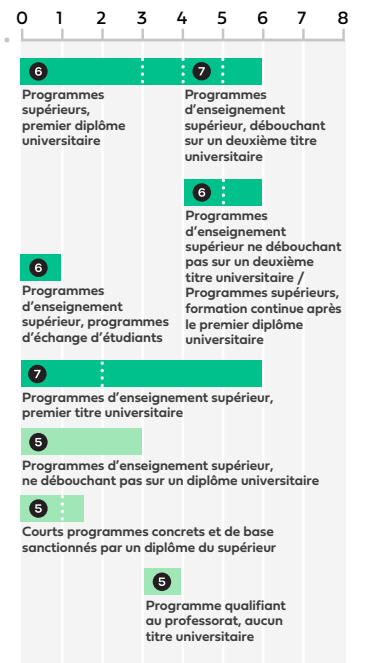
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

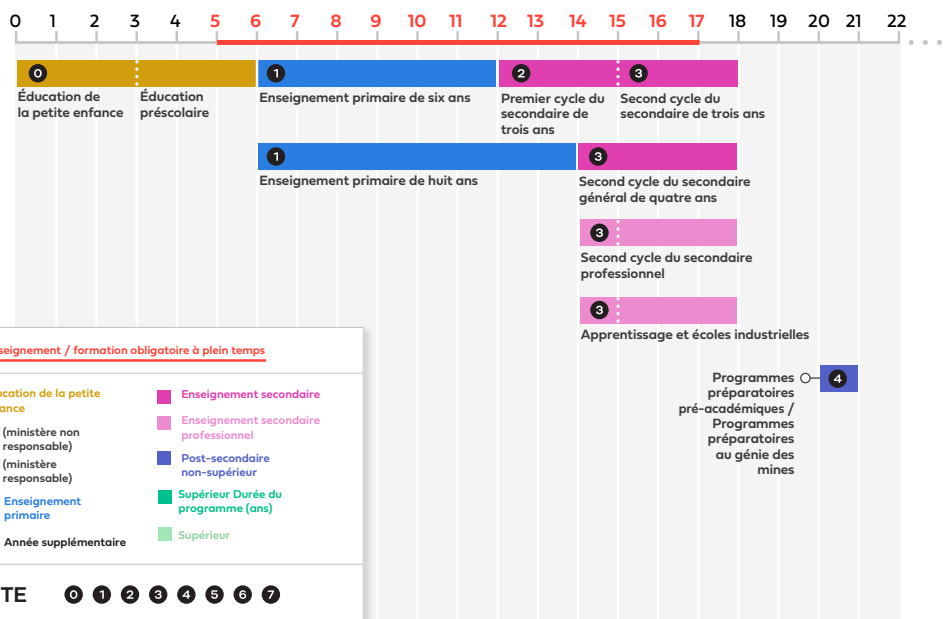


Israël



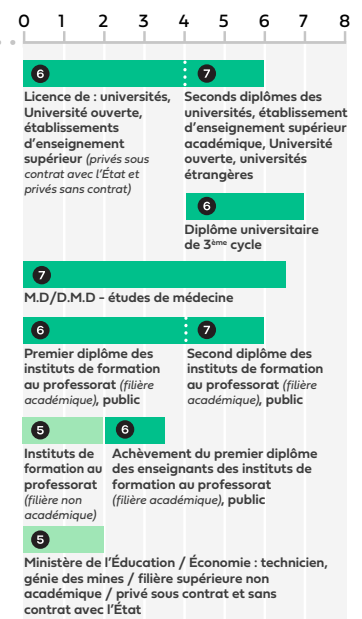
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

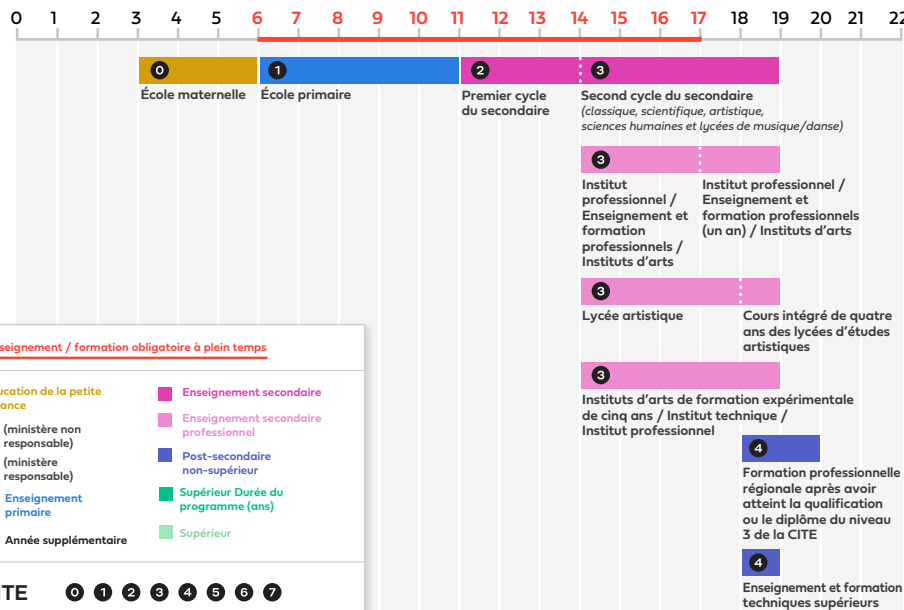


Italie



Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

Éducation de la petite enfance

- (ministère non responsable)
- (ministère responsable)

Enseignement primaire

Enseignement secondaire

- Enseignement secondaire professionnel
- Post-secondaire non-supérieur

Supérieur Durée du programme (ans)

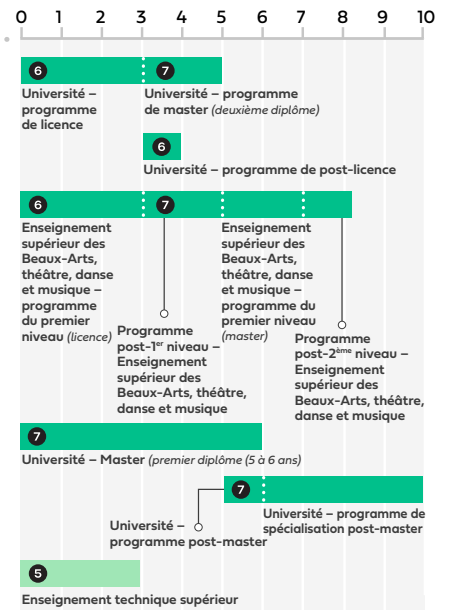
Supérieur

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

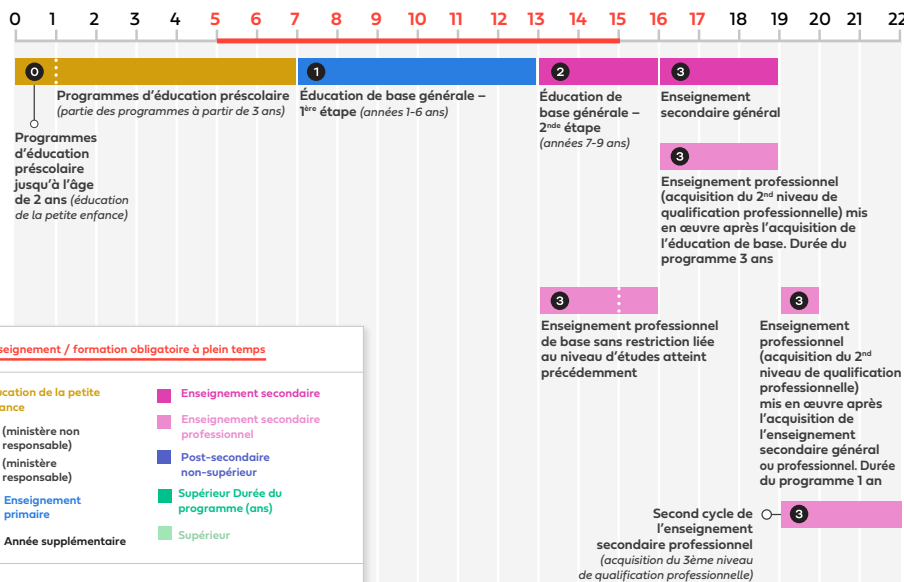


Lettonie



Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

Éducation de la petite enfance

- (ministère non responsable)
- (ministère responsable)

Enseignement primaire

Enseignement secondaire

- Enseignement secondaire professionnel
- Post-secondaire non-supérieur

Supérieur Durée du programme (ans)

Supérieur

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

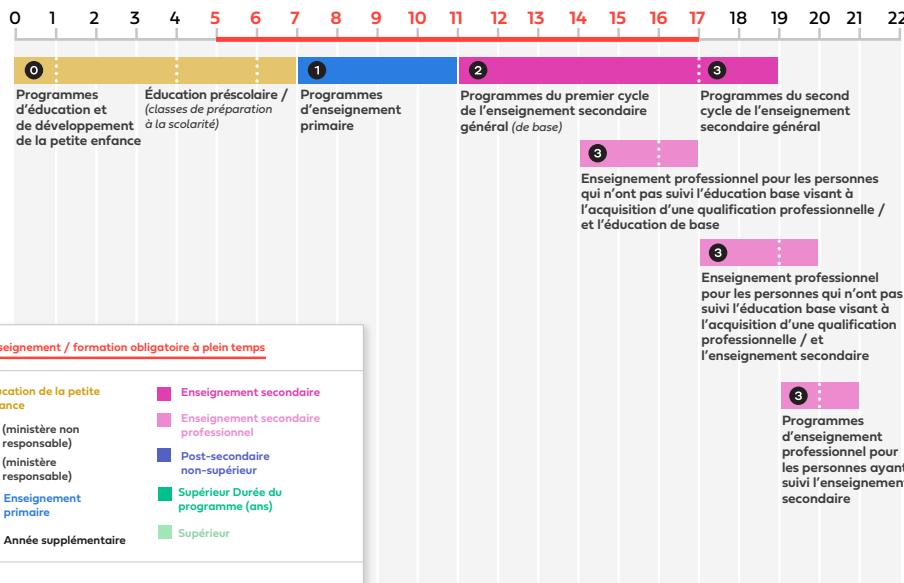


Lituanie



Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

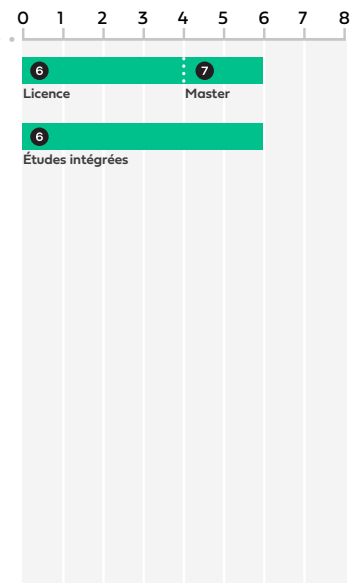
| | |
|--|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance (ministère non responsable) | Enseignement secondaire |
| (ministère responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| Enseignement primaire | Post-secondaire non-supérieur |
| Année supplémentaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

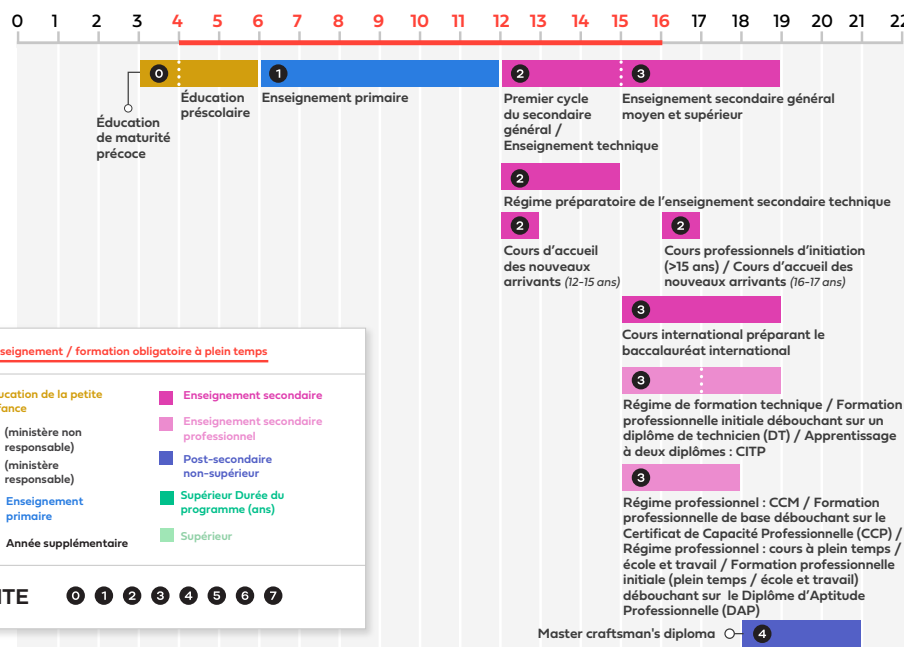


Luxembourg



Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

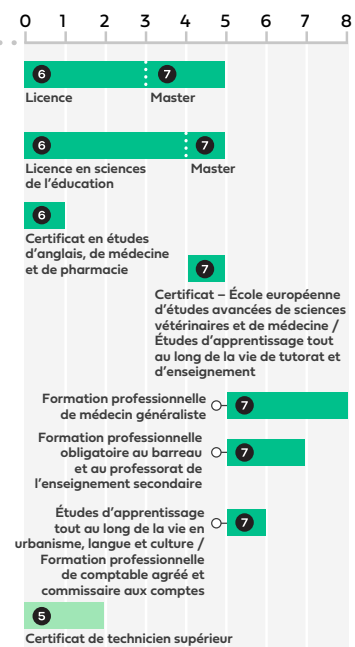
| | |
|--|---------------------------------------|
| Éducation de la petite enfance (ministère non responsable) | Enseignement secondaire |
| (ministère responsable) | Enseignement secondaire professionnel |
| Enseignement primaire | Post-secondaire non-supérieur |
| Année supplémentaire | Supérieur Durée du programme (ans) |
| | Supérieur |

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

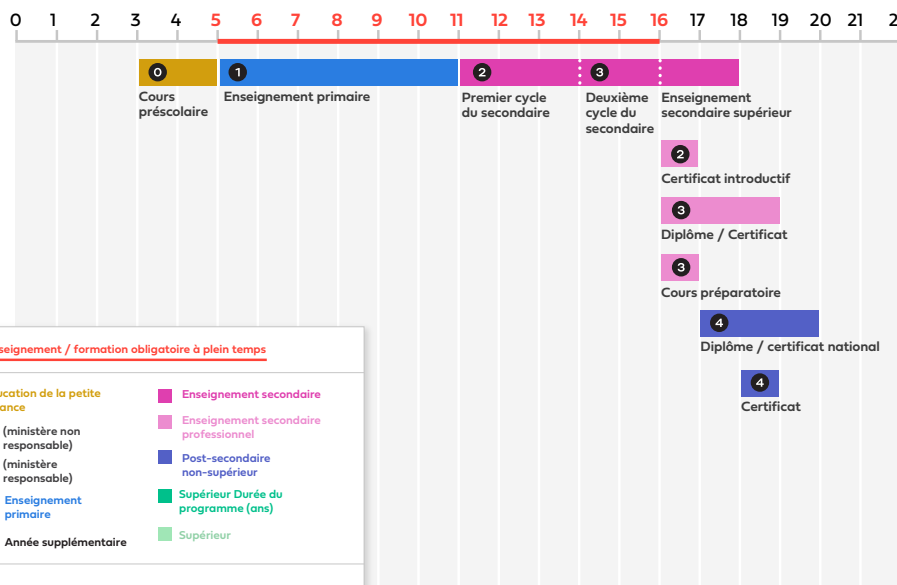


Malte



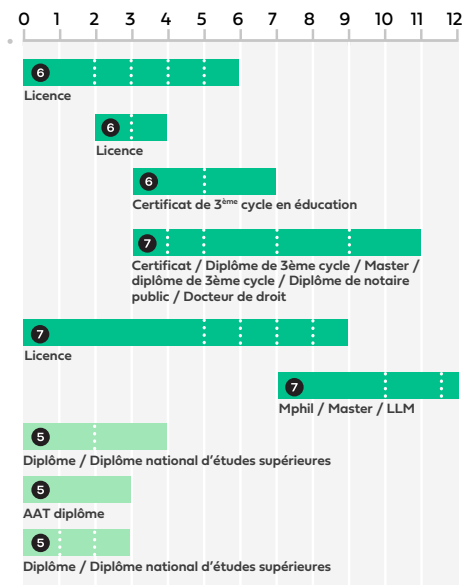
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

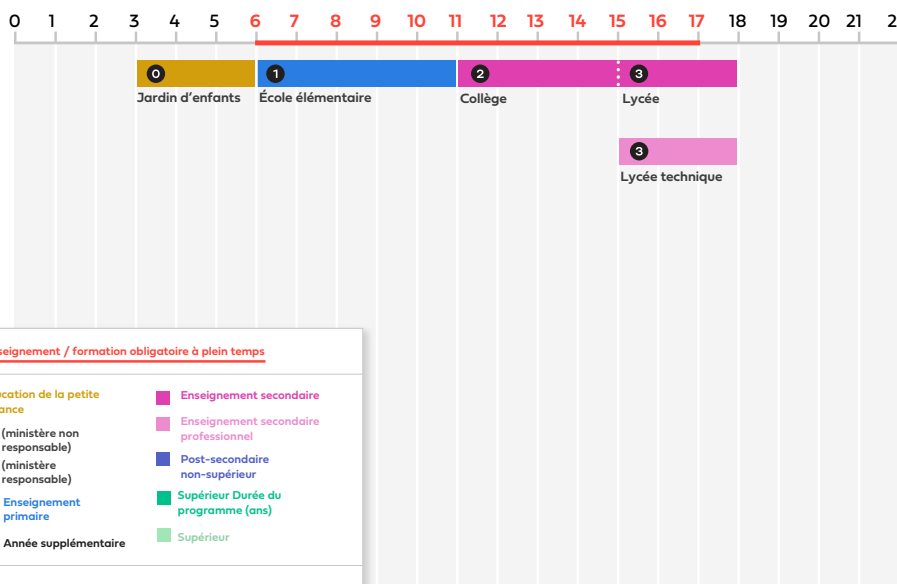


Monaco



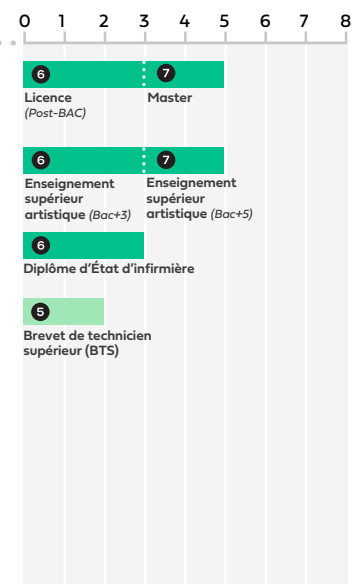
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

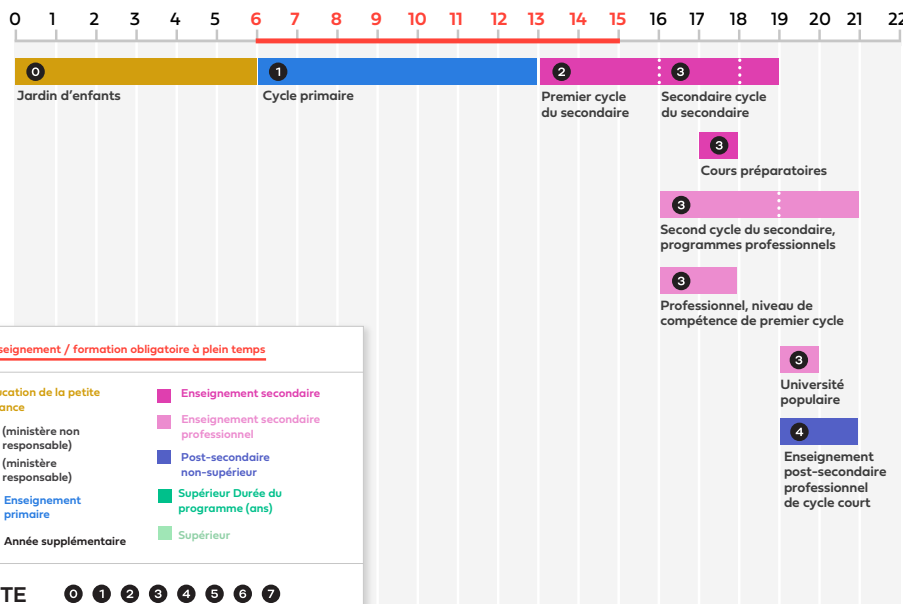
Durée du programme (en années)



Norvège

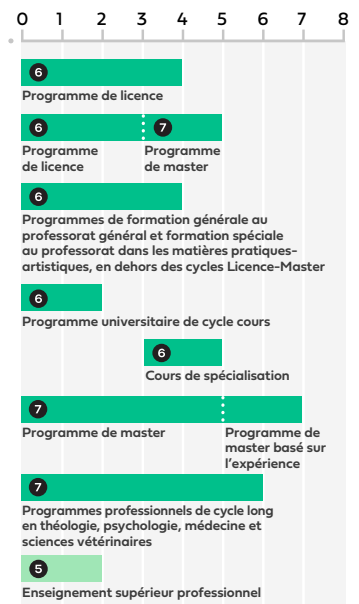
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

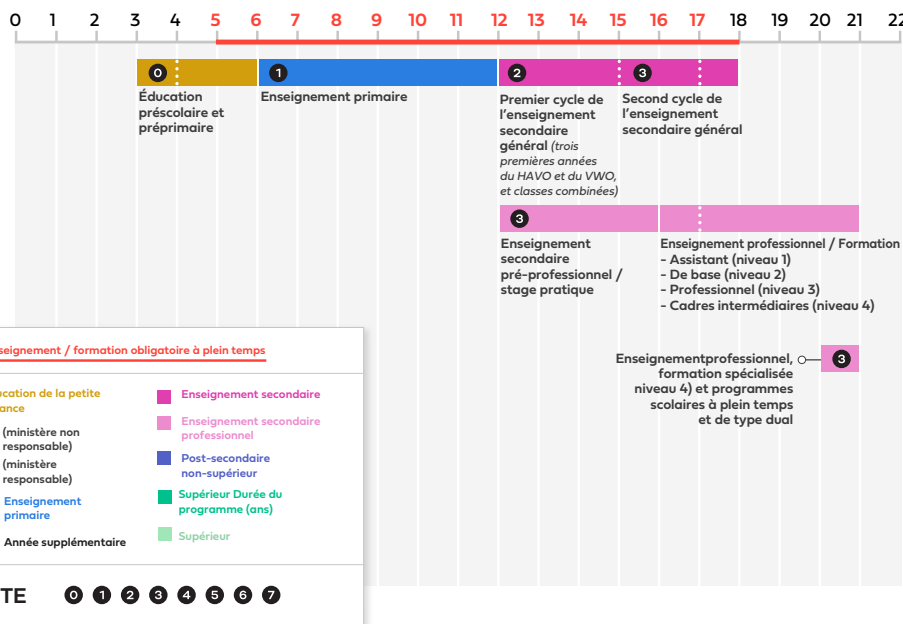
Durée du programme (en années)



Pays-Bas

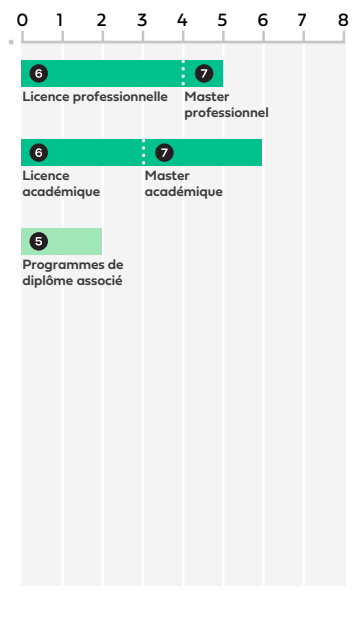
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

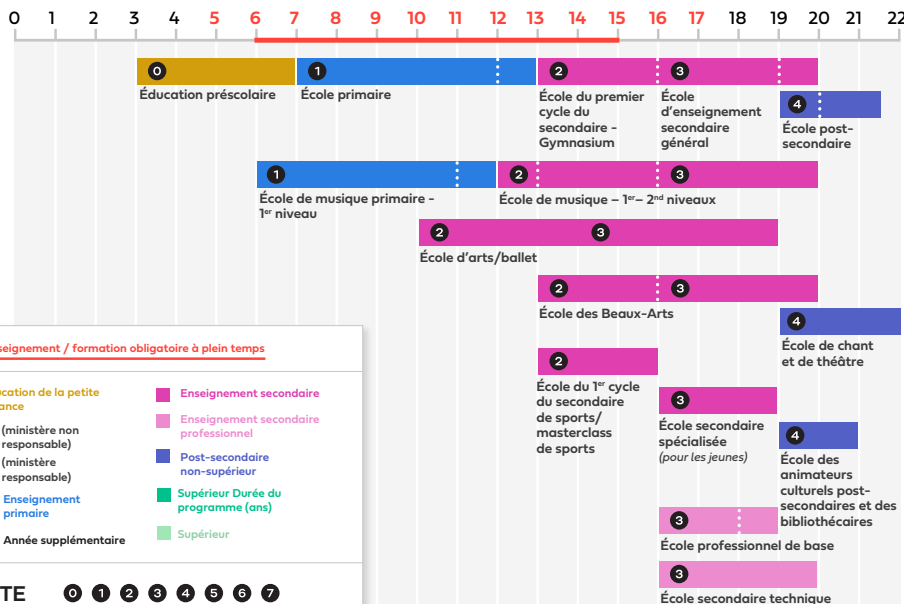


Poland



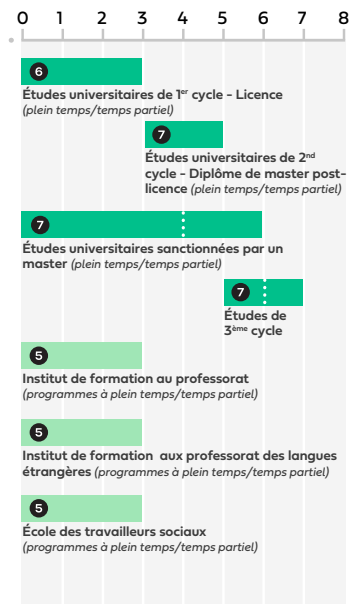
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

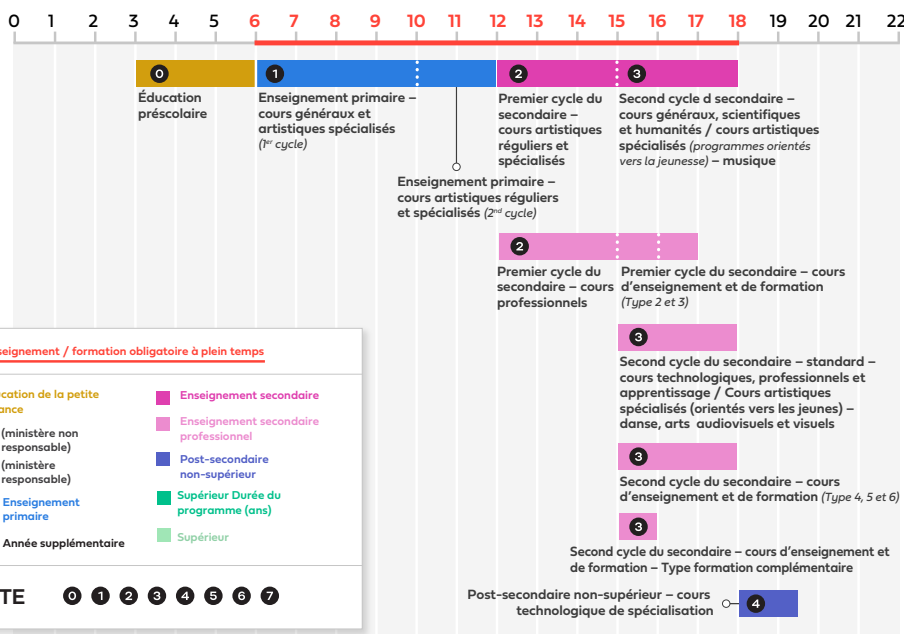


Portugal



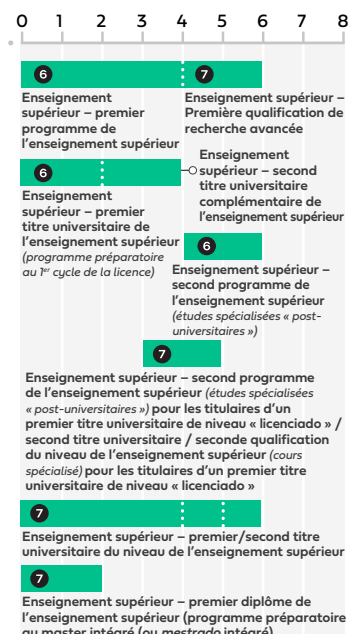
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



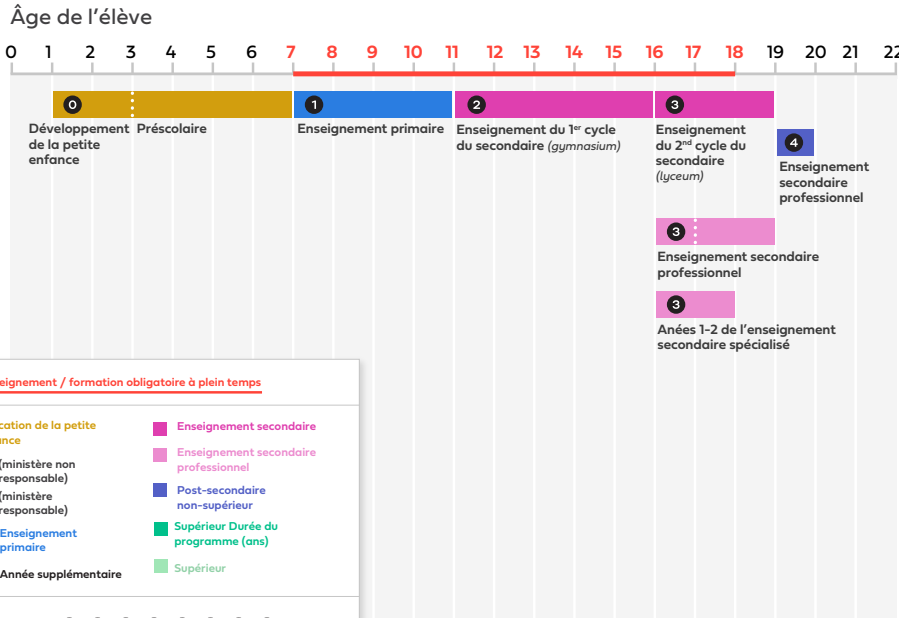
Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



République de Moldavie

Petite enfance – Enseignement post-secondaire



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

Éducation de la petite enfance
 (ministère non responsable)
 (ministère responsable)

Enseignement primaire

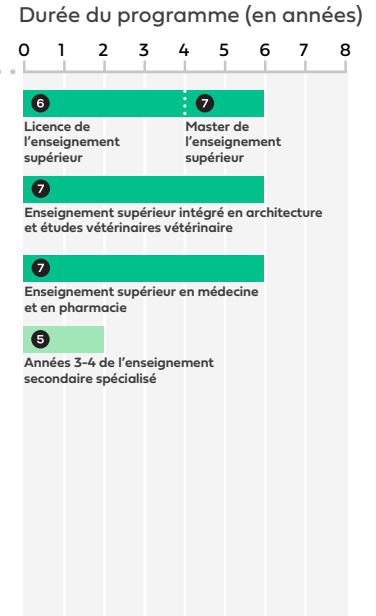
Enseignement secondaire
 Enseignement secondaire professionnel
 Post-secondaire non-supérieur

Supérieur Durée du programme (ans)
 Supérieur

Année supplémentaire

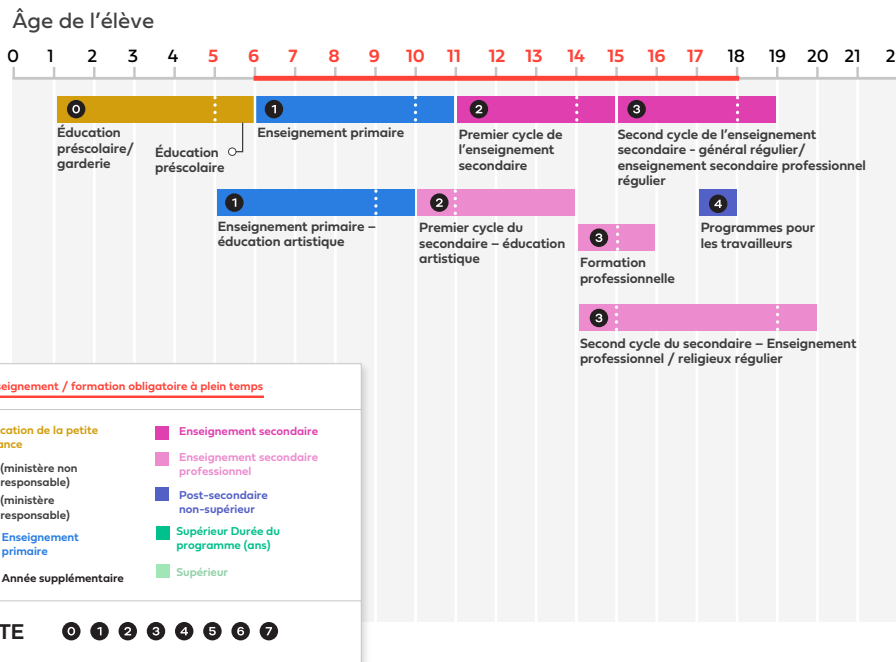
CITE 0 1 2 3 4 5 6 7

Enseignement supérieur



Rép. de Macédoine du Nord

Petite enfance – Enseignement post-secondaire



Enseignement / formation obligatoire à plein temps

Éducation de la petite enfance
 (ministère non responsable)
 (ministère responsable)

Enseignement primaire

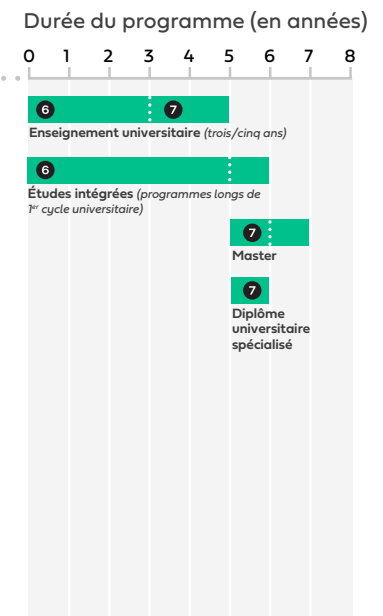
Enseignement secondaire
 Enseignement secondaire professionnel
 Post-secondaire non-supérieur

Supérieur Durée du programme (ans)
 Supérieur

Année supplémentaire

CITE 0 1 2 3 4 5 6 7

Enseignement supérieur

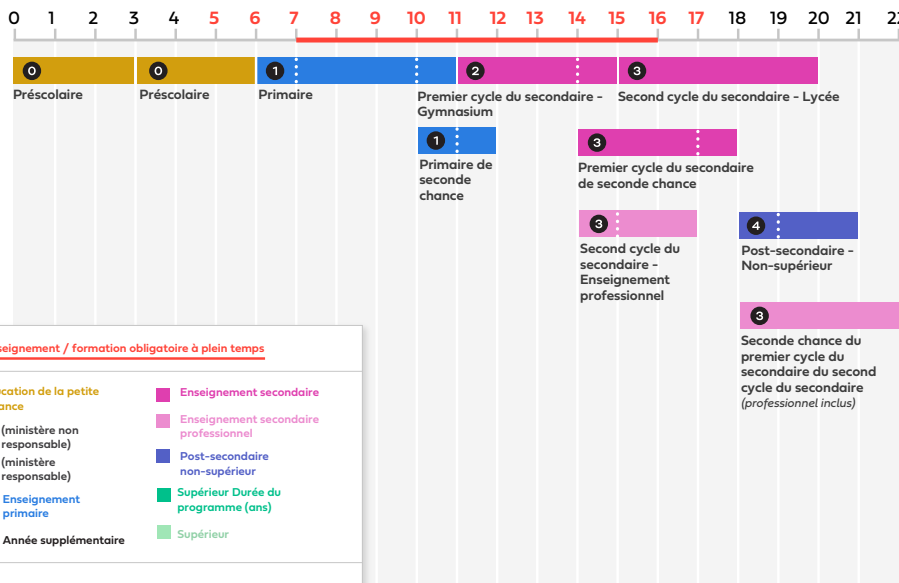


Roumanie



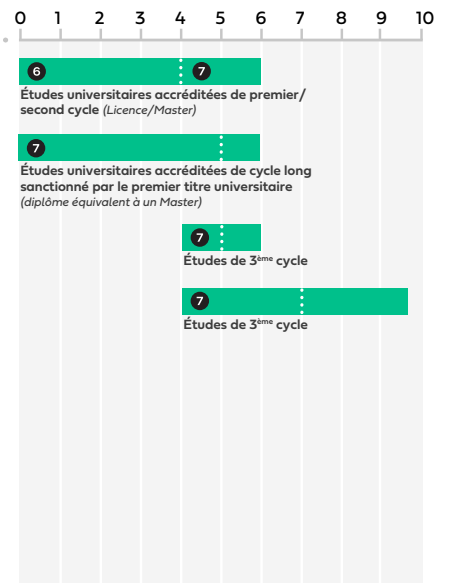
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

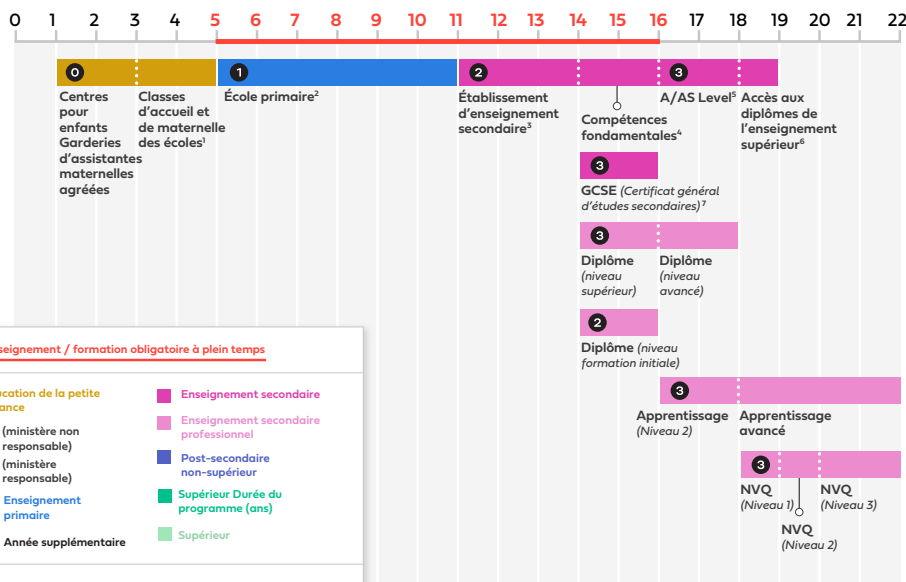


Royaume-Uni



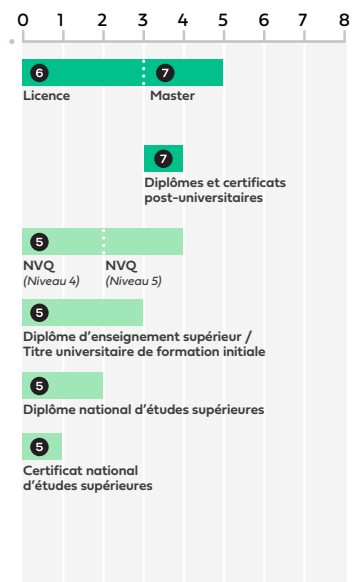
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

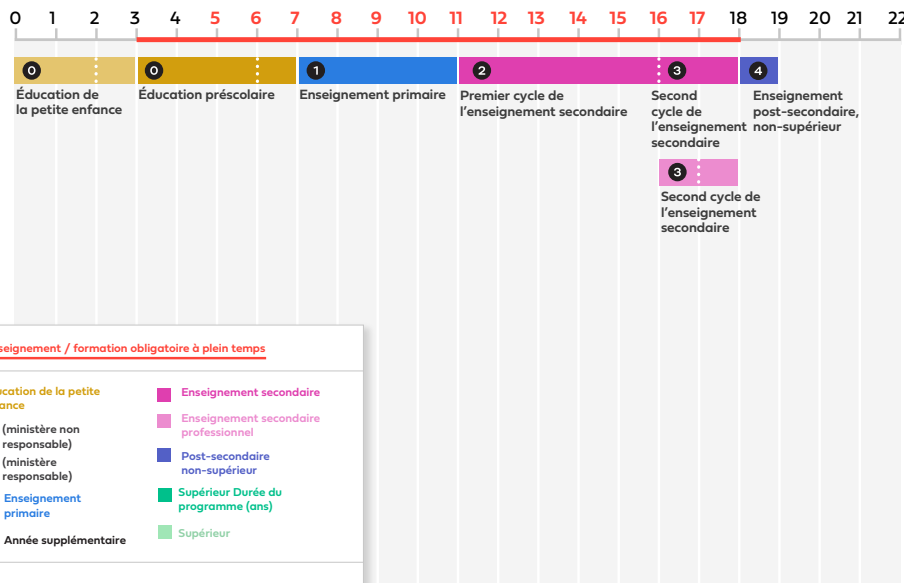


1. En Irlande du Nord, la durée théorique du programme des « classes d'accueil et de maternelle dans les écoles » est de 1 an.
 2. En Irlande du Nord, « l'école primaire » accueille les élèves de 4 à 11 ans. En Écosse, « l'école primaire » accueille les élèves de 5 à 12 ans.
 3. En Écosse, « les établissements d'enseignement secondaire » accueillent les élèves de 12 à 14 ans.
 4. En Écosse, ce programme porte le nom de « Compétences fondamentales ».
 5. En Écosse, il existe deux programmes : les « études supérieures » (âge théorique de commencement à 16 ans et durée théorique de 1 an) et les « études supérieures avancées » (âge théorique de commencement à 17 ans et durée théorique de 1 an).
 6. En Écosse, « l'accès ou diplômes de l'enseignement supérieur » accueille les étudiants de 19 à 20 ans.
 7. En Écosse, ce programme porte le nom de « Années d'études standards ».

Fédération de Russie

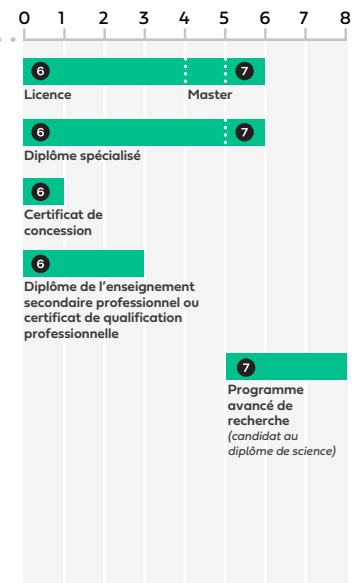
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

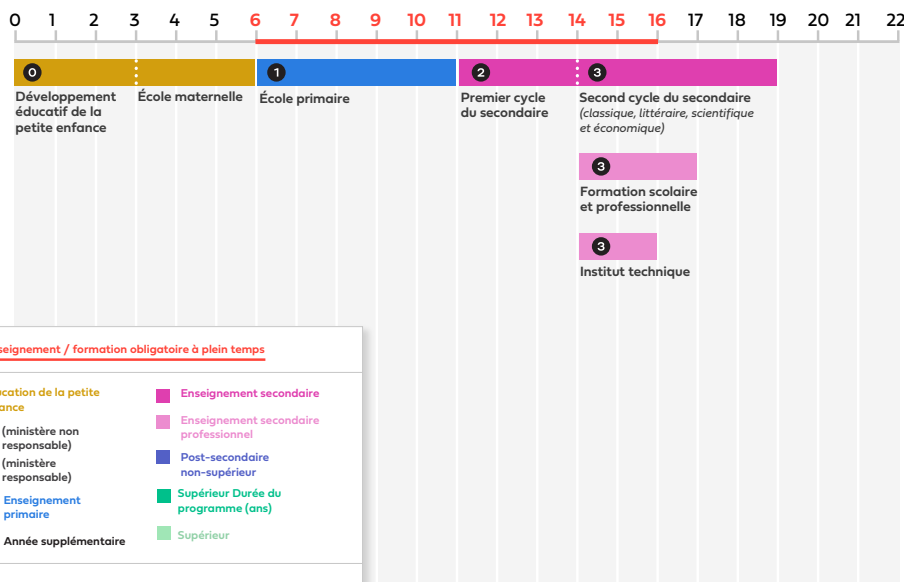
Durée du programme (en années)



San Marin

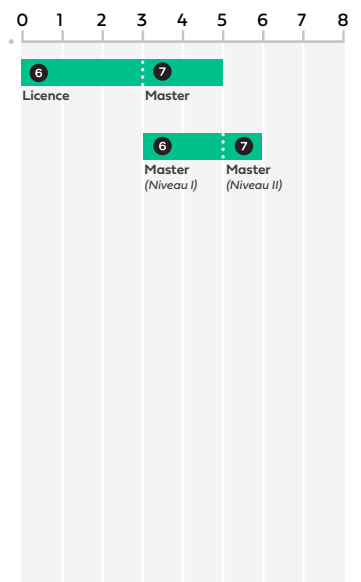
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

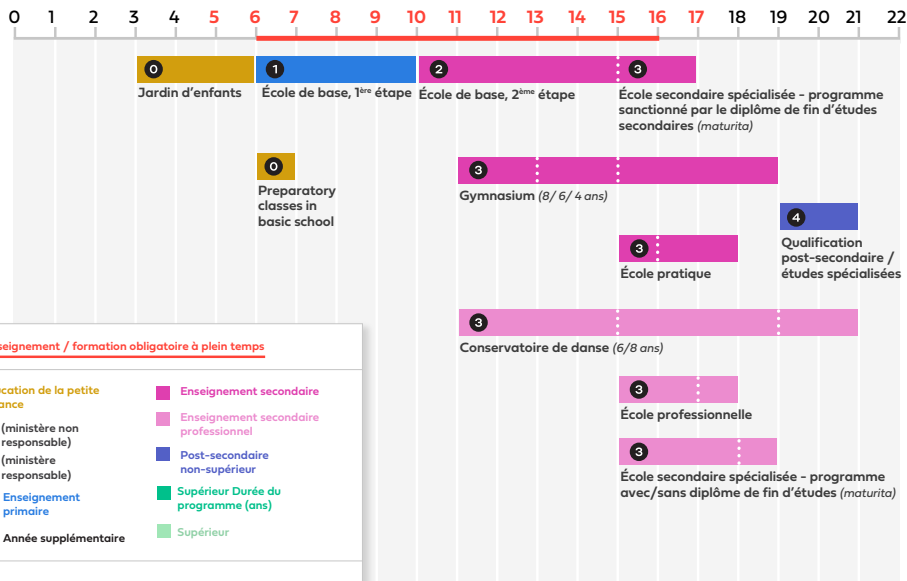


Slovaquie



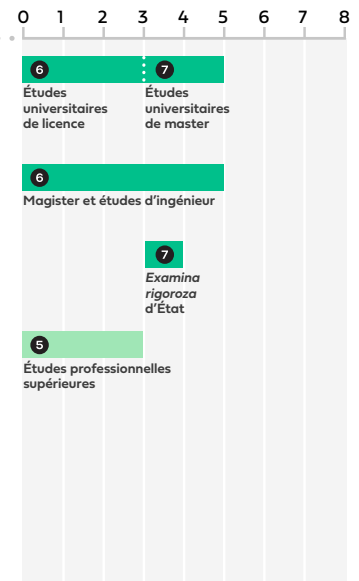
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

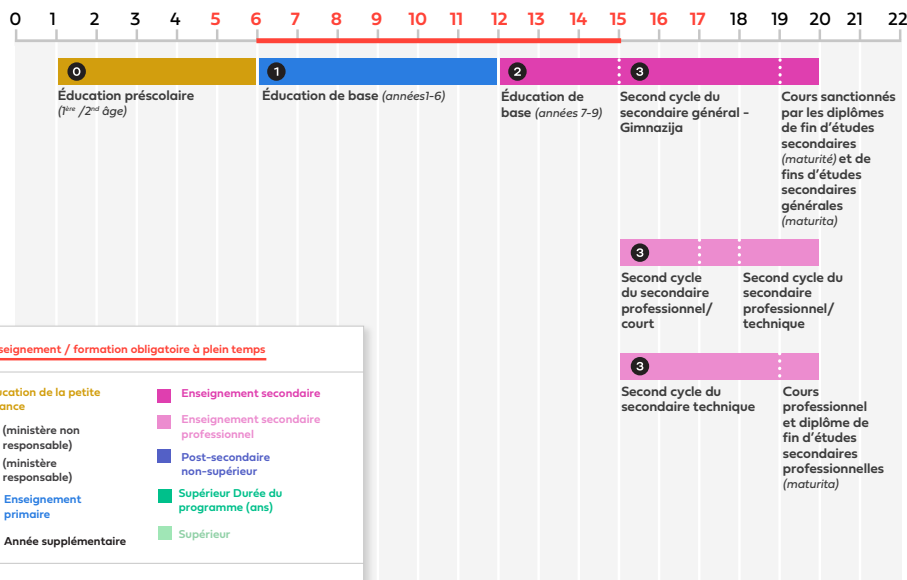


Slovénie



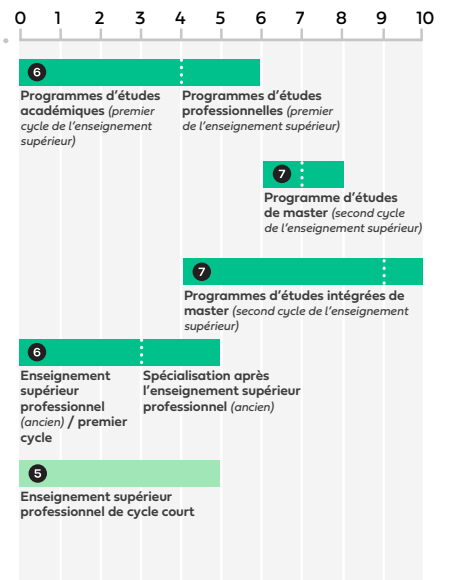
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

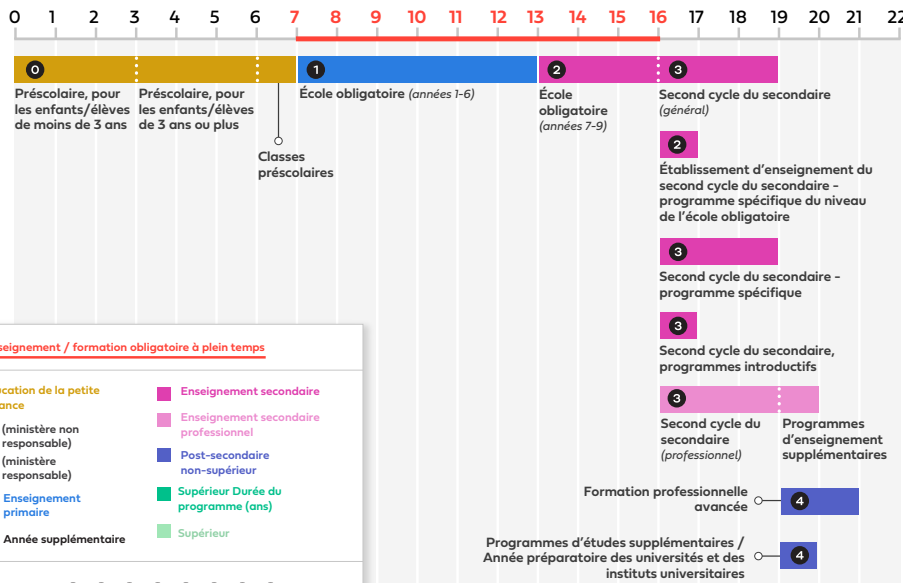


Suède



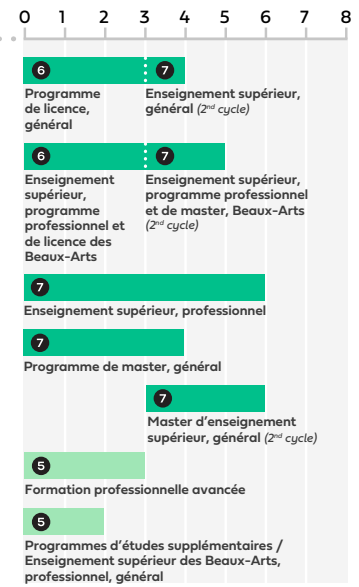
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

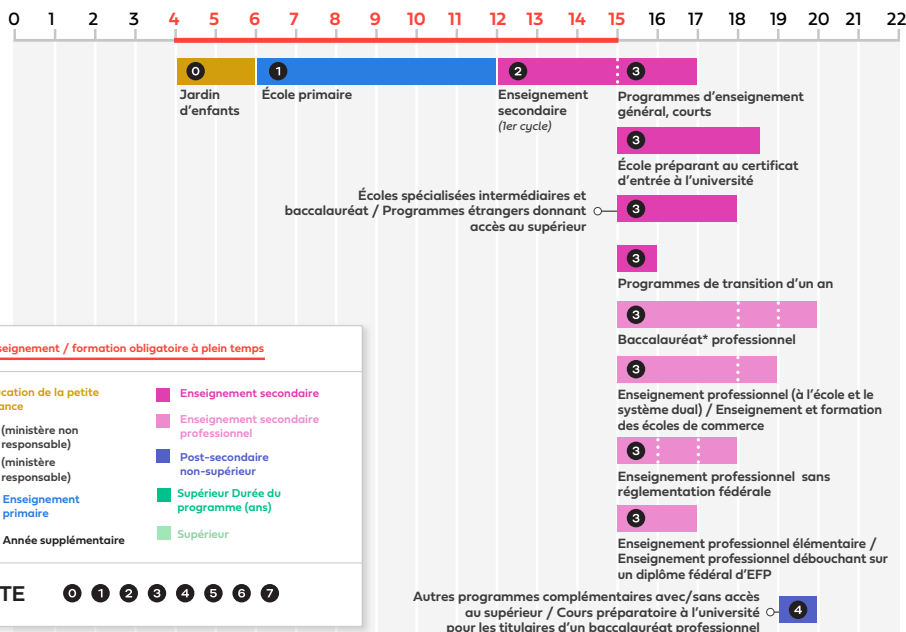


Suisse



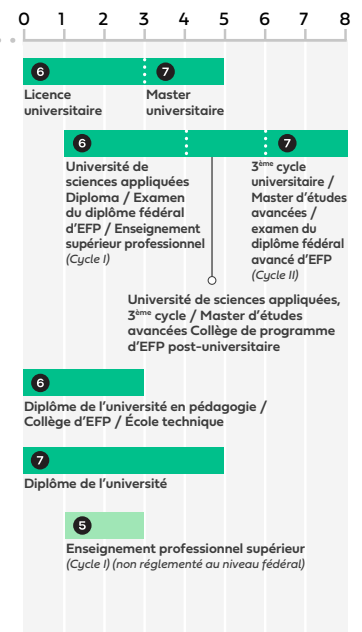
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



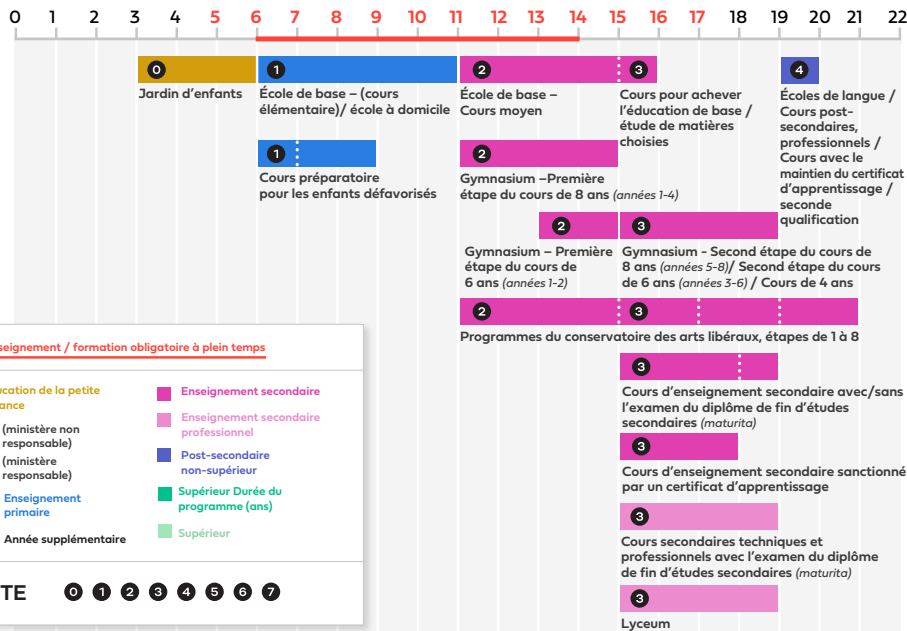
*Même si le nom du programme comprend le terme « professionnel », on considère que ce programme appartient à l'enseignement général, en fonction de ses caractéristiques

Tchéquie



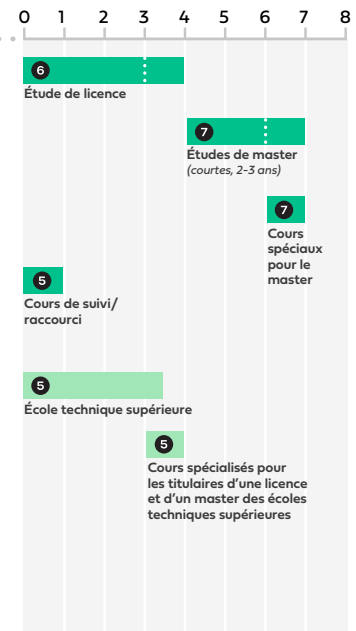
Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

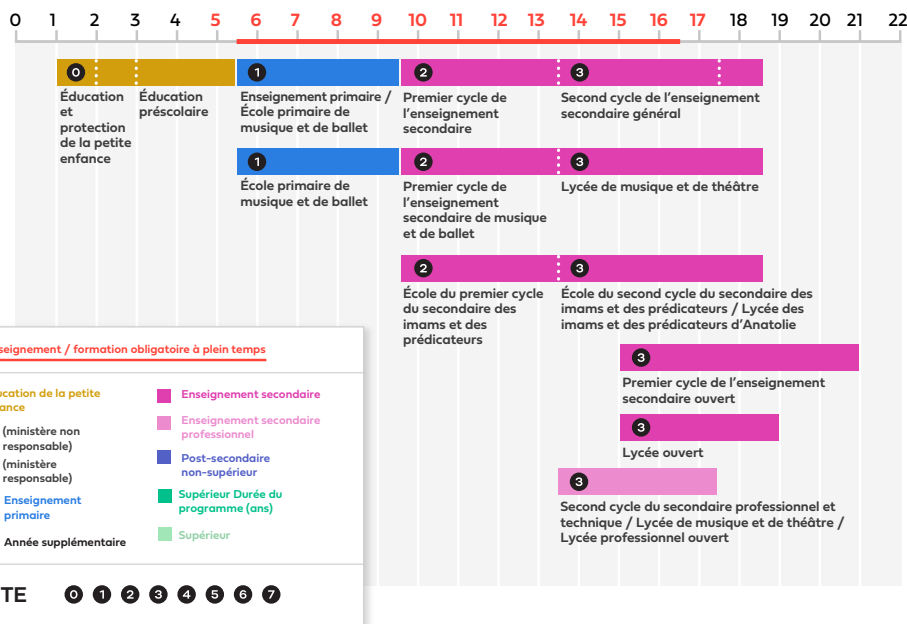


Turquie



Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)



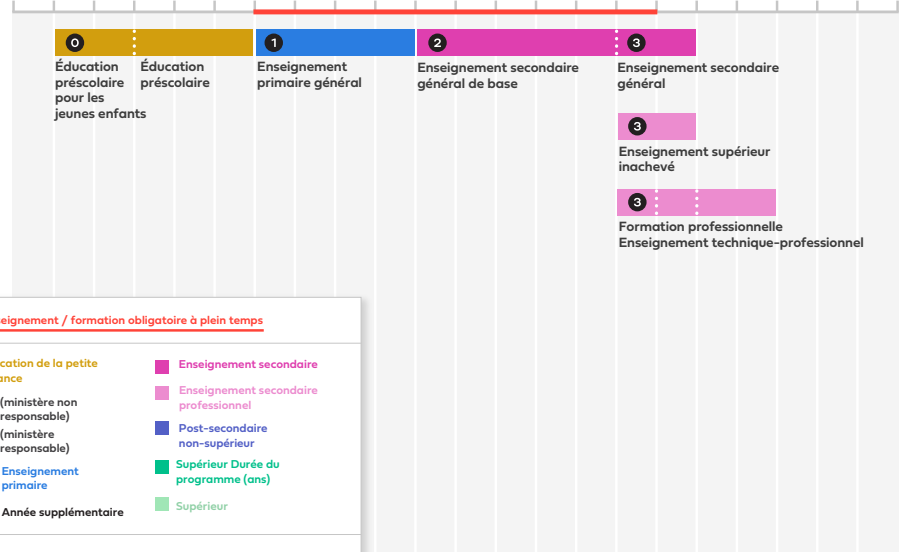
Ukraine



Petite enfance – Enseignement post-secondaire

Âge de l'élève

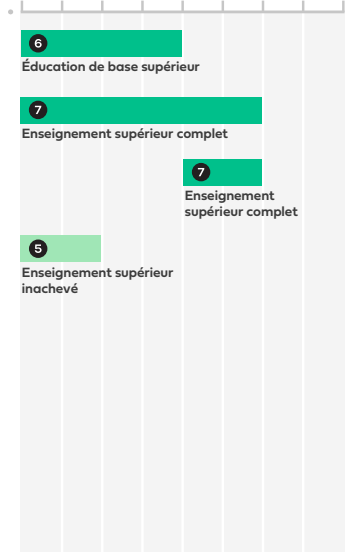
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22



Enseignement supérieur

Durée du programme (en années)

0 1 2 3 4 5 6 7 8



La Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE) a été établie pour organiser l'information sur les systèmes éducatifs afin de faciliter la comparabilité internationale des statistiques de l'éducation, tout en offrant un moyen de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs nationaux, régionaux et mondiaux de l'éducation. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) recueille les données sur les systèmes éducatifs et les présente, pour la première fois, visuellement dans ce rapport.

Afin d'aider les pays à établir les rapports sur l'Objectif de développement durable 4, l'ISU a rédigé le rapport *Utiliser les diagrammes CITE pour comparer les systèmes éducatifs* et un contenu en ligne, en incorporant les données des cartographies disponibles actuellement.

Le rapport offre une analyse régionale et mondiale du système éducatif de 133 pays, en présentant des diagrammes associés à un pays et fondés sur la classification de la CITE 2011. Il contient également en annexe les diagrammes CITE de 44 pays de l'OCDE/UE. Il vise à offrir aux organisations internationales, aux responsables politiques nationaux, aux experts de l'éducation et aux universitaires, entre autres, un moyen de visualiser et de comparer les caractéristiques principales des systèmes éducatifs.

En outre, l'outil de visualisation en ligne présente les diagrammes CITE selon une conception moderne, simple et multilingue et il est utilisable sur mobiles, tablettes ou PC. Le nombre de diagrammes nationaux disponibles augmentera au fil du temps, au fur et à mesure du développement du processus participatif de suivi et d'établissement des rapports.